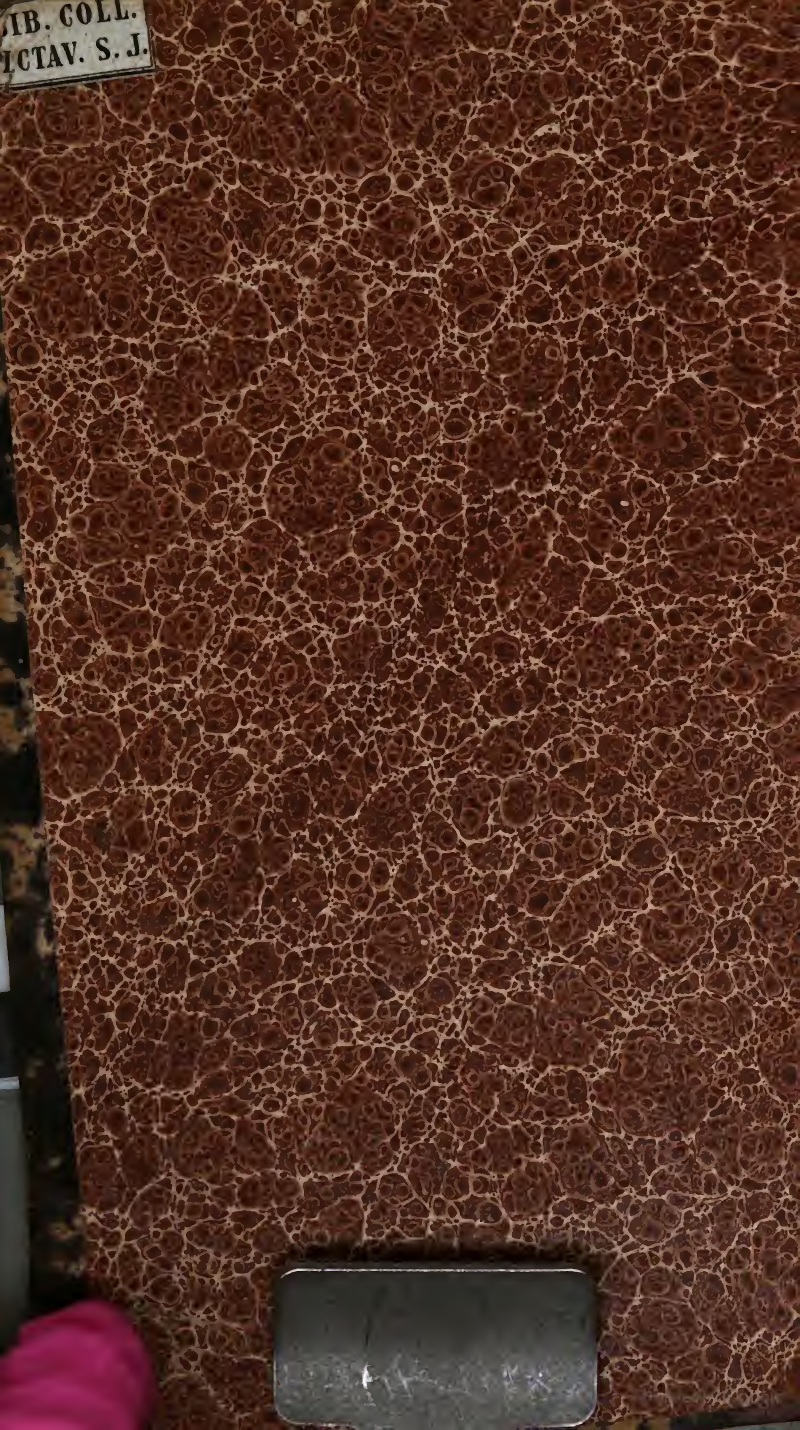


Digitized by Google


IB. COLL.
ICTAV. S. J.



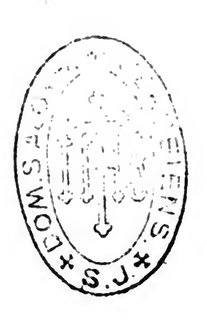
Digitized by Google

AD361/9

RECHERCHES

SUR

SALINS.



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



M.me Garnier del. — Lith. de Lasteyrie — Lith. par A. G. Ducoudray

Vue de Salins, prise de Bracon.

Digitized by Google

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR LA

VILLE DE SALINS,

PAR M. BÉCHET,

Ancien Secrétaire-général de la Préfecture du Jura, Membre de la Société royale des Antiquaires de France, de l'Académie de Besançon, de celle de Dijon, de la Société d'Emulation du Jura, etc.

TOME II.

BIBLIOTHÈQUE S. J
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

BESANÇON,

Ve DACLIN, IMPRIMEUR DU ROI, GRAND'-RUE, n° 41.

1828.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES
HISTORIQUES
SUR
LA VILLE DE SALINS,
DÉPARTEMENT DU JURA.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XXXVII.

Suite de l'incendie. Les Seigneurs obtiennent grâce. Mort de JEANNE II.

La ruine de Salins ne suffisait pas à l'animosité du Baron d'Arlay ni de ses partisans : successivement et en peu de jours la ville de Pontarlier, le château d'Arguel, le monastère de Vaux sur Poligny, Montmirey, Pointres, Velesmes, Pompierre, etc., furent aussi réduits en cendres. Le

Digitized by Google

feu qui consuma la vaste abbaye des religieux de Baume fut également attribué aux auteurs de tous ces incendies. Grozon et ses salines ne durent leur conservation qu'aux secours qui leur arrivèrent à propos (1).

Quelques villes du Comté servaient secrètement les intérêts des Princes ligués. Ceux-ci étaient même venus à bout de gagner Besançon, que sa qualité de ville impériale, indépendante alors des Comtes de Bourgogne, autorisait à conserver sa neutralité (2).

Eudes de Bourgogne fit une levée d'hommes dans ses deux provinces, et se présenta devant Chaussin, qui appartenait aux seigneurs de Châlon

(1) Chamb. des comptes. B. 382, et Chev., t. 1, p. 420.

(2) On voit, par un titre que rapporte D. Plancher, t. 2, nº CCLXXX, pr., que Besançon avait à se plaindre du Duc relativement au bois de Chailluz et à divers châteaux dont ce Prince s'était emparé.

Digitized by Google

et de Montfaucon. Après cinq semaines d'une vigoureuse résistance, la ville se rendit; l'armée du Duc vint à Salins, démolit ce que les flammes avaient épargné du Château-Guyon, domaine du Baron d'Arlay, et de là marcha contre Besançon. Les confédérés avaient réuni leurs troupes près de cette ville, entre Avanne et Saint-Ferjeux. Celles du Duc, beaucoup plus nombreuses, leur livrèrent bataille et en firent un si grand carnage, que plus de mille citoyens de Besançon restèrent sur la place (1). La perte qu'éprouva l'armée des seigneurs, dans la même affaire, fut également considérable.

Cette victoire arrêta le cours de tant de désordres. Hugues de Vienne,

---

(1) Ce lieu fut dès-lors appelé *Malecombe.* J. J. Chiflet écrivait, en 1618, que de son tems on y trouvait encore des casques, des épées et des restes d'anciennes armures. (*Vesontio*, part. 1, pag. 239).

Archevêque de Besançon, représenta aux conjurés le dommage qu'ils causaient à son diocèse, la faiblesse de leurs moyens comparés à ceux du Duc qui, indépendamment de son immense fortune, avait encore pour lui la fidélité de toutes les bonnes villes de la province. Hugues s'offrit à solliciter du Roi de France un accommodement en leur faveur.

Les seigneurs craignant que la partie des nobles du pays, qui avait pris les armes avec eux, ne les abandonnât pour aller servir le Roi contre les Anglais, acceptèrent la proposition de l'Archevêque.

Ce Prélat fit plusieurs voyages à la Cour de France. Il obtint enfin du Monarque, Philippe de Valois, un traité de paix qui fut conclu à Vincennes au mois de juin 1337, en présence des députés du Duc et de ceux de Jean de Châlon et ses alliés (1). Après avoir

(1) D. Plancher, t. 2, pag. 182 et suiv.

Digitized by Google

réglé les prétentions des deux parties, Philippe ordonne que le Baron d'Arlay et le Sire de Montfaucon se rendront en la prison du Duc, le jour qui leur sera marqué, et qu'ils y demeureront tant qu'il plaira au Roi; qu'ils feront connaître au Duc en quoi il a violé les usages et coutumes du Comté, sur quoi le Prince leur fera raison; que les habitans de Besançon exposeront de même leurs plaintes et qu'il leur sera rendu justice, etc.

Les seigneurs confédérés trouvèrent bien dure la première de ces conditions.

Ils s'y soumirent néanmoins, au mois de juillet suivant; « mais on » observa, dit Gollut (1), que tout » aussitôt que le Duc les eut entre ses » mains, il les conduisit lui-même en » la maison de l'Archevêque : puis » Jean de Châlon fut remis en la » jouissance de ses mille livres de

(1) Pag. 499.

» rente, et fut faite promesse de l'ac-
» complissement des choses promises
» aux Princesses, Dames Marguerite
» et Isabelle. »

Dans cet accommodement rien ne fut oublié que l'obligation de réparer les pertes causées à Salins, à Pontarlier et autres lieux incendiés, dont les débris obstruaient encore les rues et les places publiques.

En ce qui concerne Salins, on a des preuves qu'après plus de cinquante ans un grand nombre de maisons était demeuré en ruines (1). Toutefois

(1) Le livre des anciennes fondations faites au profit du chapitre de St.-Anatoile a été rédigé en 1390. L'auteur l'avait recueilli de quelqu'ancien registre de cette église, échappé aux flammes de 1336. Mais en parlant des fondations antérieures à cette époque, il lui arrive souvent de faire remarquer que la maison donnée pour hypothèque est *aujourd'hui en ruine*. *Nunc est causale*, dit-il dans son latin, tiré du patois local, *chésau*, c'est-à-dire *maison tombée et non rebâtie*.

Digitized by Google

la nécessité de continuer le service public des salines avait fait entreprendre aussitôt que possible le rétablissement de leurs édifices. Cet exemple fut généralement imité par tous ceux que le commerce, les arts mécaniques, l'habitude et la propriété fixaient dans cette ville; les travaux furent exécutés avec plus d'ardeur que de goût et de prévoyance, presque sans égard pour les avantages d'un alignement, et sans précaution pour éloigner, par le choix des matériaux, un malheur complet, comme celui *dont* on venait d'être victime.

On en craignit même le retour peu d'années après : la ligue des seigneurs ennemis du Duc s'était renouvelée; plusieurs d'entr'eux, mécontens des derniers traités, refusaient à leur souverain l'hommage de certaines terres, sous prétexte qu'en transigeant, ils n'avaient cédé qu'à la force et aux circonstances. Jean de Châlon, prin-

Digitized by Google

cipal auteur de la dernière guerre, à laquelle on avait attaché son nom, ne manquait pas de raisons pour entrer dans celle-ci. Tous étaient résolus de tenter encore le sort des armes. Mais un dernier traité que l'on dut à une nouvelle intervention de Philippe de Valois, fit cesser les allarmes de la province et particulièrement celles de Salins. D'après cet acte, Jean de Châlon rentra dans tous ses droits sur la grande saline; il eut la faculté de bâtir *chatel et forteresse en la place où avait été Château-Guyon*, dont une partie avait été brûlée et le surplus démoli. Quant à une autre forteresse élevée près de l'hôpital de Bracon, de laquelle le Baron d'Arlay prétendait avoir à se plaindre, le Roi régla qu'il serait prononcé à cet égard par ses commissaires (1). Ce traité

(1) Il fut sans doute décidé que cette forteresse serait démolie; on en voit encore des restes près de la rivière, à l'extrémité des

est du mois de mars 1347. Il fut ratifié par les seigneurs, au mois d'avril suivant.

Jeanne II, Comtesse palatine et Duchesse de Bourgogne, mourut la même année; Eudes IV, son mari, deux ans après. Philippe, le seul enfant qui leur restât, était mort en 1346, au siége d'Aiguillon, et avait laissé à Jeanne de Boulogne, sa veuve, un fils en bas âge, appelé comme son père. On le surnomma de *Rouvres*, parce qu'il était né et qu'il mourut dans le château de Rouvres, près de Dijon.

---

jardins de Bracon, au-dessous de l'hôpital de la charité.... Quelques années auparavant, le sieur Poinsart, Sire de Thoraise, Châtelain de Bracon, avait sommé de la part du Duc, les Châtelains de Belin et de Guyon de faire détruire un édifice construit depuis peu entre le fort Guyon et l'église de Saint-Anatoile. (Inventaire de la seigneurie de Châtel-Guyon, parmi les manuscrits de la biblioth. publique de Besançon, tom. 4, cote 1.)

CHAPITRE XXXVIII.

PHILIPPE *de Rouvres, Duc et Comte de Bourgogne, Sire de Salins, etc.*

Ce jeune Duc était, par son aïeul paternel, héritier du Comté de Bourgogne, de la seigneurie de Salins et du Comté d'Artois. Jeanne de Boulogne devait lui laisser le Comté de ce nom et celui d'Auvergne. A la mort de Philippe, père de cet enfant, la Duchesse sa mère fut tutrice de son fils, et confirma dans un grand conseil, les coutumes, immunités et franchises de notre province (1). A la prière d'Hugues de Vienne, Archevêque de Besançon, et d'autres grands personnages, elle accorda des *lettres interprétatives* d'une ordonnance, qui maintenaient les Seigneurs dans le droit de jouir de la haute justice sur

(1) Coté B. 582. Inv. de la Chambre des comptes.

Digitized by Google

leurs terres, et d'y recueillir la succession des bâtards (1).

La même année, la Duchesse épousa en deuxièmes noces Jean, Duc de Normandie, qui devint Roi de France l'année suivante. Ce Monarque, la Reine et Marguerite de Flandre, héritiers présomptifs de Philippe, furent les hauts gardiens de ses états, dans chacun desquels un conseil avait été établi pour en régir les affaires en l'absence du Souverain : la Comtesse de Flandre, qui depuis plusieurs années avait été mise en possession d'Arbois, de Quingey, etc., fut à la tête du conseil de Franche-Comté.

Philippe était à peine âgé de sept ans, lorsque la Reine, sa mère, et le Roi Jean, songèrent à lui donner une épouse. Il était cousin issu de germains de Marguerite, fille unique de Louis

---

(1) Données à Gray, le 1er juin 1349. *Gardes des Régalies* de Besançon, liasse 1re.

de Mâle et petite-fille de la Comtesse de Flandre dont on vient de parler : la convenance fixa le choix de toute la parenté. Par un acte du 5 août 1354, le Roi donna plein pouvoir à la Reine de régler les conditions de cette alliance et de la terminer.

Elle le fut en effet, le 21 mars 1356; mais les deux époux encore en minorité demeurèrent séparés.

Six mois après, le Roi Jean, vaincu à Poitiers, fut conduit prisonnier en Angleterre, où il demeura plusieurs années, dans l'impossibilité de réunir les sommes exorbitantes qu'Edouard III exigeait pour sa rançon.

Un traité passé à Bretigny en 1360, apporta quelque adoucissement aux malheurs de la France et lui rendit son Monarque. Jeanne de Boulogne, sa deuxième femme, était morte un mois avant sa rentrée. C'est peut-être à cette occasion que les habitans du Bourg-le-Comte de Salins firent au

Duc Philippe un don gratuit de 800 florins (1).

Le 20 novembre de l'année suivante, Philippe de Rouvres, à peine majeur, décéda sans postérité. Son opulente succession fut divisée : le Roi Jean, son beau-père, eut le Duché de Bourgogne, non comme *faisant retour à la couronne*, mais en qualité de plus proche parent d'Eudes IV, qui l'avait apporté dans la famille du défunt. Jean de Montfort retira, par le même principe, les Comtés d'Auvergne et de Boulogne, et Marguerite, Comtesse de Flandre, aïeule de la jeune veuve de Philippe de Rouvres, conserva les Comtés d'Artois, de Bourgogne, et la seigneurie de Salins.

La connaissance de tous ces faits, quoiqu'étrangers la plupart à l'histoire de cette ville, nous a paru nécessaire pour démêler sans peine la succession

(1) Inventaire de la ville, cote 68.

des Comtes et des Comtesses de Bourgogne à cette époque (1).

CHAPITRE XXXIX.

MARGUERITE *de France, Comtesse de Flandre, d'Artois et de Nevers, devient Comtesse de Bourgogne et Dame de Salins.*

On a déjà remarqué que, pour terminer les contestations survenues entre la Duchesse de Bourgogne Jeanne II,

---

(1) L'identité des prénoms que portaient plusieurs de ces Comtesses a quelquefois jeté de la confusion dans les récits de nos plus habiles historiens : par exemple, D. Plancher (tom. 2, pag. 246), dit que « Marguerite » de Flandre, *veuve de ce jeune Duc* » (Philippe de Rouvres), avait hérité de lui » des Comtés d'Artois et de Bourgogne, » comme fille de Marguerite de France. » C'est une erreur que d'autres écrivains ont répétée : celle qui conserva ces Comtés après le décès de Philippe, était Marguerite de France, Comtesse de Flandre, dont la veuve du *jeune Duc* était non *la fille*, mais bien *la petite-fille*.

Digitized by Google

et ses sœurs, Marguerite était entrée dès l'an 1338 en possession de différens lieux du Comté, tels qu'Arbois, Quingey, Chissey, Buffart, Liesle, etc. Elle s'était retirée dans notre Bourgogne, dont elle se faisait appeler *Comtesse*, et présidait le conseil qui depuis quelques années y était établi.

A la mort de Philippe de Rouvres, elle réclama l'héritage de sa sœur et fut Comtesse de Bourgogne : les seigneurs du pays appuyèrent les droits de sa naissance contre le fils du Roi Jean, Philippe-le-Hardi, qui avait entrepris de réunir cette province à son Duché. Il avait facilement obtenu de l'Empereur l'investiture de ce Comté qu'il voulait bien appeler *fief de l'empire, devenu vacant à défaut d'héritiers mâles*. Mais son frère Charles V, Roi de France, rendit inutile cette démarche et eut la sagesse de garder les lettres d'investiture. Le Duc n'en fut pas moins ardent à prétendre en-

vahir la Franche-Comté; la guerre qu'il lui fit, pendant près de neuf ans, ne finit que par le mariage de ce Prince avec la veuve de Philippe de Rouvres, héritière présomptive de la Comtesse actuelle de Bourgogne.

Toutefois cette alliance ne s'accomplit pas sans difficulté. Louis, père de la jeune veuve, mécontent de la France, avait donné sa parole pour le fils du Roi d'Angleterre et tenait fortement pour ce parti. Marguerite, fille de France et aïeule de la Princesse, insistait vainement en faveur de Philippe. Elle va de Franche-Comté à Malines trouver son fils, tâche de le persuader; et comme il persistait dans son refus, « puisque vous ne voulez, lui dit-elle » avec colère, obéir ni à votre Roi, » ni à votre mère, sachez que je vous » déshérite et que jamais vous n'aurez » mon Comté d'Artois; et se décou- » vrant la poitrine, je vais, ajoute-t-elle, » trancher ce sein qui n'a nourri que

» vous, et le faire manger aux animaux
» carnassiers. » Le Comte effrayé se jette aux pieds de sa mère et promet de donner sa fille au Duc de Bourgogne.

Cette Princesse, dont l'histoire a vanté le génie et les vertus, eut souvent l'occasion d'en faire usage, dans la triste position où se trouvèrent ses états au moment où elle en prit possession. Des compagnies de guerre, composées d'hommes de toute nation et de tout état, ayant à leur tête des militaires expérimentés, portèrent longtemps le ravage dans les provinces, en les faisant contribuer et mettant à feu et à sang les lieux où elles éprouvaient de la résistance.

Le Comté ne fut pas exempt de leurs cruelles incursions; Henri de Montbéliard, gouverneur du pays, convoqua la noblesse à Quingey, afin d'aviser aux moyens d'arrêter l'ennemi. La Comtesse fournit 30 hommes et

Digitized by Google

300 sergents ; les seigneurs devaient à leurs frais conduire leurs gens ; tous devaient se trouver à Scey-en-Varais et se joindre à Thiebaud de Rye, chargé de la direction de toutes ces forces (1).

Dans ce péril, les habitans du faubourg St.-Pierre de Salins obtinrent la permission de se retirer en l'église de St.-Michel, après avoir abattu leurs maisons ; et ceux du Bourg-Dessous eurent la faculté de se fortifier sur cette montagne, les murs de ce bourg n'étant pas jugés défensables (2).

La voie des armes eut peu de succès contre des troupes aguerries : on se détermina bientôt à composer avec les capitaines. Il fallait du comptant ; par ordre supérieur, tous les propriétaires furent taxés, le bétail enlevé, avec promesse de paiement. On emprunta

---

(1) B. 550, inventaire de la Ch. des comptes.

(2) Invent. de la maison de ville, cote 418.

Digitized by Google

d'Etienne de Montbéliard 4000 florins, pour la restitution desquels le clergé et la noblesse furent cotisés (1). Un ordre du conseil de la Comtesse porta que dans la huitaine toutes ces taxes seraient acquittées, sous peine, contre les débiteurs nobles ou autres du Comté, d'être saisis, corps et biens (2).

Mais les soins de la Comtesse et les menaces de son conseil ne hâtaient pas les recouvremens à proportion des besoins publics et de l'exigence des compagnies. Marguerite prit le parti d'engager ses terres et ses châteaux, afin de se procurer l'argent nécessaire pour renvoyer des ennemis qui dévoraient ses états (3). Elle ordonna dès-lors à ses officiers d'insister à faire remplir les taxes qui avaient été d'abord établies. Tristan de Châlon, seigneur de Châtel-Belin, fut contraint

(1) B. 721, invent. de la Ch. des comptes.
(2) B. 522, *ibid.* (3) B. 540, *ibid.*

Digitized by Google

à payer 900 florins qu'il redevait sur sa portion contributive (1). On saisit son revenu sur les salines, et tous les officiers chargés pour lui de cette administration furent changés. Ancel de Salins (2), premier conseiller de la Comtesse, fut envoyé dans cette ville pour faire libérer plusieurs autres nobles également en retard (3). Il avait ordre encore d'exiger que l'on fît à Salins une bonne garde, de faire déposer dans les forts les denrées qui existaient dans les lieux d'alentour, et de déclarer acquis à la Comtesse tout ce qu'on aurait négligé de mettre en sûreté après un bref délai (4). Les habitans du Bourg-Communal avaient contribué pour une somme de 600

(1) B. 530, inv. de la Ch. des comptes.

(2) Il était fils de Dominique de Salins-la-Tour. Un ancien titre l'appelle *miles utriusque militiæ*.

(3) B. 528, invent. de la Ch. des comptes.

(4) B. 551, *ibid.*

Digitized by Google

florins, qui furent employés à la clôture de cette partie de la ville.

Ces évènemens, dont on abrège le récit afin de ne pas trop s'écarter de l'objet de ces recherches, prouvent que, trente ans après ses malheurs, Salins était assez notablement reconstruit pour fixer l'attention du gouvernement.

Ses salines, en alimentant la province, procuraient depuis longtemps aux seigneurs de la maison de Châlon un revenu considérable; mais le voisinage de la saline de Grozon qui appartenait exclusivement à la Comtesse, était contraire à leurs intérêts. En 1369, ils proposèrent à cette princesse la destruction de l'usine de Grozon : elle y consentit, en réservant que Salins fournirait à la province une quantité de sel suffisante pour les besoins publics, et que pour dédommagement elle et ses successeurs prélèveraient chaque année 600 livres

de rente sur le produit des salines de cette ville. Ainsi fut supprimé un établissement utile, et dont l'existence est déjà mentionnée dans un titre de l'an 722 (1).

On n'examinera pas si la suppression de cette usine détermina l'établissement des gabelles sur le sel fabriqué à Salins. Cet impôt, inconnu auparavant dans cette ville, quoiqu'établi ailleurs par Philippe-le-Long et par Charles V, y fut introduit quelques mois après, et alla toujours croissant dans ce siècle et dans les suivans. Dès l'an 1371, les gabelles de la petite saline seulement furent amodiées pour un an, moyennant 1230 florins; et la même année Perrin de Rethenay, prévôt du Bourg-Dessus, percevait les deux tiers du même impôt jeté à raison de trois engrognes par charge de sel sortant de la grande saline (2).

(1) D. Plancher, tom. 1, pag. 107.

(2) Inventaire de la maison de Châlon, t. 1, après la cote 5, 23.

Digitized by Google

CHAPITRE XL.

Les Juifs sont expulsés de Salins. Mort de la Comtesse Marguerite. Louis de Mâle, son fils, lui succède.

Le génie du commerce, aujourd'hui si répandu, n'était pas alors celui des habitans de la province; les produits de leurs travaux suffisaient à la simplicité de leurs besoins. Des Juifs établis dans le voisinage, vinrent répandre parmi nous le luxe et tous les inconvéniens qui en sont la suite. Ces Lombards (c'est le nom qu'on leur donnait, parce qu'ils sortaient presque tous de la Lombardie), s'établirent peu à peu dans différens lieux de la Franche-Comté, notamment à Salins, *qu'ils avaient choisi*, dit Gollut (1), *pour siége principal, entre les places de Bourgogne.* Leur avidité, et l'usure exorbitante qu'ils se permettaient, rui-

(1) Gollut, pag. 535.

nèrent les meilleures familles, et plusieurs marchands qu'ils avaient accablés de dettes, quittèrent leur négoce.

A la vue de ce désordre, quelques bons personnages (1), bourgeois de cette ville, se réunirent pour former un établisement qu'on appela *Mont-de-Salins*, où l'on était assuré de trouver de l'argent à un intérêt tolérable. Ce moyen, qui fut imité depuis dans plusieurs états de l'Europe, ne tarit cependant pas le mal. Outre son avarice, la horde juive se signalait depuis longtemps par sa profonde corruption; l'indignation publique lui attribuait toutes les calamités qui affligeaient la province : leur expulsion générale avait été plus d'une fois ordonnée, mais ils éludaient sans cesse l'exécution des lois. Par les mesures sérieuses que prit la Comtesse, elle vint du moins à bout d'en purger la ville de Salins, et Bracon dont elle

(1) Gollut, pag. 520.

Digitized by Google

habitait alors le château. Le 18 septembre 1374, sur les plaintes et les demandes que lui en firent les habitans et les corps ecclésiastiques de ces lieux, elle ordonna que, *dans un mois, tous les Juifs qui s'étaient établis, soit dans la ville, soit dans le bourg de Bracon, eussent à s'en départir, sous peine de perdre corps et biens; avec déclaration que, passé ce délai, ils seraient pris et justiciés de fait, sans procès ni autres délibérations : ordre à tous ses sujets de l'exécuter ainsi, sans nouveau mandement* (1).

Il ne fallait rien moins que des mesures aussi sévères pour éloigner une race funeste aux bonnes mœurs, à l'aisance des particuliers et à la fortune publique. Le souvenir de cette époque fut perpétué par un anniversaire que les églises de Salins promirent à leur souveraine.

(1) Archives du Jura.

Il est vraisemblable que ce fut à cette occasion et dans le dessein d'empêcher le retour de l'usure, que la Comtesse fit battre monnaie à Salins, et défendit le cours en cette ville des espèces frappées à Besançon. Elle recommanda expressément à son procureur général de veiller à l'exécution de cette ordonnance (1).

Peu d'années après, Philippe, Duc de Bourgogne, fit un pélerinage à St.-Claude. A son retour il devait traverser cette province dont la souveraineté allait bientôt lui appartenir. Il séjourna à Poligny, d'où il vint à Salins. La Comtesse Marguerite, aïeule de son épouse, le reçut dans son château de Bracon, ainsi que la suite nombreuse qui l'accompagnait (2).

---

(1) Gollut, liv. IX, chapitre 12.

(2) M. Chevalier dit qu'on fit apporter à Bracon les épiceries et le poisson qui étaient restés de la veille : il observe à cette occasion qu'une livre de sucre coûtait alors presqu'au-

Digitized by Google

Cette Princesse avait fixé sa résidence habituelle dans la ville d'Arbois, dont la situation lui paraissait agréable et qui lui dut beaucoup d'embellissemens et de faveurs. Bracon, qu'elle avait retiré de ses ruines, fut de temps en temps sa demeure. Après avoir gouverné ses états avec une rare sagesse, au milieu des troubles fréquens qui les avaient agités, elle se retira à Paris, où elle mourut dans une haute réputation de vertu, le 9 mai 1382, à l'âge de 72 ans.

Son fils *Louis*, surnommé de *Mâle*, Comte de Flandre, fut reconnu et déclaré Comte de Bourgogne le 18 du même mois, par les trois états assemblés à Salins. Pendant le peu de temps qu'il posséda cette province, il ne fut

---

tant que trente-deux livres de bougie, et égalait la dépense de dix chevaux pendant un jour et une nuit. Dans ce voyage Philippe était suivi de 248 cavaliers : t. 1, p. 194.

Digitized by Google

occupé qu'à soumettre ses peuples des Pays-Bas : il mourut en janvier 1384.

CHAPITRE XLI.

Philippe-le-Hardi et Marguerite de Flandre, Ducs et Comtes de Bourgogne, Sires de Salins, etc.

A la mort de Louis de Mâle, ses états passèrent à sa fille unique, Marguerite de Flandre. Cette Princesse, mariée depuis 15 ans à Philippe-le-Hardi, réunit pour la seconde fois le Comté au Duché de Bourgogne, et porta de plus à son mari les Comtés de Flandre, d'Artois, de Nevers et de Réthel, les seigneuries de Salins, de Malines; etc. Tant de domaines élevaient Philippe au rang des Princes les plus puissans de l'Europe.

La ville de Besançon renouvela avec lui les traités qu'elle avait faits avec les anciens Comtes, protecteurs et gardiens de ses droits; et celle de Salins lui offrit pour joyeux avéne-

Digitized by Google

ment 850 fr., et 60 marcs d'argent, valant alors 380 francs (1).

Depuis longtems la maison de Châlon voyait à regret le gouvernement de Franche-Comté passer en des mains étrangères ; elle aspirait toujours à l'autorité suprême qui avait été l'apanage de ses aînés : de là le défaut d'harmonie entre les seigneurs d'Arlay et leurs souverains ; nous en avons vu plus d'une fois les tristes résultats. Jean, Baron d'Arlay, non celui dont il a déjà été parlé et qui, détenu prisonnier au château de Poligny, était mort depuis plusieurs années, mais son petit-fils, seigneur de Châtel-Guyon et de Jougne, refusait au Duc et Comte l'hommage de ce dernier lieu, prétendant ne tenir ce fief que de *Dieu et de son épée.* Cette querelle avait été jugée 140 ans auparavant, entre Jean de Châlon le Sage, Sire de

(1) Comptes de l'hôtel de ville, de l'an 1386.

Salins, et Amauri de Joux. Mais suivant l'observation de Gollut (p. 597), « la plus grande partie des seigneuries » de la Franche-Comté avait été per» due et était passée dans les mains » des seigneurs qui ne tenaient compte » de la souveraineté de Bourgogne, » aimant mieux reconnaître immédia» tement l'Empire, que de se confesser » vassaux d'un Comte. »

Par une suite de ce système, le Baron d'Arlay, homme ambitieux et d'un caractère violent, se trouvait souvent en opposition avec le Duc, et pour réussir, employait les moyens les plus répréhensibles (1).

En 1391, il fut accusé d'avoir fait *meurtrir* Guillaume Faignier, sergent du Duc, au moment où cet officier allait remplir son ministère dans la seigneurie de Chalamont. Les meurtriers furent arrêtés, conduits au

(1) Gollut, pag. 598 et suiv.

château de Bracon, mis à la torture, selon la coutume de ce temps là, reconnus coupables et punis de mort.

Jean de Châlon, cité plusieurs fois et toujours inutilement, pour comparaître devant le Duc, obéit enfin à la menace de confiscation et de bannissement (1). Interrogé par Guy de Pontaillé, mareschal de Bourgogne, il ne put nier son crime; le Duc, par lettres-patentes du mois de janvier de l'année suivante, confisqua à son profit le partage de Châlon sur les sauneries et la seigneurie de Chalamont; le condamna envers la veuve et les enfans du sergent, à une amende de 200 fr., et à faire ériger dans le voisinage du lieu où le meurtre avait été commis, une chapelle dotée de 20 liv. de re-

(1) D. Plancher raconte cette affaire un péu différemment. On suit ici les titres de l'inv. de la Ch. des comptes, cote S 594 et suiv.; C. 2, invent. de Châtel-Guyon. Bibl. publ. de Besançon, tom. 4.

venus. L'usage, ou pour mieux dire l'abus, était alors de *civiliser* les procédures criminelles faites aux grands personnages, et au moyen des confiscations, le trésor du Prince s'enrichissait par les fautes graves ou légères qui étaient déférées à la justice. Pour imprimer du moins quelque crainte à ceux qui seraient tentés d'imiter la conduite du Baron d'Arlay, le Duc fit exécuter avec appareil le jugement qu'il venait de rendre : Guillaume le Noble, bailli d'aval, et le prévôt du Bourg-Dessous, en furent spécialement chargés. Au surplus, Jean d'Arlay obtint, peu de temps après, à la prière du Duc de Berry, que la seigneurie de Chalamont lui fût rendue, et dès l'an 1405 ayant fait sa paix avec le successeur de Philippe-le-Hardi, il rentra dans la jouissance de ses autres biens confisqués.

Pendant que cette affaire occupait le Duc, il fut averti que quelques

Digitized by Google

rentiers des salines, nobles ou autres, y percevaient des rentes, soit en argent, soit en sels, sans que leurs noms fussent inscrits au registre tenu par les préposés de cette administration. Le Prince enjoignit à sa chambre des comptes de se faire représenter les titres de tous les rentiers, lui donnant plein pouvoir de maintenir en possession ceux dont les droits seraient établis, et de réunir à son domaine les rentes perçues sans titres, ainsi que celles des propriétaires qui n'auraient pas été exacts à lui en faire hommage.

Cet examen fut long, et après plus de trois ans de travail la chambre remit au Duc un état des rentiers dont les perceptions irrégulières devaient être réunies au domaine. Philippe satisfait de ce travail en confirma les dispositions par une ordonnance du 3 juin 1395 (1).

(1) D. Plancher, t. 3, pag. 130.

Dans cet intervalle et à l'occasion des mariages de deux filles du Duc, les états de Franche-Comté, composés en cette circonstance, du clergé et des députés de la bourgeoisie et des villes de la province, accordèrent à leur Souverain, selon l'usage, un présent de 12,594 liv. Le Bourg-Dessus de Salins donna en outre 2,000 francs. Les élus choisis par les états pour imposer et faire lever ce subside étaient Thiebaud de Rye, chevalier, et Jean de Ville-sur-Arc, bailli d'amont (1).

Les habitans de Salins, à peu près dans le même tems, représentèrent au Duc la nécessité de réparer leurs fortifications. Celles de la seigneurie, qui existaient depuis près d'un siècle et demi, en avaient besoin, et plus encore celles du Bourg-le-Comte, au moins aussi anciennes et qui ne consistaient toujours qu'en un simple mur d'enceinte.

(1) D. Plancher, tom. 3, pag. 133.

Digitized by Google

Philippe sentait toute l'utilité de ce projet; mais il crut devoir remettre à un temps plus favorable les travaux nécessaires pour protéger efficacement cette ville. Il lui accorda seulement la faculté de s'imposer pendant trois ans une somme de 1000 liv. chaque année, pour être employée aux réparations les plus urgentes. La permission du Prince est à la date du 21 août 1393. Thiebaud de Rye, châtelain de Bracon, fut chargé de veiller à son exécution (1).

Outre ces occasions de dépense, il s'en présenta bientôt de plus importantes. Les Hongrois pressés par le Turc, implorèrent le secours de la France. La noblesse et ses vassaux devaient partir sous la conduite de Jean, Comte de Nevers, fils aîné du Duc de Bourgogne. Dans une conjoncture où Philippe voulait faire remarquer sa magnificence, il réclama des

(1) Archives de l'hôtel de ville.

secours pécuniaires de tous ses états ; et, selon l'usage de cette époque, il avait une double raison de faire cette demande ; *la chevalerie de son fils* et *le voyage d'outre mer*. Le Comté de Bourgogne fut taxé à 14,239 liv., et le *Bourg-Dessus*, qui constituait la seigneurie de Salins, à 1200 fr.

L'armée française parvenue en Hongrie au mois de septembre 1396, avait eu d'abord quelques succès ; mais au siége de Nicopolis, s'étant engagée trop avant, elle fut enveloppée et taillée en pièces. Son chef et un petit nombre de seigneurs furent épargnés et mis à rançon le 28 de ce mois.

A cette nouvelle, arrivée en France vers le mois de décembre suivant, la consternation fut générale. Une chose adoucit du moins la douleur de la province ; c'est que le fils de son Souverain était du petit nombre des prisonniers. Dans tous les états de ce Prince et même ailleurs, on se fit un

Digitized by Google

devoir de concourir à son rachat. La Flandre, dont les villes étaient opulentes, donna 170,000 fr.; le Duché de Bourgogne, 62,000; le Comté, 12,000; l'Artois, 16,300; Réthel, 5,000 fr. Besançon voulant aussi contribuer à rendre la liberté au fils de son protecteur, donna 3,000 fr. (1).

Dans les dernières années de sa vie, Philippe ne parut plus s'occuper de Salins, si ce n'est en 1401 que, de concert avec la Duchesse son épouse, il fit le partage de ses biens entre ses enfans. Ils réglèrent que cette ville, avec le Comté et le Duché de Bourgogne, etc., seraient l'héritage de Jean, leur fils aîné, et que dans le cas où le Comté d'Estampes ne leur reviendrait pas, Châtel-Guyon et 3,000 liv. de rente sur les salines appartiendraient, entr'autres biens, à leur troisième fils.

L'année suivante, le Duc partagea

(1) D. Plancher, t. 3, p. 150 et suiv.

Digitized by Google

la province en deux bailliages ; celui d'*amont* et celui d'*aval*. Bon Guichard fut le premier bailli d'*aval* ; Guy Armenier lui succéda (1).

Le Duc mourut le 27 avril 1404. Malgré ses immenses richesses, il fallut emprunter 6,000 écus pour les frais de ses funérailles. C'était une suite de la munificence ou plutôt de la prodigalité sans bornes par laquelle ce Prince s'était distingué dans toutes les circonstances. Ce dénuement fut cause que son épouse renonça à la part qui lui revenait dans les biens communs, et s'en tint uniquement à son douaire, en déposant sur le cercueil du défunt, selon la coutume alors en usage, ses clefs, sa bourse et sa ceinture. Elle ne survécut à son mari que jusqu'au mois de mars de l'année suivante. On a remarqué qu'elle eut toujours son sceau et son secrétaire

(1) St.-Germain, p. 129, et D. Plancher, tom. 3, p. 192.

Digitized by Google

particulier, pour expédier les lettres-patentes et les actes faits en son nom dans les souverainetés de son patrimoine (1)

CHAPITRE XLII.

JEAN, *Duc et Comte de Bourgogne, Sire de Salins, etc. Fortifications du Bourg-le-Comte entreprises.*

Ce prince, fils et successeur de Philippe-le-Hardi, fut surnommé *Sans Peur*, à raison de son courage bouillant et d'une grande fermeté de caractère. Il eut pour épouse Marguerite de Bavière. Il témoigna souvent l'attachement particulier qu'il avait pour la ville de Salins; il se plaisait à la désigner dans ses chartes, comme le *plus notable lieu du Comté de Bourgogne.*

C'est sous sa domination que l'on résolut de substituer au mur d'enceinte

(1) St.-Germain, p. 129, et D. Plancher, t. 3, p. 199 et suiv.

Digitized by Google

du Bourg-le-Comte, un système de fortifications plus capable de résister aux attaques de l'ennemi. Le 26 janvier 1411 il en accorda la permission aux habitans, et nomma Girard Dufour, bailli d'amont, Guy de Salins et autres, pour reconnaître le terrain nécessaire à la régularité de l'entreprise. Au mois d'avril suivant, Marguerite, son épouse, fit mettre la main à l'œuvre, ordonna la démolition de tous les édifices qui étaient appuyés sur l'ancien mur, ou qui en obstruaient l'approche (1).

Les moyens de faire face à cette dépense avaient été prévus. Philippe-le-Hardi s'en était plusieurs fois occupé. Dans ce dessein il avait permis, dès l'an 1403, aux municipaux du Bourg d'imposer tous ceux qui y possédaient quelques fonds ou revenus, même les chapitres et établissemens religieux :

(1) Archiv. de l'hôtel de ville, cotes 364, 369, et L. fol. 97 de l'inventaire.

Digitized by Google

le dixième de toute espèce de perception y fut affecté (1).

Les propriétaires et les rentiers des salines, intéressés à ces mesures de sûreté, y contribuèrent en donnant une somme de 300 écus d'or pour toutes les fortifications *de la ville* (2); car dans le même temps on réparait aussi celles de l'autre bourg, et la Duchesse Marguerite, en conformité des lettres-patentes (3) par lesquelles le Duc son mari avait reconnu que la forêt de Moidon était une propriété de la ville, autorisa les habitans à s'y *pourvoir de tous les bois nécessaires* pour cette opération (4).

L'ensemble des actes que l'on vient de rapporter ne laisse aucun doute sur le temps où furent commencées les

---

(1) Archiv. de l'hôtel de ville, cotes 326 et 347.

(2) *Ibid*, cot. V, fol. 99.

(3) Du 31 janvier 1411 (délib. de la ville).

(4) Archiv. de la ville, cot. 241.

Digitized by Google

fortifications régulières du Bourg-le-Comte. C'est aussi l'opinion de l'auteur d'une dissertation encore manuscrite sur l'histoire et les constructions militaires de Salins. Cet écrivain (1), auquel les notions de ce genre surtout sont très-familières, juge que « plus » de 160 ans après l'érection des rem- » parts du Bourg-Dessus, l'on ceignit » d'un mur définitif le Bourg-le-Comte. » Un œil attentif, ajoute-t-il, remar- » quera facilement, à l'inspection de » ces ouvrages, la différence qui existe » entre l'époque de chacun d'eux (2). »

Pendant que la ville de Salins pourvoyait ainsi à sa sûreté, la France

---

(1) M. Beaulieu (Jean-Aloys), chef de bataillon du génie, ingénieur en chef à Salins en 1818.

(2) Les tours de la porte Malpertuis sont d'une forme différente de celle qui fut adoptée pour les fortifications de ce bourg, parce qu'elles ont été construites quelques années auparavant. (Cote 379, *ibid.*) C'est appa-

était plongée dans les troubles civils et politiques, et dans toutes les horreurs qui en sont la suite. La maladie mentale de son Roi (Charles VI) en fut la source. L'ambition d'obtenir la régence divisa les familles royales d'Orléans et de Bourgogne. Leur haine mutuelle, envenimée par les femmes, alla jusqu'à la fureur. Le Duc de Bourgogne fit assassiner son compétiteur en 1407. Il avoua cet acte exécrable et trouva un apologiste dans un docteur de Sorbonne (1). La longue et fastidieuse déclamation du cordelier ne toucha point le conseil qui l'entendit; elle ne produisit que du scandale dans presque tous les assistans. Un orateur

---

remment pour cette raison que les deux tours placées aux angles du même côté sont aussi de la même forme. Celle qu'on appelle *la Tour-Ronde* n'était pas encore achevée en 1473. (Délibération du corps municipal à cette époque.)

(1) Jean Petit.

Digitized by Google

plus habile s'appliqua, dans une seconde assemblée, à démontrer que la vie du monarque et la conservation de la couronne dans sa famille, avaient été l'unique but que le Duc de Bourgogne s'était proposé en ordonnant ce meurtre. Ces raisons persuadèrent le très-grand nombre des conseillers; ils conclurent en faveur du Prince, et, sur leur rapport, le Roi lui accorda des lettres d'abolition qui le rétablirent dans l'état où il était avant l'assassinat et défendirent de l'inquiéter à ce sujet, non plus que ses descendans (1).

Jean de Bourgogne, maître du gouvernement, exerça pendant plusieurs années le souverain pouvoir au milieu des divisions et des massacres. Pour résister à ses nombreux ennemis de l'intérieur et de l'étranger, il fut obligé de réclamer souvent de ses sujets les

---

(1) Lett. du 9 mars 1407. D. Plancher, t. 3, n° 256, pr.

Digitized by Google

moyens de pourvoir à l'entretien de ses troupes et aux dépenses de la guerre. Les états du Duché lui accordèrent, en 1410, 20,000 fr.; ceux du Comté, assemblés à Dole, 8,000 (1). En 1413, les états de cette dernière province réunis à Arbois, consentirent à donner 6,000 livres que le Prince avait demandées, et l'année suivante, Salins, Poligny, Arbois, Quingey, Dole et quelques autres villes, contribuèrent à remplir un emprunt de 12,280 livres, ouvert par le Duc pour la guerre d'Artois (2).

Les discordes qui troublaient la France se firent sentir jusque dans notre province. Jean de Châlon, Baron d'Arlay, dont nous avons déjà parlé, suivait cette fois le parti du Duc; mais ses cousins, Louis de Châlon, Comte de Tonnerre, ainsi que Jean

(1) D. Plancher, t. 3, n° 256, p. 311.
(2) *Idem*, pag. 412.

Digitized by Google

et Hugues de Châlon, frères de Louis, avaient embrassé le parti d'Orléans. Jean de Bourgogne dont ils étaient les vassaux, les fit déclarer ennemis du Roi et de lui-même, le 26 janvier 1412, et le parlement séant à Dole rendit un arrêt le 18 juillet de l'année suivante, par lequel Louis de Châlon, convaincu du crime de lèse-majesté, est condamné à un bannissement perpétuel et ses biens acquis à l'état (1).

Les domaines de Louis de Châlon, déjà confisqués quelques années auparavant, lui avaient été rendus par Jean de Bourgogne, à la prière du Duc de Guienne, excepté ses rentes sur les salines, et le château de Belin qu'il donna à son fils le Comte de Charolais. Il confirme cette donation en 1416; il y ajoute les terres d'Or-

(1) Gollut, p. 664. D. Plancher, t. 3, pag. 339 et 458. Ses biens étaient les seigneuries d'Orgelet, St.-Julien, Monnet, Montaigu, St.-Aubin, et des rentes sur les salines.

Digitized by Google

gelet, de Montaigu, de Monnet, etc., et des rentes provenant de la même confiscation (1).

En cette année, le Duc, après avoir pacifié ses états de Flandre et d'Artois, était venu à Salins. Il y apprit que Thierry Coplet, auquel il avait confié l'administration de l'hospice de Bracon, n'y faisait point de résidence, ne donnait nul soin ni aux pauvres, ni aux revenus que les fondateurs avaient destinés à cette œuvre. Il retira à Coplet des fonctions que celui-ci remplissait mal, et les remit à Jean de Nozeroy, l'un de ses conseillers, qui lui avait rendu de grands services dans les dernières guerres et avait fait d'énormes pertes à la suite du Prince (2).

Il y avait alors plus de deux ans que le procureur du Duc, établi dans le Comté pour veiller à la conserva-

---

(1) Chevalier 1, p. 212.
(2) D. Plancher, t. 3, p. 431.

Digitized by Google

tion des intérêts de l'état, donnait aux autorités et aux habitans du Bourg-Dessus de vives inquiétudes sur le sort des franchises que leur avait accordées Jean de Châlon, Sire de Salins, et dont ils jouissaient depuis près de deux siècles. Ce procureur prétendant qu'ils n'avaient pas observé les conditions de leur affranchissement et qu'ils avaient abusé de leurs priviléges au détriment dn Prince, les avait fait citer devant les réformateurs généraux nommés pour maintenir l'ordre dans le Comté, et demandait que ce bourg fût réduit à son premier état de servitude.

Les habitans comparurent, donnèrent leurs défenses, et produisirent à l'appui de leur lettre de franchises, la bulle du Pape Innocent IV, qui en rapporte la teneur, en approuve les dispositions, et *absout lesd. habitans de toutes censures ecclésiastiques qu'ils pourraient avoir encourues à*

Digitized by Google

raison de la concession desd. franchises.

Le procureur du Duc ne fut point persuadé : il redoubla ses instances, et continua à demander qu'ils fussent déclarés *déchus de l'affranchissement.*

Cependant le Duc averti de cet état de choses, fit retarder le jugement pour donner aux habitans qu'il voulait ménager, le tems d'apaiser son procureur. Il chargea son chancelier de prendre connaissance de cette affaire et de la terminer de concert avec quelques membres qu'il choisirait dans le conseil.

La difficulté étant ainsi remise à d'autres juges, fut examinée de nouveau en diverses assemblées tenues pendant quatre mois dans les villes de Salins, Poligny, Gray, Dole et Besançon, et enfin terminée à la satisfaction des deux parties. L'affranchissement du Bourg-Dessus et ses priviléges furent maintenus ; et du

Digitized by Google

consentement des habitans, il fut arrêté que dorénavant ils paieraient au Duc, chaque année dans l'octave de la St.-André, une rente de 100 fr.; à quoi fut fixé le cens que le Comte Jean de Châlon s'était réservé sur eux en les affranchissant; et que pour dédommager le Duc, tant du passé que des frais de la procédure actuelle, ils verseraient à la caisse de son receveur à Dijon, mille francs une fois payés. Ce règlement fut approuvé par le Duc, de l'avis de son conseil, le 16 décembre 1416.

Les habitans du Bourg-Dessus satisfaits de cette décision, ne demandèrent au Prince que d'obliger les faubourgs dépendant de la seigneurie, à supporter leur part de la rente qui devait lui être payée annuellement; ce qu'il fit par ses lettres du 28 mai 1417 (1).

(1) Inventaire de l'hôtel de ville, de 1627, fol. 55. D. Plancher, t. 3, p. 467.

Digitized by Google

Le 9 du même mois, les états du bailliage d'aval, convoqués par la Duchesse, s'assemblèrent à Salins. Pendant l'absence du Duc, cette Princesse avait toujours eu le gouvernement de ses états. Les commissaires qu'elle envoya à Salins déclarèrent en son nom, en celui du Duc et du Comte de Charolais, leur fils, le motif de cette convocation. C'était d'obtenir les secours nécessaires pour réunir à Château-Belin, donné par le Duc à son fils, diverses seigneuries qui en dépendaient et en avaient été distraites avec faculté *de réachat*, savoir : St.-Aubin, St.-Julien, Chaïs, Pont du Navoi et Fontenu en la châtellenie de Monnet.

Les états applaudirent à ce dessein, et accordèrent une somme de 5500 livres qu'ils promirent de faire payer pour le 8 septembre suivant (1).

La Duchesse profita de cette cir-

(1) D. Plancher, t. 3, p. 464.

constance pour notifier aux membres des états l'ordonnance du 16 décembre 1416, qui supprimait toutes les chambres et greniers à sel du Duché et du Comté de Bourgogne, et rétablissait la liberté de commercer sur cette denrée aux conditions suivantes : 1° qu'on n'en débiterait point d'autre que celle qui provenait de ses sauneries de Salins, dont chaque pain serait marqué de manière à pouvoir être distingué de tout autre sel; 2° que les marchands, en prenant le sel en saunerie, paieraient aux commis le même droit qu'on acquittait en le prenant dans les greniers; 3° que les marchands qui voudraient en trafiquer *outre Saône*, ne pourraient passer cette rivière que par l'un des ports désignés dans l'ordonnance.

Cette nouvelle méthode, imaginée par le Duc dans le dessein d'augmenter ses finances, ne lui réussit pas. Son conseil lui démontra la nécessité

Digitized by Google

de revenir à l'ancien usage : le 25 août 1418, il rétablit les greniers à sel et se contenta d'en diminuer le nombre (1).

L'année suivante, des troupes de gendarmes occupaient divers endroits du Duché et du Comté de Bourgogne, pillaient les maisons, maltraitaient les habitans et ruinaient les campagnes en détruisant les blés prêts à être moissonnés.

Le Duc informé de ce désordre, adressa aux baillis de chacune de ces provinces l'ordre de se transporter avec des forces suffisantes, dans les lieux occupés par ces gendarmes, de les en faire sortir; au besoin, de les saisir à main armée; de leur faire leur procès, afin d'empêcher par ce moyen l'oppression et la ruine du pays. Cet ordre, du 19 juillet 1419, est le dernier acte de la vie de ce Prince qui ait

(1) D. Plancher, t. 3, p. 463 et 495.

Digitized by Google

quelque rapport à notre contrée (1). Il s'était réconcilié avec le Dauphin, son ennemi; la paix générale de la France avait été ordonnée par le Roi; le Duc et le Dauphin devaient la jurer sur le pont de Montereau-faut-Yonne: ils s'y rendirent l'un et l'autre, et pendant que le Duc protestait à son rival *qu'il le servirait en toutes occasions*, les gens du Dauphin, à un signal donné, le firent périr sous des coups de haches et d'épées tranchantes, le 10 septembre 1419. Il fut enterré le lendemain, sans aucune cérémonie, dans l'église de N.-D. à Montereau (2).

CHAPITRE XLIII.

PHILIPPE-LE-BON, *Duc et Comte de Bourgogne, Seigneur de Salins. Premiers actes de son administration.*

Philippe, Comte de Charolais, unique mâle de la famille du Duc de

(1) D. Plancher, p. 516.

(2) *Id.*, p. 525. Monstrelet, t. 1, p. 278, etc.

Digitized by Google

Bourgogne, était à Gand lorsqu'il apprit les tristes circonstances de l'assassinat de ce Prince. Dans les premiers momens de sa douleur, ayant rencontré sa jeune épouse, Michelle de France, *votre frère vient d'assassiner mon père*, lui dit-il en fondant en larmes; la Princesse interdite eut à peine la force de répondre à son mari : « Monseigneur, vous ne pouvez » me rien dire de plus accablant. » Ensuite elle resta comme anéantie. Philippe, qui était d'un excellent naturel, s'empressa de la consoler; mais les soins et les prévenances qu'il eut toujours pour elle ne purent effacer l'amertume et les ennuis dans lesquels elle passa le reste de sa vie.

Philippe, âgé de 23 ans, animé du désir de venger la mort de son père, sentit d'abord le besoin qu'il avait de ses parens et de ses amis pour se maintenir dans la possession de ses états, pour résister au parti du

Digitized by Google

Dauphin qui ne manquerait pas d'attaquer et de détruire, s'il le pouvait, la maison de Bourgogne. Il assembla ses officiers et tint avec eux un grand conseil, dont l'avis fut que, pour réussir, il n'y avait point de meilleur moyen que de faire alliance avec le Roi d'Angleterre.

Il fut convenu que ce monarque épouserait Catherine, 6me fille du Roi de France; que Charles VI continuerait à jouir de sa couronne et des revenus du royaume pendant sa vie; qu'à sa mort, la couronne de France serait dévolue à Henri, Roi d'Angleterre; que jusque-là Henri serait régent, et que les princes, les bourgeois et les communes prêteraient serment au Roi d'Angleterre comme régent, et le reconnaîtraient pour souverain après la mort du Roi Charles.

Tel fut *le foyer* où s'alluma une guerre qui, pendant plus de 30 ans, ravagea la France.

Digitized by Google

Philippe, dit le Bon, après avoir donné quelques jours à la douleur et pris les mesures qu'il croyait nécessaires pour conserver ses nombreux domaines, s'occupa de régler le douaire de Marguerite, sa mère. Le montant en avait été fixé à 13,000 livres de rente ; le Duc les assigna sur différentes villes et terres de ses états, parmi lesquelles on remarque Gendrey, Orchamps, Lavans, etc., et une rente de 2683 livres tournois sur la saunerie de Salins (1).

Cette Princesse continua d'administrer le Comté de Bourgogne, sous l'autorité de son fils, avec la même sagesse qu'elle avait fait du vivant de son mari. Elle mourut à Dijon le 23 janvier 1423 (2).

---

(1) D. Plancher, t. 3, p. 543.

(2) *Ibid.*, pag. 549.

CHAPITRE XLIV.

Fortifications de Salins continuées. Moyens employés à cette entreprise.

Les guerres que Philippe avait à soutenir dans plusieurs parties de la France contre les partisans du Dauphin lui rappellent bientôt que les fortifications de Salins ne sont pas en état de résister à l'ennemi. Elles étaient à peine commencées dans le Bourg-le-Comte, et les travaux suspendus dans celui de la seigneurie, par l'insuffisance des fonds destinés au salaire des ouvriers, attendaient de nouveaux secours.

Le Duc est à peine en possession de ses états, qu'il accorde à l'un et à l'autre les moyens de continuer leur entreprise. Le 3 avril 1420, il permet aux habitans du Bourg-le-Comte de prendre dans ses forêts domaniales de Mouchard, les bois nécessaires à la construction des tours et des

portes (1). Le 11 septembre de la même année, il autorise le Bourg-du-Sire à frapper une monnaie de *bon aloi*, jusqu'à concurrence de 4500 marcs, pour faire achever les réparations que son père avait ordonnées (2).

Deux ans après, le besoin de terminer ces travaux devenait urgent : tout, en France, respirait la guerre ; en particulier, la Bourgogne avait à craindre une surprise du côté où elle était le moins en état de se défendre. Le 24 septembre 1422, Etienne Armenier (3), qui venait d'être nommé bailli d'aval, enjoignit aux *capitaines*

---

(1) Inventaire de la ville, cote 359. Les inventaires anciens portent que cette faculté est accordée sur les forêts *de Mouchard*.

(2) *Ibid.*, cote G, fol. 160.

(3) C'est lui qui a fait construire le château de Montigny, près d'Arbois. Ce château appartint ensuite à M. de Crécy, puis à M. de Boutechou de Chavanne, qui l'a vendu au Lieutenant-général Baron Le Pin, de Salins.

Digitized by Google

et *justiciers* de pourvoir à la sûreté des villes et châteaux-forts, de commander *guet et garde*, *sous peine de rebellion à encourir par les refusants*.

L'année suivante on forma, par ordre du Duc, une armée à *Trenans* (1), et au mois de septembre le même bailli manda à tous les possesseurs de fief du Comté de se tenir prêts et en armes pour se rendre à l'Abergement, près de Seurre (2).

Les circonstances étaient graves, et l'on ne peut douter que les fortifications ordonnées à Salins n'aient reçu alors un degré notable d'avancement.

---

(1) Ce village de la Bresse, département du Jura, se nomme aujourd'hui *Trenal*. Les ordres pour cette réunion étaient si sévères, que *Michel Mangeroz*, écuyer, de Salins, s'étant dispensé d'obéir sous prétexte de maladie, le bailli d'aval écrivit à *Huguenin Pleure*, prévôt du Bourg-Dessus, pour informer sur la réalité de cette indisposition. *Chambre des comptes*, cote B. 562.

(2) *Ibid.*, cote B. 557 et 563.

Toutefois elles étaient loin encore du point où le Duc voulait les amener. Pour cet effet, il établit une contribution qu'il fixa au dixième de toute espèce de revenus assis sur la ville de Salins, sur son territoire, sur les redevances perçues aux sauneries, soit par les particuliers, soit par les chapitres, par les ecclésiastiques et par les maisons religieuses (1).

La même disposition fut renouvelée en 1434, étendue 20 ans après aux villages des environs, qui, en cas de danger, avaient le droit de se retirer dans la ville, et qu'on nommait alors *retrahans* (2).

En 1456, le Prince réduisit de moitié la contribution assise sur les revenus, et jeta en remplacement, 15 sous étevenants à percevoir annuellement sur chaque quartier de muire, tenu par

(1) Invent. de la ville, cote 326.

(2) *Ibid*, cotes 170, 190 et 608.

les étrangers. Peu d'années après, il accorda de plus 12 gros (1 franc) à percevoir sur chaque muid entrant à Salins ou à Bracon : Philippe, en 1464, recommandait encore l'exécution de cette mesure (1).

Les remparts du Bourg-le-Comte ne paraissent avoir été terminés que vers la fin de ce siècle. On remarque dans les titres de cette époque, que malgré l'activité et les soins qu'on avait apportés à cette entreprise, il fallut encore, pour l'achever, mettre en 1483 une augmentation sur le prix du sel (2); et le 17 août 1491, le lieutenant général du Roi rétablit l'impôt du 10e des revenus à la charge des étrangers, pour être employé à *la construction*

(1) Invent. de la ville, cotes 239 et 376. Le Duc, par l'un de ces actes, accorda au Bourg-le-Comte une grosse bombarde en fer, qui était aux halles et qui fut conduite à Besançon.

(2) Invent. de la Ch. des comptes, S. 1153.

Digitized by Google

des murailles, ainsi que pour achat d'artillerie, etc. (1) : c'est la dernière notion que donnent les titres ayant trait à ce sujet. Les fonds que l'autorité fit lever depuis, étaient destinés à l'*entretien* et aux *réparations*.

CHAPITRE XLV.

Enceinte du Bourg-Communal. Détails sur les fortifications des deux autres Bourgs.

Le Bourg-Communal, dans sa partie du côté de Belin, s'étendait depuis le Fort-Guyon jusqu'au demi-bastion derrière l'église de St.-Michel. De ces points, deux lignes courbes parvenaient à la porte de St.-Nicolas et déterminaient la largeur de ce bourg. On voit encore en différens endroits, notamment près de St.-Michel, des vestiges du mur qui le séparait des deux autres.

Aux points où ces lignes traversaient

(1) Invent. de l'hôtel de ville, cote 348.

Digitized by Google

les rues, il existait des portails dont la clôture appartenait au magistrat du bourg (1).

Avant 1436, le mur oriental n'était pas construit : sa direction avait été seulement indiquée par des pierres d'attente près du Château-Guyon, et d'autre part près de l'église de Saint-Michel. Il existait au-dessous de cet intervalle des maisons, des jardins et en particulier l'*abbaye de la Charité*, dont l'emplacement fut choisi dans la suite pour l'établissement du collége. En cette année, les propriétaires et

(1) Un de ces portails qui était entre le couvent des Clarisses et l'église de St.-Jean-Baptiste, a subsisté jusqu'à la destruction de ce dernier édifice. Un autre existait entre la grande saline, près de la rue *du Surin*, et la maison qui appartenait à M. d'Esternoz.

Sur l'autre côté, un portail se voit encore, rue du Pavillon, près de l'ancien monastère des Ursules; et un dernier traversait la grande-rue, à l'angle supérieur de la petite saline.

Digitized by Google

les officiers du Duc traitèrent de la clôture de ce côté.

Il fut convenu que le mur s'étendrait en ligne droite de l'un à l'autre point indiqué par les anciennes pierres d'attente ; que dans sa longueur il serait pratiqué une *poterne*, afin de laisser aux propriétaires la facilité de cultiver les portions de leurs héritages qui restaient en dehors ; que la clef en demeurerait à leur disposition, excepté dans le cas de guerre et d'imminens périls, où elle serait remise aux capitaine et échevins du Bourg-Dessus (1).

Le Bourg-Communal étant muni de

(1) Archives de la mairie, cote 369. Les PP. Jésuites reçus dans la ville, nonobstant ses remontrances (*ibid.* cote 665), ayant été privés de la clef de cette poterne, obtinrent en 1700 un arrêt du conseil d'état par lequel ils furent autorisés à transporter ce mur au-delà de leur propriété. L'ouverture fut faite, mais le transport du mur n'a eu lieu que vers la fin du siècle dernier.

Digitized by Google

ses remparts, ainsi que les deux autres parties de la ville, tous trois étaient intéressés à exiger, pour la sûreté commune, que chacun d'eux entretînt en bon état ses fortifications. Ils se surveillaient mutuellement et avaient soin d'exiger la réparation des brêches que le temps ou les évènemens occasionnaient dans leurs murailles respectives (1).

(1) Ainsi, en 1388 les habitans du Bourg-le-Comte présentèrent une requête contre Guillaume de Loitte qui avait fait à la cloison du Bourg-Communal une poterne par où entraient ceux du Bourg-Dessus, ce qui leur avait causé en 1336, lors de la guerre de Chaussin, un dommage qu'ils estimaient à plus de 20,000 francs.

De même un mur au joignant de la tour *de Flore* ayant été longtemps négligé par les deux bourgs qui devaient l'achever, les habitans du Bourg-Dessus qui en ressentaient un grand dommage, obtinrent du Duc Philippe, en 1440, un mandement au bailli d'aval de faire exécuter la sentence que cet officier avait rendue auparavant à ce sujet. (Inv. de la Ch. des comptes, cote B. 534).

Digitized by Google

Les ouvrages exécutés pour clorre le Bourg-Communal ne présentaient rien de menaçant contre le surplus de la ville. Le mur faisant face au Fort-Belin était dirigé contre les entreprises du dehors, et les autres étaient plutôt un sujet de tranquillité et de bonne police, qu'un moyen d'attaque ou de défense contre l'intérieur.

Il n'en était pas de même des fortifications construites dans les deux autres bourgs. La sûreté générale de la ville avait été le but de tous ces travaux. Les murs, d'une notable dimension, flanqués de tours de distance en distance (1), subsistaient encore

(1) DIMENSIONS DES REMPARTS DE SALINS.

	Hauteur (à partir du sol)		Hauteur du parapet.	Épaisseur	
	des tours jusqu'au couvert.	des murs jusqu'au terre-plein.		du terre-plein.	du parapet.
Bourg-du-Sire	13 mèt. 81	8 mèt.	2 mèt. 30	1 mèt.	0 mèt. 64
Bourg-le-Comte	13 mèt. 30	7 mèt.	2 mèt. 30	1 mèt. 46	0 mèt. 64

Digitized by Google

en entier à la fin du 17e siècle, moyennant quelques réparations et

---

Les tours établies sur le côté du sud de la ville, près du chemin de Baud, n'ont que 8 mètres 1/2 d'élévation du sol au toit.

Chacune de ces tours avait son nom particulier : voici ce que nous avons pu recueillir à cet égard.

Au Bourg-Dessus, près de la porte St.-Nicolas, est la tour de *Flore*, et en remontant le long de la rivière, la tour de *Reculot*, celle du *Perroquet*.... A l'angle est une tour carrée, appelée l'*Arsenal*. Au côté du sud et après la porte *Oudin* sont trois tours, dont l'une est dite *du Bourreau* ; l'autre, la *Tour-Rouge* ; la 3e, tour *du Prévôt*. Celle de l'angle, près de l'ermitage St.-Anatoile, porte le nom de *Tour-Bénite*. En descendant le long du rempart oriental, on trouve les deux tours de St.-Anatoile, la tour et porte Bâtardes, ensuite le Fort-Guyon, où commençait le Bourg-Commun. Entre ce fort et la tour *Terrestre* qui suit, on construisit, en 1531, *douze loges à gyps pour y placer des pestiférés*. Près des bâtimens du collége est *la tour et la Porte-Dorée*. En 1528 le chapitre de St.-Anatoile députa à la maison de ville pour demander

Digitized by Google

malgré les ravages du tems et des guerres. Le long abandon où ils ont été laissés, a précipité leur ruine.

---

que les *infects de peste* n'entrassent plus par la porte *au Bâtard*, qui était dans son pourpris, *ains par la* PORTE-DORÉE, *plus prochaine et plus commode à traiger*. (Délibérations du chapitre à cette date).

Plus loin est le *demi-bastion de Saint-Michel*, où aboutit le mur qui sépare le Bourg-Commun d'avec le Bourg-le-Comte, et d'où, selon la tradition, le prêtre adressait la parole aux pestiférés; ensuite, la tour *St.-George*, à l'angle où le rempart descend à *la tour et porte dite du Champ-Bonoz*. En avançant du côté du nord, on trouve successivement les tours d'*Aiglepierre*, *Bernard*, *Galzot*, *Jacques*, et la tour de l'angle, *dite d'Andelot*, ou Tour-Ronde.

Au côté du nord sont les tours de la Porte-Basse; à l'angle N.-O. est la tour dite de *Cicon*; ensuite, en remontant le long de la rivière, on trouve à l'*Angonne*, l'ancienne tour appelée *Barangier*, puis la porte St.-Nicolas, qui séparait les deux bourgs.

Digitized by Google

CHAPITRE XLVI.

Evènemens concernant Salins, sous le gouvernement de Philippe-le-Bon.

Après avoir réuni dans les chapitres précédens, tout ce qui a paru nécessaire pour donner une idée des fortifications de cette ville, nous reprenons le récit des évènemens relatifs à Salins, sous le gouvernement de Philippe, surnommé le Bon.

Ce Prince visita, en 1422, quelques-unes des villes du Comté. Le 23 mars il se rendit à Salins. Avant d'y faire son entrée, il fut supplié par les habitans du Bourg-le-Comte, de renouveler, à l'exemple des Ducs ses prédécesseurs, la promesse de maintenir les franchises de ce lieu. Un autel était préparé au pied de la croix du faubourg St.-Pierre, sur lequel on avait placé le livre des *évangiles et des saints canons* : Philippe prononça le serment requis, *ès mains d'honorable*

Digitized by Google

et sage messire Etienne de Chenecey, licentié ès lois et habitant du même Bourg (1).

Le Duc tint à Salins les états des deux ordres, celui des ecclésiastiques, et celui des bourgeois et députés des villes qu'il y avait appelés. Ces états, tout dévoués à ce Prince, lui accordèrent un subside de 20,000 livres, dont la levée se fit par les élus qu'il choisit lui-même (2). De Salins il passa à Besançon, dont les habitans renouvelèrent avec lui le traité de protection.

Le 24 juillet de la même année, l'administration de la justice reçut dans le Comté un changement considérable. Cette province qui, dans l'origine, formait un seul bailliage, en comprenait deux depuis que Philippe-le-Hardi l'avait divisée en bailliages *d'Amont et d'Aval* : Philippe-le-Bon, son petit-

(1) Invent. de 1613, cote 38.

(2) D. Plancher, tom. IX, p. 48.

Digitized by Google

fils, jugea à propos de partager encore ce dernier en deux, dont l'un conserva l'ancien nom et fut confié à Etienne, fils de Guy Armenier, conseiller du Duc, aux gages de 140 livres estev. Son ressort comprenait les villes de Pontarlier, Salins, Arbois, Poligny, Mont-Morot, Orgelet, et les justices de Chaïs, Château-Châlon, St.-Julien, Montaigu et Monnet. L'autre bailliage, dont la ville de Dole devait être le chef-lieu, se composait du surplus du bailliage d'aval (1).

L'année suivante, de nouveaux états réunis à Salins, en l'église des Cordeliers, offrirent une somme de 9693 livres pour concourir à l'établissement de l'université, commune aux deux provinces de Bourgogne, que le Pape Martin V avait accordée aux sollicitations du Duc. Le souverain Pontife laissait à ce Prince la faculté d'en

(1) D. Plancher, tom. IV, pag. 58.

choisir les membres, de l'avis de son conseil, et de la placer à Dole ou bien à Gray, qui, plus de 130 ans auparavant, avait déjà reçu et bientôt laissé perdre ce privilége. Des commissaires se rendirent dans l'une et dans l'autre de ces villes, et décidèrent que celle de Dole était plus convenable : l'Université y fut placée le 20 juillet 1423 (1).

Les mêmes états de la province, convoqués d'abord à Dijon, pour subvenir aux dépenses que nécessitaient la guerre et les fréquens voyages de Philippe, se réunirent ensuite à Salins le 15 février 1424, pour répartir les 10,000 francs qu'ils avaient offerts et que le Prince avait agréés.

---

(1) D. Plancher, t. IV, pag. 72 ; et preuves, pag. XXVIIJ. *L'art de vérifier les dates* dit 1421. Peut-être les auteurs indiquent-ils seulement la date de la bulle du Pape.

CHAPITRE XLVII.

Suite des évènemens sous Philippe-le-Bon.

On lit dans un ancien inventaire de Salins (1), que *les villages de Moutaine*, *Cercenne*, *Pont-d'Héri*, *etc.*, *furent appelés*, *le* 14 *mars* 1431 (vieux style), *pour garder au château de Bracon un grand Seigneur qui y était détenu prisonnier.* L'inventaire ne donne aucune explication sur cet évènement.

L'histoire contemporaine nous apprend qu'à cette époque, en effet, Réné d'Anjou, Duc de Lorraine et de Bar, ayant trouvé dans le Comte de Vaudémont un rival qui lui disputait ces titres, en était venu, pour les conserver, jusqu'à quitter le parti de Bourgogne et à tenter le sort des combats contre l'armée de son adversaire soutenue par un renfort consi-

(1) Invent. de 1613, fol. 96, cote 194.

dérable de Bourguignons. La victoire favorisa le Comte de Vaudémont, et le Prince Réné, après avoir vu ses meilleurs officiers et une grande partie de ses soldats taillés en pièces, fut fait prisonnier et conduit au fort de Bracon, par Antoine de Toulongeon, Mareschal de Bourgogne.

Le convoi arriva à Salins peu de jours apres le 2 juillet 1431, époque de la bataille de Bulgneville, où le Duc de Lorraine avait perdu sa liberté. Le château de Bracon, déjà caduc alors, exigeait quelques réparations pour la sûreté de l'illustre prisonnier. Pendant qu'on y pourvut, le Prince fut provisoirement déposé à la saline.

Au bout de quelques mois, il fut transféré au fort Bracon : mais une maladie épidémique s'étant déclarée dans la ville et dans les environs, le conseil de Bourgogne, intéressé à la conservation du Duc de Lorraine, le fit extraire de ce fort et conduire à Dijon.

Digitized by Google

Nous passons les détails étrangers à ces recherches (1), et nous nous bornons à dire qu'après avoir été détenu à Dijon pendant quelques mois, ce Prince obtint deux ans de liberté provisoire; qu'ensuite il revint prendre ses fers dans la même ville; que, sur le bruit d'un enlèvement prochain, il fut reconduit à Rochefort, et de là à Bracon, au mois de février 1435; que le 15 mars suivant il y fut instruit que la Reine de Naples, morte depuis quelques semaines, l'avait adopté pour son successeur au trône.

En apprenant cette nouvelle, le Duc Réné ne put retenir ses larmes. La mort de Louis III, son frère, celle de la Reine son épouse, la disposition bienveillante de cette Princesse à son égard et l'incertitude du moment où

(1) L'histoire des malheurs et des vertus de Réné d'Anjou vient d'être écrite par M. le Vicomte de VILLENEUVE-BARGEMONT, avec une éloquence digne de l'intérêt qu'ils inspirent.

Digitized by Google

il recouvrerait la liberté, étaient autant d'atteintes portées à sa sensibilité.

Pendant vingt-un mois de captivité qu'il passa encore à Bracon, pour supporter ses ennuis et se distraire des cruelles réflexions qui contristaient son ame, il eut recours aux beaux arts, qu'il avait toujours cultivés. « Il » peignit de sa main fort richement » des *oblies d'or*, en la chambre où » il tenait prison, voulant signifier que » ses gens l'avaient du tout oublié (1).

» La tradition de ces peintures, dit » son savant historien, s'est conservée » à Salins, où quelques curieux ont » gardé longtemps avec respect, des » verres arrondis sur lesquels on a » cru que Réné les avait exécutées. » On ajoute que ce Prince peignit » aussi plusieurs autres compositions » sur ces murs épais qui le séparaient » du monde entier, y traça une foule

(1) Paradin, annales de Bourgogne, p. 730.

Digitized by Google

» de sentences ou pensées morales en
» harmonie avec la situation mélan-
» colique de son esprit (1). »

Ce Prince infortuné vit enfin arriver un terme à ses malheurs. Il obtint de Philippe-le-Bon sa délivrance, moyennant l'énorme rançon de deux cent mille florins d'or (2). Il sortit de Bracon le 25 novembre 1436.

Au milieu des fêtes que donnèrent au nouveau Roi de Naples la Lorraine, la Bourgogne et la France, il n'oublia point l'intérêt que les habitans de Salins lui avaient témoigné pendant sa longue détention dans leurs murs : croyant leur devoir une preuve de sa reconnaissance, le Duc de Lorraine leur accorda le privilége de passer dans tous les pays de son obéissance

---

(1) Histoire de René d'Anjou, tom. 1, p. 223 et suiv.

(2) Environ deux millions de notre monnaie. Dans la suite, Philippe lui fit remise de la moitié.

Digitized by Google

sans payer les droits de péages et de servitudes supportés par ceux qui traversaient ses états. (Lettres données à Dijon, le 5 mai) (1).

La ville de Salins, qui dans un temps avait confié la garde du Prince aux villages voisins, craignit d'avoir par là compromis ses propres droits, recourut au Duc Philippe, et en obtint un mandement de *non-préjudice* (2).

CHAPITRE XLVIII.

Titres et droits de Salins sur diverses forêts des environs.

D'un temps immémorial, le Bourg-du-Sire, les habitans de Châtel-Belin, Bracon et autres, jouissaient du droit de prendre dans la forêt de la Joux, les bois de toute espèce qui leur convenaient *pour maisonner*, *édifier*, *pour*

(1) Invent. de l'hôtel de ville, de 1613, cote 266, et hist. de Réné, tom. 1, p. 235.

(2) Fol. 36, cote 194 du même inventaire.

Digitized by Google

leur usage et chauffage; même de les vendre à la saline, ou de les exploiter à leur profit.

Ces droits précieux pour la ville et le fréquent usage qu'elle en fit, donnèrent à cette forêt le nom de *Joux de Salins* (1).

Le Duc Philippe, par ses lettres du mois de mars 1432, maintint les habitans de la ville et des autres lieux qu'on vient de nommer, dans la possession paisible de ce droit.

Louis de Châlon, Baron d'Arlay et Prince d'Orange, fils de Jean dont il a été fait mention ci-devant, appela de ces lettres au parlement de Dole, quelque temps après. Mais dans l'intervalle, les lettres du Duc Philippe avaient été perdues; on ignore par quel évènement. La ville en obtint

---

(1) *Joux*, dans le moyen âge, signifiait *forêt:* en latin, *jugo*, *jugum*, exprime le *sommet d'une montagne*. V. Ducange, h. v.

Digitized by Google

de nouvelles ; le 3 avril 1435, et fut admise à poursuivre devant la cour du parlement, son action *en complainte*.

Les parties furent entendues le 15 février 1440 : le procès fut ensuite instruit par écrit et l'arrêt définitif rendu en ces termes, le 17 mai de la même année :

« La Cour maintient et garde les
» habitans du bourg de Salins, des
» châtellenies de Bracon et de Châtel-
» Belin, ensemble ceux des villes de
» Clucy et de l'Abergement, en pos-
» session et saisine du droit de l'usage
» de prendre et amener, toutes fois
» qu'il leur plaira, dudit bois de la
» Joux de Salins, tant qu'il se peut
» étendre, selon les limites ci-dessus
» déclarées, en quelle qualité ou quan-
» tité que bon leur semblera, pour
» maisonner, édifier et pour leur
» chauffage ou usage, pour le vendre
» et exploiter à leur profit et utilité
» en notre saunerie, et pour en faire

» leurs autres nécessités et des autres
» droits dessus à plein déclarés :
» Et défend audit opposant et à ses
» gens, forestiers et officiers, que
» dorénavant ils ne troublent et em-
» pêchent lesd. habitans en leurs dites
» possessions et saisines (1). »

Les titres qui établissent en faveur de Salins les mêmes droits dans les forêts de Moidon et du Franois, ne sont pas moins positifs. On a déjà touché la déclaration du Duc Jean, de l'an 1411, lorsque Marguerite son épouse autorisa les habitans de cette ville à prendre à Moidon tous les bois nécessaires pour les fortifications. La nécessité de s'occuper alors exclusivement de ces constructions, a fait une loi de renvoyer plus loin le récit de ce qui concerne ces forêts.

On ne connaît pas l'acte primitif qui rendit le Bourg-du-Sire propriétaire du

(1) Dernier invent. de Salins, cote 269.

Digitized by Google

Bois de Moidon; mais la possession de ce bourg pendant plus de 300 ans n'en est pas moins certaine, et opérerait au besoin en sa faveur un titre irréfragable.

Au commencement du 15e siècle, ce bois laissé sans gardes, avait été dévasté par les villages d'alentour; le mal allait croissant, lorsque, sur les représentations de Salins, le Duc Jean fit publier ses lettres-patentes du 31 janvier 1411. Ce Prince déclare d'abord que « les bois de Moidon furent et » appartiennent de propre héritage à » son Bourg de Salins; et considérant » que ses échevins et gouverneurs » ayant, au temps passé, négligé d'y » établir des gardes, d'autres gens » avaient gâté et détruit ses bois, dont, » s'ils étaient mis en ban, on pourrait » tous les ans retirer une bonne somme » d'argent, de laquelle les ouvrages » et édifices de ladite ville pourraient » être maintenus, ainsi que les autres » choses nécessaires à ladite commu- » nauté;

» En conséquence, désirant le bien
» de la chose publique, et afin que
» lesdits habitans ayent mieux de quoi
» soutenir les choses dessus dites,
» leur permet de tenir *leurs dits bois*
» en ban, et d'établir des gardes fo-
» restiers, par lesquels tous ceux qui
» seront mésusants dans ledit bois,
» seront mis à l'amende de 60 sous, à
» appliquer, moitié à notre profit, et
» l'autre auxdits habitans (1). »

Malgré cette déclaration précise de la possession de Salins et l'autorisation *de tenir en bans* et de faire garder cette propriété, un village voisin se permit de nouveaux dégâts dans la forêt de Moidon : les habitans du Bourg portèrent leurs plaintes au Duc, dont le conseil assemblé à Dijon et la Duchesse, Dame de Salins, qui, en l'absence de son mari, avait le gouvernement, *firent défense à toutes*

(1) Inv. de 1627, fol. 113, cote 484.

personnes de couper bois et prendre aucune chose dans cette forêt (1).

Ces dispositions furent reconnues et confirmées en 1494, par l'Empereur Maximilien et Philippe d'Autriche son fils, auxquels appartenait alors le Comté de Bourgogne (2).

Quant au bois du Franois, situé entre l'Abergement sur Salins et l'entrepôt du Bois-Chaillet, les droits de la ville sont établis par plusieurs titres ci-dessus analysés et qui sont communs à ces trois forêts (3).

CHAPITRE XLIX.

Incendie du Bourg-le-Comte.

Depuis l'embrasement général de Salins, arrivé en 1336, il n'y avait eu en cette ville aucun incendie dont l'histoire ait conservé le souvenir. En 1442, le 17 avril, le Bourg-le-Comte

(1) Inv. de 1613, fol. 57, cote 292.

(2) Dernier invent., cote 267.

(3) *Ibid.*, cote 256, etc.

Digitized by Google

eut à gémir de ce fléau. La malignité du moins n'y eut aucune part : tous les titres de l'époque attestent que cet accident fut absolument fortuit. Plus de trois cents ménages en furent les victimes ; et ce qui est plus douloureux encore, beaucoup de personnes y périrent ; circonstance qui fait penser que l'incendie éclata pendant la nuit, et dans un moment où il fut difficile d'éviter le danger.

Philippe-le-Bon ne fit pas attendre longtemps à ses sujets les effets de sa bienfaisance. Dès le 4 mai suivant il leur accorda l'exemption, pendant dix ans, de tout impôt, aides et charges publiques (1). Pour les encourager à réparer leurs maisons, il mit à leur disposition pendant le même espace de temps, 1.° une portion (2) du prix

---

(1) Comptes de l'hôtel de ville.

(2) Cette portion était *d'un petit blanc* par charge. On voit par les comptes du Bourg-Dessous, de l'an 1446 et suiv., que ces *petits*

qu'il retirait des charges de sel passant dans ce bourg (exceptées celles qui étaient destinées pour la Savoie ou pour les greniers de son Duché de Bourgogne). 2° Dix sous estevenants sur chaque muid de vin, autre que celui du cru, amené au même bourg. 3° Pareille somme de dix sous estev., à payer par chaque quartier de muire en son puits de la petite saline (1).

Au mois d'octobre de la même année, il leur fit de plus cession de l'octroi qu'il percevait sur les marchandises entrant dans la ville (2).

CHAPITRE L.

États convoqués dans la province, et Dépenses de la ville.

La tenue des états dans la province de Franche-Comté ne fut peut-être

---

blancs étaient amodiés 300 fr. par an, qu'on employait à réparer les fortifications.

(1) Inv. de la Ch. des comptes, cote S 1141.

(2) Dernier invent. de la ville, cote 210.

Digitized by Google

jamais plus fréquente que sous le gouvernement de Philippe-le-Bon. On en a ci-devant mentionné plusieurs, assemblés par ordre de ce Prince; d'autres ont certainement échappé à nos recherches : on ne parle ici que de ceux qui furent réunis dans un espace de 20 ans, ainsi que de quelques dépenses supportées par la ville de Salins dans le même intervalle.

En 1434, les états convoqués dans cette ville votèrent un subside en faveur de Philippe, pour la démolition du château de Grancey, dans le Duché de Bourgogne, d'où l'ennemi menaçait de se jeter dans la Franche-Comté. La somme ne fut que de 700 francs, par la raison que tous les députés firent les plus fortes représentations sur l'extrême misère du peuple à cette époque (1).

Au mois de novembre 1435, la

(1) D. Plancher, t. IV, pag. 188.

Digitized by Google

Duchesse allant en pélerinage à St.-Claude, passait pour la première fois à Salins : les habitans se firent un devoir d'offrir à leur souveraine une marque de leur dévouement : ils lui présentèrent douze tasses d'argent fin et une coupe de vermeil (1).

En 1438, la même ville offrit au Duc et Comte un somme de 1000 fr. pour joyeux avénement (2). . . . . .

. . . .

En 1451, la province accorda au même Prince une somme de 2000 fr. pour subvenir à la construction du palais Ducal à Dijon (3).

1200 francs avaient été votés par les états en 1452 : le Bourg-le-Comte

---

(1) Compte de l'hôtel de ville, portant : *pour un joyal honorable, fabriqué à Genève, pour Madame*, 220 *fr.*

(2) Le Bourg-le-Comte paya pour sa part 166 fr. 10 gros 1/2, *ibid.*

(3) Délibérations du Bourg-le-Comte à cette époque.

Digitized by Google

qui avait été affranchi de toutes charges et contributions à raison de l'incendie qu'il avait essuyé, s'en prétendit d'abord exempt ; mais l'année suivante, pour ne pas déplaire au Duc, il résolut de supporter sa part de l'impôt : il la fit acquitter par *main-tierce*, en dispensant même les personnes de son ressort qui avaient secouru les pestiférés (1).

En 1453, le même bourg réclame encore contre la portion mise à sa charge dans une somme de 2000 fr. accordée en subside par les états (2).

La même année, à la réquisition d'Humbert de Plaine Par-dessus des salines, ce bourg donne à la Comtesse une aide de cent *saluts*, en valeur chacun de trente-trois sous de notre monnaie (3).

(1) Délibérations du Bourg-le-Comte à cette époque.

(2) *Ibid.* (3) *Ibid.*

Digitized by Google

En 1454, vieux style, les deux états assemblés à Arbois, accordèrent au Duc Philippe une somme de 35,000 fr.

Les motifs d'un impôt si considérable font le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE LI.

Projet de Croisade contre le Turc.

Les Gantois, toujours portés à la révolte, venaient d'être réduits à l'obéissance par le Duc Philippe, lorsqu'on reçut la nouvelle de l'extinction de l'Empire grec, de la prise de Constantinople, et du massacre de ses habitans par Mahomet II, Soudan des Turcs (1).

Cet évènement funeste à la religion, décida le Pape Nicoles V à s'adresser au Duc de Bourgogne, dont il connaissait les dispositions favorables. En

(1) La chute de l'Empire grec arriva le 29 mai 1453, 1123 ans après la dédicace qu'en avait faite, en 330, l'Empereur Constantin.

Digitized by Google

effet, toujours ce Prince avait eu le désir de combattre les Infidèles : depuis peu d'années il avait fait passer de grands secours en Orient ; et dans le but de sauver l'Empire des Grecs, il avait sollicité quelques Princes à se réunir à lui, sans avoir pu les déterminer.

La lettre du Pape peignait l'état déplorable des Orientaux, Constantinople livrée à tout ce que l'on peut imaginer d'horreurs, ses rues jonchées de cadavres, son Empereur parmi les morts, et les habitans, qui avaient échappé au désastre, vendus comme esclaves au profit du vainqueur.

Cette lettre arriva au Duc dans un temps où il se disposait à donner une brillante fête aux seigneurs et chevaliers de ses états. Il profita de la circonstance pour leur inspirer le zèle qui l'animait pour une expédition chrétienne dont il voulait être le chef. Tous prirent l'engagement solennel

Digitized by Google

de marcher contre le Turc et de sacrifier dans cette circonstance leurs biens et leur vie.

Le Duc de Bourgogne résolut de faire un voyage en Allemagne, pour déterminer l'Empereur et d'autres Princes souverains à prendre part à cette noble entreprise. Il demanda aux états de ses provinces les fonds nécessaires tant pour ce voyage que pour l'expédition d'outre-mer. Les états du Duché accordèrent 60,000 liv. Ceux d'Artois, à qui le Prince avait demandé 53,000 liv., lui en offrirent 43,000, avec la réserve de ne les payer que dans le cas où le Duc marcherait contre le Turc ; condition qui fut acceptée (1).

Philippe partit pour l'Allemagne au printemps de 1454. Il fut reçu partout avec les égards dus à sa naissance et au rang qu'il tenait dans l'Europe.

---

(1) D. Plancher, t. IV, p. 286.

Digitized by Google

L'Empereur Fréderic III, dont la devise était, *Trésors et Repos*, se retira, sous prétexte de maladie, dans ses états d'Autriche, d'où il envoya son chancelier auprès du Duc pour s'excuser de faire partie de l'expédition d'Orient (1).

Les Princes de l'Empire témoignèrent à Philippe toutes sortes d'égards et de bienveillance; mais le Duc ne trouva pas en eux l'empressement sur lequel il avait compté pour la cause des chrétiens. Il tomba dangereusement malade en Allemagne, et après son rétablissement il reprit le chemin de ses états de Bourgogne.

En rentrant par notre province, il fut splendidement fêté par le Prince d'Orange en son château de Noseroy. Les états de Franche-Comté lui offrirent 10,000 fr. pour frais du voyage qu'il venait de faire, et 25,000 liv. de

(1) Olivier la Marche.

Digitized by Google

plus, dans le cas seulement où la guerre contre les Turcs aurait lieu (1). Mais la discorde où étaient les puissances de l'Europe rendirent inutiles les exhortations du Pape et les démarches du Duc. On ne parla plus de cette entreprise, et la croisade annoncée avec tant d'appareil, fut entièrement oubliée.

CHAPITRE LII.

Interdit jeté sur la ville. Hôpital de Montaigu, etc.

Au mois d'avril 1453, un prêtre nommé *Tisserand*, prévenu de quelque délit qui n'est pas spécifié, fut

---

(1) Délibération du Bourg-le-Comte à cette époque. On remarque que plusieurs habitans refusaient de payer. La portion de ce bourg, d'abord fixée à 810 fr., fut réduite à 613 fr. 9 gros, et payée à M. Jean Bontems, receveur général du bailliage d'aval, tant pour le voyage en Turquie que pour l'achat du château de Joux.

Digitized by Google

arrêté *en lieu de franchise* par ordre des magistrats du Bourg-le-Comte, et emprisonné au château de Bracon. Le détenu prétendant que les priviléges de son état ont été violés, adresse sa plainte à l'Archevêque de Besançon. Ce siége était alors occupé par Quentin Ménard de Flavigny, conseiller du Duc et Comte, dont il avait obtenu plusieurs marques d'une haute confiance. Le Prélat use de son autorité et met *ceps* (1), c'est-à-dire *interdit général*, sur la ville : on ne pouvait plus y célébrer le service divin, administrer les sacremens ni donner aux défunts la sépulture ecclésiastique.

Le corps municipal n'avait probablement pas cru s'exposer à tant d'inconvéniens en ordonnant cette arrestation. Il prend le parti de députer Pierre Patornay à Gy, où résidait souvent l'Archevêque; et un autre de

(1) Vieux mot, qui signifiait proprement *entraves*, *compedes* en latin.

Digitized by Google

ses membres à Autun, près du chancelier de Philippe, pour réclamer contre cet *interdit*.

Toutefois la ville n'en obtint la levée qu'au mois de septembre suivant (1).

Cet évènement désagréable pour les magistrats ne ralentit point le zèle qu'ils mettaient à réparer les ruines de leur bourg. Les halles, incendiées depuis onze ans, furent reconstruites en 1454, au moyen de quelques secours que le Duc accorda spécialement pour cet édifice (2).

L'année suivante le Bourg-du-Sire accepta la fondation d'un hôpital, faite en 1431 par Jean de Montaigu, et publiée après la mort du fondateur, en 1455. Ce pieux citoyen donna le nom de *St.-Sépulcre* à cet établissement, et le plaça dans une maison qui lui appartenait, située dans la

(1) Délibération du Bourg-le-Comte, à cette date.

(2) Inventaire de la ville, cote 297.

Digitized by Google

Grand'-rue, plus haut que la saline des Princes de Châlon.

Nous dirons dans la suite quelles améliorations reçut cet hôpital.

CHAPITRE LIII.

Évènemens pendant les dernières années de Philippe.

L'entreprise des fortifications du Bourg-le-Comte s'exécutait avec lenteur; le magistrat ordonnait, par intervalle, des visites pour constater le degré d'avancement; on murmurait, en supportant si longtemps des octrois onéreux pour une œuvre dont on n'apercevait pas la fin. En juillet 1457, le corps municipal proposa la réunion des deux bourgs en une seule ville, afin d'apaiser les différens; mais le moment n'en était pas arrivé. Au mois d'août, on suspendit la perception de l'octroi sur le blé, à raison du haut prix de cette denrée, et ce moyen rétablit la paix.

Digitized by Google

Les dépenses du gouvernement exigèrent la convocation des états. Les députés réunis à Dole au mois d'août 1458, accordèrent un subside de 4000 fr., dont 113 furent mis à la charge du Bourg-le-Comte. On ne peut énoncer la portion que dut en supporter l'autre bourg, parce que les anciens registres sont égarés depuis très-longtemps, et que ceux qui subsistent ne commencent qu'en 1472. Les fréquentes lacunes que l'on remarque dans les actes des deux corps municipaux, nous laisseront souvent dans l'ignorance des évènemens historiques qui se passèrent à ces époques.

Les trois états avaient représenté au Duc les inconvéniens de l'arbitraire qui règnait dans le jugement des affaires, et la nécessité de réunir en un code les dispositions des anciennes coutumes, afin de ramener l'uniformité dans l'administration de la justice. Philippe, frappé de la sagesse de ces

Digitized by Google

vues, ordonna, dans le mois d'août 1459, qu'incessamment les coutumes qui avaient été en usage dans la province, fussent recueillies et fixées par écrit. Des commissaires habiles furent chargés de cette opération et y mirent un zèle tel, que dès le 28 décembre suivant leur ouvrage obtint l'approbation du Duc en son conseil. Le Prince réunit, peu de temps après, les trois états à Salins, pour la publication des anciennes coutumes de Franche-Comté. Le Bourg-le-Comte en reçut une expédition authentique, le 20 juin 1460 (1).

De nouveaux états s'assemblèrent à Dole en 1465. Ils offrirent à Philippe une aide de 6,000 francs, dont le Bourg-le-Comte supporta 200 fr. Des bruits de guerre de la part de Louis XI, Roi de France, se répan-

---

(1) Registre des délibérations de la ville. L'art de vérifier les dates.

Digitized by Google

dirent alors dans la province. Le Comte de Charolais, fils du Duc, était à peu près maître du gouvernement, dans la vieillesse de son père. Il existait entre ce jeune Prince et le Monarque français une incompatibilité de caractère, des méfiances mutuelles, qui vont faire le malheur de leurs sujets pendant plusieurs années. Les brouilleries en étaient venues au point que le Duc avait fait avancer son armée devant Paris. Le maréchal de Neufchâtel conduisait celle de Bourgogne. Les états avaient accordé des fonds pour cette guerre, à laquelle on donnait le nom de *ligue du bien public* (1).

Pendant que le Duc gagnait la bataille de Mont-l'Héri, les villes du Comté furent convoquées à Poligny pour concerter des mesures de sûreté.

---

(1) La ville de Salins avait fourni 600 fr. (Comptes du Bourg-Dessous).

Digitized by Google

Les deux bourgs de Salins y envoyèrent leurs députés : il fut résolu « que dans chaque seigneurie et château, il serait fait une *montre d'armes* ; qu'il serait dressé un » contrôle de tous les habitans, de » leur âge, nom et surnom ; que les » châtelains, gouverneurs et échevins » des bonnes villes choisiraient dans » ces contrôles les hommes les plus » propres au maniment des armes, » pour *arbalètriers*, *archers*, etc. : » que dans chaque ville, vingt feux, » et dans les villages vingt-cinq feux, » seront tenus d'habiller un homme » et de l'armer d'*arondelles*, *gorgerins*, *maillets*, *salades*, *épées*, *et bons coustels* ; qu'enfin chaque chef » d'hôtel sera tenu d'être armé et de » faire le guet le long des murs. »

Le seigneur de Chatel-Rouillaud (Jacques Mouchet) fut établi capitaine du Bourg-le-Comte, avec charge de veilller à mettre en état les fortifications.

Digitized by Google

Mais au bout de quelques mois, le Roi de France et le Comte de Charolais entrèrent en négociation, et la paix fut rétablie.

Au mois de mars 1467, Guy d'Usie, chevalier, seigneur de Vilette, venait d'être nommé Bailli d'aval; le corps municipal alla lui faire ses révérences (1).

Le Duc Philippe-le-Bon mourut à Bruges, le 15 juin suivant, à la fin de la soixante-onzième année de son âge et dans la quarante-huitième de son règne.

CHAPITRE LIV.

Charles, dit le Guerrier, le Hardi, ou le Téméraire, Duc et Comte de Bourgogne, Sire de Salins. Incendie du chapitre St.-Anatoile, etc.

Charles, Comte de Charolais, était le seul enfant légitime que la mort

(1) On lui fit don de 10 charges de sel du Bourg-le-Comte, de 4 livres de confitures, de 2 *symares d'hypocras*, de vins de choix, etc.

Digitized by Google

eût laissé à Philippe-le-Bon, qui l'avait eu d'Isabelle de Portugal, sa troisième femme.

Charles, né en 1433, le 10 novembre, avait près de 34 ans lorsqu'il parvint au gouvernement des deux Bourgognes et des autres provinces qui composaient ses états.

Louis XI, dont le caractère, malgré l'apparence de rapprochement qui avait eu lieu, ne sympathisait pas davantage avec celui de Charles, employa tous les moyens de lui susciter des ennemis, et ses courtisans ne laissaient échapper aucune occasion de lui peindre le Duc comme un vassal dangereux, un parent ingrat, un ennemi formidable. Louis ne s'occupa plus qu'à lui tendre des embuches et à former des ligues contre lui.

Le Duc, de son côté, n'avait que trop de penchant à *guerroyer*. Heureusement pour la province, il fut, le plus souvent, obligé de porter au loin

Digitized by Google



Digitized by Google



Sapret del. *Lith. de Langlumé* *Lith. par A.G. Ducoudray.*

Vue intérieure de St. Anatoile

ses forces, dans la Normandie, dans ses états du Nord, etc.; et Salins, au lieu d'être le théâtre de tant de guerres, n'avait du moins à fournir que quelques contingens en hommes et en deniers.

Mais cette ville eut bientôt d'autres malheurs à essuyer. Les incendies semblaient s'attacher à la détruire: un nouveau fléau de cette espèce fit disparaître la plus belle de ses églises et trente maisons voisines, situées sur la montagne de Saint-Anatoile. Cet accident arriva le 4 mai 1469. Les maisons furent tellement détruites, que les récits contemporains les représentent comme rasées, *solo æquatas*. Le dommage de l'église seule fut apprécié à 3,000 écus, somme très-considérable alors. Si les murs de cet édifice résistèrent à l'évènement de 1336, il était encore matériellement le même qu'avaient élevés les premiers Sires de Salins, environ quatre siècles

Digitized by Google

et demi auparavant : on ne connaît du moins aucun accident qui puisse faire rejeter cette opinion.

Les chanoines de cette église, dont toutes les maisons avaient été incendiées, obtinrent de l'ordinaire la permission de circuler dans le diocèse, avec la châsse de Saint Anatoile, leur patron, qu'ils avaient sauvée des flammes, et de solliciter la piété des fidèles pour réparer tant de pertes (1).

L'abondance des secours et l'activité des travailleurs furent telles, qu'au bout de trente mois ce vaste édifice était réparé et rendu à sa destination. Le premier statut capitulaire après ce désastre, est digne d'être cité comme un témoignage des principes religieux et du bon esprit qui animaient alors les chanoines de cette église.

Chacun connaît les extravagances qui avaient remplacé dans les temples

(1) Archives du chapitre de St.-Anatoile.

Digitized by Google

chrétiens les saturnales de l'ancienne Rome. Les conciles et les Papes n'avaient fait que d'inutiles efforts pour proscrire ces bouffonneries qui avaient lieu presque partout, aux environs du nouvel an.

Le 23 décembre 1471, le chapitre de Saint-Anatoile, du consentement du curé et des familiers, statua « Que » dorénavant l'office de la circonci- » sion, où l'on avait coutume de faire » *tout à rebours et à reculons*, se » ferait entièrement comme le jour » de Noël et de toute autre solen- » nité (1). »

L'exemple que donnait ce chapitre ne fut suivi dans les églises les plus régulières de la province, que plus de deux cent soixante ans après.

Pendant que cette partie de la ville montrait tant de zèle pour l'honneur de la religion, les échevins du

(1) Registre des délibérations du chapitre, cot. GG 2[re], fol. 97 v°.

Bourg-le-Comte donnaient une preuve de celui qu'ils mettaient à conserver les franchises confiées à leurs soins. Ils retenaient en prison Guyon Poussy, dont on ignore la qualité et le délit. Le détenu insistait pour être conduit à Dijon, et paraître devant le conseil ou devant la cour. Cette demande sembla contraire aux priviléges du bourg, qui avait le droit de faire juger par ses magistrats les habitans accusés de quelques délits. Le Parlement ne pensa pas de même : son président, Jean Jouhard, chef du conseil, rendit sa sentence le 1er août 1470. Elle porte que, « nonobstant » les priviléges du Bourg-Dessous, » Poussy doit être extrait des prisons » de Salins, et conduit à celles du » seigneur Duc, attendu que le fait » pour lequel il est détenu, concerne » la foi catholique (1). » On ne trouve pas la suite de cette affaire.....

(1) Invent. de la Maison de ville, cote 31.

CHAPITRE LV.

Le Duc Charles entreprend de donner à ses états le titre de Royaume de Bourgogne. Ses voyages en Franche - Comté. Expédition sur le Rhin, etc.

Les projets ambitieux et souvent chimériques du Duc de Bourgogne, et les intrigues de Louis XI contre ce prince, n'eurent d'autre résultat que de nous envelopper de guerres, ou d'organiser contre la Franche-Comté le pillage et l'incendie, non moins funestes que la guerre.

Parmi les projets du Duc, il n'y en avait peut-être pas de moins sensé que celui auquel il rêvait depuis long-temps, de faire ériger ses états en *Royaume*, sous le titre de *Royaume de Bourgogne.* Il avait entamé sur ce point des négociations avec l'Empereur Fréderic : ces Princes étaient convenus de se réunir à Trèves.

Digitized by Google

L'Empereur y fut accompagné de son fils, Maximilien d'Autriche, et le Duc y parut dans toute sa magnificence. Au milieu des fêtes qu'il donna à Fréderic, il lui développa sa pensée ; et pour le déterminer plus sûrement, il le pria de joindre au titre de Roi de Bourgogne qu'il ambitionnait, celui de *Vicaire de l'Empire :* le mariage de sa fille unique, la plus riche héritière de l'Europe, avec Maximilien, devait être le prix de l'accession de Fréderic.

Tout paraissait favoriser les vœux de Charles : son couronnement était fixé à un jour prochain ; mais, contre l'attente générale, la veille au soir l'Empereur partit secrètement, sans prendre congé du Duc et sans lui laisser aucune explication de cet étrange procédé.

Les historiens pensent que Louis XI, toujours instruit de ce qui se passait à la cour de Bourgogne, n'avait

pas manqué de démontrer à Fréderic les dangers de ce projet.

En effet, dès qu'il fut connu, les villes du Rhin, la Lorraine, les Suisses, prirent l'alarme et se mirent en état de conserver leur indépendance.

Charles ne songea pas même à rassurer les esprits ; loin de là : il se mit, peu de temps après, à la tête de ses troupes, traversa la Lorraine et l'Alsace, répandant partout la terreur.

Au commencement de l'année suivante (1474), il rentra en France par les villes de Montbéliard, de Baume, et vint à Besançon. Cette cité lui devait quelque reconnaissance. Sur sa demande, il avait fait défendre par ses officiers des trois bailliages de la province, d'*ajourner* devant la cour archiépiscopale de Besançon, ainsi que l'usage l'avait établi : il avait de plus astreint les gens d'église de la cité et de sa banlieue à contribuer aux subsides et aux réparations que les gou-

Digitized by Google

verneurs jugeraient nécessaires pour le bien public (1). Ces magistrats offrirent au Duc 500 florins d'or, dans une coupe de vermeil en valeur de cent pièces de la même monnaie.

La ville fit aussi des présens à ses officiers et à ses pages : elle se chargea de la dépense des 2,000 chevaux qui le suivaient dans ce voyage (2).

Pendant son séjour à Besançon, ce Prince logea au palais de l'archevêque Charles de Neufchâtel. Il se rendit sur la montagne où est aujourd'hui la citadelle, y visita les églises de St.-Etienne, de St.-André, et la cellule du reclus (3).

---

(1) Histoire manuscrite de Besançon, par le P. Prost, jésuite, liv. 18.

(2) Les gouverneurs taxèrent la dépense du cheval à 5 blancs (16 d. 2/3) par jour, 4 blancs par repas pour les cavaliers, et 2 blancs pour les varlets.

(3) Les Reclus s'enfermaient dans une cellule et faisaient vœu d'y demeurer jusqu'à la mort. Celui qui occupait alors la cellule près de l'é-

Digitized by Google

De Besançon, Charles partit pour le Duché de Bourgogne et fit sa première entrée à Dijon, à laquelle assistèrent les envoyés de ces deux provinces, ceux de l'Auxonnois, du Charolais et des pays adjoints.

Le 21 février il se rendit à Dole, où il passa plusieurs jours. C'est très-probablement alors qu'il rendit sédentaire dans cette ville le parlement de Franche-Comté. Il y prit séance lui-même le 23 de ce mois 1474 (nouveau style) (1). Il partit ensuite pour le

---

glise de Saint-André, était *Guillaume Bournot*, de Salins.

(1) Le conseiller Grivel, membre de ce corps au 17e siècle, rapporte le fragment d'une ancienne charte qui lui persuade ce point d'histoire. (*Décision* 72, n° 12). M. de Persan, p. 107 de ses *Recherches sur Dole*, n'est pas de cet avis. Il cite M. Dunod, *tome* 3, p. 595, qui, après avoir remarqué qu'on n'a pas de copie authentique de cette charte, ajoute : « j'ai un ancien manuscrit » qui porte que, le lendemain de caresme

pélerinage de Saint-Claude. Au mois de mars suivant, il visita plusieurs villes du Comté, notamment Arbois où il séjourna le 8, passa ensuite deux jours à Salins, et partit pour Quingey, Besancon, etc., (1).

» prenant de l'an 1472, le Duc Charles arriva » à Dole après avoir fait publier la cour sou- » veraine, et ledit jour s'assit au tribunal, etc. »

Mais M. Dunod paraît avoir été induit en erreur par son manuscrit. J'en ai consulté plusieurs ; ils portent tous, en cet endroit, la date de 1473 *vieux style*, ce qui, dans notre manière de compter, signifie 1474 *pour ce qui s'est passé depuis le 1er janvier jusqu'à Pâques*. Celui dont j'ai extrait les détails ci-dessus, et qu'a bien voulu me communiquer M. l'Archevêque de Besançon, s'exprime ainsi : « Adoncques (au mois de » février) fut crié le parlement de Dole, » que fut le premier siège, et *le lendemain* » *du caresme entrant*, y fut et seu (siégea) » mondit Seigneur en personne. » En 1474, le jour des cendres était en effet le 23 février.

(1) D. Plancher, t. IV, p. 425. Comines, édition de Godefroi, t. III, p. 386 et suiv.

Digitized by Google

Tandis que le Duc était ainsi occupé dans ses états de Bourgogne, Louis XI redoublait ses efforts pour lui créer de nouveaux ennemis. L'astucieux monarque réussit au-delà de ses espérances : il vint à bout de réunir dans une même alliance contre le Duc, non seulement les villes libres du Rhin et de l'Alsace, le Comté de Ferrette, la Lorraine, mais encore de faire entrer dans cette confédération les Suisses et les Autrichiens que des souvenirs récens paraissaient devoir rendre irréconciliables.

Ces évènemens inattendus étaient l'effet de la haine qu'inspirait le gouvernement du Duc, et surtout la conduite de Pierre Hagenbach, l'un de ses officiers, qui avait su capter sa confiance, et dont la cruauté, la tyrannie et les débauches indignaient tous les pays où il avait exercé quelque pouvoir.

Il fallait la témérité de Charles

Digitized by Google

pour ne pas renoncer à ses projets quand il connut ce soulevement des peuples contre lui. Il écrivit à Hagenbach de tenir ferme dans les forteresses qui lui étaient confiées, lui promettant de prompts secours. Il ne savait pas que cet homme, principal auteur de tant de maux, traduit en justice dans la ville de Brisach, venait de subir le châtiment dû à ses crimes.

En apprenant cette nouvelle, Charles furieux ne sait à quoi se décider ; il voit sa puissance en péril ; il voit dans Louis XI l'artisan de tous les malheurs qui l'environnent. Au lieu de traiter avec les Suisses, parmi lesquels il avait de puissans et nombreux partisans, il imagine qu'Edouard, Roi d'Angleterre, son beau-frère, et le Duc de Bretagne, lui seront plus utiles ; il conclut une ligue avec eux.

Peu de temps après, dans le dessein de fonder son *Royaume*, dont l'idée

Digitized by Google

l'occupait toujours, il part avec son armée pour s'emparer des villes du Rhin depuis Neuss jusqu'à Bâle. Il fait d'abord le siége de la première de ces villes.

Tant d'audace détermina les peuples ligués contre lui à prendre les armes. Le Roi de France leur fournit secrètement des secours; il fit même un traité d'alliance avec les Suisses, le 26 octobre 1474 : les cantons et les autres états de la ligue, après avoir déclaré la guerre au Duc, entrèrent avec une armée d'environ 18,000 hommes dans la Franche-Comté par le pays de Montbéliard, mirent le siége devant Héricourt, et firent avancer le reste de leurs troupes dans l'intérieur de la province.

Le Maréchal de Bourgogne accourut avec 5,000 combattans; le Comte de Romont, prince de la maison de Savoie, le joignit en toute hâte avec 8,000 gens de pied et 12,000 cava-

Digitized by Google

liers. Les Bourguignons furent mis en déroute et laissèrent 2,000 hommes sur le champ de bataille. Héricourt, contraint de se rendre, reçut une garnison autrichienne.

L'armée ennemie s'étant retirée pendant l'hiver, nombre d'hommes *de petit état* venus à sa suite, causèrent de grands dommages dans différens lieux de la province, notamment à Dambelin, Morteau, Luxeul, Montbéliard, etc. (1). La garnison d'Héricourt fit pendant le même temps les courses les plus cruelles dans tous les pays de son voisinage. Les Bernois qui passèrent l'hiver en armes, inquiétèrent souvent les habitans de nos frontières. Vers la fin de mars ou au commencement d'avril (2), ce canton, réuni à ceux de Soleure et de Lausanne, au nombre de 1,300 hommes, surprirent Pontarlier. Sa gar-

(1) Annales manuscrites de Besançon.

(2) *Ibid.*

Digitized by Google

nison trop faible se retira dans le château de Joux, qu'ils assiégèrent tout de suite et où ils éprouvèrent une longue résistance. Ils passèrent 250 Bourguignons au fil de l'épée, pillèrent la ville et le château, dans lesquels ils trouvèrent de grandes richesses en argent monnayé et en vaisselle.

Ils se divertirent ensuite dans la ville pendant cinq à six jours, et au sixième ils virent arriver 12,000 combattans que le comte de Roussi, gouverneur de la province, et le sire de Château-Guyon, frère du Prince d'Orange, avaient ramassés à la hâte et qu'ils amenaient au secours de Pontarlier.

Les confédérés abandonnèrent le château pour se défendre dans la ville; ce qu'ils firent avec tant de courage, que l'armée de Bourgogne fut obligée de se retirer après avoir perdu quelques cents hommes et vu

Digitized by Google

renverser dans le fossé, à coups de piques, Louis de Châlon, sire de Château-Guyon, l'un de ses chefs (1).

Les Suisses alors incendièrent la ville, le château et les villages des environs, et remportèrent avec leur butin, quelques drapeaux enlevés aux Bourguignons (2).

Salins qui, de ses forts, apercevait les flammes de Pontarlier, devait craindre le même sort et songer à sa conservation. Depuis les guerres de

(1) Gollut dit que le sire de Château-Guyon ne fut pas tué; qu'il se retira avec 3,000 hommes au Val de Miéges; que les autres chefs se retirèrent également dans différens lieux d'alentour; que tous se rapprochèrent la nuit suivante, et que l'ennemi voyant les apprêts d'un assaut général, fut contraint de prendre la fuite de nuit. (Liv. 10, pag. 871.)

(2) *Ibid.* Histoire des Ducs de Bourgogne par M. de Barante, tom. x. Histoire de Suisse par le baron d'Alt, cité par M. Droz, ch. 14, p. 153, n° 6. Gollut, Dunod.

Digitized by Google

l'année précédente, la ville avait fait placer sur ses remparts les canons dont elle pouvait disposer : à la vue du danger présent, elle délibéra de se pourvoir d'instructeurs exercés dans l'usage de la grosse artillerie. Le 4 mai elle conclut un marché avec des militaires connus par leur habileté, et se pourvut de munitions qui leur furent confiées (1).

Par ce moyen, les Salinois qui, non moins que les autres habitans du Comté, avaient reçu de la nature toutes les dispositions qu'exige l'art de la guerre, se trouvèrent à portée de prendre d'utiles leçons sur l'emploi de cette arme.

Le bailli d'aval craignant sans doute qu'un pareil tumulte en cette ville ne fût nuisible à l'administration de la justice, régla que, jusqu'à nouvel

(1) Délibérations prises par le Bourg-du-Sire le 30 avril 1475.

Digitized by Google

ordre, la tenue des assises aurait lieu dans le voisinage, à Ivory, à Arc, etc. Le corps municipal, gardien des priviléges accordés au Bourg-du-Sire, réclama, le 9 octobre suivant, contre cette disposition, qu'aucun monument ne prouve avoir été exécutée (1).

CHAPITRE LVI.

Nouveaux projets de Charles. Batailles perdues. Sa mort.

Louis XI ne se bornait pas à faire des ennemis au Duc de Bourgogne; il mettait encore tous ses soins à lui enlever ceux de ses alliés qui avaient le plus d'influence. Jean de Châlon, prince d'Orange et Baron d'Arlay, avait été fait prisonnier, en traversant le Dauphiné pour aller au service de Charles. Il fut conduit au Roi qui l'acheta pour 40,000 écus.

(1) Délibération du Bourg-Dessus à cette époque.

Digitized by Google

Le prince, hors d'état de payer cette somme pour sa rançon, abandonna tous ses droits de fief et d'hommage sur la Principauté d'Orange, en faveur de Louis XI qui lui laissa ses anciens titres et quelques redevances, reçut son hommage et son serment de fidélité (1).

Pendant que le Duc de Bourgogne cousumait ses finances et perdait ses soldats au siége de Neuss, Edouard débarquait à Calais. Les Anglais

---

(1) Gollut (liv. 10, pag. 870), insinue que cette désertion était volontaire de la part du Prince d'Orange qui *s'était laissé faire prisonnier et abandonnait son naturel Seigneur, qui lui paraissait ne pouvoir résister à tant d'ennemis se découvrant de toute part.*

M. Garnier donne à ce prince le nom de *Guillaume* (hist. de Fr., t. 18, p. 145). Gollut, sans lui donner de prénom, suppose que c'était *Jean*, fils unique de Guillaume, dont les frères *Louis* et *Hugues* étaient en effet les oncles de Jean.

Digitized by Google

s'étaient attendus à voir Charles à la tête d'une armée au moins égale à la leur, et surtout à trouver d'abondans préparatifs pour leur nourriture. Ils furent étonnés et mécontens de n'apercevoir ni le Duc, ni son armée, et de ne trouver ni magasins, ni approvisionnemens.

Neuf jours après (le 15 juillet), le Duc arriva enfin; mais il était seul de sa personne. Edouard, son beau-frère, lui reprocha le peu de soin qu'il mettait à remplir sa promesse. Charles, en expliquant sa conduite et ses nouveaux projets, augmenta la méfiance des Anglais. Sa colère s'était tournée contre Réné, Duc de Lorraine: il proposa au Roi d'Angleterre de séparer leurs armées et de faire la guerre chacun de son côté; Edouard, au Roi de France, et lui-même au Duc de Lorraine.

Ce projet ne fut point goûté par le Roi d'Angleterre et ne fit qu'accroître sa défiance et celle de son conseil.

Digitized by Google

En s'embarquant à Douvres, Edouard avait envoyé une lettre de défi à Louis XI. Ce monarque, le plus habile négociateur de l'Europe et qui avait des intelligences avec les principaux ministres d'Angleterre, prit le héraut en particulier et lui parla avec toute l'ingénuité et l'abandon imaginables : il lui fit comprendre que « la discorde » qu'on désirait semer entre les deux » couronnes, n'était point dans les » vues du Roi d'Angleterre; que toute » la faute en était à Charles de Bour» gogne : qu'un traité de paix avec la » France serait bien plus avantageux » à Edouard, que sa liaison avec ce » Duc qui s'en revenait déconfit et » ruiné de son siége de Neuss, et » avait mis son armée en si mauvais » point, qu'il n'oserait jamais la mon» trer aux Anglais..... Voilà, ajouta» t-il, ce qu'en fidèle serviteur vous » devriez dire à votre maître ; ce serait » agir pour son bien. Vous n'en seriez

Digitized by Google

» pas plus mal avec moi; et si, par » vos bons soins, mon cousin d'Angleterre voulait entendre à un appointement, vous auriez en temoignage de mon amitié, mille écus » d'or, outre ces trois cents que je » vais vous donner. »

Le héraut rendit fidèlement à son roi les expressions de Louis XI, qui, peu de jours après, les fit réitérer par un héraut qu'il envoya au même monarque.

Le lendemain Edouard assembla son conseil pour délibérer sur les ouvertures que faisait le Roi de France. La plupart des conseillers furent d'avis de faire la paix, et le 29 août une trève de 7 ans fut conclue entre les deux Rois.

Le Duc, ainsi abandonné par les Anglais, se détermina à faire aussi avec Louis XI une trève de 9 ans, qui fut signée au château de Soleure près de Montmédi, le 13 septembre

Digitized by Google

1475. Le Roi lui rendit St.-Quentin et plusieurs autres villes de Picardie.

Toutes ces conventions, en éloignant les malheurs qui menaçaient la France, auraient rendu la paix à notre province, si le Duc Charles avait pu apprendre à demeurer en repos.

Mais à peine a-t-il signé la trève avec la France, qu'il se met à la tête d'une armée de 40,000 combattans, marche contre la Lorraine, et fait en deux mois la conquête de ce duché sur Réné d'Anjou, son ennemi.

Il rentre dans ses états. Au mois de février (1476), il part dans le but de se venger des Suisses qui lui ont fait perdre le Comté de Ferrette : le 19 de ce mois il met le siége devant Granson, dont la garnison, composée de 5 à 600 hommes (1), se rend et implore sa miséricorde. Il en fait pendre une partie ; le surplus, les

(1) D. Plancher, t. IV, p. 452. Le P. Daniel dit 800 ; M. de Barante, 200.

mains liées derrière le dos, est attaché ensemble par 10, par 20, et précipité dans le lac de Neufchâtel.

Un trait si cruel fait prendre les armes aux Cantons suisses et à leurs alliés. Ils arrivent le 2 mars suivant, au nombre de 40,000 hommes (1), beaucoup plutôt qu'on ne pouvait l'imaginer. Le Duc, au lieu de les attendre dans la plaine, où la victoire lui était assurée, veut, contre l'avis de tout son conseil, les attaquer dans les défilés. Le Suisses tiennent ferme, culbutent successivement les trois corps de l'armée Bourguignonne, les mettent en déroute. La terreur devient générale; les auxiliaires italiens prennent d'abord la fuite; les autres corps en font autant, et entraînent leurs chefs et le Duc lui-même, malgré tous les efforts qu'il fait pour rallier quelques escadrons.

Louis de Châlon, Sire de Château-

---

(1) D. Plancher, t. IV, p. 452.

Digitized by Google

Guyon, un petit nombre d'autres grands seigneurs et 2,000 hommes de l'armée du Duc, restent sur le champ de bataille : Charles, au désespoir, abandonne son artillerie, ses bagages, ses trésors, etc. (1), et suivi seulement

(1) Ces trésors comprenaient non-seulement l'argent monnayé, mais sa vaisselle d'or, de vermeil ou d'argent, estimée 3 millions d'écus d'or, (Fabert, p. 304); son sceau en or, pesant une livre; son fauteuil en or massif, ses diamans, sa chapelle, ses tentes et une infinité de joyaux précieux.

Toutes ces richesses, inconnues dans la Suisse encore sans faste, ne furent point appréciées par ses soldats. Ils prenaient l'argent pour de l'étain, l'or pour du cuivre, et les revendaient à proportion.

Le gros diamant que le Duc portait ordinairement à son cou, et qui n'avait peut-être pas son pareil dans le monde, était enfermé dans une boîte ornée de pierres fines : il fut ramassé sous un chariot, par un soldat suisse qui garda la boîte et rejeta le diamant, qu'il prenait pour un morceau de verre : le soldat pourtant se ravisa, l'alla reprendre et le vendit

Digitized by Google

de quatre ou cinq de ses serviteurs, court jusqu'à Jougne (1) sans s'arrêter.

Après le combat, la garnison que

pour un écu au curé de Montagny, qui le remit à un Bernois pour 3 écus..... 6 ans après, les Génois l'achetèrent pour sept mille ducats, et le revendirent le double au Duc de Milan. Il passa ensuite en la possession du Pape Jules II, pour vingt mille ducats. « C'est aujourd'hui, dit M. Garnier (*hist.* » *de France*, *t.* 18, *p.* 208), le second dia» mant de la couronne, et il est estimé un » millon huit cent mille livres. » Sa grosseur égalait la moitié d'une noix.

(1) Garnier, *loc. cit.*, p. 207, et Duclos (*hist. de Louis XI*, *t.* 2, *p.* 214), disent *jusqu'à Noseroi*. Le journal des *maîtres d'hôtel* du Duc, qui méritent bien aussi quelque confiance, porte que le 3 mars *il fut tout le jour à Noseret ou Noseroy, au Comté de Bourgogne;* ce qui supposerait que le prince aurait parcouru dans sa fuite dix à onze lieues du pays. Jougne venait d'être brûlé; ce village était d'ailleurs trop voisin des ennemis pour que le Duc y pût être tranquille: il n'y prit sans doute que quelques instans de repos et partit pour Nozeroy.

le Duc avait placée à Granson, ouvre ses portes dans l'espoir d'obtenir sa liberté; mais l'armée suisse qui reconnaît les cadavres de ses concitoyens encore suspendus aux arbres du voisinage, déshonore sa bravoure en faisant subir le même supplice à la garnison bourguignonne, dont une partie est accrochée aux mêmes arbres et le surplus précipité dans le lac.

La garde du château de Vaumarcus, plus heureuse, s'échappe la nuit suivante, à travers les postes des Suisses endormis, franchit les monts Jura et arrive à Salins avec la nouvelle de tous ces désastres. Le Sire de Rosimbos, son chef, en donne les détails à Olivier de Lamarche, retenu dans cette ville par une maladie. Ce chambellan du Duc, tout en déplorant de si grands malheurs, ne les attribue pas moins à l'obstination de son maître.

Cependant le Duc dévoré de chagrins, passe quelques jours à Nozeroy.

Digitized by Google

Les moyens de venger sa gloire flétrie l'occupent tout entier : il fait lever dans ses états une nouvelle armée (1); les cloches du Comté et celles du pays de Vaud sont enlevées pour être converties en canons; il fait de nouveaux recrutemens en Italie; ordonne à tous ses soldats qui sont en route, de rejoindre sur le champ, et c'est toujours sous peine de la vie qu'il faut exécuter ses volontés.

Les Suisses, instruits de ces dispositions, se préparent à la défense. Ils savaient que Morat était le lieu où devait se trouver son armée : cette ville appartenait à la Savoie; mais c'était une clef pour arriver à Berne, qui n'en est qu'à six lieues, et de là

(1) Le Bourg-le-Comte de Salins fut taxé à la fourniture *de quatre francs-archers, bien habillés et complétement armés.* Le corps municipal donna de plus à chacun d'eux *un franc monnaie, dont ils furent contens.* (Délibération du 21 mars 1476).

Digitized by Google

dans le reste de la Suisse : ils s'emparent de Morat et le fortifient. Leurs alliés arrivent de toute part. A eux se réunit Réné, Duc de Lorraine, que Charles avait dépouillé de ses états, et que l'argent secrètement fourni par Louis XI détermina à se joindre aux Strasbourgeois partant pour la même expédition.

Le Duc de Bourgogne arrive devant Morat avec une armée plus nombreuse, mais bien moins aguerrie que celle qu'il commandait à Granson. Il fait commencer l'assaut ; les Suisses se défendent vaillamment jusqu'à la nuit; les Bourguignons se retirent avec perte de 700 hommes.

Pendant dix jours, même impétuosité dans les assaillans et même courage dans la résistance.

Enfin, le 22 juin les alliés saisissent le moment où l'armée du Duc venait d'essuyer pendant six heures une forte pluie : la poudre était mouillée, la

Digitized by Google

corde des arcs sans ressort ; ils tournent le camp bourguignon, le forcent malgré ses retranchemens ; ils s'emparent de sa nombreuse artillerie, qu'ils dirigent contre leurs ennemis. Le désordre et le carnage sont complets ; douze mille hommes au moins tombent sous les coups des vainqueurs : le Duc Charles s'échappe avec peine et gagne Morges, suivi d'une douzaine de serviteurs.

Les Suisses, trois jours après la bataille, donnent la sépulture à leurs morts, et séparément aux Bourguignons demeurés sur le champ de bataille (1).

---

(1) Au bout de quatre ans, les Suisses retirèrent les os des soldats bourguignons de la profonde et large fosse où ils avaient été enterrés, et les placèrent dans une chapelle construite exprès, sur laquelle fut mise l'inscription suivante : « INCLYTI ET FORTISSIMI » BURGUNDIÆ DUCIS EXERCITUS MURATUM OB- » SIDENS, AB HELVETIIS CÆSUS, HOC SUÎ MO- » NUMENTUM RELIQUIT. » Ce monument fut détruit en 1798, par un bataillon de Bourgogne, lors de la conquête de la Suisse par l'armée française.

Digitized by Google

Charles ne passe qu'un jour à Morges; il se rend à Gex, où la Duchesse de Savoie lui vient offrir quelques consolations. Elle était sœur de Louis XI, et le Duc, dans son chagrin, la soupçonne d'intelligence avec ce monarque et se persuade qu'ils ont ensemble trahi ses intérêts. Il envoie au Sire de la Marche, alors à Genève, l'ordre de s'embusquer aux portes de la ville, de la saisir elle et ses enfans au moment de leur passage, et de les amener à St.-Claude où il va les attendre.

La commission déplut beaucoup au chambellan; mais il y allait de sa vie s'il désobéissait à son maître. La nuit était venue quand cette famille arrive à Genève. Le Sire de la Marche et ses gens saisissent la Duchesse et ses enfans, parmi lesquels ils comptaient bien tenir le jeune Duc de Savoie: mais à la faveur des ténèbres, quelques-uns de ses sujets vinrent à bout de l'enlever secrètement.

Digitized by Google

Messire Olivier s'éloigne au plus vite, arrive à Mijoux, de là à Saint-Claude. Charles voyant que le jeune Duc de Savoie n'était point au nombre des captifs, entre en fureur contre son chambellan et veut le faire mettre à mort; toutefois, on réussit à le calmer. Il fait conduire la Duchesse et ses filles en un château fort de Salins, d'où elles sont ensuite transférées à Rochefort, et enfin à Rouvre.

Il part lui-même pour Salins (1), où il convoque les états du Comté : dans leur première séance il annonce que, résolu de rentrer en Suisse, il va créer une nouvelle armée, forte de 40,000 hommes, et qu'il faut que chacun de ses sujets contribue à cette dépense, en fournissant le quart de ses revenus.

---

(1) Olivier de la Marche, liv. 2, chp. 8, dit que le Duc partant de Saint-Claude s'en alla à *Morat*, et de là à Salins : l'auteur a voulu sans doute désigner *Moirans*. (V. Chevalier, t. 1, p. 236.

Digitized by Google

Les états effrayés d'une telle proposition et de l'entêtement du Prince à ruiner les pays de sa domination, demandent à délibérer.

Le lendemain, ils lui représentent que les pertes récentes essuyées par la province, sont incalculables ; que ses villes et villages incendiés, ses campagnes dévastées, ses terres restées en friches, menacent les habitans de périr bientôt par la famine : que néanmoins, pour montrer à leur Prince la bonne volonté qui les anime, ils offrent de faire encore un effort, en levant 3,000 hommes qui seront employés à garder la Franche-Comté contre les courses de l'ennemi.

Une réponse si respectueuse et si sage déplaît au Duc : « j'espérais,
» leur dit-il, vous trouver plus fidèles ;
» mais, heureusement, j'ai d'autres
» sujets qui s'empresseront de venger
» leur honneur et celui de leur
» maître : j'irai fixer ma demeure

Digitized by Google

» chez eux; et les Bourguignons sans » défense, seront forcés de donner » à l'ennemi bien au-delà de ce qu'ils » refusent à leur Prince. »

Il éprouve bientôt qu'il s'est trompé en se flattant de trouver dans ses autres provinces plus de fidélité et de soumission à ses ordres. Les réponses qu'il en reçoit, montrent beaucoup moins d'obéissance; quelques-unes même désapprouvent librement ses projets.

Convaincu de cette rebellion générale, et de l'impossibilité de former une nouvelle armée, il tombe dans une profonde mélancolie. Après avoir passé vingt jours à Salins, il va s'enfermer dans son château de la Rivière (1), où pendant deux mois il vit dans la solitude, se privant de la société des seigneurs les plus dévoués à ses intérêts.

(1) Entre Salins et Pontarlier.

Des partis Allemands profitent de cette inaction pour commettre d'affreux ravages dans les environs de Baume; cette ville est mise au pillage et incendiée : peu de temps après, les villages de Bouclans, Gonsans et plusieurs autres lieux, sont victimes du même brigandage (1).

A la même époque, Réné de Lorraine, petit-fils du Prince dont nous avons parlé ci-devant (Chapitre XLVII), aidé de l'argent de Louis XI et fort de l'appui des Suisses qui avaient également reçu du Roi de grandes sommes et de riches présens, tente de recouvrer ses états. Après s'être emparé de presque toutes les petites villes de Lorraine, il fait le siége de Nancy. La garnison que Charles y avait laissée, résiste vaillamment jusqu'au 6 octobre. Le gouverneur ne recevant nulle réponse du Duc, prend le parti de rendre la place.

(1) Annales manuscrites de Besançon.

Cependant, quinze jours après, le Duc de Bourgogne arrive ; Nancy est investi de nouveau, et réduit, au bout de deux mois de siége, à toutes les horreurs de la famine.

Dans les premiers jours de janvier (1477), Réné amène au secours de cette ville une armée de 20,000 Suisses ou Allemands. Charles assemble ses capitaines. Tous lui représentent la faiblesse et le mauvais état de ses troupes, la supériorité de l'ennemi et la nécessité d'éviter une bataille. « En quelqu'état, dit le Duc,
» que la fortune puisse me réduire,
» jamais je ne fuirai devant un *enfant*
» (c'est ainsi qu'il nommait Réné) ;
» ce soir nous donnerons l'assaut, et
» demain la bataille. »

Ce Prince courait à sa perte. Réduit à moins de cinq mille combattans épuisés de fatigues (1), trahi par le

---

(1) Olivier de la Marche affirme qu'il n'y en avait pas 2,000 : livre 2, chapitre 8.

plus chéri de ses officiers, Campobasse, auquel il avait confié la direction du siége, il donne l'assaut, mais sans succès : dans la bataille du lendemain, son armée est taillée en pièces et lui-même perd la vie. Ce n'est qu'au bout de deux jours que son corps est retrouvé dans la foule des morts ; il était dépouillé, couvert de blessures, moitié enfoncé dans la vase d'un ruisseau. En le dégageant de la glace où sa tête était prise, la peau de son visage est enlevée en partie ; les animaux carnassiers avaient déjà dévoré l'autre joue. Réné le fait inhumer avec pompe, dans la principale église de Nancy, le 12 janvier 1477.

Charles avait régné 9 ans et demi, et vécu quarante-trois ans et près de deux mois.

Digitized by Google

CHAPITRE LVII.

Marie, Duchesse et Comtesse de Bourgogne. Guerres de Louis XI, etc.

Le Duc Charles laissait pour héritière de ses immenses possessions, une fille unique, Marie de Bourgogne, âgée de 20 ans. La Princesse était parente et filleule de Louis XI. Mais ces considérations n'étaient pas de nature à arrêter le Monarque, résolu d'envahir les états de Charles, qui arrondissaient les siens.

Le Lecteur permettra qu'à défaut de presque tous renseignemens concernant la ville à laquelle sont destinées ces recherches, je rassemble ici une partie des faits qui se passèrent dans la province à une époque si remarquable.

Louis XI avait d'abord promis à Marie *de la soutenir envers et contre tous*. Il avait ensuite songé à l'unir

Digitized by Google

au Dauphin son fils (qui depuis fut Charles VIII). Mais la disproportion des âges lui fit abandonner ce projet de mariage qu'il feignit encore de désirer, afin de dépouiller plus sûrement l'héritière de tant de provinces (1).

En ce qui concerne la Franche-Comté, il y envoya sur le champ le Prince d'Orange, Jean de Châlon, dont nous avons déjà parlé. Outre la restitution des domaines confisqués sur son père et donnés aux seigneurs de Châtel - Guyon, ses oncles, par le feu Duc, il lui promit le gouvernement des deux Bourgognes, s'il y faisait recevoir ses troupes.

Le Prince d'Orange ne put résister à des promesses si avantageuses. Il se joignit à Georges de la Tremouille, Sire de Craon, et à Charles d'Am-

(1) Gollut, pag. 910.

Digitized by Google

boise, sire de Chaumont, que Louis XI envoyait dans ces deux provinces, avec un appui de 700 lances. Les états du Duché promirent obéissance au Roi. Jean de Châlon partit pour Dole, où étaient réunis les états du Comté et du ressort de Saint-Laurent; il leur retraça les motifs qui exigeaient de leur part la même détermination. Ce parti révolta d'abord les chambres du tiers-état et du clergé; mais le Prince d'Orange représenta que le Roi n'avait pas l'intention de s'emparer des provinces de la Duchesse; qu'il ne voulait que les défendre contre les Suisses; qu'il en avait donné l'assurance par sa lettre du 9 janvier, et qu'il avait toujours le dessein de donner son fils le Dauphin pour époux à Marie de Bourgogne.

Ces raisons engagèrent les Etats à recevoir des garnisons françaises à Dole, à Salins et à Gray. Les autres villes du Comté furent également sol-

Digitized by Google

licitées à se ranger sous l'obéissance du Roi (1).

Après un résultat si conforme aux vues de Louis XI, ce Monarque se jouant de ses promesses, donna au Sire de Craon le gouvernement qu'il avait assuré au Prince d'Orange. Celui-ci, piqué de ce manque de foi, désira rentrer au service de la Duchesse et lui en fit la demande. Il y fut reçu avec joie, comme l'un des plus puissans seigneurs et des plus habiles guerriers de la province. Marie lui envoya un brévet de *lieutenant-général gouverneur des deux Bourgognes* (2). Le 24 mai de la même année, elle chargea ce prince de vendre jusqu'à 40,000 livres estevenant des biens du domaine, pour être employées à défendre le pays

(1) Chevalier, t. I., page 237.

(2) Dunod, t. III, p. 401.

Digitized by Google

contre Louis XI qui travaillait à l'envahir (1).

Muni de ces pleins pouvoirs, il concerta avec la haute noblesse de Franche-Comté les moyens de chasser du pays les garnisons de Louis XI. Dès le mois de février précédent, la ville de Dole en avait donné l'exemple. Fidèle à ses souverains et indignée des excès auxquels se livraient les Français, elle était venue à bout de s'en débarrasser par la voie des armes, et avait établi à ses frais une milice capable de la protéger contre leur retour. Les autres villes de la province qui ne se trouvèrent pas contenues par de fortes

(1) En exécution de cet acte, au mois d'octobre suivant, Salins se libéra d'une moitié de la rente de 100 francs que payaient le Bourg-du-Sire et les faubourgs Galvos et Chantave, pour leurs anciennes franchises. (Inv. de 1627, fol. 55 v°). Voyez ci-devant le chapitre . . . . .

Digitized by Google

garnisons, imitèrent celle de Dole (1). Salins fut bientôt dégarni des troupes françaises, parce qu'il était trop éloigné pour être secouru en cas de siége (2), et dès le 30 mars suivant, le sire de Traisignies, au nom de Jean de Clèves, lieutenant-général en Bourgogne, écrivait de Besançon à la Duchesse Marie, qu'elle n'avait plus en son Comté aucuns Français que les communes n'eussent tués ou pris, excepté Gray, où était M. Craon. « Messire Claude de » Vaudrey, ajoutait-il, se tient à » Auxonne; il a regagné Rochefort » et Montmirey. Guillaume de Vau» drey est toujours à Vesoul; si » l'on eût eu de l'argent et congé » de vous pour prendre des Alle» mands à gage, les Français ne se » fussent pas tant avancés. »

Toutefois la Franche-Comté n'avait

(1) Gollut, pag. 915.

(2) Dunod, t. 3, pag. 400.

Digitized by Google

pas omis de demander à ses voisins les secours qui lui étaient nécessaires dans sa position; mais les Ligues suisses redoutaient le roi de France qui se les était attachées à grand prix: elles délibérèrent de persister dans son alliance. Mais le prince d'Orange réussit mieux auprès des soldats suisses en leur promettant de l'argent. Plus de 3000 hommes vinrent fortifier les armées comtoises, et malgré la défense des cantons, un plus grand nombre encore de militaires isolés imitèrent cet exemple.

Craon résolut d'abord de surprendre Vesoul (1): Guillaume de Vaudrey qui gardait la ville, attentif aux moindres mouvemens, employa un stratagème qui lui réussit. Pendant une nuit très-obscure, il dispersa les trompettes de tous côtés et fit sonner la charge au même instant.

(1) Le continuateur de D. Plancher dit *Auxonne*: t. IV, page 487.

Craon se croyant enveloppé, se hâta de fuir. Vaudrey tomba tout-à-coup sur l'ennemi en déroute, en tua un grand nombre ; le surplus fut détruit par les habitans des campagnes voisines, ou se noya dans la Saône (1). Craon se réfugia à Gray, et ne s'y croyant pas en sûreté avec le peu d'hommes qui lui restaient, il repassa dans le Duché.

Le Roi furieux en apprenant cet échec, envoya l'ordre de saisir le Prince d'Orange et de le faire pendre ou brûler. On lui fit son procès, et le jugement du grand bailli de Mâcon porte que *Jean d'Arlon* (Arlay), *comme traître chevalier, sera pris pour être exécuté, et faute de ce, sera pendu par les pieds.* Son effigie fut en effet ainsi exposée dans les villes de Bourgogne.

---

(1) Garnier, tom. XVIII, p. 316. Duclos, tom. II, pag. 287.

Digitized by Google

Le sire de Craon était revenu à Gray : le Prince d'Orange qui avait entrepris de chasser les Français, se disposait à faire le siége de cette ville. Il était au château de Gy, avec quelques troupes, attendant des renforts que son oncle, Hugues de Châlon, seigneur de Château-Guyon, devait lui amener. Craon voulant prévenir leur jonction, sortit de Gray et s'avança sur la route de Besançon. Résolu de passer sur le pont d'Emagny, il perdit beaucoup de monde en débouchant sur cet étroit passage gardé par les sires de Château-Guyon, de Vaudrey, et trois ou quatre mille Allemands. Les Français s'obstinèrent avec courage et parvinrent à se ranger en bataille de l'autre côté de la rivière. L'attaque fut rude et la victoire disputée. Hugues de Château-Guyon s'étant trop avancé, perdit 1,200 hommes et demeura prisonnier. Craon poursuivit le reste

Digitized by Google

de l'armée jusque sous les murs de Besançon (1).

Fier du succès qu'il venait d'obtenir, il marcha peu après contre Dole; il ne lui pardonnait pas d'avoir donné l'exemple de l'insurrection. Cette place était bien fortifiée, munie de toutes les provisions nécessaires. Montbaillon en était gouverneur, Adrien de Toulougeon capitaine, et Estevenin du champ, mayeur. Elle comptait parmi ses habitans beaucoup de gentilshommes pleins de bravoure, une garde bourgeoise vaillante, et 7 ou 800 soldats suisses.

Les Français, au moment où ils se présentèrent devant la ville, obtinrent un avantage qui leur enfla le cœur. Un de leurs capitaines débuta par une embuscade qui fit sortir environ 1,000 hommes, y compris tous les Suisses de la garnison. Le

(1) Duclos *ibid.* M. de Barante, tome II, page 311 et suiv.

combat s'engagea, et s'il faut en croire la narration du capitaine lui-même, bien qu'il n'eût pas sous ses ordres 400 combattans, 8 ou 900 hommes d'armes, du côté des Dolois, restèrent morts sur le champ de bataille; pas un Suisse n'en échappa, tandis qu'il ne perdit que deux hommes (1).

Cette défaite bien que considérable ne changea pas la détermination de la ville. Craon prit le parti d'en faire le siége. Pendant huit jours il battit les murailles avec une forte artillerie; ensuite, sans examiner si la brêche était praticable, il ordonna l'assaut; l'ennemi repoussé par deux fois, perdit plus de 1,000 hommes. Craon se résolut alors à prendre la place par la famine. Il la fit entourer

---

(1) Lettre de *Gaston du Lyon, sénéchal de Toulouse, aux officiers de sa sénéchaussée*, rapportée par M. de Barante, tom. XI, page 323.

Digitized by Google

par l'armée française, et dévasta les campagnes environnantes.

Tandis que Dole était ainsi bloquée et que tous les états de Marie, Duchesse de Bourgogne, devenaient la proie de ses ennemis, cette Princesse choisit parmi ses nombreux prétendans, celui qui était le plus en état de la protéger. De l'avis de tout son conseil, elle donna sa main à Maximilien, Archiduc d'Autriche, fils unique de l'Empereur Fréderic III, auquel elle avait été promise par le Duc son père, plusieurs années auparavant. Le mariage fut célébré avec solennité le 19 août 1477.

Ainsi la politique astucieuse de Louis XI lui fit manquer l'occasion de réunir à la France tant d'opulentes provinces, qui lui eussent restitué à peu près son ancienne étendue; au lieu d'en laisser enrichir la maison d'Autriche, « qui commença » par ce mariage, dit le P. Daniel, et

Digitized by Google

» devait un jour causer tant de tra-
» verses à celle de France » (1).

Peu de jours après son mariage, l'Archiduc, pour s'affermir dans la possession de ses nouveaux états, proposa au Roi de terminer leurs différens par un accord, et il offrit une trève. Elle fut acceptée d'abord pour dix jours, et prolongée ensuite sans terme fixe, avec l'obligation à chaque partie de se prévenir réciproquement quatre jours d'avance. Au surplus, Louis XI ne fit point publier cette trève en Bourgogne, ce qui annonçait assez qu'il avait sur cette province des vues dont il faisait un secret même à ses plus intimes favoris.

Cependant le blocus de Dole continuait; les sires de Vaudrey tenaient librement la campagne, forçaient l'ennemi à se tenir enfermé dans les

---

(1) Histoire de France, t. VII, p. 609.

châteaux et forteresses qu'il occupait, et Gray était toujours gardé par 1800 hommes de garnison que commandait le vieux Salazard, capitaine renommé pour sa valeur.

Vers la fin de septembre (1), un marchand de Gray propose au sire Claude de Vaudrey de le faire entrer sécrètement dans cette ville. Les mesures sont prises pour l'exécution. Vaudrey se ménage des intelligences avec quelques habitans, et dès le 29 du mois, il arrive pendant une nuit très-obscure avec environ 1,000 Suisses. On lui ouvre les portes; un vent impétueux et le bruit d'un moulin empêchent qu'on n'entende la marche des soldats, qui pénètrent dans la ville avant que la garnison ait pu s'assembler : on se bat dans les rues, au milieu des ténèbres : les Français s'aperçevant

(1) M. de Barante, tom. XI, pag. 307.

qu'ils ont à se défendre contre leurs propres hôtes, mettent le feu à la ville; et bientôt obligés de fuir à travers les flammes, ils y périssent presque tous. Salazard vole au château avec quelques hommes qui lui restaient, offre par capitulation *son pesant d'or;* la tour est embrasée; il se précipite à demi-brûlé, pour échapper au feu, où tous ses compagnons sont étouffés (1).

Le premier octobre suivant, Dole qui depuis deux mois résistait à tous les efforts de Craon, lui fit éprouver un désastre plus grand encore: La garnison prépara une sortie nocturne contre les assaillans, et l'exécuta avec autant d'intelligence que de courage. Le camp de l'ennemi fut forcé et l'armée mise en déroute,

(1) Duclos, tome II, page 291. — Garnier, tome XVIII, page 321. — Histoire de Gray par M. Crestin, page 112, et M. de Barante, tome XI, page 325.

laissant 3,000 hommes sur le champ de bataille. Le bruit se répandit à l'instant que les Suisses arrivaient au secours des assiégés : la terreur saisit Craon ; il décampa précipitamment, abandonnant sa nombreuse artillerie ; il s'enfuyait vers le Duché, lorque les sires de Vaudrey profitant de ce désordre, atteignirent ses soldats et les défirent entièrement (1).

Après cette double victoire, il ne restait plus rien au Roi dans le Comté de Bourgogne.

Mais Louis, mécontent de ces revers et plus encore de la conduite de Craon, lui retira le gouvernement qu'il lui avait confié, et lui donna pour successeur Charles de Chaumont, sire d'Amboise, homme vaillant et dans lequel il trouvait toutes les bonnes qualités qui manquaient à l'autre.

(1) Gollut, Duclos, etc.

CHAPITRE LVIII.

Suite des guerres de Louis XI.

Le sire d'Amboise, nouveau gouverneur, laissa quelque temps respirer la Franche-Comté.

Pendant les cinq premiers mois de l'année 1478, aucun évènement remarquable ne troubla la paix de cette province. Le Roi de France et le Duc de Bourgogne, toujours occupés de négociations, signèrent enfin, vers le 10 juin, une trève d'un an, ensuite de laquelle Louis devait restituer au Duc tout ce qu'il tenait ou pouvait tenir dans le Comté (1).

A cette époque même et avant de connaître ces dispositions, Guillaume de Vaudrey, Simon de Quingey et Côte-Brune entreprirent de renvoyer les Français qui tenaient

(1) Duclos, tom. II, page 312.

Digitized by Google

encore Mont-Saugeon (1), Seurre, Verdun, etc. Dans ce dessein, ils passent la Saône avec 7 ou 800 soldats d'élite. Ils avaient déjà recouvré une partie de ces places, lorsque d'Amboise accourut en force, reprit toutes leurs conquêtes, tailla en pièces leurs soldats et les emmena eux-mêmes prisonniers.

A part cet échec, la province n'eut guère à gémir, pendant cette année, que de l'extrême cherté des vivres, suite des ravages que l'ennemi avait causés aux récoltes de l'année précédente.

Le 23 juin, l'Archiduchesse Marie accoucha d'un fils, auquel on donna le nom de *Philippe*, en mémoire

---

(2) Il n'est pas vraisemblable qu'il s'agisse ici du château de ce nom qui existe dans la combe d'Ain. Il existait dans la Bourgogne quelqu'autre lieu du même nom. (Voy. Gollut, page 946, ligne 1re).

Digitized by Google

de Philippe-le-Bon, son bisaïeul maternel.

Au mois d'octobre, les états furent convoqués à Noseroy, pour voter leur part des fonds indispensables à l'Archiduc, dans la nécessité où il était de se disposer à la guerre contre la France (1). Le Prince d'Orange, gouverneur général de Bourgogne, était à Salins, ordonnant les mesures de sûreté convenables à la position de la ville. Il appréhendait surtout les coups de main et *les surprises*, ruses de guerre alors très-fréquentes : dans le but de prévenir ce danger, il faisait tenir fermées jour et nuit toutes les portes et poternes de la ville, excepté celle de Malpertuis, à laquelle veillait une forte garde.

Ce Prince, toujours irrité de l'injustice du Roi, avait résolu, dit-on, de le faire empoisonner. Après avoir

(1) Le Bourg-du-Sire fut imposé à 218 florins. (Registre des délibérations).

longtemps médité ce crime, il crut avoir trouvé un homme capable de l'exécuter : c'était un nommé Jean-Renond (d'autres l'appellent Renou), natif du Lyonnais, aventurier arrêté sur la frontière et conduit à Saint-Claude. Erbains, qui commandait en cette ville, l'envoya au Prince d'Orange qui l'examina, lui fit différentes questions et le jugea déterminé à le servir *envers et contre tous*, *même contre le Roi*. Il lui fit faire les sermens les plus effroyables d'exécuter fidèlement tout ce qu'il allait lui commander. Il lui communiqua son projet, et lui remit ce qui était nécessaire pour l'exécution.

Jean Renond allait partir, lorsqu'Erbains arriva à Arbois, où se trouvait le Prince d'Orange qui le mit dans la confidence. Erbains lui représenta qu'il n'était pas prudent de choisir, pour une entreprise de cette nature, un Français né sujet du Roi. « J'ai, ajouta-

Digitized by Google

» t-il, un homme nommé Catherin, » beaucoup plus sûr et dont je réponds; » mais il faut, avant tout, s'assurer de » Renond et s'en défaire. » D'après cette nouvelle résolution, Renond fut conduit à Salins et chargé de fers.

Dans cette situation douloureuse et n'attendant plus que la mort, Renond se voua à N. D. du Puy : à l'instant, racontait-il, ses chaînes tombèrent; au moyen de quelques cordes, il descendit de la tour où il était enfermé, s'enfuit d'abord à Lausanne et prit un long détour pour se rendre près du Roi. Il lui fut présenté et lui fit cette étrange déposition : il eut soin d'ajouter beaucoup de choses merveilleuses sur la dignité de l'église du Puy, pour laquelle il savait que Louis XI avait une singulière dévotion.

Quoique le récit de Renond portât tous les caractères d'une fable imaginée par un homme sans aveu, qui ne cherchait qu'à se rendre important pour

Digitized by Google

arracher quelqu'aumône, le Roi le crut, ou du moins feignit de le croire, le renvoya, et se contenta d'adresser au parlement les lettres suivantes :

« Nos amés et féaux, le Prince de » *trente deniers* nous a voulu faire em- » poisonner ; mais Dieu, Notre-Dame » et monsieur Saint Martin nous en » ont préservé, comme vous verrez par » le double des informations que nous » vous envoyons, afin que vous les fas- » siez lire, la salle ouverte, devant » tout le monde, et que chacun con- » noisse la grande trahison et mauvai- » setié dudit Prince. Donné à Cambrai » le 6 juin 1478 (1). »

Le parlement exécuta en tout point les ordres du Roi, mais le Prince d'O- range n'en demeura pas moins au ser- vice de l'Archiduc.

(1) Duclos, histoire de Louis XI, t. II, p. 314 : Garnier, histoire de France, tom. 18, p. 115.


Digitized by Google

CHAPITRE LIX.

Conquête de la Franche-Comté par Louis XI.

Le Roi de France occupé de négociations importantes, ne perdait pourtant point de vue la conquête de la Franche-Comté. Il s'attachait surtout à ne laisser à ses ennemis aucun allié capable de faire échouer ses projets. Il s'était assuré des Suisses, en donnant aux cantons de grandes sommes d'argent et en faisant à leurs chefs de fortes pensions.

La trève allait finir, et la Comté presqu'épuisé d'hommes par les guerres des années précédentes, n'avait pour auxiliaires qu'un corps d'Allemands, levés dans le Comté de Ferrette qui appartenait à l'Archiduc Sigismond, oncle de Maximilien.

Les premiers jours de mai 1479, d'Amboise, à la tête d'une puissante

Digitized by Google

armée, entra tout à coup dans la Province et marcha contre Dole. Il plaça d'abord en embuscade un corps de troupes dans la forêt de Chaux, et fit enlever par quelques soldats un troupeau de gros bétail qui y paissait. La jeunesse de la ville, avertie par les pâtres, sortit en armes et se porta sur les lieux avec une ardeur inconsidérée : les troupes de l'embuscade l'enveloppèrent et en massacrèrent le plus grand nombre ; le surplus trouva son salut dans les bois voisins.

Les Français attaquèrent ensuite Rochefort, qui se rendit à composition : ils s'emparèrent de Gendrey et de plusieurs châteaux du voisinage qui auraient pu fournir à Dole quelques secours. D'Amboise vint enfin, avec toutes ses forces, camper devant cette ville.

Malgré la perte douloureuse qu'elle venait d'éprouver, elle comptait encore un grand nombre d'hommes déter-


Digitized by Google

minés à se défendre avec toute la valeur qu'ils avaient montrée près de deux ans auparavant.

D'Amboise commença à battre les murs avec acharnement, mais sans succès. L'assaut qu'il fit livrer ensuite, ne fut pas plus heureux : ses soldats furent repoussés avec vigueur (1).

L'issue du siége eût été très-incertaine si d'Amboise, fécond en stratagèmes, n'eût séduit les Allemands qui arrivaient de Ferrette au secours de la ville. A force d'argent il obtint de leurs chefs qu'ils admettraient dans les rangs de cette troupe, des soldats français travestis, pour entrer ensemble dans la place.

Les Dolois étaient loin de soupçonner une pareille trahison. En recevant leurs auxiliaires, ils en firent trop légèrement la reconnaissance et se con-

---

(1) Duclos, histoire de Louis XI, t. II, p. 358. — Gollut, p. 925.

Digitized by Google

tentèrent d'exiger d'eux le serment solennel de remplir loyalement leur devoir. Les Français à peine entrés se répandirent dans les rues en criant : *ville gagnée, France, France.* Ils s'emparèrent des portes, introduisirent l'ennemi en foule. Dans ce tumulte, les deux grands corps-de-garde se réunirent avec les habitans armés, au-devant de l'église paroissiale, pour se fortifier contre les assaillans : ils furent accablés par le nombre et périrent tous, les armes à la main. La ville, après deux jours de pillage, fut réduite en cendres; ses fortifications furent rasées ; rien ne resta debout qu'une tour, l'église des Cordeliers où s'étaient réfugiés les vieillards, les femmes et les enfans, et la maison que d'Amboise avait choisie pour son logement (1).

---

(1) Le sac de la ville de Dole arriva pendant le courant de mai ; le jour du mois

Cette catastrophe consterna le reste de la province : ses villes abandonnées à elles-mêmes, n'essayèrent pas de se défendre ; toutes celles du bailliage d'aval ouvrirent leurs portes aux Français; le bailliage d'amont fut ravagé, Vesoul livré aux flammes. La Franche-Comté tout entière, victime de la plus cruelle disette, n'avait point éprouvé de situation plus désolante, depuis l'invasion des Barbares.

On regretta particulièrement la perte des archives publiques, qu'au mépris des lois de la guerre même, l'ennemi enleva ou détruisit partout. « A la vé-» rité, observe Gollut, on en rendit » quelques-unes, mais non pas les meil-

---

n'est pas certain. M. de Persan dit que ce fut le 3; il paraît que ce fut plus tard. Les registres du corps municipal de cette ville portent que ce fut un *jeudi* 25 *mai*. Or, le 25 *mai* de cette année ne tombait pas un *jeudi*, mais bien un *mardi*; il y a donc une erreur dans cette énonciation de date.

Digitized by Google

» leures, ni les plus nécessaires (1). »

C'est aussi dans cette circonstance que Charles d'Amboise fit démolir presque tous les anciens châteaux du Comté, dont les restes attestent encore aujourd'hui la force et le grand nombre.

CHAPITRE LX.

Prise de Salins par les Français.— Évènemens qui la suivirent.

Eloignée de son souverain, que les troupes de France occupaient assez dans le nord; attaquée par une armée formidable sous la conduite d'un chef expérimenté; n'ayant nul système général de défense, point d'auxiliaires auxquels elle pût se confier, la Franche-Comté dut se soumettre à ses vainqueurs. Les villes qui échappèrent à l'incendie furent sans doute les moins malheureuses.

---

(1) Page 927.

Digitized by Google

Salins eut cet avantage : il ne le dut peut-être qu'à Hugues, seigneur de Château-Guyon, qui, richement possessionné dans cette ville, lui épargna une ruine totale en la déterminant à ouvrir ses portes aux Français; conseil qui avait déjà conservé Arbois et Poligny.

Ce n'est pas que le Magistrat Salinois eût négligé les moyens qu'exigeait la gravité des circonstances. Dès le 30 avril, à l'expiration des trèves, il avait ordonné qu'on apportât à l'hôtel de ville les armes laissées depuis quelques années entre les mains des habitans; son but était d'en faire une distribution plus convenable. On s'empressa d'obéir : *écrevisses*, *salades*, *volges*, *esparts et autres bâtons* (1)

(1) Délib. du 30 avril 1479. « L'*écrevisse* était une espèce de cuirasse que le soldat portait sous sa robe; la *salade*, une sorte de casque; *volges*, sorte de serpe; *esparts* ou javelots. Voyez Ducange, supplément.

furent déposés et remis en mains sûres.

Le 10 mai suivant, le conseil municipal informé que *les Français sont près de Dole*, se hâte de rassembler 5 ou 600 hommes des environs, *pour aider à garder la ville* : il arrête que les soldats seront nourris par leurs *hôtes*, et ceux-ci indemnisés par la commune (1).

Le 15 du même mois, le conseil, auquel fut appelé le Pardessus des Salines (2), résout de demander à Berne cent coulevrines et le nombre d'hommes que cette ville pourrait envoyer au secours de Salins.

Les progrès rapides de l'ennemi rendirent inutiles presque toutes ces mesures.

Mais ce que les Salinois eurent à souffrir de la famine dont nous avons

---

(1) Délibération du 10 mai.
(2) M. Ant. d'Oiselet.

Digitized by Google

parlé, n'est pas moins déplorable. Ils ne possédaient encore aucun magasin public; les greniers particuliers étaient épuisés; les approvisionnemens ordinaires que la ville recevait du dehors, étaient interceptés par les garnisons voisines (1). Le dénuement fut bientôt à son comble, et beaucoup de personnes en furent victimes.

Louis XI, dans le but d'affermir son autorité, chercha les moyens de soulager le peuple dans cette fâcheuse position. Son armée en Bourgogne aggravait encore la disette. Il prit le parti de faire amener de loin le blé nécessaire à la nourriture de ses soldats; et, pour servir en même temps les intérêts du trésor, il fit acquitter *en denrées* les impôts jetés sur les provinces où la famine ne se faisait pas sentir, et chargea des commissaires de surveiller ces fournitures; il

(1) Délibération du 30 avril,

Digitized by Google

en confia le soin à son maître d'hôtel, et à Coittier, son premier médecin, qui était natif de Poligny.

En l'année suivante (1480), les états du Comté s'assemblèrent à Salins, par ordre du Roi, et réunirent dans un long mémoire, les demandes et les plaintes qu'ils se proposaient de soumettre au Monarque (1). Elles avaient pour but :

1° De faire établir dans cette ville un parlement pour la Franche-Comté, jugeant en dernier ressort, et dont les officiers seraient payés par le Roi.

2° De rechercher les moyens d'abréger les procès, sans s'écarter des lois et des usages de la province.

3° De charger les capitaines de punir leurs soldats, qui insultaient les particuliers, et de laisser aux

(1) Jean et Louis d'Amboise, lieutenans-généraux et frères du gouverneur, l'un évêque de Maillezais, l'autre d'Albi, présentèrent le mémoire au Roi.

Digitized by Google

officiers de justice la liberté de les poursuivre devant les tribunaux ordinaires.

4° De ne plus contraindre les laboureurs à faire *guet et garde*, et de ne les plus rançonner sous ce prétexte, attendu la dépopulation que les dernières guerres avaient causée dans la province.

5° De remettre entre les mains des juges ordinaires tout homme arrêté par les officiers pour crime de lèse-majesté.

6° De défendre aux soldats de quitter leurs garnisons sans un congé par écrit de leurs capitaines ; de boire et manger dans les auberges sans payer conformément aux ordonnances ; de gâter les arbres et les fruits, et, sous peine de la vie, de battre ni d'outrager personne.

7° De permettre aux Comtois de trafiquer dans tout le royaume, avec la même liberté et sans payer d'autres

Digitized by Google

droits que les autrss sujets de la couronne, attendu qu'ils ont tous le même maître.

8° D'obliger ceux qui obtiendraient des confiscations, à payer les dettes de ceux dont les biens avaient été confisqués.

9° De conserver tous les citoyens dans les franchises, libertés et prérogatives dont ils jouissaient du temps de Philippe-le-Bon.

Ces articles et beaucoup d'autres furent remis aux lieutenans-généraux du Gouverneur. Le Roi les accepta tous, sans aucune restriction, sinon que le parlement siégerait alternativement dans les deux Bourgognes ; savoir : à Dijon, depuis la St.-Martin jusqu'à Pâques ; et à Salins, depuis le lendemain de *Quasimodo* jusqu'au 15 août (1) ; et que le paiement des

(1) Paillot, pag. 27 et suiv. Dunod, t. 3, pag. 597. Continuateur de D. Plancher, t. IV, pag. 508.

Digitized by Google

offices parlementaires serait assigné sur le prix des sels, qui pour cela fut augmenté.

Louis n'accueillait avec tant de facilité les demandes de ses nouveaux sujets, que dans le dessein de se les attacher. Il s'appliquait à gagner l'affection des villes, en conservant et quelquefois en augmentant leurs priviléges ; celle de la noblesse, en lui donnant des marques de confiance. Dès le mois d'août de l'année précédente, il avait restitué à Hugues de Châlon les terres et seigneuries autrefois confisquées par le Duc Jean sur le Comte d'Auxerre, telles que Châtel-Belin, Valempoulière, Orgelet, la châtellenie et ressort d'Arbois, etc. (1).

Malgré tout l'argent dont il payait l'assistance des Suisses, il ne comptait

(1) Inv. de la maison de Châlon.

Digitized by Google

que faiblement sur leur amitié. En travaillant à les retenir dans son alliance, il faisait, à tout évènement, fortifier Poligny et quelques autres places que d'Amboise avait prises.

Mais l'établissement le plus considérable que l'on dut à Louis XI, fut celui des postes. Cet utile *projet*, formé depuis 16 ans, pour le service particulier du Roi et de ses grands officiers, fut étendu en cette année à toutes les provinces.

Cependant Maximilien, toujours occupé dans le Nord à dompter ses villes rebelles et à se défendre contre les Français, laissait à ses plénipotentiaires le soin de tenir les conférences pour la paix. Elles se prolongèrent d'abord jusqu'au 27 août, époque où sept mois de trève furent convenus. Mais, dans cet intervalle, on ne put tomber d'accord sur aucun article.

A l'expiration de la trève (mars 1481), Charles d'Amboise, gouver-

Digitized by Google

neur des deux Bourgognes, mourut : le Roi lui donna pour successeur le Sire de Baudricourt, dont la sagesse et la douceur rendirent supportable aux Comtois leur triste position (1).

Peu de jours après, Louis XI frappé d'apoplexie, demeura sans parole et sans connaissance; mais peu à peu il recouvra l'une et l'autre, et au bout de quinze jours il fut en état de reprendre les négociations. Maximilien les prolongeait, comptant sur la mort du Roi; et Louis, de son côté, mettait tous ses soins à maintenir ses sujets dans l'obéissance; mais il était loin de se rétablir : il éprouva une nouvelle atteinte au mois d'octobre suivant, et demeura deux heures sans mouvement, étendu sur une paillasse par terre. On le crut mort : Commines et

(1) Le Magistrat de Salins, pénétré de reconnaissance, lui fit présent d'une haquenée. (Délibération du 19 juin 1481).

Digitized by Google

quelques autres de ses serviteurs qui étaient présens, le vouèrent à Saint-Claude. Bientôt la connaissance et la parole lui revinrent, et il continua à s'occuper, comme auparavant, des affaires du royaume ; mais ses forces allèrent toujours en déclinant.

Il fit pourtant le voyage de Saint-Claude. Il partit vers le milieu de mars 1482 (nouv. style), accompagné de huit cents lances; ce qui lui faisait un cortége d'environ 6000 gens de guerre (1). En traversant à petites journées le Duché et le Comté de Bourgogne, il trouvait que tout allait

(1) Les *lances fournies* comprenaient un homme d'armes avec tout son accompagnement, c'est-à-dire un certain nombre d'archers et de valets. (V. Dict[re]. de Trévoux). M. de Barante compte cet accompagnement à raison de 7 à 8 hommes par lances, ce qui donne en effet un cortége d'environ 6000 hommes. (Hist. des Ducs de Bourgogne, t. 12, p. 227).

Digitized by Google

assez bien; il arriva le 20 avril à Saint-Claude. Pendant les quatre jours qu'il y resta, il combla de richesses l'église du saint Evêque auquel il était venu demander la prolongation de sa vie.

Le conseil municipal de Salins profita de la circonstance pour obtenir de lui une faveur bien plus modique. Cette ville continuait à payer au fisc annuellement 50 francs, moitié d'une rente qu'on lui avait imposée, comme nous l'avons dit (Chapitre XLII). Les députés du conseil obtinrent l'entier affranchissement de cette redevance (1).

CHAPITRE LXI.

Mort de la Duchesse Marie; — conférences pour la paix; —traité d'Arras.

Louis XI revenait de ce pélerinage quand on apprit la mort de Marie de Bourgogne. Cette Princesse se donnait

(1) Délibération de l'hôtel de ville, du 24 avril de cette année.

Digitized by Google

un jour le divertissement de la chasse au héron : son cheval s'abattit et la jeta avec violence sur un tronc d'arbre. On la releva atteinte d'une blessure qu'on ne croyait cependant pas mortelle. Pour ne point affliger son mari, ou par pudeur, dit-on, elle ne permit pas aux médecins de panser la plaie qu'elle avait reçue; le mal s'envenima et devint sans remède : elle mourut à Bruges, le 27 mars 1482, à l'âge de vingt-cinq ans, qu'elle avait presqu'entièrement passés dans les troubles et dans les malheurs. Elle fut universellement regrettée, surtout des peuples qu'elle gouverna pendant plus de cinq ans avec une rare bienfaisance.

Cet évènement fit sur le Roi une impression toute différente; il y voyait l'occasion de terminer la guerre par quelque traité avantageux. Dès-lors il songea sérieusement à unir le Dauphin à Marguerite, fille de l'Archiduc. Des conférences secrètes furent d'abord

Digitized by Google

entamées; au bout de quelques mois, des plénipotentiaires nommés de part et d'autre se réunirent à Arras et y conclurent, le 23 décembre 1482, un traité de paix entre Louis XI et Maximilien.

Le premier article était le mariage dont on vient de parler, et portait qu'aussitôt après la ratification, la Princesse serait remise au Roi, qui devait la faire nourrir, garder et entretenir comme sa fille aînée, femme de son fils.

L'Archiduc et les états de ses pays donnaient *pour dot* à Marguerite, les Comtés d'Artois et de Bourgogne, la seigneurie de Salins, les terres et seigneuries de Mâcon, d'Auxerre, etc.

Il était expressément convenu que cette dot retournerait à Maximilien ou à son fils, si le mariage ne s'accomplissait pas, si Marguerite mourait auparavant, ou si elle n'avait pas d'enfans.

Ce traité devait être ratifié par le Roi de France et par Maximilien, avec

Digitized by Google

serment d'en observer toutes les dispositions; et pour faire comprendre que la paix était rétablie non-seulement entre le Roi et l'Archiduc, mais encore entre les villes et les peuples des deux états, le même serment était exigé des Princes du sang, de l'université, des principales villes de France, de celles du Comté d'Artois et du Comté de Bourgogne, parmi lesquelles Salins, Dole, Poligny et Arbois sont désignées dans cet ordre (1).

Tous ces préliminaires étant remplis, le Roi nomma Madame de Beaujeu, sa fille, et son mari le Sire de Beaujeu, pour aller en Flandre, recevoir Mademoiselle d'Autriche et la ramener à la cour de France, ainsi que le portait le traité d'Arras. Cette ambassade accompagnée d'une suite brillante arriva à Hesdin, où Maximilien

(1) V. le traité d'Arras, dans les pièces jointes par Godefroi aux mémoires de Commines, tom. 5, p. 272.

Digitized by Google

s'était obligé de faire conduire la jeune Princesse. Les Gantois lui donnèrent une puissante escorte, dans la crainte que son père, qui était mécontent du traité de paix, ne la fît enlever. Là, elle fut remise en grande cérémonie à Madame de Beaujeu. L'ambassade reprit sa route, et Marguerite fit son entrée à Paris le 2 juin 1483. Trois semaines après, la cérémonie des fiançailles fut célébrée avec toute la solennité possible, dans la ville d'Amboise, en présence de la noblesse et des députés de toutes les bonnes villes du royaume, qui y avaient été convoqués. Charles, Dauphin, était alors âgé de 13 ans, et Marguerite de trois ans et demi.

Le joie qu'inspirait à toute la France le retour de la paix, fut partagée par la Franche-Comté, autant que lui permettaient les malheurs dont elle avait été victime depuis quelques années. Ils étaient l'ouvrage de Louis et de sa

Digitized by Google

constante opposition au Duc Charles. Un auteur moderne (1) a dit que *c'était un renard contre un lion :* mais la ruine entière de la maison de Bourgogne et les désastres de la Province furent l'effet des ruses de l'un, plus encore que des entreprises insensées de l'autre.

Au surplus, Louis ne jouit pas longtemps des succès qu'il venait d'obtenir ; ses forces l'abandonnaient de plus en plus. Dans tous les temps de sa vie il avait tenu dans la plus humble soumission, non-seulement ses serviteurs et ses plus sages conseillers, mais aussi les princes de son sang et tous les grands seigneurs. Ce fut pis encore à la fin de ses jours. Il devint plus absolu et plus redoutable que jamais : nul n'osait lui parler. Coittier, son médecin, dont on a déjà fait men-

(1) La Franche-Comté ancienne et moderne, par le P. Joly, pag. 205.

Digitized by Google

tion, conserva seul l'ascendant extraordinaire qu'il avait osé prendre sur ce prince. Voyant la faiblesse de son maître et sa crainte de mourir, il ne lui parlait qu'avec une arrogance brutale et en obtenait tout, moins en demandant, qu'en ordonnant avec empire. *Je sais bien*, lui disait-il, *qu'un matin vous m'enverrez où vous en avez envoyé tant d'autres; mais*, *par la mort-dieu*, *vous ne vivrez pas huit jours après.* Alors le roi tremblant et regardant Coittier comme l'arbitre de ses jours, n'osait répliquer, le comblait de caresses et de présens. Il augmenta ses gages déjà immenses, lui donna les produits du greffe du bailliage d'aval, les greniers à sel de Saint-Jean-de-Lône, le fit président de la chambre des comptes, seigneur de Saint-Germain en Laye, de Poligny, etc. Il paraît qu'il ne jouit de tant de bienfaits que jusqu'à la mort de Louis, arrivée le 30 août 1483.

Digitized by Google

CHAPITRE LXII.

Évènemens sous Charles VIII.

La Franche-Comté, soumise par le traité d'Arras à la domination de Charles VIII, comme futur époux de Marguerite d'Autriche, s'occupa d'abord de ses besoins, dont les dernières guerres avaient multiplié le nombre et l'étendue. Dès le mois de décembre (1483), les états furent convoqués; et comme toutes nos villes plus ou moins ruinées n'étaient point en état de recevoir convenablement les députés, ils se réunirent à Besançon, avec l'agrément de ses gouverneurs.

Après avoir offert obéissance et fidélité au nouveau Souverain, les états lui demandent la confirmation de leurs priviléges publics et particuliers; la levée des charges extraordinaires imposées par Louis XI; le rappel des garnisons établies dans les villes et châteaux; la liberté aux habitans des

Digitized by Google

villes et bourgs de rétablir leurs murs et de se garder eux-mêmes ; la distribution du sel, comme au temps de Philippe-le-Bon ; le rétablissement de l'Université de Dole ; la tenue du Parlement en Comté tous les quatre ans, et seulement pendant trois mois ; la réduction à moitié des amendes d'appel ; l'exemption du droit d'aubaine en faveur des Francs-Comtois, et plusieurs autres articles importans.

Les députés chargés de présenter ces vœux à la sanction du Roi, furent accueillis favorablement. Après mûre délibération du conseil, où étaient le Duc d'Orléans, connétable de France ; les Comtes de Clermont, de Dunois, de Comminges ; les Evêques d'Alby, de Coutance (1), etc., le Monarque approuva et confirma les demandes des états du Comté ; « et pour ce que, ajoute

(1) La copie imprimée de cet acte dont je fais usage, porte ici *Constance ;* mais il est évident que c'est une faute d'impression.

Digitized by Google

» la charte de concession, l'on pourrait
» avoir à faire de ces présentes en plusieurs lieux, voulons que, aux *vidimus* qui en seront faits sous le scel royal, foi soit ajoutée comme à l'original. Donné aux *Motiz-les-Tours*, au mois de février, l'an de grâce 1483 (ancien style), et de notre règne le 1er. »

Ces lettres furent enregistrées au parlement, qui siégeait à Salins depuis quelques années. Toutefois le Prince crut devoir modifier l'article portant qu'*à raison de la rareté des causes, le parlement du Comté ne serait assemblé que tous les quatre ans*. Charles prenant en considération les besoins de la justice et la misère du peuple, statua que les séances auraient lieu, pour le Comté, *tous les deux ans* seulement, *et pendant trois mois* (1).

(1) Chambre des comptes, cote B. 567 et 717. Paillot, p. 27 et suiv. Dunod, t. 3, p. 597.

Digitized by Google

Des commencemens si heureux rendirent l'espoir à la Province. Le zèle de ses Magistrats, secondé par la bienveillance de l'autorité suprême, lui fit presque oublier ses malheurs. Les villes incendiées se rétablirent ; les habitans de Dole sortirent, comme dit Gollut (1), des souterrains que Louis leur avait laissés pour toute habitation ; les campagnes presqu'en friches, furent cultivées et ramenèrent bientôt l'abondance, au point que la mesure de blé, du poids de trente livres, se vendait 16 deniers de notre monnaie, et le meilleur vin un demi-dernier la bouteille (2).

Les arts suivent l'abondance et la paix. A cette époque, l'Imprimerie, inventée à Mayence depuis quelques années, se répandait dans les villes voisines. Basle, suffragante de notre

---

(1) Pag. 933. (2) Annales manuscrites de Besançon, en 1484.

Digitized by Google

métropole, comptait déjà plusieurs ateliers de ce genre, lorsqu'en 1479, Charles de Neuchâtel, Archevêque de Besançon, fit imprimer le Bréviaire de son Diocèse à Basle même.

Peu d'années après, quelques imprimeurs se fixèrent à Salins : Jean Després ou Dupré, Benoît Bigot et Claude Baudran y établirent une presse, et le même Prélat saisit, en 1485, cette occasion pour faire paraître le Missel *in-folio*, à l'usage de son Clergé. Ce livre, d'une exécution typographique admirable, fut le premier qui sortit des presses de Franche-Comté. Les connaisseurs le regardent comme un chef-d'œuvre d'impression (1), et il suffit d'examiner l'un des deux ou trois exemplaires parvenus jusqu'à nous, pour adopter ce sentiment.

Nous ne pouvons omettre que, dans

(1) Dissertation du P. Laire, p. 19.

Digitized by Google

l'avis préliminaire, les imprimeurs, en parlant de Salins, le qualifient de ville antique et célèbre (*in antiquo ac celebri oppido*) : cette ville eut du moins l'avantage d'admettre dans ses murs les premiers artistes qui exercèrent dans la Province cette ingénieuse profession. Bientôt après, Besançon en reçut d'autres qui y laissèrent quelques livres de médecine ou de dévotion ; et Dole, en 1490, fit imprimer par Pierre Metlinger, les *ordonnances de Franche-Comté*, dont la ville possède encore un exemplaire (1).

Mais cet art qu'on s'était empressé d'accueillir, ne tarda pas à nous échapper. Il éprouva chez nous, dit le savant Religieux que nous venons de citer, le sort commun aux sciences et à tous les arts : pendant près de soixante-dix ans, la Province préféra de recourir,

---

(1) Dissertation du P. Laire, p. 39.

Digitized by Google

pour ses propres besoins, aux imprimeurs de France ou de l'étranger.

Cependant Salins conservait, sous le gouvernement de Baudricourt, tout le calme que l'on pouvait désirer dans les circonstances: les états s'y rassemblèrent au mois de mai 1486. Charles VIII y délégua l'Evêque de Langres et le Sire de la Roche (1), pour recevoir des trois ordres le serment de fidélité déjà offert par eux, mais qu'ils n'avaient pas encore prêté : le parlement s'assembla dans la même ville, au mois d'août suivant (2).

---

(1) A cette occasion, le magistrat crut devoir à MM. les délégués une marque de politesse. Ils acceptèrent trois muids de vin, tant blanc que clairet : on voit par les comptes de cette année, que le muid de vin de l'espèce était alors estimé 8 francs comtois.

(2) « Payé 6 gros à celui qui a tendu les tapisseries pour le parlement. » (Comptes de 1482 à 1487).

Digitized by Google

Dans la même année, l'Archiduc fut élu Roi des Romains; mais il n'en devint ni plus tranquille, ni plus heureux : toujours dévoré par le regret d'avoir souscrit au traité d'Arras, il ne pensait qu'aux moyens de recouvrer ses états; sans cesse en difficulté avec les Hollandais et les Flamands, ne recevant de l'Empereur son père que de faibles secours en hommes et jamais en argent, il se trouva considérablement affaibli par les pertes qu'il essuya pendant deux ou trois ans. Depuis quelques mois, son allié le Duc de Bretagne était mort et avait laissé pour héritière Anne, sa fille, dont le patrimoine était devenu un objet d'ambition pour tous ses voisins. Au milieu des guerres qui l'accablaient, elle prit le parti d'annoncer secrètement au Roi des Romains qu'elle l'avait choisi pour époux, et qu'elle remettait entièrement son sort entre ses mains.

Maximilien s'empressa d'accepter la

Digitized by Google

proposition, et, dans la nécessité où il se trouvait de se rendre lui-même en Autriche et dans la Hongrie pour y recouvrer des droits importans, il donna procuration, le 20 mars 1490 (1), au Prince d'Orange et à quelques autres seigneurs, pour épouser en son nom l'héritière de Bretagne. Les fondés de pouvoir arrivèrent à Rennes et mirent tant de secret dans l'exécution de leur mandat, qu'on n'a jamais découvert la date précise de cette cérémonie.

L'expédition de l'Archiduc le retint éloigné pendant plus d'un an.

Dans cet intervalle, les états de la Province furent convoqués à Salins pour le 30 mars (1490). Dès le mois de février précédent, une assemblée générale des habitans avait élu les députés de la ville, au nombre de dix, et voté en même temps les présens d'usage en faveur du général Gaillard

(1) Hist. de Bourgogne, t. 4, p. 526.

qui commandait pour le Roi dans cette place (1).

Les états accordèrent au gouvernement une somme de 15000 francs. Ils délibérèrent de plus, de faire des démarches pour que le *plaid du Comté* demeurât fixé à Salins, *où Louis XI l'avait établi et où son successeur l'avait conservé.*

Peu d'années après, pour dédommager cette ville, l'Archiduc y plaça un établissement d'un autre genre. L'ordonnance qu'il rendit à cet effet, le 18 avril 1493, était commandée par le besoin des espèces que les dernières guerres avaient fait disparaître. Elle autorise à frapper à Salins la monnaie et les pièces indispensables au commerce de la Province. Noble Jean de Gilley, seigneur d'Aiglepierre, fut

(1) Vins de choix, qu'on appelait *hypocras ;* confitures ; torches en cire, de *grosseur convenable*, etc. (Liv. des délibérations).

Digitized by Google

nommé directeur-général de cette institution (1).

CHAPITRE LXIII.

Dernières guerres de Charles VIII. Succès des Comtois. Traité de Senlis.

MAXIMILIEN était en Autriche lorsqu'il reçut une ambassade de la Duchesse de Bretagne, qui lui exposait les désastres que les ennemis causaient dans sa Province et l'invitait à hâter ses secours. Il s'adressa à l'Empereur, son père, pour en obtenir les moyens dont il allait avoir besoin. « Mon fils, lui répondit l'avare Fré- » deric, vous avez épousé, sans rien » dépenser, une Princesse beaucoup » plus riche que celle que vous re- » cherchez; il ne faut pas acheter si » cher une seconde femme. Prenez » patience; Dieu et votre bon Ange » vous aideront. » Il se mit en route :

(1) Dernier inventaire de la ville, cote 601.

mais pendant son absence, les ministres français étaient venus à bout de découvrir les arrangemens qu'il avait pris avec Anne de Bretagne. Ils ne négligèrent rien pour les traverser : ils firent sans peine entendre à Charles que le bonheur de son royaume lui faisait un devoir de régner sur une belle Province qu'il acquérait sans difficulté, au lieu de l'abandonner à l'Angleterre ou à l'Autriche. La Duchesse parut se rendre avec plus de difficulté aux raisons du Prince d'Orange, son proche parent. Enfin elle donna son consentement. Le Roi fit prononcer la nullité des fiançailles de Maximilien, et épousa lui-même l'héritière de Bretagne, le 6 décembre 1491.

Le Roi des Romains outré d'un affront qui rompait à la fois son mariage et celui de sa fille, en témoigna son indignation par un manifeste adressé à toutes les cours de l'Europe. Il chargea le Prince d'Orange de redemander

Digitized by Google

Marguerite, que Charles VIII retenait contre le traité, et d'exiger la restitution des Comtés de Bourgogne et d'Artois qui avaient été assignés pour la dot de la Princesse.

Charles, embarrassé dans ce moment critique, répondit seulement *qu'il délibérerait à loisir sur ces demandes, avec son conseil et les Princes de son sang*: en attendant, il garda Marguerite et les Provinces.

Sur cette réponse, la noblesse Franc-Comtoise plus expéditive que les délibérations du conseil, convoque ses vassaux, et Maximilien à la tête de huit mille hommes, commence les hostilités, s'empare de Faucogney, de Vesoul et presque de tout le Comté, sauf Dole, Poligny et Gray, où les Français avaient remis de fortes garnisons (1).

Le Roi des Romains avec son armée

---

(1) Gollut, pag. 941.

Digitized by Google

approchait de Besançon. Cette Cité, qui craignait pour ses priviléges, fut rassurée sur les dispositions de ce Prince : il y fit son entrée avec pompe, le 21 décembre 1492, laissant hors des murs son armée sous la garde des capitaines, et n'ayant à sa suite que deux mille chevaux. Il logea au palais de l'Archevêque Charles de Neufchâtel.

Il était encore dans cette ville lorsque Baudricourt se jugeant hors d'état de tenir contre une armée nombreuse, prit le parti de laisser dans le fort de Bracon le sieur de Maillot, capitaine Normand, dont il estimait la valeur, avec une troupe suffisante pour défendre ce château, et se retira à Poligny dont il voulait faire sa place d'armes.

Bientôt après, Philippe de Loette, seigneur d'Aresche, à la tête d'une compagnie Bourguignonne et de soldats auxiliaires, se présente devant Salins, l'occupe sans résistance et à

Digitized by Google

la satisfaction de tous les habitans. L'armée Comtoise arrive le 24 décembre, est reçue avec les mêmes transports de joie publique. Maximilien en donne le commandement au chevalier Loette, et se rend en toute diligence près de son allié le Comte de Ferrette, pour obtenir de nouveaux secours en hommes et en armes. Cinq cents lansquenets sont mis à sa disposition, avec une artillerie considérable, sous la conduite d'un capitaine Allemand, nommé Fréderic Chapelard.

Cependant Baudricourt rassemblait à Poligny des détachemens de Français qu'il tirait des garnisons voisines; il avait déjà formé un corps de six ou sept mille hommes (quelques mémoires le portent même à dix mille). Son but était de secourir Bracon et de reprendre Salins, avant l'arrivée du renfort que cette ville attendait de Ferrette.

Ce renfort était en route: afin d'éviter

la rencontre des archers et des gendarmes de France, il se dirigeait à travers les montagnes, par des chemins peu fréquentés et couverts de broussailles.

Le sieur Loette, informé que Baudricourt réunissait sur les monts de Poligny des forces imposantes (1) dans le dessein d'aller à la rencontre de ce convoi et de l'enlever, se mit à la tête des compagnies bourguignonnes et de tous les Salinois en état de porter les armes. Il accueillit surtout les gens de trait, dont il prévoyait qu'il ferait grand usage. Il arrive longtemps avant les Français et choisit ses positions dans des lieux qu'il connaissait parfaite-

---

(1) Gollut, liv. XI, chap. XXI, dit 7 ou 8,000, et même 10,000 hommes. Dunod, tom. III, p. 412, dit 7 ou 8,000 hommes. Nous aurons dans la suite occasion de parler d'un mémoire écrit une dizaine d'années après l'évènement, et qui porte seulement 900 hommes.

Digitized by Google

ment : il range ses troupes dans les halliers, de chaque côté du chemin entre Dournon et Saint-Asne, par où le convoi devait arriver. L'ennemi plein de confiance, croyant n'avoir à faire qu'à un petit nombre d'hommes, s'avance en colonne dans cet étroit chemin, la cavalerie en tête. Le sieur d'Aresche, toujours attentif, saisit le moment, fait lancer sur les chevaux et sur les hommes une grêle de traits dont chaque coup porte : le convoi arrive, déploie son artillerie, écrase presqu'entièrement ce qui restait de l'armée ennemie. La nuit fait cesser le combat, qui durait depuis le midi. Les Français échappés au carnage s'enfuient en désordre, « laissant, dit » Gollut, les vainqueurs plus chargés » de malédictions que de plaies, et » leur abandonnant le chemin libre » jusques à Salins. »

Les Comtois passèrent la nuit sur le champ de bataille, soit afin d'éviter

Digitized by Google

tout désordre, soit pour constater, à l'imitation de leurs ancêtres, la victoire qu'ils venaient de remporter. Le lendemain 18 janvier 1493 (ancien style 1492), ils rentrèrent à Salins avec les hommes et l'artillerie que Maximilien avait envoyés.

Ils se réunirent à la garnison pour reprendre le fort qu'occupait encore une partie des troupes françaises. Le capitaine de Maillot qui les commandait, fit pendant plusieurs jours une vigoureuse résistance : mais le 8 février suivant, dans un assaut général, il fut atteint d'un coup d'arquebuse tiré par un Salinois qui l'étendit roide mort. Le détachement rendit le fort de Bracon au commandant de la ville.

Le clergé de Salins refusa de donner la sépulture à ce capitaine, qu'il tenait pour excommunié parce qu'il avait dépouillé quelques hermitages des environs (1). Ses soldats l'emportèrent

(1) Gollut, p. 493.

Digitized by Google

à Poligny, où il fut inhumé dans l'église des Dominicains : mais le chapitre de cette ville, mécontent qu'on l'eût, par ce moyen, soustrait à sa juridiction, en rendit plainte au Roi, qui ordonna l'exhumation et la remise du corps en un lieu où le chapitre pût exercer ses droits (1).

La victoire des Salinois ne fut pas plutôt connue à Dole, que les habitans de cette ville se défirent de leur garnison française et relevèrent les armes de Bourgogne. Plusieurs autres places de la province suivirent cet exemple et hâtèrent la conclusion de la paix, qui fut signée à Senlis le 28 mai suivant. Les articles en furent approuvés par les états des pays qu'ils concernaient, et mis à exécution (2). Charles VIII rendit les comtés d'Artois, de Charolais et de Bourgogne à leur sou-

(1) Chevalier 1, p. 242.

(2) Histoire de Flandre par Panckouke, année 1493.

Digitized by Google

verain légitime, se réserva trois villes de Flandre qu'il devait garder jusqu'au moment où Philippe serait en âge de gouverner, et renvoya avec honneur la Princesse Marguerite à son père, après qu'elle eût donné par écrit sa renonciation au mariage avec ce Monarque (1).

CHAPITRE LXIV.

Punition des transfuges comtois.—Mariages des enfans de Maximilien.

Maximilien rentré dans la possession de ses états, par le traité de Senlis, voyait à regret plusieurs nobles personnages de la province prendre du service en France, tels que les Coligny; le Prince d'Orange, qui de nouveau rentra au service du Roi; le sire de Neufchâtel, qui avait combattu contre les Bourguignons à la journée de Dournon; messire Guy de Rochefort, qui était président du Duché de Bourgogne, etc. Ce dernier ayant été saisi

(1) Hist. de Bourgogne, t. IV, p. 527.

par le bâtard de Vaudrey au château de Rouvre, fut conduit à Ferrette, près de Maximilien, qui le fit amener à Salins et réduire aux prisons de la saunerie, sous la garde de Philippe Loette, directeur, ou, comme on disait alors, *Pardessus* de cet établissement. Quelque temps après, le sire de Rochefort trouva le moyen de s'évader et de retourner en France, dont il fut le *chancelier* (1).

Dans son dépit contre les transfuges, le Roi des Romains avait fait confisquer leurs biens situés dans le Comté; mais la persuasion où il fut bientôt, que les Français n'avaient plus de prétentions sur la province, le ramena à des sentimens plus équitables. D'ailleurs, les évènemens lui donnèrent d'autres occupations; l'Empereur Fréderic III, son père, mourut le 19 août

(1) Le P. Griffet, dans Daniel, t. VIII, p. 284.

de cette année (1493), et Maximilien Ier lui succéda.

L'Archiduc Philippe, Comte de Bourgogne, avait encore besoin des secours et des conseils paternels pour suivre convenablement sa nouvelle carrière : Maximilien pendant quelque temps partagea ses soins entre son empire et son fils âgé seulement de quinze ans. Les besoins publics furent les premiers objets de son attention.

Presque toutes les places fortes du Comté ruinées par l'ennemi, exigeaient de promptes réparations, et le trésor public était épuisé par les guerres qu'il payait depuis vingt-sept ans. Dans cette position, le Souverain de la province lui demanda une somme de cent vingt mille francs par forme d'emprunt.

Les états assemblés à Dole au mois de septembre 1494, consentirent à la demande, sans être effrayés de l'état où se trouvait la Franche-Comté elle-même après tant de souffrances et

Digitized by Google

de malheurs. Vingt mille francs furent assignés sur le bailliage de Dole, et cent mille restèrent à la charge des deux autres bailliages (1).

Sur la demande des mêmes états, le parlement fut replacé à Dole (2). Le Prince ajouta même à ce bienfait, l'établissement d'une chambre des comptes dans cette ville; mais dans l'infortune où les guerres avaient réduit le pays, les affaires ne fournissant pas à cette compagnie de quoi s'occuper, elle fut réunie, six ans après, à la chambre des comptes de Lille (3).

En 1495, l'Empereur remit à l'Archiduc le gouvernement des provinces que lui avait laissées Marie de Bourgogne, sa mère (4).

Philippe, que l'histoire a surnommé *le Beau*, épousa l'Infante d'Espagne Jeanne, fille de Ferdinand, Roi d'A-

(1) Gollut, liv. XI, chap. 21. (2) *Ibid.*
(3) Chevalier 1, p. 243.
(4) Histoire de Flandre, sous cette année.

Digitized by Google

ragon, de Naples et de Sicile, et d'Isabelle, Reine de Castille, de Léon et de Grenade. Le mariage fut célébré le 27 août 1496, à Lire, en Brabant, où une flotte de vingt-cinq bâtimens avait amené la Princesse.

Par le retour de la même flotte, à laquelle les Pays-Bas joignirent la leur, Marguerite, sœur de Philippe, qui avait été si outrageusement abandonnée par Charles VIII, partit pour l'Espagne, où elle allait épouser Don Juan, fils unique du Roi Ferdinand et d'Isabelle. Le vaisseau qui la portait fut battu d'une violente tempête: le danger de faire naufrage était imminent; la jeune princesse se croyant près de mourir, composa son épitaphe et l'écrivit sur un bracelet, avec une présence d'esprit et une tranquillité admirables (1). Cependant l'orage

(1) Chacun connaît cette saillie :
» Ci gît Margot, la gente damoiselle,
» Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle. »
V. Dunod, t. III, p. 421, etc.

cessa et tout l'équipage fut sauvé. Marguerite arrivée à Burgos où la cour d'Espagne l'attendait, fut unie à D. Juan, le 24 avril 1497.

Cette double alliance des maisons de Bourgogne et d'Espagne donna lieu à ce distique :

« Bella gerant alii ; tu, felix Austria, nube :
» Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus. »
(1)

CHAPITRE LXV.

Union des deux Bourgs de Salins en une seule Ville.

Pendant les fêtes qui accompagnèrent ces mariages, Salins s'occupait des moyens d'améliorer sa position. Les deux bourgs qui composaient

(1) Le sens de ce distique est expliqué dans les vers suivans :

« Heureux fils des Césars, oubliez les combats ;
» L'Hymen vous sert mieux que Bellone ;
» Chacun de ses doux nœuds vous livre des états
» Qu'eût vendus la Déesse, et que le Dieu vous donne.

Digitized by Google

cette ville éprouvaient depuis un temps immémorial le désavantage de vivre chacun sous un régime différent, d'avoir séparément ses gouverneurs, son corps municipal, ses juges et ses fonctionnaires de toute espèce; ils doublaient, par ce moyen, leurs dépenses publiques, et entretenaient une rivalité, des dissensions, des troubles, dont les traités particuliers ne tarissaient pas la source.

Le Bourg-le-Comte, ainsí appelé, comme on l'a dit, parce que de toute antiquité il avait fait partie du Comté de Bourgogne, tenait à conserver cette trace de son origine. Il portait même la dénomination de *Bourg-Impérial*, lorsqu'au 12e siècle, Fréderic Ier le posséda comme mari de Béatrix, Comtesse de Bourgogne.

L'autre bourg, voisin de celui-ci, n'attachait pas moins d'importance à demeurer le chef-lieu d'une seigneurie dont l'indépendance remontait, comme

Digitized by Google

celle de tant d'autres souverainetés, à la chute du royaume de Bourgogne.

Ces deux bourgs s'étaient trouvés réunis sous la même domination en 1263, par l'alliance de la Comtesse Alix avec Hugues de Châlon, devenu sire de Salins : à cette époque, tout semblait réclamer leur réunion, et pourtant l'état de division subsista encore pendant près de deux siècles et demi.

Les habitans de l'un et de l'autre bourg s'accordèrent enfin, et demandèrent leur réunion en une seule commune : ils proposèrent le plan et les conditions qu'ils avaient jugés convenables. L'Archiduc Philippe adopta le tout, et en ordonna l'exécution. Voici un sommaire de cet acte.

1° Les deux bourgs sont réunis en une seule ville, qui s'appellera SALINS.

2° La semaine de Noël, les habitans éliront pour *échevins*, huit personnages des notables de la ville;

Digitized by Google

savoir : 4 dans les paroisses de St.-Maurice et de Notre-Dame, et les 4 autres dans les paroisses de St.-Anatoile et de St.-Jean-Baptiste.

3° Ils éliront en outre un personnage notable pour *maire* et chef de la ville, lequel aura, avec lesdits échevins, charge et administration de la justice, au lieu des gouverneurs qui étaient aux deux bourgs.

4° S'il advenait quelque différent touchant l'élection dudit maire, il sera terminé par lesdits échevins et les *conseillers* de la ville, qui par lesdits maires et échevins seront élus au nombre de seize, savoir : quatre par paroisses.

5° Le maire percevra les gages auxquels avaient droit les gouverneurs.

6° Quand lesdits habitans auront la faculté, ils achèteront à frais communs, une place ou maison commune, située au milieu de la ville, pour y tenir les séances de justice et celles du conseil.

Digitized by Google

7° La justice du Bourg-Dessus sera nommée justice d'*Amont*, et aura lieu les mardi, jeudi et samedi; et la justice de l'autre bourg s'appellera justice d'*Aval*, et sera tenue les lundi, mercredi et vendredi.

8° Les poids et mesures de la ville seront uniformes; il n'y aura qu'un sceau en usage.

9° Les deux bourgs mettront en commun leurs rentes, héritages et biens publics : mais, attendu que le Bourg-le-Comte a plus de biens que l'autre bourg, il est convenu qu'ils jouiront chacun séparément, jusqu'à ce que le Bourg-du-Sire ait acquis suffisamment de revenus pour égaler ceux de l'autre.

10° Les boucheries et les ateliers de nature à compromettre la salubrité publique, seront placés en lieux convenables.

11° Les murs séparant les deux bourgs ne pourront jamais être démo-

Digitized by Google

lis, à raison de leur utilité contre les incendies.

L'Archiduc accorde ensuite aux deux bourgs, sur leur demande spéciale, le produit des amendes de police pour être appliqué aux besoins de la ville. Il supprime les fonctions et les offices qui existaient auparavant, *excepté*, ajoute le prince, *l'office de clerc et libellance*, *institué par nous*, *scribe de la justice*, *dont l'institution demeurera toujours à la disposition de nous et de nos successeurs. Donné en notre ville de Bruxelles*, *au mois de septembre l'an mil quatre cent quatre-vingt et dix-sept*, par monseigneur l'Archiduc: signé NUMAN, avec le grand sceau (1).

Dès le mois de décembre suivant, ces dispositions furent exécutées. Le

(1) Titre de l'hôtel de ville. Inventaire de 1627, cot. 1.

Digitized by Google

premier maire élu dans la nouvelle forme, fut M. Pierre de Falletans (1).

CHAPITRE LXVI.

Marguerite d'Autriche devient veuve. — Entreprise de Maximilien : son mauvais succès. — Paix générale de la province. — Voyage de l'Archiduc.

A l'époque même où l'Archiduc procurait ainsi le bien-être des Salinois, Marguerite d'Autriche, sa sœur, touchait au plus grand des malheurs qu'elle eût encore essuyés. Son époux, D. Juan, fils unique du roi d'Espagne, à peine âgé de 19 ans, se mourait d'une maladie de langueur. Il succomba le 4 octobre 1497, cinq à six mois après son mariage. Comme la Princesse était enceinte, on prit des mesures pour la préparer à cette désas-

(1) V. l'histoire de la guerre de 10 ans, par M. Girardot de Beauchemin, livre 10, n° 3.

treuse nouvelle; mais une des personnes à son service, qu'elle n'a jamais consenti à nommer, la lui annonça sans précaution. L'infortunée Marguerite tomba sans connaissance, et peu après accoucha d'un enfant qui mourut en naissant.

Ainsi s'évanouit l'espérance que Ferdinand avait fondée sur l'alliance de son fils. Emmanuel, Roi de Portugal, qui depuis peu avait épousé Isabelle, sœur aînée du défunt, s'attendait dès-lors à monter un jour sur le trône d'Espagne; mais Isabelle mourut l'année suivante, son fils unique bientôt après, et tous les droits de succession à la couronne furent dévolus à l'Archiduc Philippe, mari de la seconde fille de Ferdinand.

Philippe ne se laissa point éblouir par cette brillante perspective; il sembla n'avoir d'autre ambition que de gagner l'amour de ses sujets, par la sagesse et la douceur de son gouvernement.

Digitized by Google

Louis XII venait de succéder à Charles VIII (avril 1498). L'Archiduc s'empressa de réclamer l'exécution du traité de Senlis, et d'offrir l'hommage qu'il devait à raison de ses états du nord. Il réitéra dans la suite la même demande. Louis l'éluda longtemps, sous divers prétextes, mais, au fond, parce que l'Empereur son père croisait les projets de la France en Italie.

En effet, le Duc de Milan prévoyant qu'il allait être victime des entreprises formées contre ce pays, avait résolu, pour faire diversion, de susciter une guerre en France. Maximilien qui avait essuyé tant d'insultes de la part de Louis XI, et de Charles, son successeur, lui sembla disposé à entrer dans ses vues : il les lui confia, et les sommes immenses que lui remit le Duc, avec promesse de les augmenter encore dans la suite, décidèrent l'Empereur à lever en Allemagne des troupes qu'il réunit à celles que le

Digitized by Google

sire de Vergy avait assemblées dans les Pays-Bas, et à tenter de recouvrer quelques parties du Duché de Bourgogne.

Le jour même où Maximilien entrait en France avec son armée (1499), l'Archiduc qui paraît n'avoir été pour rien dans cette expédition, envoya à Louis XII une ambassade pour le supplier d'accomplir le traité de Senlis, et lui offrir de nouveau l'hommage pour les provinces de Flandre et d'Artois.

Cependant les troupes de l'Empereur étaient parvenues dans le Duché : elles furent repoussées et poursuivies jusque dans le Comté de Bourgogne, où les Français auraient pu commettre de grands ravages, si le Roi ne leur avait envoyé l'ordre de se retirer.

Maximilien ne recevant plus de fonds du Duc de Milan, renonça à ses projets, et la paix fut rétablie.

Quant à la demande de l'Archiduc,

Digitized by Google

le Roi l'accueillit sans difficulté. Il rendit à ce Prince les trois places du nord que la France retenait depuis Louis XI, et par une faveur particulière, il le dispensa de venir en personne faire l'hommage de ces fiefs, satisfait de celui qu'il prêterait entre les mains du commissaire nommé pour aller le recevoir. Le roi réserva seulement que Philippe n'entrerait en possession des villes restituées, qu'après la retraite de l'armée romaine et la prestation de l'hommage ; qu'au surplus, pendant sa vie et celle de l'Archiduc, il n'y aurait entre eux *aucune voie de fait* au sujet des répétitions mutuelles qu'ils pourraient être dans le cas de faire, mais seulement *requête et voie amiable.*

Ces heureuses nouvelles furent apportées à Salins par M. Gérard de Plaine, estimable Comtois, conseiller du Prince et maître des requêtes. Le maire et les échevins lui témoignèrent

Digitized by Google

la satisfaction des habitans et leur reconnaissance pour les services particuliers qu'il avait rendus à cette ville (1).

La joie publique éclata, surtout, lorsqu'on apprit la naissance du fils aîné des Archiducs ; il reçut le jour à Gand, le 25 février de l'an 1500. On lui donna le nom de CHARLES, que son bisaïeul paternel avait porté, mais que l'enfant devait un jour illustrer bien davantage.

Cette année fut, pour nos princes, une époque de bonheur : au mois de juillet, ils furent reconnus et déclarés par les états d'Espagne, héritiers de ce royaume. L'annonce authentique qui leur en parvint, était accompagnée d'une invitation à se rendre dans ce pays pour s'accoutumer aux usages et

(1) Il fut délibéré d'offrir à ce seigneur 20 charges de sel (valant alors 44 francs 5 gros 4 engrognes chacune). *Archives de l'Hôtel de Ville.*

Digitized by Google

aux mœurs des peuples qu'ils devaient bientôt gouverner.

Philippe, avant d'entreprendre ce voyage, se détermina à régler plusieurs affaires importantes dans ses anciens états. Il était occupé à donner au parlement de Franche-Comté une nouvelle forme, et il augmentait le nombre des officiers de ce corps, etc. (1).

Les Archiducs ne partirent pour l'Espagne qu'à la fin de l'année 1501. Le bon Roi Louis XII les reçut avec magnificence, d'abord à Paris, où l'Archiduc prit séance au parlement en qualité de Pair de France, ensuite à Blois, où la cour était alors et où ils furent fêtés pendant quinze jours.

A leur départ, le Roi donna l'ordre que par toute la France on fît à ces Princes le même accueil qu'on ferait à sa personne.

---

(1) V. Dunod, tom. III, p. 600.

Digitized by Google

Arrivés en Espagne le 19 janvier 1502, aux acclamations d'un peuple ivre de joie, ils furent reconnus souverains et proclamés avec pompe dans les états de Tolède et de Saragosse. Tout le peuple signala cette cérémonie par des fêtes et des divertissemens qui se prolongèrent pendant cinq mois.

Mais l'étiquette grave et sérieuse de la cour était loin de satisfaire l'Archiduc, Prince affable, jeune et avide de plaisirs; il témoigna bientôt l'envie de revoir son pays natal. Au commencement de l'année suivante il partit pour ses anciennes provinces; son épouse, dont les couches n'étaient pas éloignées, demeura confiée aux soins de la reine, sa mère. Il arriva le 22 mars à Lyon, où Louis XII s'était rendu pour les affaires d'Italie. Tous les honneurs lui furent prodigués par le Monarque et par les autorités de cette métropole.

Le samedi 17 juin, Philippe se

Digitized by Google

remit en route pour la Franche-Comté. Il fut d'abord reçu à la Chaux (en montagne), dans le château de Charles de Poupet, son premier sommelier et l'un des chevaliers les plus accomplis de la province; ensuite à Vers, dans celui de Philiberte de Luxembourg, veuve du Prince d'Orange: de là il se rendit à Salins, où le maire, noble Jean de Gilley, seigneur d'Aigle-Pierre, et tous les corps de la ville donnèrent à ce Prince bien-aimé des marques de leur vénération, mais desquelles la perte des registres publics nous a ravi le détail. On sait seulement qu'à son passage, le 20 juillet 1503, il fit le serment de maintenir les franchises et priviléges des deux bourgs réunis. L'acte en a été conservé (1).

De Salins, l'Archiduc se rendit à Vaudrey, où il fut reçu par Jean,

(1) Archives de l'Hôtel de Ville; invent. de 1613, fol. 9, cot. 37.

Digitized by Google

seigneur de ce lieu. Il partit ensuite pour Dole. M. Delalain, seigneur flamand, qui était à la suite du prince, raconte ainsi, dans un manuscrit, cette partie du voyage.

« Le dimanche vingt-trois juillet » 1503 (1), arriva MONSIEUR à Dole, » quatre lieues au-delà (de Vaudrey). » Le maire et les notables bourgeois » vinrent au-devant de lui, et puis » plusieurs nobles du pays, et après, » l'abbé de St.-Claude et plusieurs » autres prélats d'église. A un quart » de lieue vint le président de Bour-

(1) M. Dunod, qui rapporte cette pièce, tom. III, p. 601, a écrit 1502, et M. de Persan l'a ainsi copié, p. 131. Nous pensons que c'est une erreur. 1° En 1502, à part les premiers jours de janvier, l'Archiduc fut constamment en Espagne.

2° En 1502, ni dans les quatre années précédentes, le 23 juillet ne fut un *dimanche*, mais bien en 1503.

Il faut en dire autant de l'article suivant, qui concerne l'université.

Digitized by Google

» gogne et les seigneurs du parlement, » tous en robes d'écarlate, l'haranguer. » A la porte étaient les ecclésiastiques » revêtus, avec croix et confanons. » La ville était tendue de draps et » de tapisseries. Le peuple, en grand » nombre, tout ensemble criait : *Vive* » *Bourgogne!* si haut qu'on y ouït » difficilement les trompettes de MON- » SIEUR. En la rue, sur un échaffaut, » étaient huit enfans bien accoustrés » et emperlés, représentant *les cinq* » *derniers Ducs et Comtes de Bour-* » *gogne*, madame Marie, mon présent » Seigneur et madame sa sœur, des- » quels huit, chacun fit une petite » harangue, démonstrant les vertus » et nobles faits du personnage qu'il » représentait. »

« Le lundi présentèrent ceux de la » ville deux pots d'argent, et les donna » MONSIEUR au président de Bour- » gogne...... »

« Le mercredi 26 juillet, Monsieur,

» accompagné de plusieurs nobles;
» sa robe d'arme et l'épée portées
» devant lui, partit, suivi du cortége
» du parlement, tous à cheval, vêtus
» d'écarlate et manteaux fourrés, et
» vint aux hasles dudit parlement,.....
» entra en une salle où grand peuple
» était assemblé, s'assit en haut sur
» une chaise de quatre degrés, le
» président à ses pieds, et à ses côtés
» ses avocats debout; du côté dextre
» de la salle, ceux de l'église et les
» prélats du pays, et à la senestre
» ceux de la temporalité séculière.
» Là fit le président une très-belle
» proposition en français, alléguant
» en latin les autorités prouvant ce
» qu'il disait. Après on plaida, devant
» Monseigneur, la cause criminelle
» d'un notaire qui faussé avait son
» protocole. »

Le 5 août suivant, l'Archiduc étant encore à Dole, fit prévenir l'Université qu'il assisterait à un exercice public, où M. Pierre de la Baume, chanoine

Digitized by Google

et comte de Lyon, devait recevoir le grade de docteur en théologie. L'Université arrêta que le Recteur, à la tête d'une députation de 20 élèves choisis parmi les nobles, se transporterait près de l'Archiduc pour former son cortége et pour lui faire hommage d'un diplôme de *Docteur en droit.*

Parmi les élèves nobles qui composèrent le cortége, on voit :

Jean de Marenches, Pierre Chappuis, Louis de Ferrière, de Dole.
Richard Bancenel, Nicolas Marchand, Etienne Vernier, de Salins.
Pierre du Tartre, de Poligny.
Jean Vaulchier, d'Arlay.
Jacques de Clerval, Claude d'Amance, Henri Garnier, de Besançon.
N. . . . . François, de Pontarlier.
Thiébaud Renard, Jean Terrier, de Vesoul.

Digitized by Google

La députation fut reçue le 8 du mois d'août, à 10 heures du matin, dans la salle du collége de St.-Jérôme, où logeait le Prince.

Il était alors environné des principaux seigneurs du Comté. Le recteur, après avoir fait sa harangue, lui présenta le diplôme de docteur *en droit civil:* l'Archiduc l'accepta avec bienveillance et dit : « Chiers amés et féaux, bien » que ne soyons aucunement docte, » si tenons en estime ceux qui sont » tels. Tant est qu'agréons la patente » qu'offrez à nous, tout ainsi qu'ont » fait ceux du Comté de Flandre ; en- » tendant et notre plaisir étant, que nos » chières filles de Dole et de Louvain » cheminent à l'instar l'une de l'autre. »

Le 10 du même mois, il confirma les priviléges de l'Université et lui donna des règlemens particuliers. Peu de jours après, il partit pour les Pays-Bas, où son épouse vint le rejoindre.

Digitized by Google

CHAPITRE LXVII.

Etablissemens formés à Salins. — Dernier voyage de Philippe en cette ville. — Mort de ce Prince.

Cependant Salins, depuis la réunion de ses deux bourgs en une seule ville, voyait avec satisfaction ses dépenses diminuer et la prospérité générale s'accroître. Ses magistrats, par une sage économie, amélioraient ses finances. Ils tiraient un utile parti des édifices que laissait disponibles l'unité de l'administration, de la justice et de tout autre établissement.

Ils obtinrent de l'Archiduc, alors en Espagne (1), l'autorisation de former des greniers publics où les boulangers seraient astreints à prendre leurs provisions : une seule boucherie, convenablement placée, eut la faculté d'ali-

(1) Mandement de Philippe, du 6 août 1502. (Dernier inventaire de l'hôtel de ville, fol. 2, cote 3).

menter les habitans, en payant à la ville une taxe modique (1). Un droit fut également accordé à la commune sur les charretiers étrangers, *passant avec chevaux et marchandises* (2).

Ce Prince, bienfaisant envers une ville qui était en quelque sorte son ouvrage, ne le fut pas moins envers Philibert de Châlon, dernier mâle de cette illustre famille. L'Archiduc lui remit, en 1504, les biens jadis confisqués sur son bisaïeul Louis de Châlon, qui consistaient en diverses seigneuries telles qu'Orgelet, le château de Belin et ses dépendances, les rentes du partage d'Auxerre sur les sauneries, etc. (3).

A la même époque, Salins affranchissait son hôtel de ville d'une rede-

(1) 3 sous par bœuf, 2 sous par vache, 9 deniers par porc, veau, mouton ou brebis. Dernier inventaire de l'hôtel de ville.

(2) 3 deniers par cheval *ferré*; 1 denier, dans le cas contraire. *Ibid.*

(3) Chevalier, 1, page 459.

Digitized by Google

vance très-ancienne envers le chapitre de St.-Anatoile (1).

Philippe était alors dans la Franche-Comté; il visita Salins, et dans les fêtes qu'on s'empressa de lui donner, il permit qu'on jouât en sa présence une *Moralité*, espèce de spectacle devenu en vogue après celui des *Mystères*. On choisit une pièce intitulée, *le Pélerin de la vie humaine;* sujet si varié, que l'auteur avait été obligé de mettre en scène quarante-huit personnages (2).

Ce fut le dernier voyage de ce Prince dans la Franche-Comté. Isabelle, Reine de Castille, sa belle-mère, décéda vers la fin de cette année. Elle donnait par testament la régence de ses états à Ferdinand, son mari : mais l'Archiduc fit valoir

---

(1) Dernier inventaire de l'hôtel de ville, cote D, fol. 81 v°.

(2) Comptes de l'hôtel de ville en 1504.

Digitized by Google

les droits qu'il avait comme père de Charles et comme époux de Jeanne, héritière de la Reine défunte. Après de longues contestations avec Ferdinand, les représentans du pays, convoqués à Valladolid, prononcèrent en faveur de Philippe et de Jeanne, qui furent déclarés souverains de Castille et qui, soutenus de presque tous les grands du royaume, en prirent le gouvernement au milieu des transports de joie de la noblesse et du peuple.

Le jeune Roi de Castille jouit peu de temps des honneurs de la couronne. Il mourut à l'âge de 28 ans, le 25 septembre 1506, d'une pleurésie causée par l'eau fraîche qu'il but après s'être échauffé au jeu de paume. Il fut amèrement regretté dans tous ses états, parce qu'il mettait tous ses soins à procurer le bonheur de ses sujets et à les faire jouir de leurs libertés et de leurs priviléges.

Digitized by Google

La Reine, son épouse, dont la raison avait toujours été très-débile, la perdit tout-à-fait lors de ce funeste évènement, et ne la recouvra point pendant près de cinquante ans qu'elle survécut à son mari.

CHAPITRE LXVIII.

Maximilien gouverne de nouveau la province. — Troubles à Salins. — Le Roi des Romains remet l'administration à Marguerite, sa fille.

Le gouvernement des Pays-Bas et de la Franche-Comté, que la mort de Philippe rendait vacant, appartenait, pendant la minorité de ses enfans, à Maximilien, leur aïeul paternel : la charge lui en fut déférée sans difficulté. Ce Prince confirma d'abord et promit de maintenir les libertés et prérogatives anciennes et modernes de la Franche-Comté (1). Il lui de-

(1) Inventaire de l'hôtel de ville, fol. 48, cote 178.

Digitized by Google

manda un don gratuit de 30,000 fr. : les états prévoyant des besoins urgens, offrirent la moitié seulement de cette somme, que Maximilien agréa le 8 juillet 1507, en déclarant que cette libéralité ne pourrait en aucun temps préjudicier aux franchises du pays.

Dès le mois de juin précédent, il avait autorisé les habitans du Bourg-le-Comte à percevoir sur les rentiers du puits à muire, le dixième de leurs revenus pour être employé aux fortifications de la ville (1).

En effet, Salins avait alors de puissans motifs de veiller à sa sûreté ; en voici la preuve.

On lit dans les délibérations du corps municipal, à la date des premiers jours de septembre de cette année, qu'alors « des troupes du Comté de » Neuchatel ET AUTRES (sans indi-

(1) Dernier inventaire de l'hôtel de ville, cote 374.

Digitized by Google

» cations plus précises), venaient de
» faire irruption sur le château de
» Joux, s'en étaient emparées; qu'elles
» s'étaient ensuite jetées sur la ville
» de Pontarlier, et l'avaient mise au
» pillage. »

Il est étonnant qu'aucun de nos auteurs n'ait parlé de cet évènement, surtout l'historien de Pontarlier qui a recueilli avec tant de soin tout ce qui avait quelque rapport aux dévastations souffertes par sa ville natale (*Chapitre XIV*). Leur silence, quelle qu'en ait pu être la cause, n'ôte rien à la certitude du fait.

Dès le 14 septembre, Louis de Vaudrey, bailli d'aval, demande, pour marcher au secours du château de Joux, des vivres que Salins ne put lui fournir, parce que cette ville, toute occupée de sa propre défense, se pourvoyait de munitions et d'artillerie, faisait murer ses portes, sollicitait de la Princesse d'Orange, alors

Digitized by Google

à Noseroy, une compagnie de cent hommes du nombre de ceux qu'elle venait de lever à Réal-Mont (1), et arrêtait que les salines fourniraient 665 fr. pour leur part de la garnison pendant un mois.

Les comptes de la ville, des années 1507 à 1511, offrent une nouvelle preuve de ces courses hostiles : on y voit une dépense de 1720 fr. 4 gros, « dont 888 fr. payés à Thiébaud Marlet, » seigneur de Goux, et à Guillaume » Chenal, de Réal-Mont, capitaines de » cent dix compagnons de guerre, » envoyés par la Princesse d'Orange » à Salins, pour la défense de la ville » et du pays en 1507, et le surplus » à plusieurs compagnies de guerre » étant à Salins pour sa défense, » APRÈS LA PRISE DE JOUX, ET (après) » QUE CEUX DU COMTÉ DE NEUCHATEL

(1) Délibérations de la ville, en septembre et octobre 1507.

Digitized by Google

» ET AUTRES EURENT PRIS ET PILLÉ LA
» VILLE DE PONTARLIER EN 1507 (1). »

Il paraît que cette allarme se prolongea jusqu'à la fin de l'année : au mois de septembre on traitait avec les Ligues Suisses pour la sûreté de la province. En novembre, Salins plaçait encore aux entrées de la ville, outre les sentinelles, huit portiers, avec la commission de conduire au magistrat toute personne chargée de quelques lettres ou qui paraîtrait venir de *lieux suspects*. Vers la fin de l'année, des corps d'Allemands, procurés par les soins de Maximilien, furent envoyés dans le Comté et placés en garnison à Arbois, à Poligny, etc. (2)

Mais ce Prince, obligé, comme Roi des Romains, de veiller sur toutes les affaires de l'Empire, à raison de

(1) Comptes de la ville, de 1507 à 1511.

(2) Délibérations de la ville à ces différentes époques.

Digitized by Google

l'extrême vieillesse de l'Empereur, son père, remit, dès le 15 février 1508 (1), à Marguerite d'Autriche, sa fille, l'administration des Pays-Bas. Il lui relâcha en outre le Comté de Bourgogne, pour le gouverner et en jouir pendant sa vie.

CHAPITRE LXIX.

Gouvernement de Marguerite d'Autriche.

Cette Princesse, devenue veuve de D. Juan, infant d'Espagne, était d'abord retournée en Flandre, où elle passa quelques années dans la retraite. Philibert, surnommé *le Beau*, Duc de Savoie, l'obtint en mariage au mois de septembre 1501. Cette alliance ne dura que trois ans : Marguerite eut encore la douleur de voir mourir sans postérité ce nouvel époux, à la fleur de son âge.

---

(1) Dernier inventaire de la ville, cote 211.

Digitized by Google

Après tant d'infortunes, elle résolut de passer le reste de sa vie dans le veuvage, et consacra pendant plusieurs années tous ses revenus à ériger des hôpitaux, des monastères et d'autres établissemens de bienfaisance. C'est à ce goût pieux que l'on doit la belle église de Brou, près de Bourg en Bresse, ainsi que les mausolées qui la décorent et dont les voyageurs curieux vont admirer la parfaite exécution.

L'Archiduchesse, appelée au gouvernement du Comté par la donation que Maximilien lui en fit le 8 février 1508 (1), s'appliqua à maintenir la paix dans cette province. Elle vint à bout de réconcilier son père avec Louis XII, et de former entre eux une ligue qu'elle conclut à Cambrai, en 1508, comme plénipotentiaire de

(1) Inventaire de la ville en 1613, fol. 27, cote 157.

Maximilien, avec le cardinal d'Amboise, chargé des pouvoirs de la France. A la faveur des traités de neutralité que la Princesse eut soin de faire, dès l'an 1511 et années suivantes, avec les états voisins, la Franche-Comté demeura à l'abri des guerres qui éclatèrent alors autour d'elle (1).

Le plus remarquable de ces traités fut conclu dans la ville de St.-Jean-de-Lône, en 1522, entre les plénipotentiaires de François I[er] et la Comtesse de Bourgogne qui donna sa procuration à Philiberte de Luxembourg, veuve du Prince d'Orange. Il y fut résolu, *à l'intervention et requête de messeigneurs des treize Cantons Suisses*, que les sujets du Duché de Bourgogne, du Maconnais, de

(1) L'un de ces actes, stipulé avec la Ligue héréditaire de la Haute-Allemagne, fut signé à Salins par les ambassadeurs des Cantons, en 1521. (Chambre des comptes, B. 829).

Digitized by Google

l'Auxerrois, de la vicomté d'Auxonne et pays adjacens, appartenant au Roi de France, vivraient en paix et bonne amitié avec les habitans du Comté; que les particuliers qui feraient quelqu'entreprise contraire à cette convention, seraient poursuivis par les lieutenans généraux et les parlemens du Duché et du Comté, etc. etc.

Ce traité fut signé le 8 juillet, ratifié par le Roi et par la Comtesse de Bourgogne, d'abord pour trois ans, ensuite prorogé à différens intervalles, et presque toujours fidèlement observé jusqu'au règne de Louis XIII (1).

Après avoir ainsi procuré la paix à ses sujets, Marguerite permit aux bourgeois de Salins, par une charte du 10 avril 1523, d'établir entre eux une compagnie d'arquebusiers, et de tirer le *papegay*; elle leur accorda

---

(1) Traités entre l'Empereur et la France, recueillis par J. J. Chiflet. Anvers, 1645.

Digitized by Google

tous les AVANTAGES et les *priviléges* usités en pareil cas (1).

En 1524, la guerre s'enflamme en Italie. Le Prince d'Orange (Philibert de Châlon), gouverneur du Comté et général des Impériaux, est fait prisonnier. Cette nouvelle répand le deuil dans la province. Six députés du conseil municipal de Salins sont envoyés à Noseroy, pour témoigner la condoléance de toute la ville à Philiberte de Luxembourg, mère du gouverneur; et sur l'invitation de cette Princesse, on fait des prières et des processions solennelles afin d'obtenir la prompte délivrance de ce précieux captif (2).

Au mois d'avril 1525, des évènemens d'un autre genre fixèrent l'attention de la police. Les Luthériens,

---

(1) Inventaires de l'hôtel de ville (cotes 17 et 587). On parlera dans la suite avec plus de détail de cet établissement.

(2) Délibération du corps municipal, du 24 juillet 1524.

Digitized by Google

dont la secte avait pris naissance en Allemagne quelques années auparavant, essayèrent de répandre leur doctrine dans la province et d'y multiplier leurs initiés. Les assemblées secrètes qu'ils tenaient à Salins furent découvertes, et aussitôt interdites par le Magistrat, qui fit garder les portes de la ville. Les religionnaires se réunirent dans le mois suivant, près de Montbozon, où ils se disposaient à entrer de force. Une assemblée de la noblesse qui se trouvait dans ce bourg dirigea contre eux deux pièces de grosse artillerie et les mit en fuite (1).

Dans le même temps, François Ier, vaincu à Pavie, fut fait prisonnier, et quelques mois après conduit en Espagne. Il y souscrivit un traité de paix dans lequel Charles V exigea, entr'autres conditions, que le Duché de Bourgogne serait rendu à la maison d'Autriche.

---

(1) Délibération du Magistrat, à cette date.

Digitized by Google

La princesse de Luxembourg, en faisant part de cette nouvelle à la ville de Salins, lui annonçait aussi que son fils, gouverneur de la province, avait recouvré la liberté : il arriva en effet peu de jours après à Noseroy : vers le milieu de mai il se rendit à Salins pour assister, disait-on, à une assemblée de *grands personnages du Comté*. Le conseil municipal jugea convenable d'arrêter que tous les habitans qui en avaient la faculté, iraient à cheval au-devant du Prince, et que la ville lui donnerait une marque de son dévouement et de son respect (1).

Le but de ce voyage, ordonné par l'Empereur, était de prendre possession du Duché de Bourgogne au nom de ce Souverain qui comptait peu sur la disposition du Roi à remplir les conventions faites à Madrid.

---

(1) On lui fit présent de 4 *poinçons* (petits tonneaux) *de vin blanc et clairet*, *du tout meilleur*. (Délibération du 13 mai 1526).

En effet, les états du Duché s'opposèrent à la réunion de leur province à l'Autriche, et déclarèrent qu'ils périraient plutôt que de passer sous une domination étrangère. Les hostilités continuèrent pendant plusieurs années, avec un nouvel acharnement.

L'Archiduchesse Marguerite voyait avec douleur les combats sanglans que son neveu et le Roi de France se livraient sur tous les points où ils pouvaient s'attaquer. Elle fit près de l'Empereur de si vives instances pour ramener la paix, qu'il lui donna plein pouvoir d'en régler les conditions. François Ier, qui avait éprouvé de grands revers, délégua la même mission à Louise de Savoie, sa mère.

Ces deux princesses, réunies à Cambray en 1529, conclurent un traité qu'on appela *la paix des Dames*, auquel accédèrent toutes les puissances de l'Europe, et qui devait durer pendant la vie des deux Souverains, si

Digitized by Google

des évènemens imprévus n'en avaient causé la rupture (1).

Dès l'année suivante, Charles V reprit les armes et fit le siége de Florence. Le Prince d'Orange se croyant assez fort avec les Impériaux qu'il y commandait, refusa le secours des Espagnols et y périt le 3 août, accablé par le nombre. Son corps fut apporté à Lons-le-Saunier, pour être inhumé dans l'église des Cordeliers, où reposaient déjà plusieurs de ses aïeux. Ses obsèques furent magnifiques. Toutes les villes de la province y assistèrent par leurs députés, pour honorer en lui le dernier mâle de l'illustre maison de Châlon et de l'antique et noble race d'Otton-Guillaume, le premier de nos Comtes hérédi-taires (2).

(1) Dunod 3, p. 423. Histoire d'Espagne, 1529.

(2) On peut lire, dans Gollut, pag. 1051, le long détail de cette cérémonie, que l'auteur a abrégé sur les mémoires du temps.

Digitized by Google

Deux mois après, une perte plus douloureuse encore affligea la Franche-Comté. Marguerite d'Autriche, qui, pendant un gouvernement de vingt-trois ans, avait montré une si rare prudence et donné à ses sujets tant de marques d'attachement, mourut à Malines, le 30 novembre 1530 (1).

La veille, dans un codicille joint à son testament, elle priait l'Empereur, son neveu, « de garder et retenir dans » ses mains le Comté de Bourgogne ; » de prendre des mesures pour le faire » passer à ses successeurs, attendu » que les terres et villes qu'il con- » tient, viennent de toute ancienneté » de la maison de Bourgogne ; de » pourvoir qu'après son décès y suc- » cède tel de ses enfans ou héritiers, » à qui demeureront les Pays-Bas, et » que soient annexés, unis et tenus

(1) Histoire de Brou, pag. 54, et histoire d'Espagne.

» lesdits Pays-Bas avec ledit Comté » de Bourgogne perpétuellement et » toujours. Elle le suppliait d'entre» tenir paix et amitié avec le Roi de » France, le Roi d'Angleterre, leurs » pays et leurs sujets, etc. »

Des sentimens si généreux de la part de cette Princesse, et ses efforts constans pour rétablir la paix, répondent suffisamment à l'imputation qu'on lui a faite (1) d'avoir entretenu la haine entre les maisons d'Autriche et de France, pour se venger de l'affront qu'elle avait reçu de Charles VIII qui refusa de l'épouser. « Une pareille » imputation, observe M. Chevalier, » est spécieuse, sans être vraie (2). »

Marguerite fut inhumée à Brou, dans le tombeau qu'elle s'était fait préparer lors de la construction de cette église.

---

(1) Abrégé chronologique de l'histoire de France, sous l'an 1530.

(2) Mémoire de Poligny, t. 1, pag. 261.

Digitized by Google

On a plusieurs ouvrages en prose et en vers, de sa composition, en particulier un discours sur *sa vie* et *ses infortunes*.

CHAPITRE LXX.

Charles V reprend le gouvernement du Comté de Bourgogne. — Ses bienfaits envers cette province. — Son expédition de Tunis. — Réjouissances à Salins. — Ses libéralités. — Il fait fortifier Dole, etc. — Ses abdications, sa retraite et sa mort.

Par la mort de Marguerite d'Autriche, Charles V, son neveu, rentrait dans la possession du Comté de Bourgogne. Les états de cette province se réunirent et adressèrent à l'Empereur une députation qu'il reçut avec une bienveillance dont la déclaration qui suivit est un témoignage éclatant : « Pour l'affection, dit le Monarque, que » nous portons aux Francs-Comtois, » comme le méritent leur fidélité et » leurs services, et encore pour l'af-

Digitized by Google

» fection que la reine d'Hongrie, notre
» sœur (1), a pour eux, nous avons
» compris la Franche-Comté de Bour-
» gogne parmi les provinces commises
» à la régence de cette reine. Nous
» laissons au parlement, aux baillis et
» autres officiers du Comté de Bour-
» gogne, l'administration ordinaire de
» la justice et l'expédition de tous
» actes que l'on a coutume d'expédier
» en chancellerie ; nous interdisons à
» notre conseil privé d'évoquer aucune
» affaire de justice, ni d'en prendre
» connaissance, etc. Nous ordonnons
» qu'on ait l'attention d'entretenir les
» libertés et la franchise du pays, et
» que, pour l'expédition des affaires
» qui se traiteront au conseil privé de
» la Reine régente ès Pays-Bas, il y
» ait toujours des conseillers du Comté
» de Bourgogne (2). »

---

(1) Marie, épouse du Roi de Hongrie.

(2) Chambre des comptes, 1er octobre 1531.

Digitized by Google

Ces dispositions, aussi honorables qu'avantageuses pour la Franche-Comté, étaient l'effet des recommandations que l'Archiduchesse avait adressées, la veille de sa mort, à l'Empereur. Charles, pendant tout son règne, montra la plus entière déférence aux vœux de cette Princesse. Pour conserver en paix le Comté, il prit soin de renouveler la neutralité que Marguerite avait établie. En 1549, il fit placer cette province et les Pays-Bas au nombre des cercles de l'Empire, et déclara, dans sa pragmatique sanction, que ces deux états seraient toujours sous la domination d'un même souverain; qu'ils ne seraient ni démembrés, ni divisés; suivant en cela les dispositions du codicille et en même temps les vœux que lui avaient exprimés les députés des deux provinces.

Charles-Quint, prince brave et entreprenant, était le plus puissant Mo-

Digitized by Google

narque de l'univers : maître des trésors de l'Amérique, dit un historien d'Espagne, possédant la moitié de l'Europe, étendant sa domination dans toutes les parties du monde, ayant les plus habiles généraux et les meilleures troupes, adoré de ses sujets, heureux dans toutes ses entreprises, il était partout vainqueur au milieu des guerres qu'il soutenait contre la Turquie et contre le Pape.

La première campagne où il se trouva en personne, fut celle qu'il entreprit en 1535 contre Barberousse, célèbre corsaire, qui s'étant emparé du royaume de Tunis, ravageait les frontières d'Espagne et faisait captifs tous les chrétiens qu'il pouvait saisir. L'expédition se fit avec un appareil formidable : l'armée navale comptait plus de 400 bâtimens, dont 140 galères. Charles voulut la commander lui-même : elle descendit sans obstacle, le 16 juin, près de Tunis dont

Digitized by Google

il fallait faire le siége. Malgré la défense vigoureuse de Barberousse, la place fut emportée d'assaut le 25 juillet suivant. Plus de soixante mille Tunisiens périrent ; Barberousse s'échappa, et l'ancien roi fut rétabli sur son trône. L'empereur, suivi de 20,000 captifs chrétiens qu'il avait délivrés, se rembarqua avec son armée chargée de dépouilles, et reçut dans la Sicile et à Naples les honneurs qu'on rendait autrefois aux Césars.

Tous ses états, et particulièrement la Franche-Comté, célébrèrent par des fêtes la gloire de leur Souverain, et le triomphe si avantageux à la chrétienté, qu'il venait de remporter. Les registres de Salins attestent que, le 30 août de cette année, des cérémonies religieuses et des réjouissances eurent lieu à l'occasion de cette victoire : des feux de joie furent allumés sur les montagnes qui entourent la ville (1).

---

(1) Sur *le Mont-d'Ivory*, sur *la Roche de*

On profita de la circonstance pour faire replacer une croix en fer sur la Roche-Jurée, où, *de toute antiquité*, porte la délibération, *il était d'usage d'en entretenir une* (1). La cérémonie fut faite au bruit du canon, tiré sur cette montagne et sur celle de Cresille.

Des bruits de guerre de la part des Français en Savoie répandent l'allarme dans la Franche-Comté. François I[er] se disposait à recouvrer ce Duché, qui touchait alors à nos frontières par le pays de Vaud, les terres de l'église de Lausanne, etc. Le Magistrat de Salins, dès le mois de février 1536, ordonne les *guets* usités en de telles circonstances, et *les montres*

Poupet, sur la montagne de *Cresille* et sur *la Roche-Jurée*, ancien nom de la montagne où est aujourd'hui le *Fort de St.-André.*

(1) Les jeunes gens de la ville furent convoqués à cet effet, au son du tambourin : on leur remit pour frais et dépenses, 20 livres estevenans (environ 15 fr. de notre monnaie).

Digitized by Google

d'armes de tout habitant ayant l'âge de 18 à 50 ans : M. Adrien de Vaudrey, seigneur de Courlaou, arrive pour cette opération ; les nobles de la ville devaient la subir à Poligny, le deuxième dimanche après Pâques.

Dans une assemblée récemment convoquée à Dole par M. de la Baume, M. de Visemal, seigneur d'Aresches, est nommé *capitaine de Salins.* La ville, jalouse de ses franchises, tout en rendant justice au mérite du sieur de Visemal, réclame près du Maréchal et lui demande la place en faveur du sieur de Coge ; ce militaire lui est accordé ; on va à sa rencontre, et on lui fait les cadeaux ordinaires (1).

Aux mois de juin et suivans, on fait retirer dans la ville les grains, bestiaux et meubles des habitans de la banlieue : la crainte allant toujours

---

(1) Vin clairet et vin rouge de choix, en abondance ; grandes torches de cire, etc.

Digitized by Google

croissant, on se procure des armes; on ordonne aux étrangers d'évacuer la ville; on place aux portes deux dizaines de soldats, et trois dizaines (1) sur les murailles.

En septembre, M. le Maréchal ordonne les réparations convenables aux remparts et enjoint à la ville de se pourvoir d'artillerie. Le 28 novembre, M. de Coge se retire : on lui fait présent de soixante *écus d'or au soleil*, en valeur chacun d'environ 45 sous tournois (2).

L'hiver suivant, les terreurs s'apaisèrent; mais elles devinrent générales au mois de mai, quand on apprit que les Français en garnison à Langres demandaient à la ville de Gray, *incontinent et sans délai*, trois cents muids de vin, quatre mille mesures de fro-

(1) D'après les règlemens militaires, chaque dizaine était composée de 20 hommes.

(2) *Recherches* de M. Grappin *sur les monnaies*, pag. 59.

Digitized by Google

ment, deux cents d'avoine, cent bœufs et deux cents moutons. Cette nouvelle décide le Magistrat de Salins à doubler la garde ; à désigner dans la bourgeoisie 500 hommes qui se tiendront prêts à marcher, sous le commandement de dix capitaines. On fait mettre en œuvre le salpêtre de la ville ; on défend de faire de la pâtisserie, des craquelins, etc. : M. le Maréchal ordonne qu'on fasse de l'artillerie et que chaque ménage du *Vallois* (1) amène une voiture de bois, sans mélange d'aucun chêne, pour fondre la matière des canons.

Heureusement tant de préparatifs devinrent sans objet. Une trève conclue entre l'Empire et la France, d'abord pour trois mois, fut prorogée jusqu'à l'année suivante, et enfin éta-

(1) La délibération porte *val d'Amour ;* c'est une corruption de l'ancien langage, qui appelait ce lieu *val d'Amaous*, l'un des quatre cantons de la province.

Digitized by Google

blie pour dix ans, par l'entremise du Pape Paul III. Le Maréchal de Bourgogne en fit part au Magistrat de Salins, que présidait alors François de Gilley, seigneur du Port. Le peuple signala son allégresse par des fêtes et des feux de joie : les officiers municipaux permirent de représenter des *Moralités*, entre autres celle qu'on appelait *le Mystère de la Madeleine;* de saluer, pendant le temps de l'avent, selon l'ancienne coutume, l'autorité et l'amitié par des sérénades, au son des tambours et des instrumens de musique.

Au mois de mai 1539, le sieur de Gilley, continué dans les fonctions de mayeur, assiste en cette qualité à l'exercice du *papegay*. Du premier coup d'arquebuse qu'il tire au nom de l'Empereur, il atteint le but, et le Souverain est déclaré ROI. La ville délibère d'accorder au maire *cent sous estevenants pour subvenir au grand*

Digitized by Google

festinement qu'il étoit dès-lors obligé de donner (1).

C'est probablement à cette occasion que le Monarque fit délivrer à la ville quarante charges de sel, à prendre dans les salines du Bourg-Dessus, chaque semaine de l'année suivante. Le corps municipal en laissa l'adjudication pour la somme de 1740 livres estevenant. Il connut l'influence que le chancelier de Granvelle avait eue sur cette libéralité du Prince ; il pensa devoir offrir, en reconnaissance, à madame de Granvelle, une chaîne en or, pesant 100 ducats du même métal, et un médaillon de pierre jaspée, sur

(1) Pour apprécier le secours que la ville accordait à son maire, il faut connaître le prix des vivres à cette époque : voici les seules taxes que nous avons pu découvrir, et le rapport des monnaies *comtoises* avec la *monnaie usitée en France* jusqu'en 1789. Voyez le tableau à la page suivante.

Digitized by Google

lequel l'artiste (1) avait représenté en marbre, un chien, l'emblème de la

TAXE des vivres par le Magistrat de Salins.

En février 1532.	Monnaie Comtoise.	Valeur en monnaie de France.
Une perdrix..........	2 gros 1/2	2s. 9d. 1/3
Une bécasse..........	4 blancs	1s. 1d. 1/3
Un canard..........	6 blancs	1s. 8d.
Un chapon..........	4 gros 1/2	5s.
Une poule grasse.....	2 gros	2s. 2d. 2/3
Dîné d'homme à cheval	5 sous tournois	5s.
Le souper..........	7 sous	7s.
Dîné d'homme à pied	6 blancs	1s. 8d.
Le souper..........	3s. 6d.	2s. 4d.
En février 1573.		
Une livre de bœuf gras	1 gros	1s. 1d. 1/3
———— maigre	3 blancs	10d.
— Vache..........	1 sou	8d.
— Mouton..........	2 sous	1s. 4d.
— Veau..........	6 liards	6 liards
— Cochon frais.....	1 gros 1/2	1s. 8d.
— —— salé......	2 gros	2s. 2d. 2/3
Un lièvre..........	4 gros 1/2	5s.
Un canard..........	3 gros	3s. 4d.
Bécasse..........	2 gros	2s. 2d. 2/3
Beurre frais..........	1 gros 3 engrog.	1s. 4d. 2/3
—— cuit..........	1 gros 1/2	1s. 8d.
Vachelin..........	2 sous	1s. 4d.
Fromage vieux......	1 gros	1s. 1d. 1/3

(1) Landry (François), *tailleur d'images* à Salins.

Digitized by Google

fidélité. Pour remercier M. de Granvelle de ses bons offices, on lui fit cadeau de vin blanc et clairet (1).

Madame de Granvelle fut si contente du médaillon, qu'elle n'hésita pas d'en demander encore deux douzaines, dont elle remit les dessins au lieutenant des sauneries. On tira des carrieres de Boisset (2) la pierre jaspée sur laquelle ces médaillons furent exécutés par le même ouvrier. Quelque temps après, huit médaillons de la même matière, mais d'un module beaucoup plus considérable (3), furent encore adressés à madame et M. de Granvelle.

---

(1) Deux chariots. Il est remarquable qu'en cette année les bans de vendange furent fixés au 27 août.

(2) A une lieue au midi de Salins : on n'y trouve plus aujourd'hui que des blocs de gypse. (Notice de M. d'Usier).

(3) Pour les porter à Besançon, il fallut employer 4 bêtes de somme, tandis qu'une seule avait suffi pour les 24 autres.

Digitized by Google

Dans le courant de l'année 1541, M. Nicolas de Gilley, seigneur de Marnoz, capitaine de la ville de Salins, fut nommé par le Roi d'Espagne, ambassadeur près du Roi de France. En faisant part de cette nouvelle au Magistrat, il le priait de lui substituer François de Gilley, son frère, seigneur du Port, dans les fonctions *de capitaine et maître des œuvres de la ville.* L'estime générale dont jouissaient ces deux Salinois, détermina le conseil à accueillir la demande.

L'année suivante fut plus agitée; il y eut des meurtres commis dans la ville : les coupables se réfugièrent dans l'église des Cordeliers et dans celle du Château. Depuis quelque temps ce moyen d'échapper aux poursuites de la justice s'était fréquemment répété par des prévenus de quelques délits. On mettait des gardes sur pied pour les arrêter à leur sortie.

L'Empereur convoque à Dole les

Digitized by Google

états de la province ; Salins nomme quatre députés et les états accordent à S. M. une somme de 80,000 livres.

M. de Vergy, gouverneur du Comté, envoie à Salins l'ordre de former des compagnies de gens de guerre, piquiers et arquebusiers, qui se tiendront prêts à marcher tout équipés, au nombre de 400. Dans cet état de paix incertaine, Salins se pourvoit de quelques pièces d'artillerie. L'année précédente, il en avait ordonné une du poids de 1065 livres : dans la circonstance actuelle il en fit faire deux autres beaucoup moins considérables.

L'année 1543 ne présente que l'anecdote qui suit, et que nous devons rapporter, avec d'autant plus de raison qu'elle concerne notre province, et que la lettre impériale qui en est le sujet ne se trouve peut-être pas dans l'immense recueil des pièces que la bibliothèque publique de Besançon doit aux soins de M. Boisot.

Digitized by Google

Charles V écrit au prieur de Bonlieu, chartreuse située dans les montagnes du Jura : « *Caterin de Ronchault, gentil-homme de notre Comté de Bourgogne, a dépendu* (dépensé) *et consumé la plus grande partie de son bien pour nous avoir servi en plusieurs expéditions, comme de Hongrie, à la répulsion du Turc, Corone, Thunes* (Tunis), *Provence, Argel; et venant sur ses viels jours, il craint de tumber en plus grande nécessité; il demande en votre monastère pain et prébende pour pouvoir vivre et s'entretenir honnêtement, selon sa qualité. Ecrit de Mons en Haineau, le* 16 *octobre* 1543.

Signé CHARLES. » (1)

Il y a sans doute dans cette lettre un peu d'humanité de la part de l'Empereur : mais on ne peut se défendre

(1) L'original est aux archives de *Bonlieu*, préfecture du Jura.

d'y remarquer une parcimonie digne de l'avare Fréderic III, bisaïeul de Charles V, en voyant le plus riche Monarque du monde solliciter la pitié de pauvres solitaires pour faire subsister un soldat ruiné au service de Sa Majesté.

Le sieur François de Gilley, mayeur et capitaine de Salins, y maintint le bon ordre et la paix pendant plusieurs années, au milieu des maladies contagieuses dont la ville fut affligée (comme nous le raconterons dans la suite). Parmi les actes de son administration, on remarque qu'en 1544 il fit abattre l'ancien auditoire du Bourg-le-Comte, suivant la permission qu'il en avait obtenue, et qu'il le convertit en une place propre à recevoir l'artillerie (1); qu'en la même année il fit accepter par le conseil l'offre de maître Laurent Privey, régent à

(1) Inventaire de 1613, cote 26, fol. 28.

Dole, de s'établir à Salins *pour instruire les enfans dans la grammaire grecque et latine, dans l'art de la poésie et de la rhétorique*, aux gages de 20 fr. par an, avec son logement.

Le sieur Philippe Guyerche, seigneur de Chenêvre, succède au sieur François de Gilley. En 1547, M. de Granvelle devait être de retour au Comté, pour le mois de mars. Le Magistrat eut soin de préparer une réception digne de cet honorable compatriote. On tira le canon; 400 hommes allèrent à sa rencontre, accompagnés du mayeur et du conseil à cheval. On lui fit les présens ordinaires en vins de choix, auxquels on ajouta six pains de sucre (1).

François Ier mourut le 31 mars de cette année : en apprenant cet évènement, Charles V ne put refuser des regrets au Monarque : *je ne sais*,

(1) Délibérat. de la ville, du 3 mars 1547.

Digitized by Google

dit-il, *si la nature en produira jamais un pareil.* Henri VIII, Roi d'Angleterre, mort deux mois auparavant, et Barberousse quelques mois après, étaient autant de rivaux dont l'Empereur se trouvait délivré; mais il lui en restait encore d'assez redoutables dans les Turcs et dans les protestans. Après avoir épuisé les états d'Allemagne, en leur demandant sans cesse des secours contre les Turcs, il arma contre les protestans, et pendant le reste de son règne il s'efforça de les asservir.

Dans cet intervalle, la Franche-Comté fut paisible; Salins en particulier ne présente aucun fait politique digne de figurer dans son histoire (1).

Charles, quelque temps avant d'abdiquer et dans un moment où une

(1) Peut-être ses registres en mentionnaient quelques-uns de remarquables; mais le malheur des temps a occasionné à cette époque une lacune de 13 ans.

violente attaque de goutte faisait craindre pour sa vie, donne par écrit à Philippe son fils des instructions pleines de bienveillance pour le Comté de Bourgogne. Il avait ordonné que Dole, capitale du pays, fût fortifiée. « Vous tiendrez la main, dit-il à » Philippe, que cette forteresse s'a- » chève, et celle de Gray aussi; que » le château de Joux soit réparé, et » autres places fortifiées : que tout » ce que vous tirerez de la province, » soit destiné à cet usage, et pareil- » lement pour la fournir d'artillerie, » provisions et autres choses néces- » saires, afin de s'en aider au besoin; » d'autant que cette Comté est le plus » ancien patrimoine de la maison de » Bourgogne et en assiette fort avan- » tageuse pour endommager les Fran- » çais, selon les occurrences; d'autant » plus encore, que les vassaux et » sujets de ce pays ont toujours gardé » et gardent une grande loyauté, et

Digitized by Google

» qu'ils se sont signalés par leurs » services à nos devanciers et à nous, » et vous pareillement en pourrez » être bien servi. C'est pourquoi je » vous recommande la fortification, » défense et conservation de cet état, » etc. (1) »

Pour aider à construire les fortifications que l'Empereur ordonnait par cet acte, il prescrivit, par lettres-patentes du 14 juillet 1554, que pour payer la garnison de Dole et les fortifications de Gray, il serait établi une subvention *d'un demi-niquet par salignon*, c'est-à-dire par pain de sel (2).

Charles, tourmenté par la goutte,

---

(1) Mémoires de Granvelle, vol. 4, pag. 24, et vol. 5, pag. 243.

(2) Chambre des comptes, cote D. 41. Le pain de sel d'ordinaire pesait 2 liv. 1/2. Le niquet était la plus petite monnaie comtoise en usage. 24 niquets ne valaient qu'un denier, monnaie de France. Recherches de M. Grappin, pag. 177.

Digitized by Google

accablé par les travaux d'un règne assez long et continuellement agité, soupirait après la retraite et le repos. Le 25 octobre 1555 il donna à Philippe II, son fils, l'investiture des états de Flandre et de Bourgogne, et le 6 janvier suivant il abdiqua la couronne d'Espagne en faveur du même Prince. Il envoya en Allemagne le Prince d'Orange à la tête d'une ambassade solennelle pour faire part de son abdication aux électeurs et les exhorter à obéir désormais à Ferdinand, son frère : (mais à raison de diverses circonstances, l'ambassade ne put être admise qu'au bout de deux ans à l'audience de la Diète électorale, qui choisit pour Empereur Ferdinand, déjà Roi des Romains, de Bohême et de Hongrie).

Charles s'embarqua à Flessingue le 17 septembre 1556, arriva en Espagne où il confirma toutes ses abdications, et se retira dans le monastère des

Digitized by Google

hiéronymites, à St.-Just. Il ne s'était réservé que 10,000 ducats de revenu, douze domestiques, avec un appartement meublé sans faste et donnant sur un jardin dont il avait lui-même tracé le plan.

Ce Prince ne jouit que pendant deux ans du repos qu'il avait tant désiré. Au mois de septembre 1558, une dévotion singulière le porta à faire, de son vivant et avec pompe, la cérémonie de ses propres funérailles. Pour l'exécution de ce projet, l'église de Saint-Just fut ornée avec magnificence, illuminée par un grand nombre de torches funèbres, et, au milieu d'un concours immense, Charles se plaça sous le drap mortuaire et chanta pour lui-même l'office des morts.

Pendant cette lugubre cérémonie, il fut saisi par le froid; la fièvre survint et termina les jours de ce Prince le 21 septembre 1558. Il était alors âgé de 58 ans et 7 mois.

Digitized by Google

On peut voir dans Dunod (tom. 3, pag. 457 et suiv.), les jugemens que divers auteurs et lui-même ont émis touchant ce célèbre Empereur. Nous nous bornons à rapporter le parallèle qu'établit entre ce Prince et François Ier, l'auteur de l'histoire abrégée d'Espagne.

« On est fâché, dit cet écrivain, de voir que Charles-Quint, qui avait tant de belles qualités, de grandeur d'âme, de talens, ait tout sacrifié à sa vanité, et qu'il se soit peu occupé du bonheur de ses sujets pendant le cours d'un long règne. Ambitieux, jaloux, dissimulé, infidèle dans l'exécution de ses traités, emporté, vindicatif, terrible dans sa colère, il a rempli l'Europe de guerres, de sang et de calamités. Il eut dans François Ier, Roi de France, un rival qui retarda ses conquêtes et qui mit un frein à ses vastes projets.

» Charles le poursuivit à outrance et l'accabla de toutes ses forces. Il

Digitized by Google

triompha de ce monarque par ses généraux qui le mirent en sa puissance. Charles perdit alors l'occasion de remporter sur lui-même la plus belle de ses victoires, en rendant généreusement la liberté à son illustre prisonnier ; au contraire, il le traita avec dureté et trafiqua de sa rançon. Il connaissait dans son ennemi des sentimens plus généreux, lorsqu'il osa se confier à lui et venir séjourner dans son royaume, où il reçut les honneurs de la souveraineté. Charles aimait la gloire comme un ambitieux et un conquérant ; François Ier la recherchait comme un grand Roi et un héros. Charles protégea les sciences et les lettres par ostentation ; François Ier les honora par goût : Charles gouverna en politique ; François Ier régna en père. Charles et François, tous deux spirituels, courageux, zélés pour la religion, magnifiques, galants, furent les plus grands hommes de leur

Digitized by Google

siècle. Charles eut plus de gloire et de puissance; François Ier, plus de véritable grandeur et de considération. »

On peut comparer ce portrait avec celui que Robertson a tracé des vertus et des vices du même Empereur, à la fin de son ouvrage intitulé *Histoire de Charles-Quint*.

Nous ne devons pas oublier qu'un grand nombre de familles, soit de Salins, soit des autres villes de la province, durent à ce monarque leur anoblissement et leurs armoiries.

CHAPITRE LXXI.

Gouvernement de Philippe II, Roi d'Espagne.

Ce Prince, fils unique de Charles-Quint, fut proclamé Roi d'Espagne à Valladolid, le 28 mars 1556. Il avait alors près de 29 ans, étant né le 21 mai 1527.

Son père l'avait appelé à Bruxelles, pour lui remettre la couronne d'Es-

Digitized by Google

pagne, et Philippe s'y trouvait encore lorsque, l'année suivante, la guerre s'alluma entre la France et lui. La bataille de Saint-Quentin, où la perte des Français fut immense, attesta la valeur des troupes espagnoles, et particulièrement celle des lances comtoises, dont plusieurs régimens combattaient toujours avec elles. La paix fut faite avec la France en 1559, et cimentée par le mariage de Philippe avec Isabelle, fille d'Henri II.

Le Monarque espagnol se disposa dès-lors à quitter les Pays-Bas : il fit venir près de lui sa sœur naturelle, Marguerite d'Autriche, Duchesse de Parme, lui remit le gouvernement de ces provinces, lui laissa pour premier ministre Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, et s'embarqua pour retourner en Espagne, d'où il ne sortit plus.

Au mois d'août 1562, il rétablit à Dole une chambre des comptes, telle


Digitized by Google

que Maximilien I[er] l'avait instituée à la fin du siècle précédent, mais que les malheurs de la province obligèrent bientôt de réunir à la chambre des comptes de Lille.

Les guerres sanglantes qu'il fit longtemps aux sectateurs de Luther et de Calvin, bien qu'étrangères à la Franche-Comté, n'étaient pas moins une charge accablante pour cette province, à raison des fréquentes levées d'hommes, des nombreux passages que les circonstances rendaient nécessaires : Salins, assujetti comme le surplus du Comté à d'énormes fournitures en vivres, fut souvent obligé de les conduire à plusieurs lieues de distance (1).

(1) A Villeneuve et Levier, pour le passage des Espagnols, 4000 pains et 15 muids de vin ; au Port-Lesney et la Chapelle, 4500 pains et 18 muids de vin, etc. Délibérations du 11 novembre 1577, du 2 août 1585. A Rochefort, 16 muids de vin ou 869 francs, pour le passage du grand connétable de Castille, en 1595.

Digitized by Google

Jusqu'à la fin de 1560, les deux bourgs de cette ville, quoique réunis en une seule commune, continuaient à jouir séparément de leurs revenus particuliers, ainsi que l'avait réglé la charte d'union en 1497. Mais une expérience de plus de soixante ans fit sentir les inconvéniens de cette disposition qui mettait obstacle à tous les projets d'une utilité générale : on reconnut la nécessité de réunir en masse les revenus publics de l'un et de l'autre bourg. Les citoyens convoqués en assemblée de commune, adoptèrent ce parti presqu'à l'unanimité : le parlement le sanctionna le 8 janvier suivant, et le 12 ce mois, malgré les réclamations de quelques opposans, on procéda à l'élection du nouveau magistrat. M. Guyon Mouchet, bailli du Charolais et lieutenant de la saunerie, fut choisi pour maire; les huit échevins furent MM. Jacques Cuillier; Jean Contesse, lieutenant local à Salins;

Digitized by Google

Hugues Prévotet; Nicolas Cussemenet, contrôleur de la saline; Bonnet Jacquemet, trésorier; Philippe Marchant, receveur général de Bourgogne pour S. M. C.; Jean Trousset (tous écuyers), et Guillaume Merceret, docteur ès droits. Les seize conseillers furent élus dans les quatre paroisses de la ville, conformément à la charte de 1497 (1).

Le corps municipal eut dès-lors des moyens plus étendus de procurer le bien-être de ses concitoyens. Il acquit quelques rentes sur les salines (2). Il forma le projet d'ériger un hôtel-de-ville entre les deux bourgs : des maisons, des jardins furent achetés par la commune, et remplacés par l'hôtel dont les formes élégantes et la distribution fixent encore les regards des voyageurs. Cet édifice, toutefois, ne

(1) Dernier inventaire, cote 548.

(2) Inventaire de 1613, fol. 28, cot. 29.

Digitized by Google

fut achevé que vers la fin du seizième siècle (1).

Depuis longtemps Salins n'avait eu que des ressources insuffisantes pour l'instruction de la jeunesse. En 1569, les écoles manquaient de régens. Deux chanoines de St.-Anatoile, MM. Moureau et Blondel, offrirent leurs services pour la direction des études, sous la seule condition d'être réputés présens aux offices de leur chapitre. Ce corps jaloux de ses droits rejeta la demande que lui fit le Magistrat, et la ville se chargea d'indemniser les deux chanoines jusqu'à l'arrivée du recteur et des régens avec lesquels on avait traité à Paris (2).

Quelques années après, il y eut un autre traité avec le sieur Jacques Naudot, docteur en théologie à l'univer-

---

(1) Inventaire de 1627, fol. 20, n° 96 : dernier inventaire, fol. 81, cot. F. et cot. 320.

(2) Délibération, août 1569.

Digitized by Google

sité de la même capitale, par lequel le sieur Naudot s'obligea à fournir à Salins, pendant six ans, deux ou trois régens pour commencer l'établissement d'un collége en cette ville (1).

Pendant que le corps municipal pourvoyait ainsi au bien d'une commune confiée à ses soins, le roi d'Espagne voyait avec un profond chagrin les progrès de l'hérésie dans les Pays-Bas. Bien résolu d'en arrêter le cours, il donna à la Gouvernante des ordres sévères pour faire adopter dans ses états, purement et sans restriction, les décrets du concile de Trente, et pour faire punir de mort les hérétiques.

Peu après, il exigea de ses sujets de Franche-Comté la reconnaissance des mêmes décrets, telle qu'elle avait eu lieu en Espagne. L'archevêque de Besançon, les chapitres de Saint-Jean et de Saint-Etienne invoquèrent près du

---

(1) Dernier inv[re] de la ville, fol. 171, cot. N.

Digitized by Google

Monarque et du parlement le maintien de leurs priviléges et immunités.

Ces réclamations et celles bien plus énergiques et plus nombreuses de la Flandre et des autres pays confiés à la domination de Marguerite, déterminèrent le Monarque à mitiger ses ordres et à *réserver les anciens priviléges du Roi et ceux de ses vassaux.*

Le tribunal de l'inquisition, que tous les efforts de Philippe II n'avaient pu faire recevoir dans ses états d'Italie, fut imposé à notre province, quoiqu'il fût susceptible, dit M. Dunod (1), de plus grandes oppositions que le concile : mais les députés des états, en s'y soumettant, eurent le courage de solliciter et le bonheur d'obtenir « que » l'inquisiteur ne pourrait décréter » de prise de corps ni faire emprisonner les accusés (2), sans l'avis des

(1) M. Dunod, tome 3, page 497.
(2) *Idem*, *ibid.*

» officiers locaux, auxquels les informa-
» tions devaient être communiquées ;
» que le Saint-Office se servirait des
» prisons du Roi, ou de celles des sei-
» gneurs ; qu'il procéderait en présence
» de l'un des fiscaux du ressort ; qu'il
» ne pourrait mettre à la question,
» moins encore condamner à mort pour
» crime d'hérésie, sans la participation
» de l'official et sans son avis. »

Des dispositions si sages prévinrent sans doute de nombreux abus qu'eût entraînés le zèle ardent des inquisiteurs abandonnés à eux-mêmes. Il n'y eut guères de victimes que parmi les malheureux qu'on accusait d'être sorciers et qui étaient assez dépravés pour en convenir. L'extrême crédulité de plusieurs officiers royaux, et même de quelques membres du Parlement (1),

(1) Boguet (Henri), président de la grande judicature de Saint-Claude, mort, en 1619, conseiller au parlement de Dole, fit imprimer une *Instruction pour un juge en fait de sor-*

Digitized by Google

eut à se reprocher les jugemens qui livraient aux flammes les infortunés de cette espèce (1).

Le nombre des *excommuniés* ne fut jamais aussi considérable à Salins que vers la fin de ce siècle. La cause

---

cellerie ; livre dont les principes ne sont pas moins révoltans que le cynisme des questions que ce juge adressait aux *prévenues*, dans ses informations.

(1) La manie du sortilège, qui dans ce siècle et le suivant valut une chétive célébrité à quelques villages de la haute montagne, avait pénétré jusqu'à Salins et dans les environs. Le procureur de police informa contre une femme *suspicionnée de sorcerie ;* contre un bourgeois soupçonné d'exercer la magie, d'aller au sabat et d'avoir ensorcelé une chambrière ; enfin, contre une assemblée qui se tenait près de la grange d'Arloz, où des femmes conduisaient de la jeunesse, faisaient adorer *l'esprit-malin*, etc. Il est certain qu'il en fut rendu compte à l'official ; il ne l'est pas que tous ces accusés aient échappé aux tourmens. (V. délibérations de juin 1565, d'août 1585 et de novembre 1594).

Digitized by Google

en était dans l'usage alors adopté par les juges d'église, de prendre connaissance de tous les crimes et délits, non-seulement des clercs, mais encore d'un laïque, quand ils blessaient la religion et les mœurs, comme l'hérésie, les sortilèges, etc. Ces juges employaient *l'excommunication* comme moyen de contraindre le condamné à exécuter leurs jugemens (1). Lorsque celui-ci laissait écouler les délais, il était dénoncé : sur les plaintes des vicaires de paroisse, le corps municipal ordonnait aux dénoncés de se faire absoudre, sous peine d'expulsion. Ceux qui, dans l'intervalle, venaient à décéder, étaient enterrés en pleine campagne (2).

On doit penser que, sous le régime des Princes et des Gouvernantes que nous donna l'Espagne, surtout dans

---

(1) Dunod, tom. 3, pag. 584.

(2) Voyez les délibérations des 12 février 1562, 18 décembre 1572, avril 1576, etc.

Digitized by Google

un temps où toutes les puissances catholiques étaient armées pour résister aux protestans, le nombre des monastères et des confréries dut s'accroître considérablement. Jusqu'à cette époque, Salins en particulier n'avait compté dans son sein que deux ou trois prieurés (*voy. le chap. XVIII*) et un couvent de Cordeliers dont la conduite peu régulière s'était plus d'une fois attiré l'animadversion du corps municipal (1).

Après ces anciens établissemens, le premier que reçut la Province fut celui des *Capucins*. Le 9 mai 1582, un conseiller, député par la cour du Parlement, à la sollicitation du chanoine Moureau, dont on vient de parler, se présenta à la mairie de Salins, et proposa d'admettre dans la ville des Religieux de cet ordre. Les notables furent convoqués pour

(1) Délibérations d'avril 1564 et 1566, janvier 1575, octobre 1576, mars 1594, etc.

Digitized by Google

en délibérer. On offrit pour local les bâtimens et vergers édifiés par le chanoine Saichet en la *Montagne-Jurée*. (C'est ce qu'on nomme aujourd'hui la *Grange-Salgret*) (1). Mais ce lieu, d'un pénible accès, ne parut pas convenable : dans les années suivantes, la ville fit l'acquisition de plusieurs héritages situés au faubourg St.-Pierre, et M. de Grammont, haut-doyen du chapitre métropolitain, permit de démolir l'église très-ancienne de ce faubourg, afin d'y placer le couvent des Pères (2).

En 1583, une *confrérie de la croix* fut érigée à Salins, qui accorda aux confrères une partie de son terrain pour y construire une église au voisinage de celle qui portait le nom de St.-Jean-Baptiste (3).

---

(1) Délibération de ce jour.

(2) Délibérations de mars 1583 et 1584; et dernier inventaire de Salins, cot. 652.

(3) *Ibid.*, 4 mars 1583.

Digitized by Google

Afin de ne pas revenir sur cet objet, nous allons énumérer par anticipation tous les établissemens religieux qui formèrent dans la suite une partie si considérable de la ville.

Les Tiercelines, qui devaient leur fondation à madame de Boré, de Besançon, furent reçues à Salins le 21 septembre 1607 : leur couvent fut placé près de la porte du Chambonoz (1). Cet ordre jouissait depuis longtemps, à Paris, d'une grande célébrité, sous le nom de *Ste.-Elizabeth*, et les Salinois furent tellement satisfaits d'en voir un couvent établi dans leurs murs, que tous demandèrent à lui être *affiliés* : l'acte en fut rédigé le 25 novembre suivant (2).

---

(1) On l'appelait alors porte *Palouset*, du nom d'une ancienne et noble famille du Bourg-le-Comte, dont l'habitation était près de là.

(2) Inventaire de 1613, fol. 25, cot. 146.

Digitized by Google

Les PP. Jésuites ne trouvèrent pas dans cette ville des dispositions aussi favorables, quand ils songèrent à y placer un de leurs établissemens. Dès le mois de mars 1592, le chapitre de St.-Maurice en fit la demande au Magistrat, et le sieur Ferdinand Bereur offrait 6000 francs pour subvenir aux premières dépenses. Sur ces propositions, on arrêta que les notables seraient appelés pour en délibérer.

Cette convocation eut lieu au mois de juillet suivant, et ne produisit que des oppositions et des résistances. Pour en finir, on donna commission au sieur Coquelin, procureur-syndic, de prendre à cet égard de plus amples informations et d'en faire rapport (1).

Les choses restèrent en cet état pendant vingt-cinq ans. M. Girardot, sieur de Raze, lieutenant local au bailliage de Salins, renouvela, en 1617,

(1) V. Délibérat. municipales à ces époques.

la demande des Jésuites, qui ne fut accueillie encore que par des débats et des refus (1). La ville fit connaître à l'autorité supérieure les motifs de son opposition; mais toutes ses remontrances furent vaines : les PP. Jésuites obtinrent l'autorisation de s'établir à Salins : nous ne pouvons en citer l'époque précise; mais nous verrons bientôt qu'ils y étaient déjà fixés en 1629.

La demande des PP. de l'Oratoire éprouva aussi quelques difficultés : cet ordre comptait à peine quatre ou cinq ans d'existence; les Magistrats s'opposèrent d'abord à son admission en 1623; mais les grands hommes et les savans ouvrages que produisit cette congrégation, la firent bientôt connaître avantageusement, et le corps municipal consentit non-seulement à l'admettre dans la ville, mais

(1) Dernier inventaire, cot. 665.

Digitized by Google

encore lui confia dans la suite le soin d'enseigner les belles-lettres à la jeunesse. Ce traité fut approuvé au mois d'octobre 1642 (1).

Les Carmes déchaussés furent reçus à Salins au mois de novembre 1625 (2). Leur première dotation, qu'ils durent à MM. de Raze et de St.-Maurice, fut augmentée par madame d'Andelot, veuve du chevalier de Mouchet, *du sixième* de la dîme qui appartenait à cette dame dans la paroisse de Cernans; l'autre *sixième* fut donné, par le même acte (3), aux Jésuites établis depuis peu dans la même ville.

Les Carmélites, fondées par madame de Montfort, y furent reçues en 1627 (4).

(1) Inventaire, cot. 655 : *ibid.*, fol. 20, cot. 20, et cot. T.

(2) *Ibid.*, cot. 651.

(3) Testament du 10 septembre 1630.

(4) Le 10 janvier : *ibid.*, fol. 170, cot. B.

Digitized by Google

Après le sac et l'incendie de Poligny, au mois de juin 1638, les Clarisses de cette ville furent conduites à Salins par M. la Mothe-Houdancourt, l'un des principaux officiers de l'armée française, qui leur fournit des secours et voulut leur servir lui-même d'escorte (1). Elles furent reçues à Salins avec tout l'empressement qu'inspirent l'innocence et le malheur.

La maison des Visitandines fut formée par les religieuses du même ordre établi à Gray; le traité de réception de celles qui furent envoyées à Salins, est du 24 août 1643 (2).

Ainsi, dans l'espace de 36 ans, la ville fut augmentée de huit monastères spacieux, ayant chacun à sa disposition un terrain plus ou moins étendu, sans parler du couvent des Cordeliers, le plus ancien et le plus riche de tous.

---

(1) M. Chevalier, t. 1, p. 294.

(2) Inventaire, fol. 40, cot. 161.

Digitized by Google

Cependant le goût de la littérature, des sciences et des arts prenait faveur dans la ville. Une bibliothèque publique y fut établie, et placée dans le couvent des Capucins, en 1593. Le chanoine Moureau s'offrait à en supporter les frais; mais le Magistrat, sous la présidence du maire François de Merceret, sieur à Vaudrey, se chargea de cette utile dépense (1).

On enseignait au collége la *physique*, les *mathématiques* et les *cas de conscience*. Le sieur De la Chambre, professeur de toutes ces parties, trouvait encore les loisirs de composer un livre qu'il dédia au corps municipal. L'auteur en reçut, comme témoignage de reconnaissance, une gratification de cent francs, et en outre une somme de vingt francs, tant pour lui que pour le sieur Jean Fleury, familier à St.-Anatoile, qui avait fait représenter la moralité de l'*Enfant Prodigue*.

(1) Délibération du 30 decembre.

Digitized by Google

Ce familier s'occupait dans le même temps d'une *tragédie* (1) dont le sujet était la victoire remportée, cent ans auparavant, sur les troupes françaises (2), par les soldats de l'Em-

---

(1) M. Vernier d'Uzier (dans sa notice sur Salins) ne pense pas que ce poëme ait été imprimé ; mais c'est par erreur qu'il ajoute, *ni même conservé*. Un amateur éclairé de toutes les antiquités de son pays (M. Mareschal d'Audeux) voulut bien me communiquer, il y a plus de 40 ans, un ancien exemplaire de cet ouvrage manuscrit, et m'autoriser à en copier ce qui paraîtrait remarquable. Je me bornai au *prologue* et à *la première scène*. On les trouvera à la fin de ce volume.

(2) L'abbé *Fleury* porte à 10,000 le nombre des Français qui combattirent à Dournon, soit qu'il ait suivi en cela les mémoires de son temps, soit plutôt que, par une licence poétique, il ait multiplié les légions de Baudricourt, dans le but de donner plus d'éclat à la victoire. Mais les tapisseries et les légendes qui ornaient l'église de St.-Anatoile, faites moins de dix ans après le combat, par les soins et sous la dictée du Chapitre, sont beau-

Digitized by Google

pereur Maximilien, réunis aux Salinois, près de *Dournon*, d'où le poëte avait emprunté le nom de *Dournoniade* qu'il donnait à son œuvre. Elle ne fut terminée qu'en 1596.

Les arts et le commerce faisaient à cette époque les mêmes progrès dans la ville. Ses fontaines publiques s'embellissaient de statues et autres emblèmes dus aux ciseaux de Guillaume L'hullier, parent de Claude qui avait jeté en bronze la statue de Charles V à Besançon, et à ceux de Landry, dont nous avons déjà mentionné les médaillons qui ornèrent le palais de Granvelle dans la même cité.

On voit fréquemment, à la fin du 16me siècle, des artistes et des chefs de fabrique s'établir à Salins, avec l'autorisation du Magistrat : nous citerons seulement Girard Vaerlo et Sou-

---

coup plus dignes de foi : elles n'élevaient qu'à 900 hommes le nombre du parti ennemi.

Digitized by Google

bus, peintres ; Claude Paige, libraire, venant de Dole, et Fontenne, de Pontarlier (1).

La plupart de ces améliorations au profit de la ville, étaient le fruit du zèle et de la sagesse de son maire, le sieur de Merceret. Cet estimable magistrat fut continué pendant trois ans dans les fonctions qu'il remplissait si dignement ; et dès la première année, à l'occasion de son mariage, il reçut de ses concitoyens une coupe d'argent, selon l'ancienne coutume usitée à Salins en pareille circonstance.

Au mois de mars 1594, il fut ordonné par l'autorité supérieure à tout Salinois âgé de 20 à 60 ans et propre au service militaire, de se faire inscrire pour composer de nouvelles dizaines, sous peine d'expulsion.

Le 8 juillet suivant, sur l'avis donné

(1) Délibérations de septembre 1590, janvier 1591, août 1592, etc.

par le gouverneur de la province et le parlement, que des malveillans méditaient des *surprises*, il fut procédé à la nomination des capitaines dizeniers. Le nombre des hommes valides fut reconnu être au total de 440, non compris les sergens ni les capitaines. On résolut de placer à chaque porte 20 hommes avec leurs chefs, et d'appeler les *rétrahants*, pour faire le guet. Nous verrons, au chapitre suivant, que toutes ces mesures n'étaient pas inutiles.

Peu de jours après, la nouvelle arrive à Salins que deux calvinistes nommés Vautherin et Genebrard ont prêché et fait la cène à Nozeroi, dans une cave. Il est arrêté que nul inconnu ne sera admis dans la ville; que le procureur Cecile ira sur les lieux prendre des informations, et l'on en rend compte au parlement.

CHAPITRE LXXII.

Suite des évènemens sous Philippe II : — Guerres de Tremblecourt, d'Henri IV, dans la province, etc.

Dès les premiers jours de janvier 1595, le bruit se répandit que la guerre allait être déclarée à l'Espagne par le roi de France. Elle le fut en effet, le 17 de ce mois.

Le Magistrat de Salins s'empressa de former un conseil de guerre, composé de 12 personnes qui devaient s'assembler chaque jour, sous la présidence du sieur de Vaux de Chasoy, mayeur de cette année. Les compagnies bourgeoises venaient d'être renouvelées ; on pourvut à leur armement : les magasins de la ville ne contenaient que 2700 livres de poudre; on députa à Strasbourg, à l'effet de s'en procurer en outre deux mil-

Digitized by Google

liers (1). On acheta 200 piques (2) pour armer huit compagnies de gens de pied.

Le conseil de guerre fait exercer journellement cette milice : le Magistrat visite et fait réparer à la hâte les fortifications ; il reconnaît que le fort de Bracon, négligé depuis longtemps, ouvert de plusieurs côtés, n'ayant pour toute garnison qu'un capitaine nommé par le roi d'Espagne et quelques soldats sans expérience, n'est pas en état de se défendre.

Sur ces entrefaites, Louis de Beauveau-Tremblecourt sortit de Lorraine, sa patrie, à la tête de 1000 cavaliers et de 5000 soldats de pied, Français et Lorrains, et vint faire aux habitans de la Franche-Comté une guerre plus opiniâtre et plus ruineuse que

(1) La poudre coûtait alors 6 sols 8 deniers la livre, monnaie de France.

(2) Pour 350 francs comtois.

Digitized by Google

toutes celles qui avaient affligé cette province depuis un siècle.

Dans le mois de février de cette année, Tremblecourt avait ravagé presque toutes les villes du bailliage d'Amont et brûlé plusieurs villages de ce ressort. Repoussé devant Besançon par des forces majeures, il vint à Quingey, le mit au pillage et fit marcher ses soldats ou du moins un fort détachement, sous la conduite des capitaines Loupy et d'Aussonville, contre Salins, où il espérait trouver une riche proie.

Les habitans des villages situés sur la route de l'ennemi, s'enfuyaient, emmenant leurs troupeaux, leurs effets les plus précieux, et cherchaient en foule un refuge dans la ville (1). Le vendredi 3 mars au matin, le maire

---

(1) Les corps ecclésiastiques avaient déjà fait transporter secrètement au fort de St.-Asne leurs titres les plus intéressans et les joyaux

Digitized by Google

fait part au conseil de cet état de choses : on délibère que les fugitifs et leur butin seront introduits. On garnit les tours de Cicon et d'Andelot, on terrasse la porte de Malpertuis; la garde bourgeoise, pleine d'ardeur et de courage, prend les armes et va attendre l'ennemi.

Dans la nuit du 3 au 4 mars survint en effet près du couvent des Capucins, un corps de gendarmerie composé de Français et de Lorrains, qui *somma la ville de se rendre au Roi de Navarre et de France.*

Pour toute réponse, la garde bourgeoise fit feu sur l'ennemi, saisit l'arme blanche, et s'élança avec une telle impétuosité, que dans un engagement qui dura près de deux heures, les assaillans perdirent un grand nombre de leurs soldats, deux lieute-

---

de leurs églises. (Délibérations de St.-Anatoile, de St.-Maurice, etc.)

Digitized by Google

nans et un capitaine; le surplus se retira à la hâte (1).

Le 4 mars au matin, le mayeur rend compte au conseil de tous ces évènemens (2), et ajoute que parmi les morts il se trouve quelques Salinois victimes de leur zèle pour la défense de la ville; qu'il est convenable, tant à cet égard que sous le rapport de la salubrité publique, de prendre des mesures et d'en charger un commissaire.

Le sieur Picoteau, l'un des échevins, est prié d'aller reconnaitre les corps gisans de ces valeureux concitoyens, de régler toutes les dispositions né-

---

(1) Requête du Magistrat au Chapitre de St.-Anatoile, pour demander *des actions de grâces*, et délibération de ce Chapitre, en date du 13 mars, *au registre cot. GG. 14.*

(2) C'est sans doute par inattention que, dans *sa notice sur Salins*, M. d'Usier place au 5 mars ce combat, puisque le maire en fait rapport à la séance du 4.

cessaires pour qu'il leur soit donné une honorable sépulture, et pour prévenir tout danger de contagion.

On devait s'attendre à voir l'ennemi, après l'échec qu'il venait d'essuyer, revenir en force contre une ville qu'il supposait riche. Aussi, dès le même jour (4 mars) le conseil arrête que « les maisons du faubourg St.-Pierre seront démolies et entièrement ruinées, ainsi que celles qui étaient situées devers la rivière, vis-à-vis de la place de Malpertuis. » Le même jour encore, sur la réquisition du sieur de St.-Maurice, chargé de défendre le fort de Bracon, on y place 25 hommes pris dans la compagnie de la porte Oudin, et qui seront nourris par *les rétrahants* de ce château.

Le 5 mars, le corps municipal demande à M. de Vergy, qui avait succédé à son père dans le gouvernement de la province, mille à douze cents hommes, pour la sûreté de la ville.

Digitized by Google

Le même jour arrivent à Salins le sieur de Cressia et les gentilshommes composant *l'arrière-ban du bailliage d'aval.*

Le 8 mars, des compagnies de MM. de Belvoir et de Charmes vinrent renforcer la garnison de Salins, et le même jour le Magistrat reçut du gouverneur de la province la lettre suivante :

« MESSIEURS LES MAYEURS ET ÉCHEVINS,

» J'ai toujours estimé de vos vertus,
» valeur et prudence, ce que je vois
» par les effets de l'heureuse et louable
» victoire qu'avez obtenue sur nos en-
» nemis, dont l'honneur vous demeu-
» rera immortel ; à quoi je vous prie
» continuer ; et si par devant j'ai été
» occasionné à vous secourir, en cas
» de besoin, maintenant veux-je con-
» fesser y être obligé par vos mérites :
» et partant, faites état que vous et
» votre ville avez toute puissance de
» m'employer, comme j'aurais désiré

Digitized by Google

» ſaire par le secours de M. de Cressia
» que je tiens être auprès de vous, et
» par les grandes compagnies levées
» par M. de Belvoir, mon frère, en
» nombre de deux mille hommes
» qu'estoient prêts à entrer dans votre
» ville quand j'ai eu de vos bonnes
» nouvelles; par où vous devez con-
» noître que je ne vous abandonnerai
» jamais, ni des forces et moyens de
» S. M., ni de ma personne, et me re-
» commandant à tant, de très-bon
» cœur à vous seuls. Je prie Dieu,
» Messieurs, vous donner ce que plus
» desirez. Votre plus affectionné ami.

» *Signé* DE VERGY.

» Besançon, le 6 mars 1595. »

Le parlement adressa au corps municipal les mêmes félicitations, dans une lettre du 9 mars. Il lui donnait de plus l'avertissement que *l'ennemi venu à Rans et lieux voisins, étoit rentré à Quingey, d'où il se propo-*

Digitized by Google

soit de faire une nouvelle charge sur Salins, même du cousté de St.-Anatoile, par quelque surprise et subtile invention de guerre, etc.

Mais les secours que cette ville avait reçus depuis peu, et les 1200 hommes qui, deux jours après, y entrèrent sous la conduite de M. de Belvoir, déconcertèrent les projets de Tremblecourt. Son armée, après une seconde incursion à Quingey, gagna la montagne, où elle se dédommagea par des meurtres et des incendies, des pertes qu'elle venait d'éprouver.

Les Francs-Comtois, que tant de malheurs avaient consternés, reprirent courage lorsqu'au mois de mars suivant ils virent arriver à leur secours vingt mille hommes, tant Espagnols qu'Italiens, envoyés par Philippe II, sous la conduite de Ferdinand Velasco, gouverneur du Milanais et connétable de Castille.

La milice du Comté, commandée

Digitized by Google

par les gentilshommes de la province, se réunit à l'armée du connétable. On augmenta d'abord la garnison des places que l'ennemi n'avait pas encore entamées, et l'on se disposa à reprendre celles qu'il avait conquises.

En peu de jours, Marnay et Gy furent délivrés des Lorrains : à la tête de la noblesse Franc-Comtoise était Réné de Portier, ayant sous sa charge Gaspard Nouveau, de Salins, son parent, et plusieurs autres gentilshommes de la province. Au premier combat devant Marnay, cette compagnie rompit les rangs des soldats de Tremblecourt et facilita leur défaite, qui fut entière. Les capitaines mis à rançon payèrent chacun deux mille écus, et tous leurs soldats furent pendus aux fenêtres des châteaux de ces deux villes : cette exécution dura deux jours entiers.

Le connétable s'avance vers Vesoul, l'assiége le 1er mai, le prend le lende-

Digitized by Google

main ; mais Tremblecourt et Loupy, retirés dans le château, s'y défendent jusqu'au 24. Ils ne se rendent que faute d'eau et après composition. Loupy est tué d'un coup de mousquet, et Tremblecourt se retire du côté de Jussey, avec ses hommes, armes et bagages (1).

Après ces expéditions, D. Velasco alla se reposer à Gray : il y trouva le duc de Mayenne, chef de la ligue, et peu de jours après ils passèrent la Saône avec leurs armées, dans le dessein d'aller secourir les châteaux de Dijon et de Talant.

Mais le 5 juin (2) ils furent arrêtés à Fontaine-Française par Henri IV, qui avec 15 à 1800 cavaliers dispersa

---

(1) Mémoires sur les guerres du 13me siècle, par D. Grappin, p. 146 et suiv.

(2) C'est la date que donnent à cette *rencontre* le président Hénault et la plupart des historiens : le continuateur de M. Garnier (histoire de France) dit cependant le 7.

Digitized by Google

une armée de dix-huit mille hommes bien aguerris.

Ce fait d'armes, si glorieux pour Henri IV, mettait fin aux troubles de la France; mais il était désastreux pour la Franche-Comté, dans laquelle il reportait la guerre. Cette province tentait depuis longtemps l'ambition du monarque. On savait que, dans la vue de s'en faciliter la conquête, il avait concerté avec Beauveau-Tremblecourt, son parent (1), les incursions dont elle venait d'être victime.

Dès le 10 mai précédent, le comte de Champlite, gouverneur du Comté, avait envoyé M. de Sombernon pour lever la *compagnie colonelle* du bailliage d'aval (c'était celle de Salins et des environs), et la conduire du côté de St.-Amour, contre le maréchal de Biron, qui venait pour envahir cette

(1) Isabelle de Beauveau, épouse de Jean II de Bourbon, était trisaïeule d'Henri IV.

Digitized by Google

province. L'ordre portait aussi de lever des compagnies à cheval, et de contraindre les villes et les villages à fournir le nombre de chevaux qui leur avait été fixé, et à payer 18 francs par *cheval arquebusier* (1).

Les partis ennemis ravageaient en effet les campagnes et les lieux peu fortifiés. L'un d'eux, sous la conduite du capitaine Beure, s'était rendu maître de Château-Châlon et de Domblans. Le 11 mai, une lettre du Magistrat de Poligny, confirmée par celle de M. de Sombernon, en faisant part de cette nouvelle au conseil municipal de Salins, faisait remarquer que l'ennemi était en petit nombre, qu'on pourrait aisément le débusquer, et demandait à cet effet 200 hommes à la ville. Le conseil en mit 150 à la disposition du sieur Pierre d'Esternoz, l'un des échevins, qui réunis à d'autres troupes

(1) Délibérations des 10 et 11 mai 1595.

Digitized by Google

ayant la même destination, reprirent sans coup férir ces deux places : mais l'ennemi, en évacuant Château-Châlon, y mit le feu; le sieur d'Esternoz ramena ses soldats à Salins, ainsi que le conseil le lui avait prescrit.

Les Français avaient de toutes parts des espions dans la province; les habitans du Pont-d'héri en arrêtèrent un dans leur commune, l'amenèrent au Magistrat, qui le fit conduire au château de Montbarré, où était logé D. Bernardino, frère du connétable (1).

L'ennemi était quelques jours après à St.-Aubin; une lettre du parlement, signée *Bereur*, reçue à Salins le 21, l'annonçait, et prescrivait d'en donner avis aux villes de Poligny, d'Arbois et d'Orgelet.

Le 22, le sieur d'Eternoz fut député à Poligny pour notifier aux capitaines de Vannoz et Prahin qui y tenaient

(1) Délibération du 17 mai.

Digitized by Google

garnison, d'amener à Salins leurs compagnies, en exécution des ordres du gouverneur.

Après la journée de Fontaine-Française, Henri IV s'appliquait dans le Duché de Bourgogne à remettre cette province sous son obéissance. Ce travail l'y retint jusque vers le milieu de juillet. Dans cet intervalle, il avait envoyé dans le Comté une armée de 8000 hommes de pied et 1300 chevaux, commandée par le maréchal de Biron, afin, disait-on, de punir l'Espagne qui s'était réunie contre lui à la ligue; mais, dans la vérité, il n'avait d'autre but que d'achever une conquête que ses avant-coureurs, par des *invasions* et des *surprises*, avaient déjà commencée à son profit (1).

Ce Prince vint, dans la dernière quinzaine de juillet, commander en

(1) Mémoires des guerres du 16e siècle, page 155.

Digitized by Google

personne les troupes qu'il avait au Comté de Bourgogne : celles qu'il amena du Duché élevèrent son armée à 25,000 hommes environ. Après avoir pris d'assaut Rochefort et Pesmes, il se présenta devant Besançon et envoya demander passage dans la cité. Les gouverneurs députèrent deux d'entre eux pour lui représenter que l'Empereur l'avait expressément défendu. Henri menaça de ruiner la ville et de la livrer au pillage le lendemain, si on ne lui donnait une réponse plus satisfaisante. Besançon composa, et accorda au Roi 30,000 écus, moyennant la neutralité qu'il promit à la ville pour 29 ans, et la conservation des priviléges de ses habitans (1).

Pendant le même temps, Salins ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer à sa défense : sa garnison s'était

(1) Mémoires des guerres du 16e siècle, page 159.

Digitized by Google

augmentée des compagnies du capitaine Cecile, de M. de Ronchault, et du capitaine de Byans. Un régiment de 1200 Suisses était arrivé dans ses murs : la ville avait obtenu du gouverneur d'en laisser la moitié à sa disposition. Le connétable avait confié au marquis de Spinola le commandement des troupes étrangères, les compagnies bourgeoises demeurant sous les ordres du Magistrat. Il avait envoyé de plus 50 hommes à cheval, sous la conduite de D. Rodrigo de Rivéra, chargé du gouvernement de la ville (1).

Quand le péril parut imminent, le Magistrat fit défense aux habitans *de sortir de la ville sans autorisation, sous peine de bannissement perpétuel, d'expulsion de leurs femmes et enfans, et de confiscation de leurs biens* (2).

De Besançon, Henri marcha avec

(1) Délibérations de juin et juillet 1595.
(2) *Ibid.* 8 juillet.


Digitized by Google

son armée contre Quingey, déjà deux fois mis au pillage ; de là, contre Liesle, où il campa et demeura neuf jours : il s'avança ensuite par Buffard, Chaïs et Renne, contre Montigny. Le Roi logea dans le château de ce dernier lieu, et chargea le Maréchal de Biron de diriger le siége d'Arbois.

Cette ville résista pendant quatre jours aux efforts d'une nombreuse armée, et subit enfin la loi du vainqueur.

Biron, entré dans la place, cherche en vain l'armée régulière qui avait fait une si belle défense : il apprend qu'un seul capitaine (Morel, dit-le Prince), est venu de Champlite avec quelques hommes de sa compagnie, au secours d'Arbois, sa ville natale : l'impitoyable Biron, au lieu de louer dans ce Brave l'amour de sa patrie, le courage et l'intelligence qu'il avait mis à la défendre, ordonna son supplice (1).

---

(1) Un Mémoire sur la prise et le sac de

Digitized by Google

Il allait même livrer la ville aux flammes, si le Roi ne lui en eût adressé la défense expresse, avec ordre de faire lever sur les habitans une contribution de 30,000 francs.

Le même jour 7 août, D. Rodrigo de Rivéra proposa, et le conseil municipal de Salins, effrayé par les malheurs d'Arbois, adopta le parti d'incendier les faubourgs depuis la porte Oudin jusqu'à leur extrémité supérieure.

A la même époque, Henri IV était

---

cette ville, composé, peu de temps après, par M. Jean Bontems, avocat fiscal au bailliage d'Arbois, porte que « le pauvre capitaine » Prince fut pendu, contre la foi promise, à » la réquisition vindicative du comte de Chauroux (peut-être Châteauroux), sieur d'Estrabonne, auquel lieu le dit Prince (Morel) » avait commandé dans le château pendant » quelque temps. »

(Ce mémoire est à la fin du volume qui contient les délibérations d'Arbois, de 1587 à 1607).

Digitized by Google

en négociation avec les cantons suisses : il leur avait fait proposer de partager avec eux le Comté de Bourgogne, de leur abandonner les contrées voisines du Mont-Jura, St.-Claude, Pontarlier, avec le Bailliage d'aval, et d'ériger le reste de la province en Principauté en faveur de César, Duc de Vendôme, aîné des enfans qu'il avait eus de Gabrielle d'Estrées. Mais les Suisses, redoutant le voisinage des Français, fermèrent l'oreille à cette proposition (1), tout en continuant à cultiver leur amitié.

Les ambassadeurs de cette république adressèrent, de Pontarlier, au Monarque français des lettres de recommandation en faveur de Salins; un capitaine suisse, nommé Sprée, en fut le porteur. Henri, après les avoir lues, chargea Sprée d'assurer le Magistrat de cette ville *qu'elle n'é-*

(1) Histoire de France, tom. 37, pag. 88.

Digitized by Google

prouverait aucune hostilité, moyennant la somme de trente mille écus, qu'il requérait lui être délivrés promptement.

La proposition du Roi fut notifiée à la commune, le 9 août. Le même jour, le conseil municipal délibéra qu'après en avoir conféré avec D. Rodrigo et le colonel du régiment suisse, on enverrait des députés chargés d'en faire part au gouverneur de la province, et au commandant de l'armée espagnole, D. Velasco. Le même jour encore, la lettre suivante fut écrite et portée au Roi de France qui était toujours au camp de Montigny (1).

« SIRE,

« Nous avons donné entrée en notre con-
» seil au sieur capitaine Sprée, pour en-
» tendre de lui ce qu'il avoit prins charge
» de nous proposer de part V. M. à laquelle
» remercions très-humblement la bonne vo-

(1) Délibération du 9 août 1595.

» lonté de non désirer notre désolation et
» ruyne. Et quant à la demande de trente
» mille écus, supplions icelle de nous vou-
» loir ouctroyer terme raisonnable comme
» de huit ou dix jours, afin de pouvoir don-
» ner réponse absolute, avec la participa-
» tion et licence des sieurs qui ont sur nous
» commandement et supériorité, pour ne
» commettre faulte au regard de l'obéissance
» et respect que leur devons. Confiants que
» V. M. ne nous déniera cette grâce, comme
» fondée en raison, par sa bénignité et clé-
» mence, la supplions aussi son plaisir être
» cesser, pendant ledit temps, tout terme
» de rigueur hostile sur nos biens et per-
» sonnes, et nous ouctroyer sauf-conduit
» pour la sûreté de ceux qui seront commis
» à pourter nos lettres et avertissemens aux
» lieux qu'il appartient et rapporter ré-
» ponse. En attendant sa volonté et conces-
» sion favorable sur ces points, baisons,
» Sire, très-humblement les mains de V.
» M. et prions Dieu pour la conservation
» d'icelle. De Salins, ce IX d'aost 1595.

» De V. M. serviteurs très-humbles, les Mayeur, Echevins et Conseil de Salins. »

Digitized by Google

Le lendemain, Henri fit à cette lettre la réponse suivante :

« Messieurs, vous avez dû comprendre
» par ce qui vous a été exposé de notre
» part par le capitaine Sprée, la bonne vo-
» lonté que nous vous portons, les bons
» moyens que nous vous avons ouverts pour
» vous garantir et préserver d'une perte et
» ruyne qui vous est inévitable : ce qui vous
» est d'une telle importance, que je ne mé-
» ritois pas que vous remissiez davantage à
» vous résouldre et accepter une grâce qui
» vous est oufferte et vous est si avantageuse.
» Aussi ne pouvons-nous vous accorder le
» terme que nous demandez, l'état de nos
» affaires ne permettant pas de tenir notre
» armée si inutile. C'est pourquoi nous vous
» avons bien voulu faire cette honnesteté
» avant que vous approcher de plus près,
» vous donner encore cet avertissement de
» vous résoudre promptement, sur ce que
» savez être de notre intention, dont nous
» ne pouvons donner plus long terme que
» tout ce jourd'hui, dans lequel nous vou-
» lons être (par ce pourteur que nous vous
» envoyons exprès) esclaircis de votre réso-

» lution : et si elle est de traiter sur ladite
» proposition qui vous a été faite, envoyant
» seureté nous vous dépêcherons dois ce
» jourd'hui mesme, un gentilhomme pour
» vous porter notre intention et conclurre
» avec vous cet affaire sur lequel encore
» que ne doutions point que ne sachez ap-
» porter les considérations que seront né-
» cessaires; toutefois pour le bien que vous
» voulons et le déplaisir que nous seroit
» vous veoir ruyner, nous vous avertirons
» de vous souvenir des exemples des villes
» de Pesmes, Rochefort et Arbois, les-
» quelles (pour avoir voulu attendre se-
» cours), n'ont su prendre le temps de ca-
» pituler pour elles, bien à propos. Ce que
» devez préveoir, afin qu'il ne vous en arrive
» de même, étant assez avertis que ceux
» qui vous promettent secours n'ont le
» moyen de vous en donner, et qu'ils ai-
» meront toujours mieux se conserver que
» se veoir perdre avec vous, entreprenant
» de vous défendre. Sur ce nous prions Dieu
» qu'il vous tienne en sa sainte et digne
» grâce. Ecrite au camp de Montigny, le
» x aoust 1595. Signé HENRI; et plus bas,
» P. Forget. »

Digitized by Google

Le même jour, le Magistrat persistant dans ses premiers sentimens, répondit avec respect et fermeté :

« SIRE,

« Nous avons vu ce qu'il a plu à V. M. » nous écrire, et pesé tout ce qui convient » en cas de telle importance, et n'ayant peü » aviser meilleur moyen que de nous arrêter » à la considération prinse en nos précé- » dentes lettres de satisfaire au respect et » obéissance que devons à nos supérieurs, » avant aucun traité, que doit donner rai- » sonnable satisfaction à tous princes et sei- » gneurs qui veulent conserver leur autorité » et puissance. Continuons à supplier très- » humblement V. M. son plaisir estre nous » ouctroyer terme compétent pour les aver- » tissemens nécessaires et à l'avancement » d'iceux saufs-conduits ; car si V. M. ne » voudroit donner lieu à si juste prétention, » plutôt que contrevenir à notre devoir, » obligation et fidélité, nous nous dispose- » rons aux évènemens et succès qu'il plaira » à Dieu nous adresser ; ne nous pouvant » persuader que sur tel motif V. M. veuille » exercer acte de rigueur à l'encontre de

Digitized by Google

» ceux qui ne lui ont fait offense en ma-
» nière que ce soit; ains ont déjà patiem-
» ment comporté de très-grandes pertes et
» ruynes, même étant question de traiter
» du bien et repos général des pays, par
» l'intervention de messieurs des Ligues. Et
» confians de sentir plus tôt les effets de sa
» royale clémence et bénignité, supplions
» le Créateur nous consister de sa grâce,
» et conserver, Sire, V. M. en icelle, lui
» baisant très-humblement les mains. De
» Salins, ce x aost 1595. »

» P. S. Nous avons, Sire, détenu le por-
» teur pour l'assemblée qu'il a convenu faire
» des notables, et n'a peü estre la sortie du
» conseil que de nuit, supplians V. M.
» vouloir prendre égard à l'arctitude du
» temps. »

Le 11 août, Henri IV répondit encore à cette lettre, dans les termes suivans :

» Messieurs, ce que vous avons fait en-
» tendre de notre intention, n'a jamais été
» pour vous presser d'aucune infidélité en-
» vers votre prince, lequel, s'il les réprou-
» voit autant que nous, n'auroit pas si long-
» temps soutenu et favorisé qu'il a fait les

Digitized by Google

» rebelles en notre royaume : mais ce a été
» pour vous proposer les moyens d'éviter
» une ruyne que vous voyez vous être pré-
» parée, et que vous pouvez assez juger
« vous mêmes si vous la pouvez éviter, ou,
» quand vous le pourriez, si la moindre in-
» commodité que vous recevrez de l'approu-
» chement de notre armée ne vous coûtera
» pas davantage que ce avec quoi vous vous
» pouvez sauver et garantir; et combien
» notre résolution fust d'aller dès aujour-
» d'hui droit à vous, toutefois la recom-
» mandation que nous a été faite en votre
» faveur par les ambassadeurs des Cantons
» de Suisse qui nous viennent treuver et
» qui doivent ce même jour arriver dans
» votre ville, a tant peü envers nous, avec
» l'honnête et modeste langage avec lequel
» vous avez traité cet affaire, que nous
» nous contentons de vous accorder encore
» le temps de cinq jours, pour, avec plus
» de loisir, délibérer sur ce fait et y apporter
» tous les respects que vous estimez être
» de votre devoir, nous étant résolus d'oc-
» cuper cependant ailleurs notre armée,
» sans l'éloigner néantmoins tant de vous,

Digitized by Google

» qu'en une journée nous ne soyons à vos
» portes. Advisez donc de nous faire savoir
» de vos nouvelles ; autrement, soyez tout
» assurés que nous vous porterons nous-
» mêmes des nôtres.

» Ecrit au camp de Montigny, le XI
» aost 1595. Signé HENRI ; et plus bas P.
» Forget (1). »

Le lendemain 12, après la lecture de cette lettre, le conseil délibéra d'attendre la réponse des gouverneurs et du parlement, auxquels on avait envoyé des députés. Ceux-ci rapportèrent enfin des lettres pleines de louanges pour la fidélité de la ville, et de grandes promesses de secours.

Mais, s'il faut en croire la tradition, Henri IV, pendant son séjour à Mon-

(1) Quoique cette correspondance ait déjà été rendue publique, nous avons pensé devoir en placer ici une nouvelle transcription plus correcte. Ces lettres n'existent plus en original dans les archives de la ville ; on en conserve seulement une ancienne copie assez exacte, mais où l'ordre des lettres a été interverti : la réponse précède la demande ; des noms propres y sont altérés, etc.

Digitized by Google

tigny, était venu reconnaître, du haut d'une montagne voisine, la position de Salins. Il l'avait jugée en état de soutenir un siége qui eût ralenti sa marche et contrarié ses projets. Cette considération, et surtout les instances des ambassadeurs suisses, le déterminèrent à ne rien entreprendre contre cette ville et à s'avancer vers le midi de la province.

Dès le 12 août, il commandait le siége de Poligny ; quelques jours après, celui de Lons-le-Saunier. Il exigea de l'un et de l'autre de fortes contributions. Une partie fut payée comptant : pour sûreté du surplus, il choisit des otages qu'il fit conduire à Lyon, où quelques-uns moururent de chagrin. Il rançonna également les villes de St.-Claude, d'Orgelet et de St.-Amour, le prieuré de Gigny, les châteaux de Beaufort, de Crescia et de L'Isle (1).

---

(1) Mémoires sur les guerres du 16e siècle, pag. 176 et suiv.

Digitized by Google

Ainsi, dans le désastre presque général de la province, Salins, après avoir courageusement repoussé une première attaque de l'ennemi au mois de mars, eut l'avantage de lui échapper cinq mois après. Reconnaissante d'un bonheur qu'elle devait principalement aux ambassadeurs suisses, la ville leur en témoigna sa gratitude, et resserra les nœuds qui l'unissaient à cette estimable nation. Elle demanda à garder les soldats suisses, préférablement aux compagnies espagnoles et valonnes. Elle avait, depuis quelques jours, prêté à leur colonel 1500 écus au soleil, que peu de temps après, sur la demande du gouverneur, elle consentit à leur abandonner pour leur solde, et voulut bien, de plus, leur avancer la même valeur en draps et autres marchandises.

D. VELASCO, capitaine général des troupes espagnoles venues au secours de la province, *attesta*, dans un écrit déposé aux archives de la ville, que

Digitized by Google

« les bourgeois et habitans de Salins
» avaient fait, au mois de mars de l'an
» présent, contre l'ennemi français
» qui avait impétueusement assailli
» leur ville, une défense valeureuse,
» et obligé l'ennemi à se retirer. —
» Que la même ville étant assiégée au
» mois d'août par le prince de Béarn,
» il en fut déchassé, etc. — Pour faire
» reconnaître que nous estimons et
» faisons état de la valeur et fidélité
» desdits habitans de Salins, Nous
» donnons à ladite ville deux canons
» qui sont déposés, l'un au château
» de Bletterans, l'autre au château de
» Pesmes, et deux autres petites pièces
» prinses et gagnées au château de
» Vesoul, afin qu'ils les gardent pour
» la conservation dudit Salins. Donné
» à Lons-le-Saunier, le 18 octobre
» 1595. *Signé*, D. Jean-Ferdinand
» de VELASCO : et plus bas, Miguel
» de IBARRA. »

Le Magistrat, sensible à ce témoi-

Digitized by Google

gnage de bienveillance, délibéra de faire présent au connétable d'une monture en valeur de 200 écus d'or, et à son secrétaire, d'une somme de 150 écus.

Vers la fin de 1595, Philippe II envoya pour son lieutenant-général aux Pays-Bas, l'archiduc Albert, vice-roi de Portugal, et cardinal nommé archevêque de Tolède. Le corps municipal députa le mayeur et quelques-uns de ses membres à Noseroi, où le Prince devait passer, pour lui présenter les hommages de la ville (1). Les envoyés partis le 14 décembre, ne furent de retour que le 1er janvier suivant.

Le lendemain, le mayeur expose qu'ensuite d'un mandement de dom Vélasco, le sieur d'Esternoz, capitaine, requérait 200 hommes de la

(1) On lui fit agréer deux chariots *du meilleur vin de Salins et quelques bêtes rousses.* Délibération du 14 décembre 1595.

Digitized by Google

garde de Salins, pour conduire au château de Quingey l'artillerie de Tremblecourt, demeurée à Lons-le-Saunier depuis le dernier siége de cette ville. On choisit deux hommes par dizaine (1) pour remplir cette commission.

La ville délivrée de ses ennemis, fit aussi rentrer son artillerie, qui dans le péril avait été placée au fort Guyon. Toutes les pièces furent ramenées au château d'Arquinsel (2) le 3 janvier 1596.

Quelque temps après, on fit également rétablir dans les dépôts de la ville une pièce d'artillerie et un *mou-*

---

(1) Délibération du 2 janvier 1596. Nous avons déjà fait observer que chaque *dizaine* était composée de 20 hommes.

(2) Ce château existait près de la halle, et avait été l'hôtel du gouvernement. En 1560, le Bourg-le-Comte l'avait acheté du sieur de Merceret, pour 3300 fr. (Dernier inventaire, cote 280).

Digitized by Google

lin à bras qui avaient été remis au capitaine de Bracon (1).

Les habitans de Salins ont, depuis plusieurs siècles, une particulière dévotion à St.-Claude, que la tradition fait naître dans leur ville. Après les dangers dont ils venaient de sortir, réunis à leurs Magistrats le 6 avril 1596, ils firent le vœu solennel d'aller processionnellement dans l'église où reposaient les reliques de ce saint, pour lui rendre grâce de sa protection contre les efforts de l'ennemi. Quelques semaines après, ils accomplirent ce vœu, et offrirent à cette antique église un calice en valeur de 120 fr., avec un tableau de la ville de Salins (2).

L'année suivante, au mois d'avril encore, les bruits de guerre se renouvelèrent : 2000 fantassins et 300 gendarmes français arrivaient du côté de

---

(1) Délibération du 24 mars 1597.
(2) Délibération du 6 avril 1596.

Digitized by Google

Chaussin et de Foucherans, sous la conduite du baron de Luz. La frayeur grossit le danger; Salins se pourvoyait déjà d'armes et de munitions, lorsqu'on acquit la certitude que ces troupes se dirigeaient contre la Savoie, à la suite de l'armée d'Henri IV.

Quelques mois après, les soldats suisses que la ville avait obtenus pour sa garnison et placés en cantonnemens dans les villages d'alentour, donnèrent lieu à de graves plaintes, par leurs violences et leur dérèglement. Le mayeur en rendit compte à M. de Wateville, leur chef: on ignore quelles mesures furent prises pour faire cesser ce désordre.

Au mois de février 1598, le parlement et le gouverneur de la province avertirent le Magistrat que des gens mal-intentionnés se disposaient à faire quelque entreprise sur le château de St.-Asne. On se contenta d'y envoyer

Digitized by Google

douze hommes, sous le commandement du capitaine Cecile.

On ne désirait pas moins la paix en France qu'en Espagne. Des ministres plénipotentiaires assemblés à St.-Quentin dès l'année précédente, en préparaient les articles : elle fut enfin conclue à Vervins, le 2 mai 1598, et annoncée à Salins au mois de juin suivant. Toutes les conquêtes de part et d'autres devaient être restituées ; l'Espagne retint seulement le Comté de Charolais.

En signant la paix de Vervins, Philippe II, qui n'avait pu placer sur le trône de France Isabelle-Claire-Eugénie, sa fille, la donnait pour épouse à l'Archiduc Albert, et lui accordait pour dot le Charolais, la Flandre, le Brabant et la Franche-Comté.

L'Archiduc accepta la main de l'Infante, renvoya au Pape le chapeau de cardinal, donna sa démission de

Digitized by Google

l'archevêché de Tolède (1), et partit pour l'Espagne. Quelque diligence qu'il fît, il ne put y arriver avant la mort de Philippe II. Ce Prince, accablé par les ans, par les affaires et par les plus douloureuses infirmités, succomba le dimanche 13 septembre 1598.

On a remarqué à son sujet, *qu'il n'y a point de Roi dont on ait écrit plus de bien et plus de mal. Il eût été* (a dit un auteur) *plus puissant et plus aimé avec moins de talent et de génie, mais avec les vertus douces et pacifiques qui font les bons Rois et les pères de la patrie* (2).

---

(1) Panckoucke, historien de Flandre, etc., ajoute que l'Archiduc se réserva sur son résignataire une somme de 50,000 écus (p. 404).

(2) Abrégé de l'histoire d'Espagne, tome 2, page 453.

Digitized by Google

CHAPITRE LXXIII.

Gouvernement d'Isabelle-Claire-Eugénie et de l'Archiduc Albert.

L'Infante Isabelle, fille de Philippe II et d'Isabelle de France, était née en 1566. Elle était douée d'un jugement et d'une intelligence si précoces, que le Roi son père la fit entrer, à l'âge de douze ans, dans son conseil, et que dès-lors pendant vingt ans il ne prit aucun parti dans les affaires de religion ou d'état, sans la consulter: le désir de profiter longtemps de ces heureuses dispositions, le détermina à la conserver près de lui tant qu'il vécut.

Albert et Isabelle reçurent à Valence la bénédiction nuptiale de la main du Nonce, en présence de Philippe III. Quelques mois après, ils partirent pour les Pays-Bas; ils arrivèrent à Louvain le 24 novembre 1599, et firent leur entrée triomphante à Gand le 28 janvier suivant.

Digitized by Google

En formant cette union, Philippe II avait pensé ramener sous ses lois les provinces révoltées : il lui semblait que rien n'était plus propre à atteindre ce but, que de leur donner des Princes particuliers qui résidassent dans le pays ; qu'une autorité présente y serait plus respectée et plus efficace. Mais la suite des évènemens prouva combien il s'était trompé dans sa politique. Les guerres de religion dans les Pays-Bas ne furent ni moins enflammées, ni moins cruelles.

Cette malheureuse conjoncture retint les Archiducs longtemps éloignés de la Franche-Comté. Dès l'an 1602, ils en confièrent le gouvernement au Comte Clériadus de Vergy, chevalier de la Toison d'or, dernier mâle de son illustre famille.

Ils ne cessèrent toutefois de veiller aux besoins de cette province, dont le dévouement leur était connu. Salins en particulier fixa plus d'une fois leur sol-

licitude. L'existence simultanée d'un capitaine de la ville et d'un mayeur avait été souvent une source de mésintelligence nuisible à l'intérêt public.

Le sieur d'Aiglepierre, dernier possesseur de la place de capitaine, venait de mourir en 1607. Le Corps municipal représenta aux Archiducs qu'il convenait de réunir cette fonction à celle de mayeur. Cette proposition fut accueillie à Bruxelles, le 25 juin de la même année, et le maire autorisé à percevoir les 50 fr. qui étaient attribués au capitaine. Dès le 16 septembre suivant, M. Philippe Marchand, écuyer, seigneur de la Chatelaine, qui alors était à la tête du Magistrat, fut envoyé en possession de cette charge par le Comte de Champlitte, gouverneur de la province.

Cette décision fut confirmée par un mandement du 10 mai 1610(1).

(1) Dernier inventaire de la ville, cot. 360.

Depuis longtemps il n'avait été fait aux remparts que des réparations insuffisantes : sur la demande du Magistrat, les mêmes Princes accordèrent à la ville 12,000 francs payables en six termes égaux par les fermiers des Salines sur le dernier haussement du sel, pour rétablir les murs et fortifications de Salins (1).

Dans les premières années de ce siècle, la Mairie et le Conseil municipal entreprirent de faire un procès à noble François Girardot, sieur de Raze, docteur ès droits et lieutenant *local* au siége de Salins, qui, en cette qualité, prétendait se mettre au rang des mayeur et échevins dans les processions publiques.

Cette difficulté fut terminée par un mandement des Archiducs, qui maintint « les mayeur et échevins au droit

(1) Mandement du 26 février 1611. *Ibid.*, cot. 300.

Digitized by Google

» de marcher en corps avec les sieurs » ecclésiastiques en procession, se » faisant précéder par sergens, portant » le manteau rouge et baguette, sans » qu'il soit permis à aucun lieutenant » *local*, au siége dudit Salins, autres » que les lieutenans-généraux et fis- » caux du siége, ou bien à ceux qui » ont été autrefois mayeurs de la » ville, se mêler et prendre rang parmi » eux, ni de séparer ledit mayeur » d'avec ses membres (1). »

Les Souverains de la Franche-Comté ne laissaient échapper aucune occasion de réunir à leur domaine les parties de l'une et de l'autre manufacture de sel établies dans cette ville.

Le *partage de Bourgogne* (2) avait été constamment entre leurs mains.

Le *sixte de Vignory* fut acquis en

(1) Du 3 mars 1608. Inventaire de 1613, fol. 84.

(2) Voir tome 1, chapitre XXVIII.

Digitized by Google

1570 par Philippe II, Roi d'Espagne, sur François de Vergy, Comte de Champlitte, qui le possédait à titre de succession (1).

Ces deux portions avaient été cédées à la Princesse Isabelle, lors de son mariage avec l'Archiduc Albert.

Les Princes y réunirent *le partage de Châlon* sur la grande saunerie, et dix quartiers et demi des eaux du puits à muire, par l'acquisition qu'ils en firent, le 23 février 1612, du Prince d'Orange, Philippe-Guillaume de Nassau, moyennant la somme de trois cent mille florins (2).

Quelques années après, Isabelle acheta, sur la petite Saline, tous les quartiers de muire qu'elle trouva dis-

---

(1) Le *sixte d'Auxerre*, confisqué en 1414 sur Louis de Châlon, Comte de Tonnerre, fut restitué en 1504 à Philibert de Châlon, Prince d'Orange, comme on l'a dit au chapitre 67 ci-devant.

(2) Inventaire de Châlon, cot. S. 258.

Digitized by Google

ponibles, prit le surplus en amodiation, et afferma le tout, vers 1615, au sieur de Nancray, après lui au sieur de Lisola, pour le prix annuel de 120 mille francs; savoir : la grande Saline, 54 mille francs, et le puits à muire, 66 mille francs (1).

Tandis que le gouvernement améliorait ainsi ses ressources, le Magistrat de Salins se laissait abuser sur la valeur des siennes. Il possédait, entre autres pièces d'artillerie, un canon sur lequel était gravé le nom de la ville, et qui pesait 3446 livres. Il fut vendu en 1616, à raison de 90 francs le quintal. Ce n'était guère que la moitié de sa valeur. Les affuts, les rouages et cinq barils de poudre furent aliénés dans les mêmes proportions. Sur l'avis obligeant, reçu par la ville, que ces objets avaient été estimés bien au dessous de leur prix et qu'ils pouvaient

(1) Mémoire du sieur de Boutechoux, p. 94.

d'ailleurs être utiles à la province, le marché fut annullé. (Délibérations des 19 octobre 1616 et avril 1621).

Le Bourg-le-Comte avait obtenu de Philippe-le-Bon l'établissement de deux foires, avec l'affranchissement de tout droit sur les ventes qui s'y feraient (1). Mais dès-lors le commerce avait pris un accroissement notable, et les Archiducs accordèrent à la ville, sur sa demande, quatre jours de foire, suivis chacun de trois jours de franchise, fixés au 28 janvier, au lundi avant l'ascension, au 18 août et au 6 novembre. Ce mandement est du 13 janvier 1621 (2).

Ce fut le dernier acte du Prince Albert en faveur de notre province. Il mourut sans postérité, le 13 juillet de cette année, sincèrement regretté de ses sujets, à cause de sa douceur

(1) Mandemens des 4 mai et 24 octobre 1442. (Dernier inventaire, fol. 46, cot. 167).

(2) *Ibid.*, cot. 246.

Digitized by Google

et de sa bienfaisance. Isabelle, dont le caractère était aussi plein de bonté, et qui, depuis son mariage, avait laissé à son époux les soins du gouvernement, s'en chargea ensuite elle-même, et montra dans son administration autant de courage que de sagesse.

Le 13 août 1625, Salins acheta pour 800 francs, du sieur Alexandre de St.-Mauris, un pré dit de Ste.-Marie, contenant 20 journaux; ce pré, appelé vulgairement *Pré des Carmes*, parce qu'il était voisin de leur monastère, avait appartenu, dans le 13e siècle, à Jean de Châlon, sire de Salins, qui avait établi dans son enceinte une utile fabrique de tuile, dont on retrouve à peine quelques vestiges : 60 ans après son acquisition, la ville en relâcha une partie aux Chevaliers de l'arquebuse, qui auparavant faisaient leurs exercices entre le Château-Guyon et l'église de St.-Anatoile (1).

(1) Dernier inventaire de la ville, cot. 286.

Digitized by Google

Au mois de janvier 1626, on fit, par ordre du Magistrat, l'inventaire des armes de la ville, déposées au magasin du château d'Arquinsel. Les armes en usage à cette époque consistaient en *arquebuses*, *pistolets*, *fauconneaux* de fonte ou de fer, *carabines*, *mousquets*, *arquebuses à mèches*, *corcelets*, *mourrions* (morions), *plastrons*, *fourchettes*, *armes de chevaux-légers*, assorties *de brassards*, *cuissards*, *culottes et casques*, *buffle* pour mettre sous les cuirasses, *gantelets*, etc.

L'année suivante, la ville fit l'acquisition de plusieurs maisons voisines de la porte Malpertuis (porte basse), où elle fit construire un corps-de-garde nécessaire pour la sûreté publique (1).

CHAPITRE LXXIV.

Des pestes, ou maladies contagieuses qui, à différentes époques, ont affligé la ville depuis l'incendie de 1336.

Pour ne pas interrompre le récit

(1) Dernier inventaire, cot. 283.

Digitized by Google

des évènemens politiques, nous avons cru devoir réunir les notions éparses qu'il nous a été possible de recueillir sur les époques et l'étendue de ces calamités, dont nos pères furent trop souvent les victimes.

Le premier et le plus désastreux de ces fléaux, fut celui de 1349, qui étendit ses ravages dans toute l'Europe. En ce qui concerne notre province, la maladie commença dans l'automne de l'année précédente, à Poligny, s'étendit à Arbois, et de proche en proche désola toute la Franche-Comté, au point que plusieurs villages demeurèrent sans habitans (1). Un auteur contemporain signale ainsi cette funeste époque :

» En mil trois cent quarante-neuf,
« De cent ne demeuraient que neuf (2).»

Dès-lors et pendant plus d'un siècle,

---

(1) Inventaire de Dijon, cot. B. 410.

(2) Guillaume de Machault, dans les mémoires de l'académie des inscriptions, tom. 20, p. 378.

Digitized by Google

Salins paraît n'avoir souffert aucune atteinte de cette maladie : nous n'en trouvons du moins nulle trace dans les monumens que nous avons consultés.

En 1452, le Bourg-le-Comte, faisant la répartition d'une somme mise à sa charge, délibéra d'exempter *ceux qui, dans la dernière peste, avaient secouru les pestiférés* ; ce qui paraît supposer que, peu d'années auparavant, la ville avait été attaquée par la contagion.

Le Duc et Comte Maximilien autorisa, en 1507, les bonnes villes de ses états *à rendre toutes ordonnances et édits nécessaires pour remédier aux pestes et autres maladies contagieuses, à punir par amendes et emprisonnement les désobéissans* (1).

Ce fut en usant de cette faculté que, dès la même année, la ville traita avec

(1) Inventaire de la ville, fol. 47, cot. 244.

Digitized by Google

un médecin de Milan pour soigner les pestiférés étant dans la ville, et que, l'année suivante, elle paya un *moine* pour les servir et distribuer des secours aux indigens.

En 1524, l'épidémie régnait à Dole et à Dijon : Salins délibéra de refuser ses portes aux voyageurs venant de l'une ou de l'autre de ces villes, et défendit à ses administrés de s'y rendre. Au mois de septembre, la contagion gagna la ville et finit dans l'hiver suivant.

En juillet 1525, la peste envahit le quartier de l'Angonne. Jusqu'à ce moment, on avait logé les malades près des remparts, au pied de la montagne de Belin, où ils étaient exposés à toutes les injures des saisons. On résolut, cette fois, de les placer à *l'hôpital, derrière de Montaigu* (aujourd'hui l'hôpital général). Le Magistrat informé que plusieurs servantes *mal notées* avaient communiqué avec gens pesti-

Digitized by Google

férés, leur ordonne de sortir de la ville, sous peine d'être honteusement chassées.

Au mois d'août, le mal augmente, le chirurgien meurt : ordre à ses confrères d'en fournir un autre, qui éprouve le même sort en septembre suivant. On replace les malades au pied de Belin, avec un chirurgien et un prêtre : celui-ci refuse de confesser une femme et d'enterrer l'enfant mort-né dont elle était accouchée. Plusieurs autres malades meurent sans secours spirituels : les ecclésiastiques de la ville sont admonestés par le Magistrat, et reçoivent l'ordre d'exercer leur ministère (1). En novembre, la peste s'étend à Bracon ; les sermons de l'avent sont défendus.

L'année suivante, la maladie se renouvelle au printemps. Un règlement de police ordonne de fermer les écoles,

(1) V. Délibérations des 17 août 1525, 10 juin 1526, février 1531, etc.

Digitized by Google

de tuer les animaux domestiques vagans dans les rues, de rentrer avant 9 heures du soir; défend de laisser aller les enfans chez les voisins; aux cabaretiers, de recevoir gens suspects; aux bouchers, de tuer dans la ville moutons ni brebis.

Aux mois de novembre et décembre, le danger avait cessé. L'Archevêque de Besançon et l'official se retirent à Salins. Ils sont logés dans la maison de Balerne, près de l'endroit qu'on nomme aujourd'hui *Barbarine*.

En 1531, la contagion qui avait règné à Besançon, Gy et Gray, reparaît en automne à Salins, où les chirurgiens répugnent à faire le service. Il s'en présente un de Lons-le-Saunier, auquel on promet 10 francs par mois, et l'assurance de demeurer dans la ville *sans avoir fait de chef-d'œuvre*. On établit douze loges près du Château-Guyon. En décembre, le danger avait cessé : un huissier vient, de la part du Par-

Digitized by Google

lement, préparer à ce corps un local pour tenir ses séances pendant que la peste affligeait Dole et Arbois.

L'année suivante, elle reparaît à Salins. On construit des loges ; on cesse les sermons.

En juillet 1533, quelques personnes étaient mortes de la peste, près de l'hôpital de Montaigu. Les pauvres qui y demeuraient, furent envoyés à la grange sous Poupet. Le 13 août, d'autres séquestrés, après six semaines d'épreuve, demandent à rentrer en ville : le Magistrat décide *qu'ils doivent attendre après le renouvellement* de la lune. La maladie ne cessa qu'en décembre.

Elle reparut en février 1534, et fut notablement meurtrière : on compta à la fin 317 victimes (1), non compris

(1) On trouve dans un compte de cette année, le détail des sommes données pour subvenir aux dépenses qu'occasionnait la mortalité, savoir, 710 francs par MM. de la grande

Digitized by Google

ceux qui sortirent pour fuir le danger, et qui moururent aussi.

En 1542, le 1er décembre, sous la mairie de M. Fr. de Gilley, le Magistrat fit un *règlement pour les temps de peste:* les ecclésiastiques y sont requis pour administrer les malades, une femme pour ensevelir les morts, deux hommes pour les enterrer, deux bâtonniers pour servir les malades ou suspects, etc.

Au mois d'avril 1543, défense de faire des noces; en mai, les écoles sont fermées, rouvertes en juillet: prières publiques.

En 1546, on met aux loges 80 personnes atteintes de la peste.

(Lacune de 13 ans dans les registres) (1).

Saline; 609 francs par les rentiers du puits à muire; 283 francs par ceux de la Chauderette de *Rosières ;* 30 fr. par le chapitre de St.-Anatoile, etc.

(1) Les comptes de la ville portent qu'en 1547 la peste enleva 42 personnes, et 107 en 1550.

Digitized by Google

La peste était à Dole en 1566; le Parlement vint, au mois de novembre, tenir ses séances à Salins (1).

L'année suivante elle faisait, en février et mars, des progrès effrayans. Le Magistrat fit défense aux gens séquestrés de sortir de leurs maisons, sous peine d'être bannis à la première contravention, et en cas de récidive, étranglés. En avril, le mal s'accroît; l'enterreur sort de ses limites; on demande au Parlement l'autorisation de *lui tirer sus*.

La peste de 1576 avait un tel caractère de malignité, que la mort suivait de près l'invasion. Les plus puissans remèdes devenaient inutiles, et moins de 24 heures suffisaient pour livrer un malade au tombeau (2).

---

(1) *Délibération de la ville à cette époque.* M. Chevalier, pag. 269 du tome 1, dit que le Parlement se retira à Poligny. S'il n'y a pas d'erreur, il faut que ce soit en un mois autre que novembre.

(2) Il en existe un témoignage authentique

Digitized by Google

Pendant les dix années qui suivirent, les villes, les villages et hameaux de la province, excepté quelques parties des hautes montagnes, furent successivement frappés de cet horrible fléau, ou (ce qui n'est guères moins pénible) eurent à redouter les ravages qu'il exerçait sur leurs voisins.

Parmi ses atteintes les plus déplorables, il faut remarquer celle que Salins essuya en 1586. La récolte de cette année avait été extrêmement mince. La famine, et la peste qui en est souvent la suite, accablèrent la ville. Au mois de décembre, la mairie fit dresser l'état des ménages et des maisons que la maladie avait vidés. En voici les résultats.

---

sur un monument placé à l'entrée de l'église de St.-Anatoile de Salins. Une demoiselle d'Udressier, famille noble de cette ville, âgée de 18 ans, fut mariée à Claude Alix, docteur ès droits, le matin du 17 août 1576 : elle fut saisie par la peste et mourut dans la journée même.

Digitized by Google

Sur la paroisse de St.-J.-B., 13 maisons;

De N.-D., 25 maisons;

De St.-Anatoile, 32 maisons;

De St.-Maurice, 55 ménages.

Après la peste, on se gardait bien d'entrer dans les maisons ainsi dépeuplées, sans avoir pris les précautions usitées en pareil cas : des gens pauvres, de la ville ou des environs, se présentaient, et moyennant un salaire convenu, habitaient pendant six semaines dans ces maisons, au risque d'y perdre la vie. C'était une première *épreuve*. On y plaçait ensuite, à grands frais, des femmes qui étaient chargées de nettoyer et écurer les meubles et les appartemens.

La fureur du mal enfin s'apaisa, et laissa pendant plus de 40 ans Salins jouir de la tranquillité.

En juillet 1629, la contagion régnait à Besançon, à Foncine et à Lons-le-Saunier. Le 18 de ce mois, deux ou-

Digitized by Google

vriers employés à manipuler la houille que les fermiers de la Saline avaient découverte à Aiglepierre, décédèrent assez promptement à l'hôpital. D'après l'avis des médecins nommés pour en faire l'inspection, le Magistrat de Salins fit barrer cet établissement et ceux qui l'habitaient.

Le Conseil municipal assemblé le 20 du mois, fait chercher des chirurgiens pour traiter les malades qui déjà se multipliaient; il arrête que des loges seront préparées à la *Beline*, où elles étaient anciennement établies; que les curés de la ville ne pourront administrer les malades sans une attestation par écrit du sieur Quanteal, à ce commis, portant que la maladie n'est point contagieuse. Il ne permet la sortie des *bosses* (tonneaux de sel) qu'à charge de les purifier dans un ruisseau qui coulait alors devant la saline, et prohibe le commerce de ce qui proviendrait de la salle des *houilliers*.

Digitized by Google

Le lendemain, les PP. Jésuites établis depuis peu dans la ville, se présentent pour assister et administrer les malades : on les remercie, les PP. Capucins ayant déja fait accepter la même offre.

Peu de jours après, le mal s'accroît; il pénètre à l'Angonne, et dans plusieurs autres quartiers de la ville. Des personnes de Brève, village voisin, en sont atteintes, pour avoir, malgré la défense du Magistrat, chargé des bosses dans la salle des houilliers. Ceux-ci sont relégués derrière les remparts, près de la saline. Aiglepierre, où deux personnes venaient de mourir de la peste, reçoit l'ordre de *tenir barre*, sous peine, contre les désobéissans, d'être arquebusés.

Le Conseil résout de s'assembler tous les jours : les membres pourront délibérer au nombre de quatre. Il assiste à une messe solennelle, dans l'église de Notre-Dame, et fait vœu

Digitized by Google

d'aller processionnellement à Notre-Dame de Gray (1).

Le prix du blé est fixé à 3 francs 2 gros l'émine, pesant 60 livres; le salaire du chirurgien, à 10 écus par mois: on emprunte 2000 francs à intérêts.

Le fils du médecin (Meugnier) qui avait servi dans les pestes précédentes, est prié de rechercher dans les livres de son père, quels préservatifs avaient été alors en usage, et d'en préparer pour les échevins, journellement exposés aux dangers de la contagion.

Au mois d'août, le mal s'aigrit encore. On demande à Censeau, Cuvier et Champagnole, des *lavons* (planches) pour construire de nouvelles loges. Le P. Charles, hermite à la chapelle de St.-Roch, est chargé d'assister les pestiférés.

On traite avec quatre hommes (un

(1) Dernier inventaire, cote 409.

Digitized by Google

de chaque paroisse) ; on leur promet à chacun 27 francs par mois, pour conduire aux loges les malades, leur distribuer les rations, avertir les enterreurs, etc.

Un cheval et une charrette sont achetés pour transporter de nuit les morts au cimetière; et afin de s'éclairer dans ce triste emploi, au lieu de falots autrefois en usage, on se sert de quatre lanternes en fer-blanc.

On défend les réunions, particulièrement lors des obsèques; les parens ne permettront point à leurs enfans de courir par les rues : interdit à tous d'aller glaner dans les champs; et pour forcer à l'obéissance, on fait dresser trois potences, une aux faubourgs, une devant l'hôtel-de-ville, et une près des halles.

On ordonne de révéler les malades, sous peine de 500 francs d'amende. Un homme ayant négligé de déclarer sa maladie, et occasionné, par cette

Digitized by Google

réticence, la peste dans son voisinage, est condamné à payer cette somme : quelques voix de plus, il était arquebusé.

M. de Cressia adresse à Salins un médecin nommé Monplaisir ; la ville traite avec lui pour les secours de son art ; son gage est fixé à 40 pistoles (520 francs) par mois (1).

En septembre, le receveur de la villee xpose que tous ses moyens sont épuisés ; le Conseil emprunte 2000 fr., et quelques jours après 5000 fr., aux intérêts de six pour cent.

La disette de blé est un surcroît de douleur pour Salins. Les gens aisés secourent les pauvres par d'amples distributions.

Les enterreurs dérobent les effets des pestiférés morts ; le Magistrat en fait défense, et prononce contre les

---

(1) A cette époque, la pistole valait 13 fr. Recherches de M. Grappin, page 201.

Digitized by Google

délinquans la peine de l'arquebuse, *sans forme de procès.*

La maladie s'augmente encore : une neuvaine est ordonnée en l'honneur de St. Louis ; et, afin d'éviter la réunion, le Magistrat assiste seul à la messe haute qui est célébrée à Saint-Maurice.

Vers la fin du mois, la contagion est à son comble ; la moitié des échevins en est victime, en particulier le médecin Quanteal. Le chirurgien juge inutile toute visite des malades, et demande d'en être exempté. Le Conseil fait publier *que chacun se tiendra barré chez soi ; que ceux qui se sentiront incommodés, le feront déclarer à la mairie.*

En octobre, les religieux de Brou, près de Bourg, envoient au Magistrat *une quantité de petits pains bénits en l'honneur de St. Nicolas de Tolentin*, comme un préservatif *dont les habitans de Lyon s'étaient servis*

avec avantage dans leur extrême nécessité. Pour témoigner sa reconnaissance, le corps municipal fait vœu d'offrir à ce saint, *calice, patène et chopinettes de Vermeil* (1).

Le médecin de Monplaisir, non content de ses gages excessifs, exige de ses malades des prix exorbitans. On lui fixe un *maximum* de six écus pour la cure la plus difficile ; s'il ne s'en contente, toute convention avec lui demeure résolue.

Pendant ce mois, les malheureux habitans de Salins se retirent en grand nombre dans les villages d'alentour : on profite de leur absence pour dépouiller leurs maisons. Le conseil publie la défense d'aller sans lumière pendant la nuit dans les rues : les larrons saisis seront arquebusés, *sans*

(1) Ces objets furent fabriqués à Salins, par le sieur Jean Perrey, orfèvre, et payés 245 fr. 1/2, le 22 novembre suivant.

Digitized by Google

forme de procès. Le Parlement ordonne aux membres du Conseil qui seraient absens, de retourner à leur poste pour soulager le Magistrat, sous peine de 500 fr. d'amende. On remarque qu'alors il y avait à peine dans la ville 200 hommes en état de porter les armes; que quantité de dizaines étaient vacantes et que le conseil y pourvoyait de temps en temps.

Dans les premiers jours de novembre, un désastre d'une autre espèce frappe cette ville désolée. Un incendie détruit une grande partie des plus notables maisons du *Bourg-Dessus.* M. Patornay, l'un des échevins chargés de diriger les secours, *ne sachant plus de moyens humains* pour arrêter le mal, fait vœu d'une messe solennelle à St.-Anatoile. Un familier de St.-Jean jette dans les flammes un reliquaire d'argent, *comme bon et salutaire pour apaiser la fureur de l'incendie.* Le Magistrat ratifie le vœu de son collègue,

Digitized by Google

et fait donner au familier par le chapitre *seize francs et deux patagons.*

Cependant, en décembre la peste moins meurtrière se calme insensiblement : les nettoyeurs arrivent de Pontarlier, de Dole et de Lyon : les *nettoyeuses* envoyées par Besançon font leur quarantaine au Château-Guyon. Tous se mettent à l'ouvrage, excepté un seul, qui est congédié parce qu'on le soupçonne d'être *magicien.*

A la fin de l'année, on indemnise le portier de Chambonoz, à raison des peines qu'il a prises de se relever souvent pour ouvrir les portes à chaque enterrement, et des frais qu'il a faits d'acheter et de brûler beaucoup de genevrier pour se garantir de la maladie.

Au mois de mars de l'année suivante, la ville est enfin *débarrée.* L'acte du Parlement qui rétablissait la liberté du commerce, est lu en conseil le 17 de ce mois. Le Maire en donne avis

Digitized by Google

aux villes d'alentour, dont quelques-unes rebutent encore les voyageurs venant de Salins.

A la même époque, un autre arrêt oblige les voituriers venant faire emplette de sel, d'amener du blé dans la ville, sous peine de n'y pas entrer.

Pendant l'été, on compte encore quelques pestiférés qu'on replace aux loges. Au mois de juillet surtout ils sont en grand nombre; mais la contagion n'est pas meurtrière.

Au mois d'août, le P. Jean qui habitait l'hermitage *très-montueux* (1) de

(1) Délibération du 1er août 1630. Cet hermitage est probablement la maison érigée par Jean de Châlon, mentionnée au chapitre 18, page 136 du tome 1er.

Ajoutez qu'en 1564, la ville étant en procès contre Odin, sieur de Salgret, au sujet du pâturage, la sentence adjugea à Salins le droit de parcours *à la Roche-Jurée et au dépend, dois l'HERMITAGE étant en ladite Roche, jusqu'à la Combe des Fourmis.* Dernier inventaire de la ville, fol. 43, cot. 229.

St.-Jean, obtient la permission de résider à celui de Sainte-Anne.

Les amendes de police prononcées contre les délinquans, pendant ces deux années de peste, s'élèvent à 1100 écus. Le Magistrat en met aux enchères la perceptiou et la vente, la 28 février 1631.

A cette époque infortunée, M. de la Chatelaine était à la tête du corps municipal, en qualité de maire et capitaine de la ville. On avait porté à six le nombre des échevins, savoir, MM. Patornay, Quanteal, de Dournon, de Salgret, Vernier et Huguenet. On ne peut admirer assez, ni trop louer le zèle, l'assiduité, la fermeté et les sentimens religieux que ces Magistrats montrèrent dans leurs pénibles fonctions.

Digitized by Google

CHAPITRE LXXV.

Suite du Gouvernement d'Isabelle ; mort de cette Princesse. — Le Roi d'Espagne rentre dans la possession de la Franche-Comté.

Clériadus de Vergy, Gouverneur de la province, était mort en 1630 (1). Ferdinand de Rye, Archevêque de Besançon, lui fut substitué par la Princesse Isabelle, pour remplir cette fonction avec le Parlement.

M. de Bauffremont, Bailli d'aval, fut chargé, en 1632, de reconnaître l'état des fortifications : il arriva à Salins au mois de juillet. La ville profita de cette occasion pour lui représenter l'état de gêne et de dénuement dans lequel elle se trouvait après ses malheurs. « Obérée, ensuite de la » peste, de plus de 60,000 francs en » capitaux, elle avait encore à crain-

(1) Délibération du 1er décembre de cette année. Siége de Dole, par Boivin, page 12.

» dre la famine, si l'on n'obligeait les
» villages des environs d'y conduire
« des grains, comme on l'avait fait à
» l'égard des voituriers venant se pour-
» voir de sel. Elle n'avait que 1000 à
» 1200 livres de poudre, mauvaise
» même et éventée, attendu que,
» pendant la contagion, il en avait
» été beaucoup employé à purifier
» l'air. Son artillerie lui paraissait suf-
» fisante; mais le nombre des hommes
» en état de porter les armes était
» réduit à environ 800. »

Elle supplia M. le Bailli de faire ces représentations au Souverain, afin d'obtenir quelqu'augmentation sur le revenu des salines, et une part dans les armes achetées sur le don gratuit de la province, ainsi qu'en avaient obtenu les villes de Dole et Gray.

Elle se plaignait ensuite des officiers des salines, qui refusaient de faire *guet et garde*, qui faisaient aux remparts des ouvertures dont ils gardaient les

clefs, les confiant aux houilliers, qui étaient étrangers, Liégeois de nation, et toujours dangereux pour la sûreté publique.

On ne trouve nulle part ce que produisirent ces doléances.

Cependant l'Archiduchesse Isabelle touchait à la fin de sa longue et glorieuse carrière. Elle avait souvent recommandé au Parlement et aux Gouverneurs de la province de veiller soigneusement à ce qu'il ne fût donné aucune atteinte à la neutralité renouvelée en 1610 pour 29 ans, avec Louis XIII et les Cantons Suisses. Le jour même de sa mort (1er décembre 1633), elle s'occupait encore du bonheur de ses sujets : elle se fit apporter les requêtes qui n'étaient pas expédiées, les répondit, les signa, et mourut quelques heures après, dans sa 68e année. Sa modération et ses vertus bienfaisantes firent longtemps regretter son gouvernement.

Digitized by Google

Philippe III, son frère, Roi d'Espagne, était mort en 1621, la même année que l'archiduc Albert, et avait laissé à son fils Philippe IV, sa couronne et ses droits éventuels sur les Pays-Bas et sur le Comté de Bourgogne.

CHAPITRE LXXVI.

Guerre de la France avec la Franche-Comté, en 1636 *et années suivantes.*

La neutralité dont on vient de parler devait garantir à la Franche-Comté encore quelques années de paix avec la France; cependant Louis XIII, qui venait de conquérir la Lorraine, écrivit, le 5 mai 1635, aux gouverneurs de la province, « que S. M. était in-
» formée qu'ils avaient donné retraite
» au Duc de Lorraine et à ses troupes
» dans le Comté, d'où ils couraient
» sur les terres de la couronne, et y
» faisaient des prisonniers; pour quoi
» il dépêchait l'abbé de Coursan pour
» expliquer aux Gouverneurs les sen-

» timens de S. M., et savoir quelles
» assurances ils pourraient donner
» pour empêcher les ennemis, quels
» qu'ils fussent, d'entrer dans cette
» province, pour de là entreprendre
» sur les terres de l'obéissance du
» Roi. » (Dunod, t. 3, p. 539).

Les Gouverneurs développèrent, dans une réponse très-respectueuse, toutes les considérations propres à justifier leur conduite (1).

En examinant les raisons des deux parties, a dit un auteur français (2), il est difficile de déterminer à qui la rupture doit être imputée.

Cette opinion dubitative doit assurément s'expliquer en faveur de la province, quand on voit, d'une part, le cardinal de Richelieu, et d'autre part, un vénérable prélat presqu'octogénaire et une cour de justice.

---

(1) Boivin, siége de Dole, p. 31 et suiv.

(2) Histoire de la guerre de Bourgogne, tome 1, page 40.

Digitized by Google

Cependant les impressions qu'on donnait au Roi faisaient craindre une attaque prochaine. Les Gouverneurs s'occupèrent des moyens de défense; ils placèrent les troupes disponibles dans les villes les plus exposées, à Dole, à Gray et à Salins : ils ordonnèrent de nouvelles levées pour fortifier la garde de ces villes, et l'on abandonna aux Rétrahans le soin de défendre les châteaux forts dont ils dépendaient. Toutes les troupes réglées furent mises sous le commandement du marquis de Conflans, qui fut nommé *Mareschal de camp*.

Les Gouverneurs veillèrent avec un soin particulier à ce que chaque place fût approvisionnée en blé, vivres et fourrages. Ils chargèrent les villes de faire la visite des greniers dans leurs arrondissemens. L'ordre que reçut à cet égard le Magistrat de Salins, le 29 avril 1636, étendait à quatre lieues à la ronde, la faculté de faire amener

Digitized by Google

les grains à la ville en les payant raisonnablement, et de retenir pour frais 2 gros (1) par émine de froment.

L'Espagne, occupée ailleurs, ne pouvait envoyer au secours de la province, ni troupes, ni argent. Philippe IV autorisa un emprunt de 300,000 francs, que les états, assemblés à Dole, consentirent, et qui fut versé dans les coffres du Parlement.

L'armée française, commandée par le Prince de Condé, forte de 15,000 fantassins et de 5,000 cavaliers (2), arriva devant Dole le 27 mai 1636, et dès le lendemain la ville fut investie.

Le marquis de Conflans et le conseiller Girardot de Beauchemin étaient partis la nuit précédente, à la réquisition des Gouverneurs, pour ordonner

---

(1) 2 sous 2 deniers 2/3.

(2) Histoire de la guerre de 10 ans, par M. Girardot, liv. 4, n°s 8 et 9. D'autres historiens disent 20,000 fantassins et 8,000 cavaliers.

Digitized by Google

des levées d'hommes et faire tout ce qu'ils jugeraient convenable pour secourir les assiégés et conserver la province. Ils vinrent prendre quelque repos à Quingey, et, dès le 28 au matin, le maréchal se rendit à Besançon, et le conseiller à Salins, dans la but de rassurer ces deux principales villes. « Je courus à Salins, dit M. Girardot, » qui en était originaire, et je trou» vai les femmes, enfans et vieil» lards de condition prêts à partir » pour se retirer en Suisse. La plu» part changèrent d'avis, et la ville, » qui était alors faible, se rassura ; » je laissai en icelle ma femme et » mes enfans, comme pour gage des » assurances que je leur donnais (1). »

Il alla rejoindre le marquis à Besançon, où ils multiplièrent les motifs de sécurité et les demandes d'argent :

(1) Histoire de la guerre de 10 ans, par M. Girardot, liv. 5, n° 1.

Digitized by Google

mais tous les riches l'avaient déjà envoyé en Suisse. Les deniers du Roi sur les sauneries de Salins avaient été aussi distraits du pays, et les administrateurs eux-mêmes avaient disparu (1).

Tandis que ces deux commissaires faisaient prendre les armes à toutes les milices de la province, le siége de Dole se poursuivait avec moins de succès toutefois que ne s'en était promis le Prince de Condé. Les Dolois mettaient dans leur défense un ordre et un courage qui surprenaient le Prince, au point qu'il se repentait d'avoir commencé par le siége de cette ville, au lieu de s'être présenté devant Besançon ou devant Salins, qui alors étaient très-faibles, ou devant Gray qui n'avait aucun dehors. Il détacha une partie de sa cavalerie et l'envoya aux portes de chacune de ces villes,

(1) M. Girardot, liv. 5, n° 3.

Digitized by Google

pour voir leur contenance et prendre ensuite ses mesures (1). Il envoya devers Salins 3000 hommes sous la conduite du Duc de la Meilleraye, qui reçut bientôt avis que l'armée comtoise s'y rassemblait (2). Ce Duc chargea le colonel Gassion d'aller la reconnaître. Les soldats se retirèrent dans la ville, bien qu'ils fussent au nombre de 6 à 7000.

Le marquis de Villeroy, à la tête du camp volant de l'ennemi, se présenta devant le château de Mont-fort avec 1000 cavaliers et 1200 fantassins, dans le but de couper toute communication entre Salins et Besançon : au moment où les Français pointaient leur batterie, le canonnier fut tué d'un coup de fauconneau tiré de Mont-fort. Le commandant de ce château ayant peu d'hommes sous ses ordres, avait fait

---

(1) M. Girardot, liv. 5, n° 9.

(2) Beguillet, tome 1, p. 128.

Digitized by Google

armer un nombre de filles des villages voisins, qui montèrent aux créneaux, ayant chapeaux sur leurs têtes, et moustaches à l'instar de celles que les jeunes gens portaient alors : les Français, dit M. Girardot, les prirent pour jeune noblesse (1). Villeroy voyant tant de résistance, ne s'opiniâtra plus à vouloir forcer la place; il s'avança jusqu'à Quingey, le prit à l'improviste, le laissa piller et le réduisit en cendres (2).

Enfin l'armée de secours arriva : le Duc de Lorraine avec toute sa cavalerie, le sergent de bataille Lamboy, avec 2500 chevaux envoyés par le roi de Hongrie, en outre une infanterie très-nombreuse. Les villes de la province avaient envoyé toutes les forces dont elles pouvaient disposer; Poligny avait donné 300 hommes; Salins, toute sa garnison composée d'un pareil nombre

---

(1) Liv. 5, n° 12.

(2) Boivin, pages 162 et 163.

(sous la confiance que l'on prit en la valeur de ses habitans jugés suffisans pour garder leur ville (1).

Mais tous ces mouvemens furent inutiles ; la retraite des Français était décidée par deux circonstances : 1° par la non réussite d'une mine immense qui devait leur ouvrir l'entrée dans la place ; 2° par le rappel de leur armée en Picardie, pour arrêter les progrès des armées de l'Infant, qui portaient déjà l'alarme jusqu'à Paris (2). Les assiégeans firent secrètement leur retraite dans la nuit du 14 au 15 août, après un siége de deux mois et demi, qui attestera à jamais la bravoure des Dolois et le dévouement unanime de la province (3).

L'Archevêque, accablé d'ans et de

(1) Lettre de M. Pétrcy, page 86.

(2) Boivin, page 279. Hénault, sous l'an 1636. Beguillet, tome 1, page 154.

(3) M. Dunod dit (tome 3, page 560), qu'après le départ des Français, le Duc de

Digitized by Google

fatigues, se fit mettre, peu de jours après, dans sa litière, pour être conduit à sa campagne (Château-Vieux); mais la fièvre continue qui le minait, l'obligea à s'arrêter au village de Fraisans, où il mourut entre les bras de ses chapelains.

Le Parlement reçut ensuite du cardinal Infant, l'autorisation de continuer le gouvernement.

Lorraine *se réduisit au recouvrement de Salins que les ennemis avaient occupé pendant le siége de Balançon.* Je n'ai aucune notion de ces faits, de cette occupation, ni de ce recouvrement, que je ne trouve écrits nulle part.

Quel rapport peut-il y avoir entre Balançon, qui est à une extrémité du Jura, et *pendant le siége duquel les Français occupèrent Salins* qui est à l'autre? Ni Boivin, ni Beguillet, ni Girardot, ne parlent de cette occupation, non plus que de ce prétendu recouvrement. Il y a, dans cet endroit de l'historien, une faute au moins d'impression. Il est à présumer qu'on a voulu dire *Salans*, qui est assez voisin de Balançon.

Digitized by Google

CHAPITRE LXXVII.

Suite du précédent.

Aussitôt qu'on sut à Salins la levée du siége de Dole, le Magistrat députa quatre de ses membres pour présenter ses félicitations aux Gouverneurs et aux habitans, leur offrir tous les services qui dépendaient de lui. Le canon, le son des cloches, les feux allumés sur les montagnes d'alentour, témoignèrent, pendant toute la nuit, la part que les Salinois prenaient à la délivrance de cette courageuse ville (1).

Mais cette allégresse ne fut pas de longue durée : bientôt la province fut en proie à tous les malheurs qui peuvent accabler l'humanité. La peste, qui avait commencé à Dole pendant le siége, vers la fin de juillet, s'étendit dans tout le Comté, et le désola successivement pendant plus de dix

(1) Délibération du 16 août 1636.

Digitized by Google

ans. La guerre, à la même époque, détruisait un grand nombre de ses habitans et livrait aux flammes presque toutes ses villes, ses châteaux forts et la plupart des villages. Les champs demeurés incultes cessèrent bientôt d'alimenter la population. La famine devint extrême : les animaux les plus immondes servirent de nourriture (1) aux hommes, qui en vinrent jusqu'aux plus horribles excès. Un soldat ayant eu la main fracassée, le chirurgien appelé pour l'amputer, la demanda en paiement et la mangea (2). Les gens aisés se réfugiaient en Suisse, où ils épuisaient ce qu'ils avaient de ressources et de crédit; les autres se jetaient dans les forêts, où ils subsistaient d'herbes et de racines; quelques-uns même couraient indifféremment sur

(1) M. Girardot, liv. 11, n° 4, qui nomme les chiens, les chats, les rats morts, etc.

(2) Dunod, t. 3, p. 571.

Digitized by Google

l'ami et sur l'ennemi, pour gagner de quoi vivre. Plusieurs allèrent en Savoie, en Italie : un curé se rendit à Rome, avec 500 de ses paroissiens, auxquels le Pape donna une église pour les exercices de leur religion. On comptait dans cette capitale 10 à 12,000 Bourguignons réfugiés (1).

Au milieu de tant de calamités, Salins ne fut pas épargné. Il souffrit pendant les années 1637, 38 et 39, de cruelles atteintes de peste. M. Girardot a remarqué que cette ville fut, de toutes les communes de la province, la plus affligée (2). La tradition conserve encore le souvenir qu'à cette époque désastreuse les prêtres exhortaient, depuis le bastion de St.-Michel, les malades réduits aux loges de *la Beline*.

L'auteur qu'on vient de nommer

---

(1) M. Girardot, liv. 11, n° 4.

(2) Liv. 12, n° 14.

Digitized by Google

ajoute qu'à St.-Asne, où il était en 1639, la maladie emporta près de mille individus, sur *quinze cents* qui comprenaient alors, soit la garnison, soit les habitans du village, soit les *rétrahans* du château (1).

C'est dans cette affreuse position que, le 21 juillet 1639, le Magistrat et les notables de Salins firent le vœu d'ériger une chapelle en l'honneur de *Ste. Marie Libératrice*, et de doter sa desserte de 18 livres de rente. Aussitôt un jardin fut donné pour l'emplacement de l'édifice, et une somme de 400 fr. pour commencer la construction. Le vœu fut approuvé par le vicaire général du diocèse, le 17 août suivant (2).

Quant au fléau de la guerre, Salins s'attendait à être en butte aux efforts des Français et de leurs auxiliaires, qui fondaient alors de toutes parts sur

(1) Liv. 12, n° 14.

(2) Dernier inventaire de la ville, fol. 127 v°.

Digitized by Google

la province. Les Gouverneurs avaient ordonné la levée de sommes considérables destinées à faire face aux besoins de l'armée de défense. Le Magistrat de Salins, qui avait été chargé de recouvrer sur les communautés de la montagne 12,362 fr., en présenta l'emploi, en 1637, au marquis de St.-Martin, qui avait succédé à l'Archevêque de Besançon dans le gouvernement. Cette somme avait servi à la solde et à l'entretien des troupes, à l'achat de chevaux, aux réparations des forts, etc. (1).

Dans la même année, la ville fit l'acquisition d'un ancien château, portant le nom *de Rans*, et qui était situé à mi-côte entre St.-André et le Bourg-le-Comte. Cet édifice n'étant pas jugé défendable et ne pouvant que favoriser les projets de l'ennemi, fut payé 1500 francs, et aussitôt dé-

(1) Dernier inventaire, cot. 328.

Digitized by Google

moli (1). Les Salinois, résolus de sacrifier leurs biens et leur vie en résistant à leurs ennemis, demandèrent au Parlement, par l'entremise du Magistrat, et obtinrent la permission d'emprunter 25,000 fr., aux intérêts de 7 pour 100, destinés à l'entretien de leur garnison (2). Le Baron de Scey-sur-Saône, gouverneur de la ville, imposa, par une ordonnance du 27 novembre 1637, aux campagnes d'alentour, l'obligation de fournir, pour travailler aux fortifications de Salins, un, deux ou trois ouvriers, selon leur population, ou sinon de payer 6 gros pour l'ouvrier qui manquerait un jour de travail.

Dès le printemps de cette année, l'armée française, sous la conduite du Duc de Longueville, avait fait éprouver tous les ravages de la guerre aux

(1) Dernier inventaire, fol. 143.

(2) *Ibid.*, cot. 351.

Digitized by Google

villes et châteaux du sud-ouest de la province : « De là, dit M. Girardot, » il passa jusqu'au voisinage de Salins, » en s'annonçant par le feu, qu'il mit » en quelques châteaux voisins. Il fit » reconnaître la vallée et les montagnes » d'alentour ; et ayant su où notre » armée était postée, composée de » vieilles bandes et commandée par » les plus vaillans hommes de l'Au- » triche, qui dans 24 heures pouvaient » être sur ses bras, il jugea que, s'il » formait siége devant Salins, il y » perdrait son armée (1). » Il se retira.

Cette ville travaillait sans relâche à se fortifier. Elle entreprit, en 1638, de construire des casernes à St.-André, où il existait seulement d'anciennes masures, que Gollut croyait *ouvrages romains*. M. Philippe Patornay, de Salins, Evêque d'Andreville, suffragant des Archevêques de Patras en Morée

(1) Girardot, liv. 9, n° 5.

Digitized by Google

et de Besançon, bénit la première pierre de l'édifice, qui fut posée le 6 mars. Mais l'horrible famine de cette année fit suspendre les travaux, et nous verrons bientôt que, dix ans après, ils n'étaient pas achevés (1).

Au mois de juin suivant, le Duc de Longueville vint une seconde fois dans la Franche-Comté. Il entra par Bletterans, que son armée avait ruiné l'automne précédent, et menaçait Poligny. Il y eut en effet près de cette ville, le 19 juin, une bataille sanglante, où l'armée du Duc de Lorraine et les Comtois se couvrirent de gloire. M. Antoine Dupré, mayeur de Salins, s'y trouva à la tête de cent hommes choisis, auxquels le Baron de Scey, gouverneur de Salins, avait fait remettre des armes et des munitions. Les Français perdirent 2000 hommes sur les monts de Chamole, et l'armée

(1) Délibérations du Magistrat.

Digitized by Google

Bourguignonne 150, tant tués que blessés (1). On crut l'armée ennemie en déroute ; elle n'avait fait que se retirer dans le plus grand désordre : elle reparut quelques jours après, commença le siége de Poligny, et malgré la plus vigoureuse résistance, cette ville fut entièrement saccagée (2).

Accablée de tant de malheurs, la Franche-Comté réclamait vivement la sollicitude du gouverneur. Au mois de novembre de cette année, le marquis de St.-Martin convoqua les états à Dole, et représenta la nécessité de prendre des mesures pour rétablir la discipline militaire, la sûreté des chemins, la liberté du commerce et la culture des terres.

---

(1) Voyez délibérations de Salins, du 21 juin 1638.

(2) Voyez, dans l'ouvrage de M. Chevalier, un récit exact et très-détaillé de ces deux évènemens, tom. 1, pag. 286 et suiv. Voyez aussi le *Mercure français* sous Louis XIII, tome 22, pag. 211 et suiv.

Digitized by Google

Les états obtinrent la cessation d'un impôt sous lequel gémissaient particulièrement les agriculteurs : c'était un surhaussement excessif du prix des sels. Pour le remplacer, on convint de lever sur la province 25,000 francs par mois. Dans cette somme, Salins fut réparti à 960 francs annuellement (1).

L'année 1639, au jugement de M. Girardot, fut la plus tragique et la plus funeste qu'eût encore éprouvée notre patrie. « La province, ajoute-t-il, » fut toute dans le feu, dans le sang » et la peste, sans secours d'aucune » part. Le marquis de Saint-Martin, » gouverneur, était presque sans sol- » dats ; sa cavalerie était réduite à un » petit nombre d'hommes presque tous » démontés ; trois petits régimens, » dont un de recrues, formaient toute » son infanterie (2). »

(1) Récès des Etats à cette époque.

(2) Guerre de 10 ans, liv. 12, n° 1.

Digitized by Google

Le plus redoutable de nos ennemis, dont nous n'avons pas encore parlé, le Duc de Weimar, Suédois, qui, d'après un traité conclu avec Louis XIII, entretenait dix-huit mille hommes au service de France, moyennant quatre millions de subsides annuels, était alors avec ses Suédois, ou plutôt ses Allemands, dans les environs de Basle; et comme les premiers mois de cette année furent très-doux et pour ainsi dire sans neige, il saisit cette circonstance pour conduire par les frontières son armée dans nos montagnes. Après avoir fait contribuer les châteaux d'Usié, de Vuillafans et tous les lieux de son passage, il arriva à Pontarlier, qu'il assiégea et reçut ensuite à composition; il s'y qualifiait de *Comte de Bourgogne*, dans les passeports qu'il délivrait (1). Quelques jours après, il s'empara du château de Joux.

---

(1) Girardot, liv. 12, n° 7.

Digitized by Google

A cette époque, il reçut de Richelieu l'ordre de marcher contre Salins; mais Weimar refusa d'entreprendre le siége de cette ville, s'excusant sur son peu d'infanterie, qui était d'ailleurs très-harassée. On crut aussi dans ce temps là que les Bernois l'avaient détourné de cette entreprise, dans la crainte de voir les Salines passer dans les mains des Français (1) ou dans celles du Cardinal Ministre.

Il fit cependant reconnaître Salins par le colonel Rose, avec 600 cavaliers et autant d'infanterie. L'arrivée de ces détachemens fut découverte depuis St.-André; l'on fit une sortie sur eux, et ils s'en retournèrent. Ce n'est pas que les nouvelles fortifications eussent reçu un degré notable d'avancement : on commençait par tout, dit M. Girardot, et l'on n'achevait rien (2).

(1) *Idem*, liv. 12, n° 6.

(2) Ce fut à cette époque que l'on entreprit

Digitized by Google

Weimar, auparavant, avait fait reconnaître par deux fois le château de St.-Asne, et n'osant essayer de l'emporter de force, il n'avait rien oublié pour s'en emparer par surprise (1).

Il avait près de lui le Comte de Guébriant et Lamotte-Houdancourt. Le premier marcha contre Noseroy, s'empara de la ville et du château, ainsi que de Château-Villain et de la Chaux-des-Crotenais.

Le chapitre de St.-Claude voyant le péril approcher, chercha les moyens

---

de construire une redoute presqu'au sommet des rochers dont la chaîne sépare les territoires de Salins et de Cernans. Le Capitaine Marsoudet, Maire de ce dernier lieu et ancien Commandant du fort de Joux, en me faisant voir les fondations très-apparentes de cet édifice projeté, observait que nulle part la redoute n'eût été plus utilement placée pour atteindre l'ennemi, soit qu'il fût venu par la route de Pontarlier, soit qu'il eût suivi celle de Jougne.

(1) Girardot, liv. 12, n° 8.

Digitized by Google

de s'en garantir : il trouva dans ses archives une charte contenant un traité de *neutralité* convenu entre lui et les anciens rois du Jura, Allemands de nation. Il envoya l'un de ses religieux pour faire valoir ce titre auprès de Weimar. Celui-ci, qui avait le projet de se faire *Roi du Jura*, fut bien aise de voir que l'on commençât à traiter avec lui en cette future qualité. Il accueillit favorablement le religieux. Mais le Marquis de St.-Martin et le Parlement désapprouvèrent sa démarche, firent citer le religieux, et le chapitre demanda grâce et protection.

Weimar informé de ce changement, fit marcher à St.-Claude des forces considérables sous la conduite de Lamotte-Houdancourt, avec ordre de ruiner et brûler la ville (1).

Ce guerrier inhumain désespérant de pouvoir forcer ni Salins, ni Besan-

(1) M. Girardot, n°s 10 et 11 du liv. 12.

çon, prit le parti de faire incendier tous les villages depuis Pontarlier, dont la plupart des habitans furent refoulés dans les flammes de leurs domiciles par les soldats, jusqu'à Salins, qui ne dut son salut qu'au courage des siens et à la vigilance de sa garnison. « Nous voyions depuis St.-» Asne, dit M. Girardot, de jour la » fumée en nombre d'endroits, et de » nuit la lueur de plusieurs centaines » de villages et d'habitations isolées » brûlants à la fois, et répandant » autant de clarté que le soleil (1). »

Cette catastrophe arriva dans la première quinzaine de juillet 1639. Weimar ayant laissé garnison à Joux, à Noseroy, etc., partit pour Brisach. A peine arrivé, il fut saisi par la peste, qui le tua le 3e jour, 18 juillet (2).

Au mois d'août suivant, le marquis de St.-Martin entreprit de reconquérir

---

(1) *Idem*, nos 13 et 14 du liv. 12.

(2) Moréri, Delandine, etc.

Noseroy. Antoine Dupré, Maire de Salins, se réunit aux troupes du Gouverneur avec ses hommes choisis qu'il avait déjà menés au combat de Chamole. En peu de jours les assiégeans vinrent à bout de chasser la garnison ennemie. Salins demanda, comme utiles à sa défense, les pièces d'artillerie que les Français avaient laissées à Noseroy; mais le nouveau Commandant ne consentit à remettre qu'un petit nombre des moindres (1).

L'année 1640 fut pénible, à raison de la grande disette. La mesure de froment, du poids de 30 livres, se vendait 10 francs et plus. L'argent ne manquait pas dans la province; le Roi lui en fournissait abondamment; et comme les Français étaient accablés d'impôts, pour se procurer les moyens de s'acquitter, ils vendaient secrètement leurs denrées aux Comtois, malgré les défenses sévères que Richelieu

(1) Délibération du 11 août 1639.

Digitized by Google

leur en avait faites. Ces entraves ne suffisaient pas encore au Ministre ; il donna à Villeroy des instructions pour faire faucher les blés, au moment où ils entreraient en fleur. Celui-ci disposa d'une partie de son armée pour cet odieux emploi. Ses faucheurs se présentèrent sur le territoire de Salins ; mais n'y trouvant pas de guérets assez considérables, il se jetèrent vers les campagnes de Dole et de Gray, où ils éprouvèrent les plus fortes résistances.

Cependant Salins cherchait de toutes parts du blé à acheter. Le Sire de Cressia, l'un des plus riches seigneurs de la province, en ayant une grande quantité, consentit à en fournir environ cent cinquante chariots, qu'il fit escorter par 300 soldats armés d'arquebuses. Ce convoi arrivé à Bracon par des chemins détournés, y fut introduit malgré les efforts de Villeroy et de sa troupe (1).

(1) M. Girardot, liv. 13, n° 7.

Digitized by Google

Celui-ci fut rappelé en France pour secourir le Duché et la Bresse, qu'on annonçait être tout en feu : c'était en effet une diversion dont le Marquis de St.-Martin avait confié l'exécution au Baron d'Arnans, qui était chargé de défendre les montagnes du Bailliage d'Aval. Le Gouverneur lui avait mandé *d'entrer en Bresse*, *ou dans le Duché*, *avec la plus grande partie de ses troupes ; de brûler quelques villes ou bourgs considérables*, *afin de donner aux Français l'appréhension de plus grand mal.* Une troupe de 40 bons chevaux lui fut envoyée de Salins. Il entra en Bresse avec 200 chevaux et 500 hommes d'infanterie, brûlant sans merci tout ce qu'il rencontrait (1) ; ce qui fit crier en France contre le Ministre. Richelieu vit bien que Villeroy et ses *faucheurs* étaient la cause de ces incendies ; il le rappela aussitôt.

---

(1) M. Girardot, liv. 13, n° 12.

Digitized by Google

Après son départ, le prix du blé diminua d'un tiers, parce que les dégâts n'avaient pas été aussi grands qu'on se l'était figuré, et qu'à la veille de la moisson, les marchands de cette denrée étaient contraints de vider leurs greniers, et par-là de rétablir l'abondance sur les places.

Le Commandeur de St.-Maurice fut élu mayeur de Salins, en 1641.

Les bruits de guerre, les avis d'*attaque* et de *surprises* se renouvelèrent souvent et sans fondement, pendant cette année. Le corps municipal continua à faire approvisionner la ville et à maintenir l'ordre public que troublaient seuls, de temps en temps, les soldats de la garnison. Ils arrêtaient les gens des campagnes environnantes qui venaient vendre journellement à la ville des productions utiles à ses jouissances; ils en avaient même assassiné quelques-uns. Les plaintes portées au Commandant de la place n'avaient

Digitized by Google

abouti qu'à faire augmenter le désordre. Pour y mettre un terme, le Magistrat employa de forts détachemens de bourgeois armés. Dans une rencontre près de Pontamougeard, où la résistance fut plus vive, six soldats furent faits prisonniers, amenés à Salins et arquebusés.

Un conseiller au Parlement fut chargé d'informer. Son opération se prolongeait ; il semblait jetér quelque tort sur le Magistrat. Celui-ci, réuni aux notables, prit une délibération par laquelle tous reconnurent avoir coopéré à la condamnation des six soldats voleurs à main armée. L'information continua ; alors le corps municipal envoya au conseiller commissaire une députation pour lui annoncer, « qu'attendu la continuation de ses pour-
» suites contre plusieurs membres du
» Magistrat, la Cour était priée de se
» charger de l'administration en tout
» ce qui concernait la ville, et que le

Digitized by Google

» corps municipal ne pensait plus
» devoir s'en mêler. »

Une lettre du Gouverneur, reçue à la fin de juin, apaisa toute l'insurrection. Elle approuvait la conduite du Magistrat, et offrait au besoin d'en écrire avec chaleur au Parlement. La ville continua d'entretenir des bourgeois armés, prêts à réprimer le désordre.

Vers la fin de cette année, la Franche-Comté eut à déplorer la perte du Cardinal-Infant, et celle du marquis de St.-Martin, Gouverneur de la province. Le premier mourut au mois de novembre, et le marquis vers la fin de décembre (1).

Le château de Grimont, près de Poligny, était toujours occupé par les Français; on leur avait donné 5,000 pistoles pour l'abandonner, et, malgré cette convention, la garnison, com-

(1) Girardot, liv. 14, n°s 13 et 14.

Digitized by Google

posée de soldats indisciplinés, multipliait ses pillages et ses crimes dans les environs. La nuit du 31 janvier au jour suivant 1642, ils incendièrent le village de Cernans, qui sortait à peine des décombres où Weimar l'avait laissé, trente mois auparavant. Une partie du Crouzet, près de Migette, essuya le même malheur.

Il y eut encore pendant cette année quelques autres coups de main de la part de cette garnison, pour laquelle le brigandage était un besoin. Telle était la licence des soldats français, que, pour le moindre convoi, la ville était obligée d'employer une nombreuse escorte de bourgeois armés, qui souvent étaient dans le cas d'en venir aux mains. Les capitaines de Valfin et de Vers furent grièvement blessés dans une rencontre qui eut lieu au mois de juin de cette année (1).

(1) Délibération du 2 juin 1642.

Digitized by Google

CHAPITRE LXXVIII.

Neutralité conclue avec la France. — Évènemens subséquens.

Le baron de Scey-sur-Saône (Claude de Bauffremont) fut nommé par Philippe IV au gouvernement militaire du Comté de Bourgogne, en remplacement du marquis de St.-Martin. Il signala son entrée dans ces hautes fonctions par une neutralité indéfinie entre la France et la province confiée à *ses* soins (1).

Le cardinal de Richelieu, auteur de tous nos maux, et d'une grande partie de ceux de la France, mourut le 4 décembre de cette année (1642.)

A ces nouvelles, ceux des Francs-Comtois qui avaient survécu aux fléaux de tout genre dont leur patrie avait été frappée, reprirent courage : les ateliers se rouvrirent ; le laboureur remit ses friches en culture. A cette

---

(1) Chevalier, tome 1, page 296, et St.-Germain, page 223.

Digitized by Google

époque, plusieurs familles des pays voisins, notamment de Savoie, vinrent s'établir dans la province.

Le Gouverneur, plein de zèle pour l'ordre public, fit, l'année suivante, des réglemens pour contenir les militaires dans les bornes du devoir, et leur assurer le paiement intégral de leurs soldes.

Le Magistrat, de son côté, veillait avec un soin particulier aux intérêts de ses administrés; il établit le compte des avances qu'ils avaient faites au Roi d'Espagne pendant la dernière guerre : le montant en fut arrêté, le 22 mars 1645, à 123,461 fr. comtois, par les commissaires que le Parlement avait choisis dans son sein (1).

La ville, surchargée du logement de la garnison, demanda que les soldats fussent placés aux casernes de St.-André; le Gouverneur déclara que, jusqu'à l'achèvement des travaux, la

(1) Dernier inventaire, fol. 126 v°.

ville était tenue de supporter le logement des gens de guerre (1).

En 1654, le Roi d'Espagne céda à l'Empereur (Ferdinand III) la ville de Franckendal contre la cité impériale de Besançon : les Électeurs assemblés à Ratisbonne, approuvèrent cet échange. On pensa que le consentement des citoyens de Besançon était nécessaire. Une négociation fut entamée, dura dix ans, et l'échange fut accepté.

Dans l'intervalle, les États furent assemblés à Dole (2). Le Lieutenant-général du Bailliage d'Amont présidait la Chambre du Tiers, comme il en avait le droit, lorsque le Mayeur de Dole éleva une difficulté, et demanda la préséance sur le Mayeur de Salins.

M. Henri de Champagne, présent aux Etats en qualité de Mayeur de Salins, requit la lecture d'une décla-

---

(1) Dernier inventaire, cote 594.

(2) Voy. le titre du 28 mai 1544, mentionné dans l'inventaire de 1613, fol. 28, cot. 83.

Digitized by Google

ration obtenue de S. M. par la ville qu'il administrait, portant que *cette difficulté avait été soumise à un ou deux conseillers du Parlement et à M. le Baron de Scey, Gouverneur, et que, jusqu'à décision, les deux villes occuperaient dans les Etats les mêmes places qu'auparavant.*

Le Mayeur de Dole insista, et le Président de la Chambre désigna, malgré l'opposition du Maire de Salins, des commissaires chargés de demander l'avis de ceux que S. M. avait nommés pour examiner cette question : ceux-ci répondirent que *le Roi étant saisi de la connaissance de cette cause, la ville de Salins aurait la préséance, comme elle l'avait eue du temps passé.* Acte en fut donné à M. de Champagne, le 13 septembre 1658.

L'année suivante, le traité des Pyrénées rétablit la paix entre l'Espagne et la France.

En 1662, la chapelle de Ste.-Marie-

Digitized by Google

Libératrice étant achevée, la consécration en fut faite par l'Evêque d'Andreville, le 12 novembre (1).

Philippe IV, Roi d'Espagne, mourut le 17 septembre 1665, laissant de Marie-Anne d'Autriche, sa seconde femme, un fils nommé Charles II, âgé de 4 ans, qui lui succéda, sous la régence et tutelle de sa mère.

CHAPITRE LXXIX.

Premier siége de Salins par Louis XIV. — Evènemens qui le suivirent.

La paix des Pyrénées ne dura pas assez pour permettre à la Franche-Comté de réparer toutes ses infortunes. Après la mort de Philippe IV, Louis XIV qui avait épousé la fille de ce Monarque, prétendit qu'elle avait des droits de succession sur plusieurs provinces appartenant à l'Espagne, et particulièrement sur une portion du Comté de Bourgogne.

---

(1) Dernier inventaire, fol. 148 v°.

Digitized by Google

En 1667, l'armée française entra dans les Pays-Bas : les places les plus fortes n'essayèrent pas même de se défendre.

Pour réussir à s'emparer du Comté de Bourgogne, le Roi de France prenait toutes ses mesures dans le plus grand secret. Il savait que la mésintelligence régnait entre le marquis d'Yennes, Gouverneur de la province, et le parlement ; que la noblesse était mécontente qu'on eût donné tant d'autorité à cette compagnie (1).

A cette époque, Salins était hors d'état de résister à la plus faible attaque : ses remparts caducs, ouverts

---

(1) En ce qui concerne ce premier siége de Salins, nous puiserons principalement dans un imprimé intitulé, *Discours et Relation véritables sur les succès de la France dans le Comté de Bourgogne*, 1673; dans l'un et l'autre siége, nous abrégerons souvent un récit très-détaillé, que l'on doit aux recherches de M. d'Usier, et dont ce laborieux érudit a fait plusieurs copies en faveur de ses amis.

Digitized by Google

en plusieurs endroits, présentant de nombreux écorchemens, soit en dedans, soit en dehors, ne pouvaient soutenir la moindre volée de canon. Le baron de Chevroz, Gouverneur des forts, était absent depuis plusieurs mois; la ville, qu'il commandait en même temps, était sans garnison et presque sans armes.

Dans cette position, le Magistrat réclamait en vain près du parlement et de l'état quelques secours pour être employés aux plus urgentes réparations.

Enfin, au mois de juin 1667, le parlement crut devoir se hâter; 40,000 francs furent levés sur le trésor de l'état, et destinés aux fortifications de Salins: on traça les ouvrages. C'étaient, 1° une demi-lune, devant la porte Oudin; 2° une réparation à neuf du front des murs, à l'autre extrémité de la ville, depuis la porte de Malpertuis à la tour d'Andelot; 3° des murailles terrassées au fort Bracon,

Digitized by Google

propres à résister au boulet; entreprises qui eussent exigé six ans de travaux, et qu'il fallut cesser à l'entrée de l'hiver suivant.

Cependant les bruits de guerre augmentaient avec les succès prodigieux de la France dans les Pays-Bas. Le marquis d'Yennes sollicitait sans relâche le parlement de garnir les villes, de lever des troupes, de mettre sur pied les trois régimens des élus, créés par les anciennes ordonnances.

D'un autre côté, D. Jean de Wateville, abbé de Baume et maître des requêtes au parlement, avait commission du Roi d'Espagne pour négocier avec les Suisses une assistance qui produisît la sûreté du Comté de Bourgogne. Mais les objections qu'on lui fit au parlement, le décidèrent à partir pour Bruxelles, afin de demander au marquis de Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, une mission plus précise que celle du Roi d'Espagne.

Digitized by Google

De retour à Dole, il se rendit en Suisse : il obtint que le Corps helvétique enverrait au Comté, dans le cas où il serait attaqué, un secours de 6000 hommes, huit jours après l'avertissement, et 6000 autres encore dans le même délai, après un nouvel avis.

Mais le parlement ne pouvant souffrir que ce seigneur abbé, qui faisait valoir ces succès, eût seul la gloire d'avoir mis le pays en sûreté, se moqua d'un projet dont l'exécution lui parut trop chère, et forma le dessein d'acheter de la France une suspension d'armes. Il députa le conseiller Jobelot au sieur *Moulier* (1), résident de France en Suisse, qui disait avoir du Roi, son maître, plein-pouvoir de traiter sur la neutralité.

Cette négociation dura plus de deux mois ; le conseiller Jobelot vint plusieurs

(1) Pélisson, hist. de Louis XIV, tome 2, p. 279.

fois à Dole, communiquer au parlement les objections du résident, tantôt sur la longueur de la suspension, tantôt sur les paiemens. Il finit, dit-on, par douter de la bonne foi de Moulier.

Le Prince de Condé arrivé à Dijon fit semer le bruit qu'il avait, pour négocier la neutralité, un pouvoir plus étendu que celui de Moulier; et pour donner à ce bruit plus de vraisemblance, il avait chargé le comte de Chamilly de l'écrire ainsi à son frère, prieur d'Arbois. Le parlement donna d'abord dans le piége : il députa vers le Prince le conseiller Jobelot, qui ne réussit pas mieux à Dijon qu'en Suisse, et vint faire son rapport.

Comme il retournait pour savoir définitivement la résolution du Prince, il rencontra à Auxonne le comte de Chamilly, auquel il fit part du but de son voyage : « vous pouvez, lui dit
» le comte, retourner sur vos pas; je
» vous affirme que le Roi mon maître

Digitized by Google

» n'accorde ni neutralité, ni suspen-
» sion d'armes. »

Le parlement, à cette nouvelle qui fut pour lui un coup de foudre, reconnut la faute qu'il avait faite : sa consternation fut extrême. Il formait divers projets, sans savoir auquel s'arrêter. Il mande au Magistrat de Salins que
» la guerre est déclarée, et l'exhorte
» à se résigner. »

Il députe à Gray, pour inviter le marquis d'Yennes à se rendre à Dole, afin d'aviser aux nécessités urgentes. Le marquis, irrité de la conduite du parlement et des rebuts qu'il en a essuyés, lui fait dire que, dans ce désordre, il ne peut se mettre en route; que si le parlement a des communications à lui faire, il doit les lui envoyer par quelques gens de son corps.

Les députés rapportent cette réponse. Cependant le Gouverneur de la province prit ensuite le parti de se rendre à Dole. Il rencontra sur sa

Digitized by Google

route deux conseillers qu'on lui adressait, et après quelques momens d'entrevue, chacun reprit son chemin.

On était sur la fin de janvier 1668, lorsque le parlement fit expédier aux communes l'ordre de lever les trois régimens des élus de milice : celui d'Amont avait son poste à Gray et à Besançon ; celui d'Aval à Salins, et celui du bailliage de Dole, dans cette ville. Chaque régiment devait être rendu au lieu qui lui était assigné, pour le 10 février suivant.

Le Magistrat de Salins députa au Gouverneur de la province, pour lui faire connaître l'absence de M. de Chevroz, commandant de cette ville; et au parlement, pour lui demander une partie des mousquets de l'état déposés à Dole : les envoyés en obtinrent 900. Quant au sieur de Chevroz, il se rendit à son poste, deux ou trois jours avant que la ville fût investie.

Digitized by Google

La veille de son arrivée, les dizaines de la bourgeoisie avaient été distribuées par le corps municipal en 12 compagnies de 80 hommes chacune. Mais on trouva généralement que la faveur avait trop de part dans le choix des capitaines ; que deux seulement, pris hors du Magistrat, avaient les qualités nécessaires pour cet emploi(1).

Le peuple de Salins, franchement espagnol et plein de courage, voulait une défense sérieuse. Ces sentimens de fidélité avaient leur source, moins dans l'affection qu'il portait aux Rois d'Espagne, que dans l'habitude de voir en eux les héritiers de l'illustre maison de Bourgogne à laquelle il avait si longtemps obéi.

Dans le péril actuel, les Salinois demandent que l'on fasse une garde plus vigilante et plus forte. Le Magis-

---

(1) Les sieurs d'Udressier, et Barbier, docteur en médecine.

trat ne pouvant plus différer, place à chacune des trois portes de la ville deux compagnies bourgeoises, et le surplus dans les forts, avec les soldats étrangers, au nombre d'environ 300, et par ce moyen il laisse la ville sans garnison.

Le 4 février, on convoque le clergé, qui fait adopter divers exercices religieux. Sur le soir, un des capitaines choisis dans le Magistrat, commandé pour monter la garde, s'enfuit lâchement, et va en Suisse près de sa femme qu'il y avait déjà envoyée.

Le lendemain, sur les 8 heures du soir, on entend deux coups de feu, suivis du bruit des tambours et des trompettes. Tout annonce une alarme: les bourgeois se rendent en armes à leur poste: mais le Magistrat, sans les en prévenir, avait fait changer les corps-de-garde, et plusieurs capitaines croyant conduire leurs compagnies au lieu qui leur avait été assigné, le trou-

vaient déjà rempli ; ce qui occasionna une confusion dans la ville pendant plus de deux heures. Le sieur de Chevroz fit annoncer que c'était une fausse alerte : on ne le crut qu'avec peine ; quand on sut qu'il n'avait donné aucun *mot d'ordre* aux capitaines, qu'il n'avait envoyé ni ronde, ni patrouille visiter les corps-de-garde ; qu'averti, dans cette nuit même, que les Français étaient au Port-Lesney, il avait répondu, *ce n'est rien*, et avait repris tranquillement son somme.

En effet, le lundi 6 février, dès les 7 heures du matin, parut, du côté de Malpertuis, un gros de cavalerie française, d'environ 60 hommes, qui s'avancèrent jusqu'aux Capucins. Le canon du fort St.-André les attaqua. Un canonnier, nommé Fumey, pointa si adroitement, que trois cavaliers furent tués dans la cour de ce monastère (1).

---

(1) L'un d'eux blessé à mort se confessait à un capucin, qui, voyant un troisième soldat

Une heure après son arrivée aux Capucins, la cavalerie prit la route de Simon : elle eut encore une escarmouche à soutenir de la part de quelques bourgeois postés sur la plaine au-dessus de ce mont. Un mousquetaire français, trop éloigné de son corps, fut fait prisonnier par le sieur de Pontamougeard, et conduit au Commandant, qui l'accueillit avec beaucoup de politesse et le fit conduire en son logis. La cavalerie poursuit son chemin et va rejoindre le corps commandé par le Duc de Luxembourg.

Vers le midi de la même journée, ce corps parut à l'autre extrémité de la ville, sous les monts d'Ivori, dans les prés de Loton ; il était composé de

---

tomber sous un nouveau coup, prit le parti de se retirer ; et à l'instant le moribond, frappé d'un autre boulet, expira. Deux cavaliers encore furent tués à coups de hallebarde, dans le même lieu, par un sergent de la compagnie de garde.

Digitized by Google

250 hommes, presque tous gens d'élite et de haute noblesse, et d'un peloton d'infanterie qui se rangea en carré devant le fort de Bracon, à la portée d'un fauconneau.

Dès ce moment, par ordre du sieur de Chevroz, l'on fit brûler, soit au voisinage du Fort, soit hors de la ville, plusieurs maisons qui auraient pu être utiles à l'ennemi, dans la supposition d'un assaut de sa part.

Le Gouverneur avait eu bien moins de prévoyance au sujet des forts. Ils étaient dépourvus de munitions de bouche et de guerre, au point qu'il fallut faire une quête de pain chez les bourgeois pour les soldats de la garde qui n'avaient pas mangé depuis vingt-quatre heures. Le canonnier du fort St.-André, qui avait épuisé ses provisions de boulets le matin, envoya un homme à la ville pour en obtenir d'autres. On lui en remit huit, qui même furent inutiles, étant plus gros que le calibre.

Digitized by Google

Vers les deux heures après midi du même jour, la garde du fort Bracon fit une légère décharge de 40 coups de mousquets et de quelques fauconneaux, sur les détachemens français, qui ripostèrent contre le fort. Le sieur de Chevroz arriva, et comme il se mettait à découvert du côté des assiégeans, quelqu'un l'avertit du danger; il ne fit autre chose que se tourner devers eux, et de lever un peu son chapeau : à l'instant leurs batteries cessèrent absolument (1).

Incontinent, le Duc de Luxembourg descend avec sa cavalerie, s'empare des faubourgs Chantave et Galvot. En vain le sieur de Vers, indigné, demande 50 hommes pour aller déloger les Français ; en vain un grand nombre de bourgeois réunis près de la porte Oudin font au sieur de Chevroz la

(1) Ces derniers faits ont été déposés dans l'information faite par les conseillers Gillebert et d'Orival.

Digitized by Google

même demande : *craignez-vous*, répond le Gouverneur, *un si petit nombre d'ennemis* (1)? Ainsi le Duc s'établit dans les faubourgs, sans autre opposition que celle de quelques coups d'une faible artillerie tirée inutilement depuis l'arsenal de la ville.

Un tambour français se présente ensuite à la même porte, et demande à parler au commandant de la ville. L'officier de garde le fait avertir. Le sieur de Chevroz ayant entendu la proposition du tambour, fait appeler le sieur Billard de Raze, mayeur de Salins ; ce magistrat entendit aussi la proposition du tambour, et rentra aussitôt dans la ville.

Cette proposition avait pour objet

(1) On avait déjà remarqué, le matin du même jour, lorsque le Magistrat lui fit dire de surprendre quelques cavaliers arrivant par la porte du Champ-Bonoz, qu'il avait répondu : *j'ai plus besoin de l'argent du Magistrat que de ses conseils.*

de sommer le commandant et le mayeur de rendre la ville et les forts aux armes de S. M. T. C., et de se donner réciproquement des ôtages jusqu'à la conclusion de la paix. De la part de Salins, les sieurs de Salans, de Balay-Sault, et le docteur Mouret, furent conduits au couvent des carmes, près du Duc, qui, de son côté, envoya dans la ville le marquis de Tyanges, le sieur de la Flotte et un brigadier de mousquetaires. Ceux-ci furent reçus et complimentés à la porte Oudin, par les sieurs commandant et mayeur; et comme il était nuit close, les ôtages français furent conduits, au flambeau, dans un hôtel, au Bourg du Milieu, pour y rester jusqu'après une capitulation.

Les chefs de part et d'autre ordonnèrent ensuite quelques mesures de sûreté. La ville notamment fit défense aux bourgeois de tirer sur les assiégeans, sous peine de mort, à raison

Digitized by Google

de la trêve et des ôtages donnés. Pour y veiller efficacement, elle établit des personnes d'autorité qui visitaient sans cesse les corps-de-garde et les postes placés sur les remparts.

Cette défense et le projet de capitulation occasionnèrent un violent tumulte parmi le peuple et les bourgeois, disposés à se défendre : plusieurs, de dépit, brisèrent leurs armes.

Le conseil, chargé de prendre un parti, s'assemble à minuit du 6 au 7 février. Il était composé du sieur de Chevroz, du Magistrat, des anciens mayeurs et des notables : on y avait convoqué le clergé. Le président expose d'abord la proposition du Duc de Luxembourg, fait remarquer qu'il n'y a dans la ville nulle munition de guerre, nulle provision de bouche : ceux qui ne voulaient point de capitulation, soutiennent hautement le contraire. L'orateur ajoute qu'à peine trente hommes

des régimens de milice étaient arrivés ; que les campagnes étaient désertes ; qu'il y avait d'autant plus d'imprudence à résister, que la plupart des bourgeois étaient hors d'état de prendre les armes.

Le sieur de Chevroz assura que 12 compagnies de Français étaient arrivées tout récemment ; qu'il ne pouvait hasarder contr'eux une sortie, avec une garnison de 350 hommes.

Un homme des plus considérables de l'assemblée, qui devait commander le régiment d'Aval, dit que 23 élus seulement étaient arrivés ; que l'état des bourgeois n'excédait pas 900 ; que des officiers français lui avaient parlé avec détail des brêches qui rendaient la ville facile à prendre, et du nombre beaucoup trop faible des habitans en état de la défendre.

On alla aux suffrages : vingt-six opinans adoptèrent la capitulation, et dix la rejetèrent.

Digitized by Google

Les articles en furent rédigés sur le champ. (*Voyez la capitulation*, *aux pièces finales*, *pag.* IX).

Le même jour le Duc, suivi d'une douzaine de cavaliers et des principaux officiers de ses troupes, entra dans la ville, pour en prendre possession au nom du Roi de France. Pour cette cérémonie, il avait fait ranger en bataille son armée sous le mont d'Ivory, et feint de contremander d'autres troupes venant de Besançon, pour le renforcer au besoin.

Sur les 5 heures du soir, les postes de la ville furent occupés par deux compagnies d'infanterie du régiment d'Orléans, fraîchement arrivées. D'autres compagnies du même corps occupèrent les forts Bracon et St.-André, rendus par le sieur de Chevroz qui en était gouverneur.

Le lendemain, dans la matinée, le Duc se rend au fort Belin, pour en demander la remise. Le sieur Guérard,

Digitized by Google

de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, qui y commandait depuis peu de jours avec 30 hommes, en refusa l'entrée au Duc, en lui disant *qu'il ne connaissait d'autre maître que le Roi catholique ; que le Duc voulût bien se retirer*, *sinon qu'il le chargerait*. Le Duc réplique que les autres forts et la ville étaient rendus ; que la capitulation comprenait aussi le fort Belin. Le sieur de Beauchemin, qui n'avait trouvé dans le fort aucun genre de munition et qui était résolu de se défendre même, disait-il, *à coups de pierres* ; répondit qu'il voulait un ordre par écrit du Gouverneur. Le sieur de Chevroz en ayant eu avis, se hâta d'expédier l'ordre demandé, et dès le soir même le fort Belin fut remis au pouvoir du Duc.

Ainsi fut rendue la ville, au grand regret du peuple, qui, bien que faible et sans assistance, dans une place ouverte presque de toutes parts, était

Digitized by Google

résolu de combattre et de se sacrifier pour témoigner sa fidélité.

Une capitulation particulière accordait au sieur de Chevroz sa sortie, avec sa garnison et deux pièces de canon. Il sortit néanmoins seul, et se retira dans sa maison à Chevroz. Ses soldats se voyant ainsi abandonnés, prirent parti presque tous dans les troupes françaises.

Le Duc pourvut à la sûreté de la ville, et sortit, deux jours après, en donnant avis aux Magistrats d'envoyer au plutôt complimenter le Roi de France et lui présenter la capitulation. Ce Monarque était en personne au camp devant Dole. Le Duc lui rendit compte de la conquête qu'il venait de faire. Les députés de Salins arrivés eurent l'honneur de lui offrir, avec leur hommage, la capitulation à ratifier. Louis XIV le fit en ces termes :

« Le Roi ayant vu les articles ci-
» dessus, accordés par le Duc de

Digitized by Google

» Luxembourg aux habitans de la
» ville de Salins, le 7 du présent mois
» de février, S. M. a agréé, approuvé
» et ratifié, agrée, approuve et ratifie
» tous et chacun desdits articles et
» conditions, promettant, en foi et
» parole de Roi, d'entretenir et faire
» garder le tout, sans y contrevenir,
» ni permettre qu'il y soit contrevenu
» en aucune manière. En témoin de
» quoi S. M. a signé la présente de
» sa main, et à icelle apposé le scel
» de son secret. Au camp devant
» Dole, le 14 février 1668. *Signé*
» LOUIS; *et plus bas*, Tellier. »

Les quatre envoyés du Magistrat lui rapportèrent cet acte, après six jours d'absence. Pendant cet intervalle, la garnison de Salins s'était fortifiée du régiment Duplessis-Praslin, d'environ 1,300 hommes, qui arrivèrent le 11 février au soir. Le vent impétueux et la pluie de cette journée augmentaient, pour le soldat,

déjà de mauvaise humeur, la difficulté de trouver son logement : quelques-uns s'avisèrent de vouloir molester leurs hôtes; mais ceux-ci et les officiers français rangèrent les mutins à leur devoir. Le marquis de Noisy, auquel le Roi de France avait confié le gouvernement de la ville, était sévère, mais juste; il ne souffrait aucun tort ni au soldat, ni à l'officier. Il se faisait obéir sans réplique, même par le Magistrat : jamais la police n'avait été si bien observée dans la ville, qu'elle le fut pendant toute l'administration de cet estimable officier. Les bourgeois ne furent, pour ainsi dire, désarmés que pour la forme; on leur laissa fusils, arquebuses, pistolets, épées, etc. : on ne les priva que des instrumens plus dangereux, tels que hallebardes, pertuisanes et javelots. Les Français, avec leurs manières insinuantes et polies, avaient tellement changé les esprits, qu'on ne songeait plus à se révolter.

Digitized by Google

La province conquise en quinze jours, ne demeura que quatre mois sous la domination de ses vainqueurs.

Bientôt le bruit public annonça que la Franche-Comté allait être rendue à ses anciens maîtres (1); mais le jour du départ des troupes françaises était encore un secret, même pour elles. Les derniers jours de mai, l'on vit passer par Salins les canons et munitions des forts de Joux et de St.-Asne, que l'on conduisait à Auxonne. Au commencement de juin, le sieur de Noisy fit emmener sur des chariots qu'il avait commandés exprès, les armes et munitions de guerre de tout le bailliage d'Aval, qui avaient été déposées à Salins après le désarmement général des villes, bourgs et villages. Tout cela annonçait un prochain dénouement. Ce brave Gouver-

(1) La paix fut conclue le 2 mai 1668, à Aix-la-Chapelle.

neur, en faisant cadeau à la ville d'environ 500 livres de poudre à canon, dit, par manière de plaisanterie, que c'était pour faire la réjouissance au jour de la sortie des Français; à quoi il fut répondu : « l'entrée des » Français ne nous a point épouvantés; » leur sortie ne peut nous causer » de joie. »

Enfin, le 8 juin (1668), l'ordre arriva au sieur de Noisy de sortir de Salins et des forts, avec sa garnison, le lendemain. Le Gouverneur en donna l'avis au Magistrat, qui le transmit à toute la bourgeoisie, en lui ordonnant de se mettre sous les armes à la pointe du jour, soit pour empêcher les désordres, soit pour s'emparer des postes et des places abandonnées.

En effet, le 9 juin, dès le grand matin, on entendit le tambour français et celui de la ville battant la générale, chacun à la manière de sa nation. Le Gouverneur avait assigné à ses troupes

Digitized by Google

le quartier de St.-Pierre pour lieu d'assemblée; il les voit défiler, demande ensuite au peuple et au Magistrat s'ils ont quelques plaintes à lui porter contre l'officier ou le soldat : aucune, répond unanimement l'assemblée. Il fut complimenté par le Magistrat, et remercié du soin qu'il avait mis à maintenir l'ordre, et à rendre la plus impartiale et la plus constante justice. Il témoigna l'affection que lui avait inspiré une ville qu'il quittait à regret, disait-il, et où il avait projeté d'établir son plus agréable séjour.

Après ce départ, le Magistrat vient sur la place d'armes, où les officiers étaient réunis. Il donne l'ordre à l'un d'eux, le sieur Martin, Docteur ès droits, de se mettre à la tête de cinquante hommes de son choix, pour prendre possession de St.-André au nom du Roi d'Espagne. A sept heures du matin, ce capitaine se rend au fort avec tout l'appareil militaire, à

Digitized by Google

la vue des troupes françaises encore campées dans la plaine de St.-Pierre. Il fait arborer l'étendart rouge, aux armes de Bourgogne, que dès les temps anciens on y plaçait dans les occasions périlleuses et solennelles. Les forts Belin, Bracon et Guyon répondent à l'artillerie de St.-André; le peuple témoigne sa joie par mille acclamations.

Mais cette allégresse dura peu : on fit bientôt réflexion que les forts et la ville étaient sans moyens de défense; que le peuple, exalté par les malheurs récens, n'avait plus, pour le contenir, que des Magistrats auxquels il refusait sa confiance et qu'il regardait comme la principale cause de ces malheurs; qu'enfin l'Espagne, depuis tous ces événemens, gardait un silence qui était de mauvais augure.

Dans cette position, bien des gens sensés ne voyant plus d'autre parti pour entretenir la paix, se réunirent

Digitized by Google

à ce Magistrat, seul dépositaire de l'autorité publique. Il remit d'abord en vigueur l'ancien usage de partager entre des *dizainiers*, la force qui était sous son commandement, fit monter la garde à la bourgeoisie, ordonna que chaque nuit il serait fait des patrouilles pour maintenir le repos des habitans.

Par condescendance et pour apaiser un peu le mécontentement qui régnait surtout parmi les jeunes bourgeois, le Magistrat établit entre eux un exercice de mousquets, afin de les façonner au maniement des armes; distraction qu'il croyait utile. Il assistait lui-même tous les jours à cet exercice, dirigé par un Napolitain qui avait été sergent dans l'armée française.

Cette jeunesse crut bientôt en savoir assez pour se soustraire à toute subordination. Elle en vint jusqu'à braver la police, dont toutes les nuits elle attaquait les patrouilles.

Digitized by Google

Le 24 juin, une assemblée générale des notables fut convoquée. On délibéra de publier de nouveau les édits qui défendaient le port-d'armes, et de marcher sans lumière, après la retraite. Les rondes eurent l'ordre d'arrêter les contrevenans, et les patrouilles attaquées, celui de faire feu sur les agresseurs.

La sévérité de ces précautions augmenta l'audace des perturbateurs. Vers le milieu de juillet, ils résolurent de se donner des capitaines. Trois bourgeois nommés par eux, eurent la prudence de ne pas accepter; les autres prirent le parti de faire tomber leur choix sur un homme de leur troupe pour les commander.

Le Magistrat sentit alors la faute qu'il avait faite en autorisant cette institution.

La jeunesse forma le projet de tirer le *Papegai*, ou l'oiseau, exercice qui n'avait pu avoir lieu au mois de

Digitized by Google

mai précédent, à raison de la présence des Français. Une requête présentée au Magistrat fut rejetée. La jeunesse résolut de passer outre, de tirer l'oiseau, de le promener par la ville avec tambours, et de rendre à celui qui serait *Roi*, les honneurs ordinaires.

La défense de ces cérémonies fut en vain publiée, avec peine de cent livres d'amende par chaque contrevenant; elles eurent lieu le lendemain, au mépris du Magistrat, qui n'entreprit pas même de s'y opposer, parce qu'il avait contre lui la très-grande partie de la ville.

Dans la nuit suivante, le désordre fut encore plus affligeant, malgré les précautions prises par le Magistrat : une sentinelle de la porte Oudin fut attaquée, et, sans la présence du capitaine du poste et de quelques bourgeois, les assaillans auraient payé de leur vie cette grave insulte. Quelques heures après, plusieurs jeunes

Digitized by Google

gens passant devant le corps de garde de l'hôtel-de-ville, font un grand tumulte, méprisent la garde qui veut les arrêter. Le mayeur, logé vis-à-vis, les apostrophe en termes *malhonnêtes. C'est vous*, répondent-ils, *qui êtes de plus un traître.* Le maire crie aux hommes de garde : *tirez*, *tuez.* La garde, trop obéissante, lâche sur eux neuf à dix coups de fusil. Deux de ces jeunes gens furent mortellement blessés (1), et expirèrent peu d'heures après. Deux hommes de la garde, ayant refusé de tirer (par le motif que ces gens étaient leurs concitoyens), tombèrent percés chacun de deux coups d'épée.

L'indignation publique fut à son comble, quand on apprit ces tristes évènemens. Les bourgeois, outrés de

---

(1) L'un d'eux demandant confession, un prêtre, bien indigne de ce caractère, lui lâche un second coup de fusil, en lui disant brutalement, *voilà ta confession.*

Digitized by Google

la conduite du Magistrat, lui donnaient les noms les plus odieux : pas une réunion où l'on ne parlât du despotisme, des malversations qu'à tort ou qu'avec raison on lui reprochait, des vaines dépenses qu'il faisait avec les fonds de 22 ans de gabelles, destinés à acquitter les dettes de la ville, etc.

Tous ces propos, capables d'augmenter la fureur populaire, étaient portés de maison en maison. Dans la matinée, plus de six cents hommes armés, réunis devant la halle, sont prêts à se venger, par un crime encore plus grand. Ils ont résolu de marcher contre la Maison-Commune, et de massacrer le Magistrat et ses adhérens.

M. de Pontamougeard, officier loyal et bon Salinois, instruit de ce projet, arrive avec l'apparence de le partager, mais, au fond, bien décidé à y mettre obstacle. La troupe le proclame maire de la ville et le prend pour chef. Il demande un moment de retard pour

Digitized by Google

se pourvoir de ses armes. Il envoie son domestique, et lui recommande en secret d'avertir le Magistrat de se retirer sans perdre de temps.

Au bout d'un quart d'heure, les armes sont apportées ; les mutins prient cet officier de les conduire à la charge. Celui-ci, par des réponses adroites, gagne du temps, fait redire au Magistrat de se tenir à l'écart, enfin se met en marche. Au lieu de conduire ces furieux par la grande-rue à la Maison de ville, il leur fait entendre que, pour mieux cacher leur dessein, il faut suivre la rue du *Pavillon :* ce plan est adopté ; sous divers prétextes, il fait souvent faire halte. Arrivés devant les Ursules, ils murmurent de ce qu'on ne va pas, de là, droit à l'Hôtel de ville, par la ruelle qui y conduit. Ils suivent cependant le sieur de Pontamougeard, qui les dirige par la rue d'*Orgemont :* mais quand, sur la place de *l'Ange*, ils

s'aperçoivent qu'au lieu de descendre la ruelle, leur chef allonge encore la marche et veut passer sur *la Place des Jours*, ils quittent leurs rangs et se jettent en désordre sur la place de la grande Saline, d'où ils courent à la Maison-Commune. Les portes en étaient fermées ; ils les brisent ; mais ils trouvent l'Hôtel absolument vide. Ils courent au domicile du mayeur, y mettent tout en pièces, et cherchent en vain ce fonctionnaire, qu'ils avaient résolu de précipiter par la fenêtre.

Au milieu de ces scènes déplorables, un religieux capucin pensant les apaiser, apporte sur les lieux le Saint-Sacrement ; expédient au moins indiscret. Tous, à la vérité, fléchissent le genou ; mais se relevant, ils disent au religieux de *reporter leur divin maître dans un lieu plus décent*, *sinon qu'ils allaient le faire eux-mêmes*, *après quoi*, *tout en respectant sa robe autant que possible*, *ils le chargeraient*.

Digitized by Google

Ils retournent à l'Hôtel de ville, dont ils détruisent tous les meubles; puis remontent vers la porte Oudin, forcent les maisons de quelques-uns de leurs ennemis, se présentent devant le domicile du sieur de Salans : celui-ci, soutenu de ses fils et de quelques voisins, s'était préparé à la résistance; il leur montre les armes prêtes : sa fermeté leur impose; ils rentrent dans leurs familles.

La tranquillité sembla renaître; quelques jours se passent sans trouble sérieux; toutefois, le mayeur et ses collègues gardant la retraite, ne s'empressaient pas de reprendre leurs fonctions.

Vers la fin de juillet, la ville ne pouvant demeurer sans Magistrat, prend le parti de s'assembler par paroisse afin de procéder aux élections. Le sieur de Pontamougeard est appelé par une grande majorité de suffrages à la place de mayeur. Il demanda, pour le 29 du

mois, au Curé de St.-Jean-Baptiste une messe solennelle, à laquelle assisteraient les nouveaux élus et prêteraient entre les mains dn célébrant le serment accoutumé ; ce qui fut exécuté.

Le lendemain, le Magistrat réuni par les ordres du mayeur, fait choix d'un syndic, d'un receveur et autres officiers de la mairie.

Le 31 juillet, on fut averti que le Prince d'Aremberg était arrivé à Besançon avec la charge de Gouverneur de la Province. Salins nomma aussitôt des députés pour aller, dès le lendemain, le complimenter.

La ville ne jouissait pas encore d'un calme tel qu'on pût sans danger supprimer la garde bourgeoise ; l'on résolut de continuer son service pendant tout le mois suivant.

Des rapports peu favorables avaient donné au Gouverneur quelque appréhension de n'être pas obéi des Salinois lorsqu'il se présenterait pour leur

Digitized by Google

donner des ordres. Le nouveau Magistrat qui en fut informé, se hâta de lui adresser l'assurance qu'il serait reçu avec les égards et tout le respect dus à sa personne et à son caractère.

Le Prince arriva le 1er septembre : il parut satisfait des soins que l'on mit dans sa réception. Il prit son logement et celui de sa suite chez le sieur de Pontamougeard. Le lendemain il reçut les complimens de tous les corps ecclésiastiques et civils : il montra tant de déférence pour le nouveau Magistrat (quoiqu'élu contre les règles), qu'il voulut l'admettre le premier en sa présence, et l'on remarqua que, dans sa réponse au discours assez long du sieur Martin, conseiller municipal, S. Exc. n'omit aucun des points traités par l'orateur.

Le Gouverneur, après ces réceptions, fit appeler les anciens Magistrats, qui se rendirent à son logis séparément et sans appareil, ainsi

Digitized by Google

qu'ils en avaient reçu l'ordre. Il leur témoigna la douleur qu'il avait éprouvée de leur gouvernement. « Par » votre mauvaise conduite, leur dit- » il, vous avez mis à deux doigts de » sa perte une ville confiée à vos » soins. Déposez à l'instant entre » mes mains une Magistrature dont » vous faites un usage si répré- » hensible. » Ils donnèrent leur démission, et se retirèrent.

Le reste de la journée fut employé à l'élection régulière d'un nouveau Magistrat, en présence des commissaires du parlement. L'assemblée se tint dans la salle du puits à muire. Aucune sollicitation ne put décider le sieur de Pontamougeard à continuer les fonctions de mayeur. Ce bon citoyen répondait ainsi au propos tenu sur son compte par quelqu'ennemi jaloux, qui lui imputait de *n'avoir eu d'autre but que de parvenir à cette place*. Le sieur de Vers y fut appelé.

Le 3 septembre, après une messe célébrée à Notre-Dame Libératrice, les Magistrats qui venaient d'être élus, prêtèrent entre les mains du Gouverneur le serment de fidélité. Le prince ordonna que dès ce jour on cesserait les *rondes* et gardes bourgeoises; il défendit le port-d'armes; il parla au peuple avec une extrême sévérité, lui reprocha sa conduite séditieuse : « j'ai, dit-il en finissant, le » pouvoir de punir ou de pardonner; » je prends ce dernier parti, dans » l'espoir qu'on évitera, par la suite, » jusqu'au moindre désordre. »

Il établit commandant de la ville et des forts, le colonel Le Maitre, bon guerrier, mais d'un caractère altier et rigide.

Le Prince partit le lendemain 4 septembre, pour visiter les châteaux de St.-Asne et de Joux.

La reddition et la capitulation de la ville, que l'on avait généralement

Digitized by Google

improuvée, devinrent enfin l'objet d'un examen sérieux. Au mois de novembre suivant, le parlement chargea le conseiller Gillebert de prendre à cet égard, sur les lieux, les renseignemens les plus précis. Il arriva à Salins, accompagné du sieur Reux, procureur-général. Les investigations de la justice démontrèrent que, dans ces évènemens, il n'y avait aucune faute à reprocher au peuple; qu'elle était toute dans la pénurie des moyens de défense et dans le mauvais état des fortifications.

L'année suivante, les offices municipaux restèrent aux mains de ceux qui avaient été choisis trois mois auparavant. Dès le mois de janvier, le Prince d'Aremberg ayant reçu avis que la France avait quelque dessein sur la province, fit lever la milice. Le régiment d'Aval, composé de 2,200 hommes, fut envoyé à Salins, avec l'infanterie allemande du sieur de

Digitized by Google

Maras. Les élus furent congédiés au bout de six semaines, parce qu'alors toutes les troupes françaises avaient évacué le voisinage : l'infanterie allemande resta ; son colonel obtint le commandement de la ville et des forts, à la place du sieur Maitre, qui était mort au mois de septembre de cette année. L'indulgence peut-être excessive du sieur de Maras fit oublier la rigueur de son devancier.

Au mois de décembre, le parlement n'omettait pas d'envoyer quelques-uns de ses membres pour assister à l'élection du Magistrat. Les conseillers Gillebert et d'Orival, assistés du procureur-général, se présentèrent le 30 de ce mois. Il fut arrêté qu'au lieu de 17 membres, le corps municipal serait composé, comme anciennement, de 25, savoir, le mayeur, huit échevins, et seize conseillers ou notables, répartis également sur les quatre paroisses.

Digitized by Google

Après avoir notifié cet arrêté, les commissaires firent connaître à l'assemblée l'homme que S. Exc. désirait pour mayeur. Mais les électeurs, jaloux de leur indépendance, craignirent un obstacle à la liberté future de leurs suffrages; chacun vota d'après soi-même, et le candidat proposé n'eut en sa faveur qu'un faible nombre de voix, malgré les efforts des commissaires, qui en témoignèrent leur mécontentement et menacèrent de s'en souvenir dans l'occasion.

Le 20 janvier suivant, les mêmes commissaires revenus à Salins déclarèrent aux Magistrats la nullité de leur élection, et l'ordre d'en faire une nouvelle dès le lendemain. Tout ce qu'ils purent obtenir, fut de changer le mayeur; mais le candidat proposé par eux, fut encore laissé de côté. Cet office fut donné au sieur Jacques de Bancenel, seigneur de Myon (1).

(1) On n'a point connaissance du maire

Digitized by Google

Dans les mois suivans, la ville eut encore à gémir sur quelques évènemens fâcheux, sur des querelles sanglantes, et sur des troubles nocturnes suscités par la malveillance, mais assez promptement réprimés par les soins de M. Simon, président du parlement, et Vaès, conseiller, qui se trouvaient alors à Salins.

Débarrassé de tous ces mouvemens séditieux, le Magistrat mit ses soins à procurer les améliorations dont la ville était susceptible.

Les réparations nécessaires aux remparts et aux forts, dont on avait éprouvé si cruellement le besoin, ne furent point omises dans les demandes du maire et du 1er échevin, députés au Gouverneur. Ils n'éprouvèrent presque pas d'opposition sur ce point. Les dix-huit députés des états les appuyè-

---

qui avait été élu, ni du candidat présenté par S. Exc. et appuyé par les commissaires du parlement.

rent, et S. Exc. accorda pour cet objet 50,000 liv. à prendre sur le haussement des prix du sel, qui devait avoir lieu au printemps de l'année suivante. A raison des bruits de guerre qui couraient, le Prince engagea même les envoyés à faire quelques avances, pour mettre incontinent la main à l'œuvre. Au mois de novembre il se rendit à Salins, accompagné de l'ingénieur *Verboom*, qui prit connaissance des lieux et traça de vastes plans de fortifications. Au mois de décembre, le sieur de Santans, intendant-général de cette partie, arrive à Salins pour adjuger les travaux et les faire entreprendre. Mais l'hiver en retarda l'exécution.

Les apparences de guerre se soutenaient. Le Prince d'Aremberg avait fait un second voyage à Salins, pour traiter avec les fermiers des salines sur quelque affaire restée secrète, et avant son départ il avait donné les ordres suivans:

Digitized by Google

1° La milice d'aval devait être levée le 28 décembre.

2° La noblesse était avertie de se tenir prête pour l'arrière-ban.

3° Les campagnes devaient battre incessamment leurs blés et les retirer dans les places fortes.

4° Défense à tous, en cas d'imminent péril, de se retirer hors de la province.

5° Défense de prendre des sauvegardes de France.

Le tout sous peine de mort.

Ces articles étaient autant de motifs pour accélérer les travaux des fortifications. Dès que la saison devint supportable, le Magistrat supplia le Prince d'envoyer l'ingénieur pour les faire entreprendre. La même demande lui fut réitérée plusieurs fois : *j'y pourvoirai*, disait-il dans ses réponses, et n'effectuait rien. Loin de-là ; il montrait quelques dispositions à retirer les 50,000 francs destinés à cette dépense.

Digitized by Google

Dans cette crainte, le Magistrat s'adresse aux fermiers de la saline, qui consentent à lui en faire l'avance, à des conditions connues seulement de quatre membres du corps municipal.

Le Prince, qui de son côté avait prévu cette avance, écrivit aux fermiers pour la leur défendre, ou pour leur enjoindre de retirer cette somme, si déjà elle était prêtée. Elle l'était depuis deux jours, à l'arrivée de cet ordre.

Le 16 mars, ces difficultés sont présentées au conseil général. Les considérations de nécessité publique l'emportent; il est délibéré que l'emprunt tiendra, que les travaux seront incessamment adjugés, et que S. Exc. sera priée d'agréer les ouvrages commencés; que huit jours après on lui manderait que la ville ne peut continuer plus longtemps les paiemens qu'elle faisait pour *les places mortes* (1).

---

(1) On donnait ce nom aux terrains situés au pied des remparts.

Digitized by Google

Tout cela fut exécuté. Le Gouverneur en conçut un tel dépit, qu'il annonça la disposition où il était de faire repentir MM. de Salins. Il commença par ordonner à cette ville de payer au sieur de Maras 450 francs pour la part qu'elle devait à ce commandant, à raison des places mortes : cette ordonnance ne fut point acquittée.

Peu de jours après, le procureur-général fit notifier la requête qu'il avait présentée pour faire restituer les 50,000 fr., et que le parlement avait fait communiquer au Magistrat de Salins. Celui-ci, réuni au clergé de la ville et aux notables, résout unanimement de souffrir toute espèce de violence, plutôt que de restituer la somme : on commet ensuite les sieurs Nouveau et Regis, échevins, pour solliciter les dix-huit députés des états à Besançon, de ne pas consentir à la demande du procureur-général. La commission bien accueillie s'en reve-

nait contente; elle se rafraîchissait à Quingey, avec cinq cavaliers qui l'avaient accompagnée depuis Busy, et allait remonter à cheval pour suivre sa route, lorsque l'adjudant des cavaliers lui notifia l'ordre de S. Exc. de l'arrêter, de la garder à l'aide de quatre autres cavaliers étant à Quingey, et que tous vivraient à ses frais, jusqu'au moment où la ville de Salins aurait satisfait au paiement des places mortes.

Les sieurs Nouveau et Regis font connaître leur position au Magistrat. Le lendemain 15 avril, le conseil résout d'envoyer à Besançon de nouveaux délégués, avec lettres de recommandation à M. l'Archevêque, chef des bons hommes députés de l'état; au chanoine Borrey, chef des commis à l'également, et aux dix-huit députés.

Les sieurs chanoines Pourtier et Cecile (pris à dessein hors du conseil municipal), partent le 16 avril, et apprennent, en arrivant à Besançon,

Digitized by Google

que les dix-huit, informés de l'arrestation des sieurs Regis et Nouveau, après avoir demandé en vain leur élargissement à S. Exc., avaient présenté au Roi leur plainte à ce sujet, et envoyé dès le lendemain des députés en Espagne.

Assurés de ces faits, les chanoines en font part au Magistrat. Ils se présentent au Prince, et se plaignent de cet enlèvement arbitraire avec tant d'énergie, que S. Exc. est réduite à nier qu'elle en eût donné l'ordre.

Les sieurs Regis et Nouveau n'avaient point été conduits à la citadelle, comme on l'avait répandu, mais à Chenecey, la nuit, à pieds et par les plus mauvais chemins. Le sieur Regis se trouva si gravement indisposé, que le Prince crut devoir le relâcher et le faire reconduire à Salins, où il arriva le 18, escorté par un cavalier. Son collègue fut mis aussi en liberté peu de jours après.

Digitized by Google

Les députés s'en étaient revenus avec la certitude que quelqu'un du Magistrat, assistant aux délibérations qui concernaient le Prince, lui rendait un compte secret des opinions de chaque membre. Dans un conseil où l'on appela le clergé, on résolut de former une commission particulière, composée de sept membres exclusivement chargés de traiter l'affaire des 50,000 fr. et celle des places mortes.

Cette mesure aigrit la colère du Gouverneur. Il se vengea en vexant la ville par des logemens excessifs, indépendamment de la garnison. Il ordonna au colonel de Maras de placer son régiment dans les maisons de campagne de huit particuliers désignés dans sa lettre, et recommanda que les soldats y vécussent aux frais des maîtres ou de leurs fermiers. Ce colonel obéit à regret, et se contenta d'envoyer 3 hommes par chaque maison indiquée. Peu de jours après, 24 hommes sont

Digitized by Google

logés chez le mayeur, également à ses frais : mais dès le lendemain ils furent rappelés. On retira aussi les soldats placés dans les maisons de campagne, et Salins reçut en échange l'avis que deux régimens de cavalerie viendraient loger incessamment dans ses murs.

Le peuple supporta avec courage les épreuves auxquelles on mettait chaque jour sa patience ; le Magistrat persistait dans son refus de rien acquitter pour les places mortes. Un conseil de ville, où le clergé et les notables avaient été appelés en nombre quadruple, venait de décider que ce paiement était *chose indue et contraire aux priviléges de la province*, et de renvoyer le tout à la commission secrète, pour résister par tous les moyens qu'elle trouverait convenir.

Cependant, le Magistrat de Dole, décidé à traiter pour le paiement de ses *places mortes*, en instruisit celui de Salins, qui de son côté crut devoir

Digitized by Google

charger trois commissaires d'offrir le même traitement qui serait accepté pour la ville de Dole.

Les commissaires partent pour Besançon vers le milieu de juin, et mandent au Magistrat de Salins « que Dole » n'a pas encore traité; que le Prince » est fort en colère; que même en » convenant avec lui, la ville ne serait » pas exempte d'avoir la cavalerie. » Un nouveau conseil nomme pour adjoint aux trois commissaires le sieur Charles Pourtier, homme adroit, prudent et bienvenu du Prince. Mais, dans l'intervalle, les trois députés ayant su que le Gouverneur devait les faire arrêter, parce qu'ils étaient de la commission particulière dont nous avons parlé, s'évadèrent de grand matin, par la porte Taillée, et prenant des chemins détournés, arrivèrent à Salins par la porte Oudin, à 9 heures du soir.

Le sieur Pourtier, qui partait ce même jour pour Besançon, ayant

Digitized by Google

appris le départ de ses collègues, va seul trouver le Prince, non en qualité de leur adjoint, mais comme intéressé dans la ferme des salines, auxquelles l'envoi de la cavalerie devait être très-préjudiciable. Il peignit si bien les pertes qui devaient en résulter pour la ferme, le danger de réduire au désespoir le peuple salinois, impatient de son naturel, que le Prince ne demandait plus qu'un prétexte pour révoquer l'ordre par lui donné aux deux régimens de cavalerie, qui en ce moment entraient à Salins.

Le S^r^. Pourtier proposa un moyen : « je déterminerai, dit-il, les fermiers » des salines à payer en leur privé » nom les places mortes, à la décharge » de la ville. »

Le Prince fut satisfait, et à cette condition il promit de retirer les deux régimens de cavalerie.

L'envoyé revient en toute hâte à Salins, et fait son rapport au conseil,

Digitized by Google

assemblé à 9 heures de soir. On donna au sieur Pourtier tous les éloges que méritaient son zèle et son activité ; mais il fut résolu que la ville ne donnerait aucun consentement au parti qu'on avait pris, de faire payer pour les places mortes ; qu'elle était prête à tout souffrir, plutôt que de traiter à cet égard avec le Prince. Des députés furent même choisis pour aller chez les colonels, protester, devant notaire, de dédommagement à exercer sur le Prince qui exigerait ces paiemens.

Le lendemain 16 juin, des scènes cruelles se passèrent dans la ville. Un brigadier de cavalerie veut entrer au puits à muire, sans doute pour demander aux fermiers des salines l'argent des places mortes. Il force un bourgeois en sentinelle, qui d'un coup de fusil blesse l'homme et le cheval. La rumeur se propage ; les trompettes des régimens sonnent la charge : en

Digitized by Google

moins d'un quart d'heure, les cavaliers en armes courent par les rues ; l'un d'eux en fureur tue d'un coup de pistolet un jeune homme sans défense. La bourgeoisie prend les armes ; une partie court aux portes de la ville, s'empare des corps de garde ; l'autre forme un bataillon carré sur la place des Jours, résolu de vaincre ou de mourir. La fureur du soldat se calme.

Les fermiers des salines font connaître ce désordre au Prince d'Aremberg ; le Magistrat le constate par un procès-verbal, et mentionne l'imprudence du Colonel Berrière, qui criait par les rues qu'*il fallait tout mettre à feu et à sang* : il signale aussi la bonne conduite du sieur d'Alamont, autre Colonel qui avait reconnu le tort du soldat blessé, la justice de la cause des bourgeois, et avait ordonné au sieur de Berrière de se retirer et de faire poser les armes à ses troupes, qu'il n'avait que trop animées.

Digitized by Google

Enfin, les deux régimens de cavalerie, instrumens de tant de vengeance et cause de tant de maux, furent délogés le 29 juin. Ils furent distribués entre les gîtes de Poligny, de Mièges et d'Ornans. Deux jours après sortit aussi le régiment de dragons auquel on reprochait les vols qui se commettaient tous les jours dans la ville ou dans son voisinage Il prit sa route pour Dole.

Outre les fléaux politiques que nous venons de raconter, cette année fut remarquable par une calamité d'un autre genre. Le 14 juillet, dans l'après midi, un orage effroyable ravagea le territoire de Salins, déracina les arbres, emporta les couverts, et étendit ses dégâts jusqu'à dix-huit lieues de circonférence.

L'année suivante, l'office de Maire fut déféré à M. de Chavanne.

Les bruits de guerre recommencèrent; mais on reconnut bientôt qu'ils étaient sans fondement.

Digitized by Google

Le Magistrat, toutefois, ne perdait point de vue la nécessité de pourvoir à la défense et à la conservation de Salins. Ses députés avaient obtenu du Gouverneur 20,000 francs pour réparer ses fortifications, à charge par la ville d'y ajouter 10,000 francs. On lui donnait l'assurance qu'après l'emploi de ces sommes, il en serait accordé davantage. Cette décision était due au rapport favorable de D. Ernandez, major espagnol, venu peu de jours auparavant pour visiter cette place, et pour reconnaître si elle pouvait être défendue.

A la fin d'avril, le Gouvernement de la province fut confié au comte de Staremberg. Salins en conçut de meilleures espérances; mais le reste de l'année se passa en démarches inutiles, pour obtenir les fonds qui avaient été promis. Tantôt Son Excellence voulait en diminuer le montant, en différer le paiement, augmenter

Digitized by Google

le contingent de la ville; tantôt, loin de les lui accorder, le Gouverneur lui réclamait des sommes pour la subsistance des troupes qui étaient dans la province, et dont le nombre augmentait chaque jour.

Au mois de mars de l'année suivante, l'inquiétude sur la guerre devient plus sérieuse. Le sieur de Pontamougeard, arrivant de Besançon, déclare que la France a rassemblé 10,000 hommes, tant à Dijon qu'à Auxonne et à Langres, 6,000 en Lorraine et autant en Bresse; que la province devait être attaquée sur trois points différens.

L'autorité de ce valeureux militaire persuada tous les esprits, et ce fut pis le lendemain, lorsque le comte de Staremberg, venu à Salins, fit publier à son de trompe, de la part du Roi, *ban et arrière-ban*, avec ordre à la noblesse de se rendre incessamment près de Son Excellence, pour

Digitized by Google

recevoir ses ordres. Il convoque à la Chapelle de la Croix une assemblée générale, pour l'exhorter à une vigoureuse résistance. On y délibère d'abord des prières publiques; on prie le comte de demander de vieilles troupes, d'approuver qu'on appelle les Suisses au secours. On établit un conseil de guerre auquel on donne plein pouvoir, et l'on résout de dresser sur les places publiques des gibets, pour y attacher quiconque parlerait de se rendre.

Peu de jours après, les députés du clergé, qui avaient suivi le comte à Besançon, rapportent, « qu'ils ont été » reçus et régalés par Son Excel» lence; que ce Prince avait haute» ment loué le zèle et la fidélité de » Salins; que, dans le cas d'invasion, » loin de délaisser cette ville, sa » résolution était de ne conserver » qu'elle, avec la cité de Besançon; » qu'il y enverrait de nouvelles for-

Digitized by Google

» ces, notamment les compagnies
» d'hommes choisis, des sieurs Pec-
» caud et Lacuson, avec cinquante
» cavaliers, pour faire patrouille au-
» tour de la ville ; qu'il avait déjà
» remis à M. le comte de Grammont
» 25,000 fr. pour réparer les fortifi-
» cations et acheter des armes, etc.»

De si bonnes nouvelles et des secours arrivés si à propos, rendirent le courage aux Salinois : on vit de toutes parts l'activité renaître ; des ouvrages sont tracés et entrepris ; des retranchemens de terre, avec fascines et palissades, sur toutes les avenues de la ville, sont exécutés par corvées, auxquelles tout chef d'hôtel fournit une personne par jour. Dans chaque fort, les travaux sont dirigés par un capitaine ; trente hommes, demandés par le conseil de guerre, accélèrent la réparation des remparts, tandis qu'une compagnie veille à prévenir les

Digitized by Google

incendies, toujours si désastreux pour Salins.

Le spectacle touchant d'une ville entière, travaillant à sa sûreté, fut troublé un instant par la discorde survenue dans sa garnison. Les élus de milice et le régiment de Grammont étaient alors à Salins. Tout à coup, il s'élève entr'eux une querelle dont on ignore le sujet. L'affaire devint si grave, que 1,000 hommes de ces deux corps, rangés depuis la place des Jours jusqu'à la porte Oudin, tirent l'épée et se battent en plein jour, avec un acharnement que ne peuvent contenir leurs officiers. Les bourgeois en armes surviennent et séparent les combattans, dont un avait été tué et un grand nombre blessés.

Les 18 députés des états, chargés de pourvoir à la subsistance des troupes et aux munitions des places fortes, proposent de lever 40,000 mesures de froment sur la province. Salins sous-

Digitized by Google

crit. Il délègue ensuite les avocats Nouveau et Doroz à Besançon, pour donner leur vœu sur une proposition d'une toute autre importance, que devait faire le comte de Staremberg.

Depuis quelques années, le Gouvernement de la province n'était plus entre les mains du parlement. Pour le rétablir dans ce privilége, la régence d'Espagne, dont les besoins excédaient beaucoup les finances, avait imaginé cette ressource. Le comte de Staremberg propose aux villes assemblées d'octroyer en prêt à S. M. une somme de 454,000 fr. pour la subsistance des troupes pendant neuf mois de cette année. S. Exc. ajoute, qu'à cette condition et pendant cet espace de temps l'Espagne rétablirait le parlement et convoquerait les états généraux.

Les délégués de Salins, n'osant ni consentir, ni refuser une affaire aussi importante, demandent l'avis de leurs

commettans. Le Magistrat convoque une assemblée générale, où il est délibéré de répondre que la ville accepte, moyennant que *le Roi serait requis et supplié de rétablir le parlement tel qu'il était avant l'année* 1668, et l'on recommande aux députés de s'arrêter à cette opinion, quelle que doive être celle des autres villes. Ils se montrèrent fidèles à leur mandat, au point que leur persévérance déplut à leurs collègues, excepté deux villes qui énoncèrent le même vœu, mais qui ne sont pas nommées. Le Magistrat de Salins reçut, peu de jours après, à cette occasion, une lettre bienveillante des offres de service de S, Exc. M. de Quinonès, et dans la suite une autre lettre de satisfaction de la Reine d'Espagne.

Une nouvelle assemblée, réunie (le 10 avril) pour le même objet, n'eut pas une issue plus heureuse. Salins persista à consentir; Gray et

Digitized by Google

Pontarlier opinèrent comme Salins; mais les autres villes de la province refusèrent les propositions du comte de Staremberg.

Ainsi les états généraux, défenseurs-nés des intérêts de la province, ne furent pas convoqués; le Gouverneur usa d'une autorité absolue, dans le montant et la répartition des impôts, etc. La ville demeura sans garnison depuis la fin d'avril jusqu'au mois d'août suivant, époque où 350 hommes des compagnies suisses y furent envoyés.

Le 21 octobre, D. Gonsalès d'Alvéda, nouveau Gouverneur de la province, fait publier à Salins le manifeste de l'Espagne, portant déclaration de guerre à la France.

Cette nouvelle, qu'on n'attendait point de la part du cabinet de Madrid, surprit toute la province. Quelques-uns en conçurent de l'inquiétude; mais le plus grand nombre, sortant

Digitized by Google

de l'état incertain dans lequel on l'entretenait depuis plusieurs années, accepta avec joie les chances de la guerre.

Le 3 novembre, le nouveau Gouverneur arrive inopinément à Salins, et descend chez le sieur de Pontamougeard, qui depuis quelques mois commandait la ville et les forts. Son Excellence y demeura six semaines, qu'il fit employer aux fortifications, en avançant pour cela 6,000 patagons (18,000 livres de France).

A la fin de l'année, le sieur de Boutechoux de Chavanne fut rappelé aux fonctions de mayeur. Cette élection était irrégulière, par la raison qu'il n'y avait pas trois ans d'intervalle depuis sa dernière magistrature; le Gouverneur, consulté à cet égard, approuva ce choix en termes flatteurs pour le sieur de Boutechoux.

Digitized by Google

CHAPITRE LXXX.

Second Siége de Salins par Louis XIV, en 1674.

Le gros de l'armée française, composée d'environ 6,000 hommes, entre dans la Franche-Comté le 14 février, sous la conduite du Duc de Navailles, qui avait pour lieutenans le Marquis de Listenais et le Comte de Boisiay. Ils arrivent par Pesmes, dont ils font le siége et qu'ils prennent après trois jours de résistance. Les châteaux de St.-Loup, d'Ougney et de Chantonay se défendent vigoureusement pendant plusieurs jours : Gy et Marnay se rendent, sans essayer leurs forces contre une armée aussi supérieure.

Sur la nouvelle que Gray est assiégé, Salins offre et le Gouverneur de la province accepte une compagnie de cent bourgeois d'élite, pour secourir la ville de Gray. Il s'en présente 160. Ils reçoivent, en partant, l'injonction d'attendre à Vorge et à Buzy des

avis ultérieurs. Le Gouverneur en effet leur envoie l'ordre, le 2 mars, de retourner sans délai à Salins, attendu que Gray avait capitulé le 27 février précédent.

Le Magistrat, en l'apprenant, demande au Gouverneur des soldats et de l'argent. Ses députés lui rapportent (le 5 mars), que l'ordre a été expédié de faire partir la garnison de Lons-le-Saunier, consistant en deux régimens de troupes réglées, en plusieurs compagnies de milice, qui ameneraient à Salins des munitions de guerre et de bouche, avec de l'artillerie. Son Excellence envoie en même temps le colonel Chappuis, avec sa compagnie franche de 70 hommes, cinquante volontaires d'Arbois, autant de Poligny; de plus, quatre compagnies de cantonniers, tirées de la Franche-Montagne et conduites, selon l'ancien usage, par quatre curés, hommes de cœur.

Digitized by Google

Elle ordonne au capitaine Lacuson de se rendre avec ses cantonniers à Vaudrey, pour se jeter, de là, suivant le besoin, à Salins ou à Dole.

Mais Lons-le-Saulnier, assiégé lui-même et n'ayant qu'environ 800 hommes de garnison, la plupart sans armes, ne put obéir sur le champ. Cette ville capitula le 10 mars, et sa garnison arriva à Salins avec quatre fauconneaux et 120 émines de blé.

Le 19 mars, S. Exc. écrit au Magistrat, que Salins serait attaqué; qu'elle réunirait toutes les troupes dont elle pourrait disposer, aux 2,000 combattans que la ville comptait déjà outre sa bourgeoisie, et qu'elle-même y viendrait avec la noblesse de l'arrière-ban. Le 22, le comte de Bergue y conduisit, depuis Dole, 280 hommes de son régiment, en échange de 170 Suisses qui allèrent les remplacer.

Le 24, les Français paraissent devant Poligny, se disposent à l'assié-

Digitized by Google

ger : la ville leur ouvre ses portes. Plusieurs bourgeois, mécontens de ce parti, se rendent à Salins, au nombre de 120.

Le 27, le sieur de Méronna, Gouverneur d'Arbois, donne avis que cette ville est investie par 300 fantassins et par 500 cavaliers qui battent ses remparts avec une pièce d'artillerie portant 25 livres de balles.

A cette nouvelle, 200 jeunes volontaires de Salins demandent un chef pour aller au secours d'Arbois. Le Magistrat invite le commandant de la ville à leur adjoindre 400 hommes de la garnison. Le commandant croit ne pouvoir accorder que cinquante hommes, qui, avec un pareil nombre de jeunes bourgeois, iront porter des munitions à la ville assiégée. Le projet fut ainsi arrêté; mais le plus grand nombre des volontaires ne laissa pas de se mettre en route avec eux le lendemain.

Digitized by Google

Le comte de Vaudémont arrive deux jours après à Salins, avec une bonne partie de la noblesse et de la cavalerie comtoise. Il apprend la position critique où se trouve la ville d'Arbois. Il s'y rend le 31 mars, à la tête de la garnison et des bourgeois de Salins : mais les assiégeans, avertis de ce renfort, avaient décampé. Le Prince et sa troupe furent accueillis avec joie et reconnaissance. Le Gouverneur et les habitans d'Arbois furent hautement loués de la bravoure qu'avait opposée aux forces et aux menaces de l'ennemi une ville sans garnison, n'ayant que de simples murailles et qu'un petit nombre de ses bourgeois : (la plupart étaient dans la milice ou aux compagnies des cantonniers). Le comte revint avec ses troupes le même jour à Salins, et retourna le premier avril à Besançon.

Cependant Poligny était depuis plus de trois semaines au pouvoir des

Français. Le comte de Vaudémont, de retour à Salins au milieu d'avril, forme le dessein de chasser l'ennemi, en l'attaquant dans Poligny même. Il part avec des troupes réglées et des bourgeois mêlés dans les compagnies : après deux assauts vigoureux, où il a 20 hommes de tués et autant de blessés, il se retire à Arbois le même jour, et le lendemain à Salins. Il y fait dessiner une contr'espace le long de la rivière, depuis les cordeliers à la porte basse, et retourne à Besançon.

Le 24, les Français sont aux portes de cette capitale et se disposent à en faire le siége. Le même jour, le Gouverneur d'Alvéda en sort et se rend à Salins, avec le sieur Vaès, conseiller du parlement. On s'attendait à voir ce Gouverneur prendre quelques mesures pour le cas d'un siége que tout annonçait. Loin de là; deux jours après, il va à St.-Asne, emportant l'argent destiné à la subsistance des

Digitized by Google

troupes, et l'on est obligé d'acquitter *en sels* les journées du soldat et des ouvriers qui travaillaient aux fortifications. Le 30 avril, il rentre à Salins.

Le 3 mai, on apprend que le Roi de France, arrivé à Marnay avec des troupes nombreuses et de l'artillerie, va rejoindre celles qui étaient autour de Besançon.

Le 8, le bruit se repand que la ville a capitulé. M. d'Alvéda se retire en toute hâte, emmenant avec lui la cavalerie en désordre, et laissant les habitans dans les plus vives allarmes. Mais on fut bientôt informé que Besançon continuait à se défendre vaillamment.

Le 12, S. Exc. revenue à Salins détache 300 hommes de la garnison, et les envoie au secours de la capitale, où il leur est enjoint expressément d'entrer. Cependant la ville fut réduite, trois jours après, à capituler. En l'apprenant, M. d'Alvéda quitte de

Digitized by Google

nouveau Salins et s'enfuit à St.-Asne. Le comte de Vaudémont et les plus considérables de Besançon s'étaient cantonnés dans la citadelle, avec la garnison de Salins. Ils y résistèrent encore pendant quelques jours à tous les efforts des assiégeans.

La reddition de la citadelle permit au Monarque français d'employer une bonne partie de ses troupes à conquérir le reste de la province. Dès le 23 mai, Dole fut investie, et le Duc de la Feuillade reçut ordre de marcher sur Salins.

Soit ruse de guerre, soit dessein de pourvoir plus aisément à la nourriture de 3000 chevaux mis sous la conduite de ce Duc, il fait répandre le bruit qu'il va camper à Villeneuve en montagne. Il passe à Clairon, ensuite (le 25 mai) près de St.-Asne, dont l'artillerie essaie en vain de lui fermer le passage ; il se rend à Villeneuve, où il établit son camp.

Digitized by Google

Le 28 et le 29, des détachemens de ce corps, envoyés jusque sur les monts de Cernans et de Remeton, donnaient de l'inquiétude aux habitans de la ville, qui s'attendaient à être investis. Mais ces détachemens ne firent que se montrer, nourrissant leurs chevaux des blés en herbe, et s'en retournèrent au camp de Villeneuve.

Le 31 au matin, après avoir coupé tous les fromens des environs, l'armée lève le camp, et s'avance jusqu'au village de Vers, dont les campagnes éprouvent un pareil dégât pendant quatre jours.

Le 4 juin, l'armée quitte Vers et paraît à la vue de Salins, sur les huit heures du matin. Elle occupe toutes les avenues autour de la ville, à la portée du canon. Quelques détachemens s'emparent d'abord du couvent des carmes : le sieur de Pontamougeard, Gouverneur des forts et com-

Digitized by Google

mandant de la garnison, fait incendier ce couvent et les deux faubourgs (Chantave et Galvot).

Ce jour et le suivant se passent sans combats, sauf quelques légères escarmouches occasionnées par de jeunes bourgeois sortis sans ordre de la ville, et quelques volées de canons tirées des forts sur les escadrons, au moment de leur passage.

Le 6, une partie des assiégeans est occupée à dresser des tentes au pied du mont d'Ivory, vis-à-vis la grange de Chassagne. Le canon du fort Guyon contraint les travailleurs à déloger. Le lendemain, ils se transportent au-delà des carmes, dans la prairie *derrière l'Ile*. Un canon placé dans les vignes de *Pré-Moreau* et un autre *derrière les Peteaux*, les forcent encore à décamper. La jeunesse de la ville s'avançant en armes jusqu'au-delà du faubourg, tue plusieurs soldats ennemis.

Digitized by Google

Le 8, à sept heures du matin, les Français s'éloignent, laissant leurs morts sur le terrain : ils retournent sur les monts, à Lemuy, à Vers, à la Chaux sur Champagny, ravagent les campagnes, coupent les blés, et mettent en ruines les habitations.

Le 11 juin, Salins est investi de nouveau par les mêmes troupes, et par celles que la capitulation de Dole (du 6) avait rendues disponibles. Elles travaillent à établir trois batteries : une première sur la montagne de St.-André, contre ce fort; 2° une autre contre le fort de Champ-Reffond et contre la ville; une troisième dans le mont d'Ivory, contre le fort Bracon, le fort Millet, et contre le fort de l'hermitage St.-Anatoile. Chacune de ces batteries était composée de trois canons portant le boulet de 23 à 25 livres.

Le 12 au matin, les canons des forts de St.-André et de Bracon font

une décharge sur les batteries dirigées contre eux. Celle des Français joua dès-lors pendant 36 heures, sans autre effet que de percer quelques maisons, d'emporter quelques palissades des forts, particulièrement celles de Champ-Reffond qui se trouvait en butte à la batterie dressée contre St.-André, et à celle du mont d'Ivory.

Le 15 au soir, la grande ouverture faite aux palissades de ce poste oblige ceux qui le gardaient à se retrancher plus bas, devers la ville. A l'instant ils sont assaillis par l'infanterie, soutenue de la cavalerie. Ce poste est enlevé, malgré tous les efforts des assiégés. Une heure après, la redoute de la croix Beschet, lâchement abandonnée par les Suisses, est occupée par l'ennemi.

Un assaut général commence alors contre le fort St.-André, et dure jusqu'au lendemain, 4 heures du matin. Le sieur de Sornay, chargé

Digitized by Google

de la défense, secondé par le sieur de Méronna, repousse vivement les assiégeans, qui y perdent un grand nombre d'officiers et de soldats.

Dans la journée du 16, les Français font, avec aussi peu de succès, une tentative contre la redoute de Monrond et le fortin de l'hermitage *St.-Jean.* Ils sont contraints de se retirer, et se vengent en canonnant tout le jour la ville et les forts. Les palissades de St.-André étaient ouvertes en plusieurs endroits, et sa contre-escarpe avait été foudroyée par l'artillerie de l'ennemi, au point que les assiégés pensèrent devoir la quitter. A 9 heures du soir, les Français recommencent une attaque plus vive que celle de la nuit précédente. La défense fut aussi plus vigoureuse, parce que la garnison avait reçu du renfort de la ville. L'ennemi se retira encore avec une perte considérable d'hommes, la plupart officiers et gens de marque,

Digitized by Google

dont la dépouille servit aux assiégés. Ceux-ci perdirent 8 hommes, parmi lesquels était le sieur Dagay, de Poligny, officier de dragons, extrêmement regretté pour sa valeur.

Le 17, sur les onze heures du matin, les assiégés font une sortie, détruisent une grande partie des travaux de l'ennemi, au moyen de feux d'artifices qui embrasent la fascine, plusieurs tonneaux de poudre, et tuent les soldats qui les gardaient.

Dans l'après midi du même jour, quelques compagnies d'infanterie française, soutenues par la cavalerie, ayant passé dans les vignes, du côté de la porte Oudin, sont assaillies par plusieurs jeunes gens de la ville, sous la conduite d'un capitaine, et contraintes de se retirer après une perte notable.

Pendant cette journée, le canon ennemi ne tira que rarement. Le 18, au contraire, ce fut une décharge

Digitized by Google

continuelle, dès la pointe du jour jusqu'après le coucher du soleil. La garnison de St.-André s'attendait à un violent assaut pendant cette nuit. Sur sa demande, on lui avait envoyé un grand nombre de casques et de cuirasses : trois cents filles ou femmes lui portaient des rafraîchissemens. L'ennemi qui les aperçoit, a la lâcheté de faire feu sur ce sexe débile. Elles poursuivent leur chemin, parviennent au fort, et se vengent des assiégeans à coups de pierres : la nuit suivante fut assez tranquille.

Le 19, le canon ennemi ruine plusieurs édifices de la ville, et tire tout le jour contre le fort St.-André et contre la redoute de Monrond, qui demeura sans défense.

Le 20, sur les 4 heures du soir, le fort St.-André paraît en feu; tous ses édifices sont enflammés; les fourneaux pratiqués sous les bastions, font explosion de toute part; la garnison

Digitized by Google

abandonne ce poste essentiel et se retire en désordre. A ce spectacle, dont le public ignorait la cause, la consternation est générale ; l'épouvante saisit les soldats : ceux qui occupaient les forts Bracon, St.-Martin et la Rate, s'enfuient ; l'ennemi s'en empare. Le bruit se répand bientôt que l'incendie et l'abandon du fort St.-André sont l'effet d'une résolution prise par les chefs, le sieur de Pontamougeard, le comte de Berg, le colonel Chappuis et le capitaine de Sornay. Les bourgeois, revenus de leur frayeur, courent sur les remparts, chacun à son poste, font feu avec une telle vigueur sur l'ennemi qui s'approchait déjà de la ville, qu'ils l'obligent à retourner dans ses forts.

En cette extrémité, les commandans, le Magistrat et les notables s'assemblent à la maison de ville, avec le sieur Pélissonnier, conseiller du Roi. De l'avis de ce plénipotentiaire, un

Digitized by Google

tambour est envoyé au Duc de la Feuillade, pour lui demander une trève et lui proposer une capitulation.

Le Duc accorde la trève, demande des otages de la part de la ville et de la garnison, sans consentir à en donner lui-même. La ville envoie pour otages le sieur de Rabeur le vieux, et le chanoine de Salans; la garnison choisit deux de ses officiers. Le lendemain, à 7 heures du matin, ils sont conduits tous quatre par un tambour au quartier-général. Les articles de la capitulation qu'ils portaient, sont apostillés et acceptés tous, sauf celui qui concernait les cloches et les métaux, que le Duc renvoie au général de l'artillerie, auquel ces objets étaient acquis par le droit de la guerre.

Le fort Belin tenait encore : le Duc était instruit des difficultés qu'on avait fait naître pour la reddition de cette place, lors du dernier siége : afin d'en prévenir le retour, le Duc déclara que

Digitized by Google

la capitulation n'aura lieu qu'à la condition que le fort Belin sera rendu avec la ville.

La réponse du général fut rapportée à l'assemblée, où l'on avait de plus admis le clergé. Il fut convenu que deux de ses membres se rendraient au camp, pour traiter l'affaire des cloches (1), et que l'on députerait à M. de la Feuillade, pour lui représenter: « que le capitaine Pourtier avait été » établi par lettres-patentes du Roi » pour commander au fort Belin ; que » la ville n'ayant aucun pouvoir sur » le commandant de ce château, il ne » serait pas juste de la rendre res- » ponsable, et de lui refuser la capi- » tulation sous ce prétexte. »

Le Duc persista dans sa déclaration avec d'autant plus de force que, malgré la trève accordée, le commandant de cette place avait fait, dans la nuit pré-

(1) Cet object fut abonné à 9000 francs.

Digitized by Google

cédente, plusieurs décharges de canon sur les assiégeans; il ajouta que « si » promptement on ne lui faisait rendre » ce fort, ou que si la ville ne s'obli- » geait à supporter les frais du siége » qui s'ensuivrait, il la forcerait et » la mettrait au pillage. »

L'assemblée jugeá inutile toute nouvelle instance; elle pria le sieur de Pontamougeard, qui avait autorité sur le sieur Pourtier, de lui faire rendre le poste.

Sur une invitation par écrit d'accepter une composition et de sauver la ville du dernier danger, le sieur Pourtier répond aussi par écrit: « *qu'il ne peut ni ne veut infâmement se rendre sans combattre; que si le commandant, son supérieur, veut aller en personne lui ordonner de rendre le fort, il en sortira en le remettant à sa disposition.* Le sieur de Pontamougeard refuse de prendre ce parti. L'assemblée le supplie d'en-

Digitized by Google

voyer un ordre plus positif. L'ordre est expédié en termes presque absolus, avec promesse de lui donner ample décharge, en faisant connaître à S. M. qu'une plus longue résistance serait funeste à la ville, aux salines, etc.— Le sieur Pourtier refuse encore, et demande un ordre absolu. Le sieur de Pontamougeard, cédant aux instances du sieur Pélissonnier et du Magistrat, donne l'ordre tel qu'il était demandé : le sieur Pourtier se rend enfin; mais, avant de sortir, il jette dans les citernes les munitions de poudre, fait répandre le vin, distribuer les farines, et quitte le fort à 7 heures du soir.

Le Duc, à qui il en est fait rapport, signe la capitulation, occupe les barrières des principales portes, en y mettant 30 hommes de garde, et fait entrer le lendemain dans la ville 500 hommes de guerre.

Digitized by Google

Voyez la capitulation, dans les pièces finales, pag. XII.

Ainsi furent rendus aux armes de France, la ville et les forts de Salins, après dix-sept jours de combat, où les assiégeans eurent plus de 2000 hommes tués, plus de 1200 blessés, et où Salins essuya plus de 5000 volées de canon.

POST-SCRIPTUM.

Nous avons cru devoir borner ces *recherches historiques* à l'époque où Louis le Grand fit, pour la seconde fois, la conquête de Salins et de la province, en 1674. La réunion du Comté de Bourgogne à la France fut irrévocablement arrêtée au traité de paix signé à Nimègue, le 17 septembre 1678. Les évènemens qui ont rempli les 150 années écoulées dès-lors, sont généralement connus; la plupart même sont écrits partout.

De ces évènemens, le plus notable et le plus désastreux pour la ville de

Digitized by Google

Salins, est l'incendie qu'elle essuya le 27 juillet 1825. Nous allons donner une idée de l'étendue et des ravages de cette horrible catastrophe.

Peu après le midi du jour qui vient d'être désigné, un feu de cheminée éclate à l'entrée de la rue *du Pavillon* (n° 33 du plan). De prompts secours arrivent et la maison est garantie.

Mais le vent impétueux du nord, qui règnait dans la journée, avait emporté quelque tison ardent sur une maison du voisinage, couverte, comme presque toute la ville, en petits ais de sapin qui s'allumèrent à l'instant; le même accident se répéta de proche en proche, et même au loin, selon la direction du vent et de ses tourbillons, tellement, qu'en moins de deux heures presque toute la ville fut embrasée, malgré les efforts des plus intrépides pompiers.

Dans cette affreuse position, le Maire appela tous les secours sur les établissemens publics: l'hôtel de ville et l'hospice des malades furent vivement pro-

Digitized by Google

tégés contre l'incendie ; le collége, entouré presque de toutes parts de maisons enflammées, fut conservé par le zèle courageux d'un professeur (1), de ses deux fils et de quelques-uns de ses élèves. La saline royale ne put se défendre entièrement du feu violent qui dévorait les édifices dont elle n'était séparée que par une rue trop étroite.

Cependant les Salinois au comble du malheur sortent en foule de leurs habitations, se précipitent dans les rues, sous des voûtes de flammes, sous une grêle de charbons ardens : ils se retirent dans les champs voisins, d'où ils contemplent ce spectacle déchirant. Nul ne pleurait, tant la stupeur était profonde et générale.

Les communes des environs coururent à l'assistance de tant d'infortunés, avec des voitures chargées de pain, de linges et de vêtemens.

Presque toutes les villes voisines qui

---

(1) M. J. B. Considérant.

Digitized by Google

étaient munies de pompes à feu, y conduisirent ces utiles machines. Quingey, Arbois, Poligny, Nozeroy, Champagnole, Ornans, Levier, Pontarlier, Dole et Besançon, arrivèrent avec leurs pompiers : Salins eût été sauvé par de si puissans secours, si la ville eût encore pu l'être.

Le corps municipal nomma une commission chargée d'évaluer la perte occasionnée par cet incendie ; il la composa d'individus étrangers à la ville, mais qui en avaient une parfaite connaissance. Voici les résultats de leur opération.

» *Nombre des maisons incendiées* (1).

A Salins........................ 306
A Bracon, village voisin...... 23

» *Nombre de familles incendiées.*

A Salins........................ 726
A Bracon........................ 36

---

(1) Non compris l'Eglise paroissiale de Notre-Dame, qui fut très-endommagée, ni la partie de la Saline.

» *Nombre d'individus incendiés.*

A Salins	2,580
A Bracon	102

» *Valeurs des maisons incendiées.*

A Salins	2,803,300 fr.
A Bracon	80,700

» *Valeur du mobilier incendié.*

A Salins	4,035,495 fr.
A Bracon	54,220 »

Ce désastre fut annoncé au Gouvernement; la nouvelle en retentit dans la France, et l'on peut dire dans tout le monde policé.

Le Roi donna l'exemple de la bienfaisance : par ses ordres, le Ministre de l'intérieur fit l'envoi d'un secours de 389,701 (1).

La Famille royale, les Princes, les villes et communes de France, les autorités, les armées, celles même qui étaient auprès de Gibraltar, imitèrent cet auguste exemple. Quelques villes

(1) Moniteur de 1827, page 1761.

Digitized by Google

des Cantons Suisses, de l'Italie, et jusqu'au Caire, capitale de l'Égypte, daignèrent aussi prendre part au rétablissement de Salins.

Faute de relevé complet, nous ne pouvons faire connaître le montant de ces dons généreux. Ils ont aidé à reconstruire la ville dans un alignement aussi parfait que le comportait le local, à donner aux édifices non-seulement l'élégance des formes, mais la régularité et la solidité nécessaires pour prévenir le retour du fléau qui la détruisit.

Puisse-t-elle prospérer aussi longtemps que durera le souvenir de tant de bienfaits!



Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(N° 1.)

PROLOGUE

DE LA DOURNONIADE,

Tragédie composée par Jean * Fleuri, prêtre familier de l'église collégiale de Saint-Anatoile à Salins, de 1593 à 1596.

» Ami lecteur,

Encore que sur le frontispice de toutes les parties de ce sageant portrait soit naïfvement gravée la marque de son essence intérieure et sa qualité plus exquise, par laquelle tu pourrois, en levant l'écorce, buriner facilement et sonder ce qu'il a dans le sein, si est-ce que j'ai si grand désir de te satisfaire entièrement, que je me suis délibéré de tailler encore ici à ta vue, un cristal si massif et diaphane, que sans aucune autre médiation, posé entre les rayons de ton clair entendement et les couleurs de cette image, il pourra amasser sur sa baze une lumière si brillante qu'elle battra pour exciter la puissance de ton œil et déciller si doucement ta paupière (si tant soit peu elle se trouve mastiquée par le jus coulant d'autres impressions plus sérieuses

---

* M. Vernier d'Uziez lui donne le prénom de *Jacques*; les registres du chapitre lui donnent constamment celui de *Jean*.

Digitized by Google

ou moins grâves), qu'il pourra comprendre à l'instant et sans grande difficulté ce qu'il a empreint au cœur, et même quelle est la première intention de son architecte.

Je veux donc que tu entendes que le dernier de nos Ducs fut si vaillant aux armes, qu'il subjugua une grande portion de la terre, et fit telle part à l'Empereur et au Roi de France, que si l'heur lui eût toujours favorisé comme au commencement, il n'eût été moindre en puissance qu'eux. Mais comme en ce monde la vicissitude est la royne des choses humaines, ce brave Prince étant parvenu au zénit d'un dernier heur et au suprême degré de ses honneurs ne peüt consister, non plus que les corps des atlètes qui touchent le dernier point de leur santé; ains fut rabattu par la violence des cops de cette marâtre des hommes, *fortune*, laquelle lui ayant j'à dénié plusieurs fois sa faveur, l'abandonna du tout, lui donnant un si grand cop qu'il en perdit l'haleine devant Nancy. Or ce puissant Prince ainsi cruellement outragé quitta la société humaine, laissant pour arrhe de ses guerriers exploits une seule fille nommée Dame Marie, laquelle, plus puissante en richesses qu'aux armes, fut tantot après la loyale epouse de Maximilian, qui s'efforça de son mieux à conserver son riche dot auquel

aspirait le Roy de France et toute la maison de Châlon, pour en déloger les places, par force, que le Duc y avait jointes par violence.

Tandis que tels procès se débattent, Cupidon, à grands cops de ses plus belles trousses, rompt par deux fois la tête à cette Princesse, Dame Marie, pour en faire saillir un jeune Prince, nommé Philippe, et une belle et gracieuse Dame, Marguerite, laquelle étant parvenue jusqu'à la moitié de sa premiere Olympiade, ne commença sitot mettre la tête au guichet, que mille traits d'yeux furent sagettés sur sa tendre face. Les Comtois s'avancent jusqu'au milieu de sa tente impériale pour persuader qu'il seroit expédient pour la tranquillité de tout le monde qu'on l'ouctroyasse au jeune Dauphin, en loyauté de mariage, encore qu'elle fusse âgée d'environ trois ans, afin que celle ayant pour dot les places que le Roy de France prétendoit, nul ne fût puis après mal-content.

L'accord etant passé, au regret de Maximilian, le Roi Loys se sentant chargé d'ans et près de son *rendez-vous*, fit tant que la susdite Princesse fût tot amenée en France, pour y être mariée et y faire au plustost célébrer les nopces par paroles de présent, voire en la face de notre mère sainte Eglise, avec le Daulphin Charles, son fils, et à cet

Digitized by Google

effet il envoya en Flandre Dame Anne de France, sa fille, femme de Pierre de Bourbon, comte de Beaujeu, etc. »

(L'auteur raconte ensuite le mariage de la jeune Princesse avec Charles, Dauphin ; puis, l'abandon que ce même Charles, devenu Roi de France, fit bientôt de Dame Marguerite, pour épouser l'héritière de Bretagne, qui était promise et mariée par procureur à Maximilien. Nous nous abstenons de redire les longs récits de Jean Fleury, qui les a lui-même copiés dans Gollut, livre XI, chapitre XIX et suiv. Il termine par cet avis à son lecteur :)

» Ami, s'il ne te grève trop, li hardiment
» cette petite sérénade. »

» ARGUMENT.

» Cette première scène démontre l'indigna-
» tion de l'Empereur Maximilian envers le
» Roy de France, à cause de la répudiation
» de Dame Marguerite, où il prend juste oc-
» casion de lui faire la guerre, tant pour se
» venger d'une si lâche injure, que pour
» recouvrer les places et seigneuries, lesquelles
» il lui avoit cédé pour le très-riche dot de
» ladite Marguerite sa fille. »

MAXIMILIAN.

DIEU qui guidez le vol de ce grand univers,
Qui protégez les bons, punissant les pervers,

Digitized by Google

Qui d'un œil tout-voyant contemplez sur la terre
Ceux qui aiment la paix, ou qui brassent la guerre,
Vous voyez si envain mes esprits et mon cœur
Scintillent de courroux, bouffissent de rancœur:
Pour quoi permettez-vous que l'effrontée audace
D'un perfide Français prophane notre race?
Que le los, la grandeur, le titre impérial,
Soit ainsi ravagé par un très-déloyal?
Y a-t-il dans vos yeux quelque infortuné astre
Qui puisse nous causer ce malheur, ce désastre?
Qu'est-ce qu'est déréglé par tout le mouvement
Des lambris azurés de ce grand firmament?
Est-ce quelque défaut de la température
Qui trouble les instincts de toute la nature;
Qui fait qu'elle nourrit les peccantes humeurs,
Et corrompt des humains, et les sens, et les mœurs?
La foi, la loyauté, la royale constance,
Ne servent qu'à masquer le défaut de puissance:
Les énormes forfaits, le tort, la cruauté,
L'ambition, l'envie et la déloyauté,
Règnent pour le présent; les grands rois et les princes
Corrompent de leurs mœurs leurs sujets et provinces.
Mais quoi, un courageux, contre toute équité,
Viendra froisser aux pieds ainsi ma dignité!

Digitized by Google

Méprisant ma grandeur, mes forces, ma puissance;
Sans respect au devoir ou à l'obéissance
Qu'il doit à mon honneur; sans loyauté, sans foi,
Du trois fois tout-puissant veut violer la loi;
Bouffi d'ambition et forcené de rage,
Veut rompre le lien d'un très-saint mariage!
Je suis trop patient, trop affable et trop doux:
Il n'a jamais senti le fiel de mon courroux;
Il faut qu'il fasse essai si l'audace royale
Pourra vaincre et domter la force impériale.
J'à déjà du passé la sainte révérence
Que je dois à mon Dieu, fut cause que la France
N'approuva le dessein que ma juste rigueur
Brassoit dans mon cerveau, pour me montrer vengeur
De l'injure et du tort que ce tyran perfide
Avoit fait à ma sœur, qui feignant (1)
Lui dressa tant de laqs, d'embûches cautement,
Qu'à grand peine peüt-elle échapper sûrement
De ses fâcheux étours, et éviter l'outrage
Que ce traître faisoit à son tendrelet âge,
Alors qu'il invahit et Picard, et l'Artois,
Et qu'il voulut ranger sous le joug de ses loix
Le nerveux Bourguignon, que son outrecuidance

(1) Il manque ici quelques mots dans l'original.

Digitized by Google

Pensoit anéantir mon sceptre et ma puissance :
Puis (ô malheur récent)! grossi d'ambition ,
Il vomit le venin de son affection.
Sur l'un de mes enfans sa trop grande avarice
Fait démasquer son cœur, fait établir son vice.
Moi amateur de paix et de sainte union ,
J'ai forcé, trop pieux, ma sainte intention ,
Pour conserver en nous l'amiable concorde ,
Et pour déraciner notre antique discorde ;
Pour arrhes de ma foi, amorcé de propos ,
J'ai donné et mes biens, et ma fille en dépos.....
Dieux qui tenez en main la foudre et le carnage ,
Qui faites bourdonner et l'éclair, et l'orage
Dessus vos ennemis ; qui dirigez vos dards
Sur le dos des pervers ; qui donnez aux soldarts
Le cœur pour se vanger, pour remporter la gloire ,
Le triomphe et l'honneur d'une juste victoire ,
Prêtez-moi votre bras , grossissez-moi le cœur ;
Que je puisse à ce coup demeurer le vainqueur
De ce traître Français, et venger de l'injure
Qu'il fait à mon honneur. Astres , je vous conjure ;
Et vous les bienheureux citadins du haut ciel,
Où ruisselle toujours le nectar et le miel ,
A présent devant vous , je jure par ce sceptre ,
Que voyez tournoyant dans ma puissante dextre ,
Que je me vengerai d'un si lâche forfait ;

Digitized by Google

Que je ne cesserai que je n'aie défait,
Saccagé, ravagé, mis en sanglante proye
Cet imposteur Français qu'il faut que je foudroye,
Et lui, et ses neveux; et que l'âge futeur
Sache que j'ai été sévère correcteur
De sa témérité, et serve d'exemplaire
Aux tyrans ci-après qui voudront satisfaire
A leur ambition : il faut que ma fureur
Soit de tous les Français et la crainte, et l'horreur,
Afin qu'ils puissent tous avoir la connoissance
Qu'il y a sur les cieux une toute-puissance
Qui ne permet jamais que l'on fausse la foi,
Que l'on *cobe* l'honneur dû à sa sainte loy;
Car s'il ne punissoit d'un extrême supplice
Des princes et des rois le péché et le vice,
L'on verroit pulluler mille séditions;
Autant de grands seigneurs, autant d'ambitions:
Ce tout se résoudroit en sa masse première;
Titan même perdroit son teint et sa lumière:
Tout seroit fait confus, et sans ordre, et sans loix,
Sans princes, sans seigneurs, sans empire et sans rois;
Tout seroit prophané; les hommes plus austères
Seroient contraints quitter leurs sacrés monastères.

Digitized by Google

(N° 2.)

CAPITULATION

De la Ville de Salins, du 7 février 1668.

1° Que sa S. M. T. C. ne souffriroit jamais la liberté de conscience dans la ville de Salins, ni rierre le ressort d'icelle, mais que la religion catholique y seroit maintenue dans son ancienne pureté.

2° Que tous les sieurs ecclésiastiques demeureroient dans leurs dignités et bénéfices, et jouiroient des revenus en dépendant, assignés tant sur le domaine des Salines qu'ailleurs.

3° Que la ville de Salins et tous les particuliers d'icelle jouiroient de tous les avantages, franchises, priviléges et immunités, sous la domination du Roi Très-Chrétien, desquels ils avoient joui auparavant sous celle du Roi Catholique.

4° Que tous les biens des habitans et de ceux du ressort leur seroient conservés, ainsi que la propriété et jouissance à tous ceux qui en possédoient, tant dans la ville qu'ailleurs, et que le Roi T. Chr. donneroit sauve-garde à toutes personnes qui en demanderoient, à condition qu'ils prêteroient le serment de fidélité.

5° Que le canon appartenant aux habitans demeureroit dans la ville pour la conservation d'icelle; et quant aux armes, ils en pourroient

Digitized by Google

prendre pour leur commodité et leur sûreté dans les voyages, et le surplus seroit porté dans la maison de ville, pour y être conservé pour la défense d'icelle.

6° Que S. M. demeureroit chargée de l'entretien et réparations des murailles de la ville.

7° Que toutes personnes qui seroient retirées hors de la province ou en quelques places du pays, à raison du tumulte de la guerre, pourroient retourner dans ladite ville et ressort, avec leurs bagages.

8° Que ceux qui avoient déposé, par appréhension de la guerre, quelque chose dans la ville, pourroient l'en retirer.

9° Que la noblesse ayant droit d'entrer aux états de la province seroit conservée dans ses prérogatives.

10° Que les revenus des Salines et puits à muire demeureroient chargés des payemens que l'on est obligé de faire à ceux qui ont vendu des quartiers ou portion d'iceux, comme encore des autres charges dont elles sont affectées, en justifiant d'icelles par bons titres; et quant aux avances faites à S. M. C. par les intéressés dans les fermes des Salines, S. M. T. C. consentiroit que le remboursement en fût fait par la jouissance de ladite ferme, desquelles avances ils feroient état par-devant un commissaire de S. M. T. C. auquel ils justi-

Digitized by Google

fieroient par bons titres desdites avances, si mieux n'aimoit ladite M. les rembourser.

11° Que les mêmes octroys accordés aux habitans de Salins par S. M. C., tant pour la réparation des ponts, pavés, entretien des fontaines, qu'autres dont ils feroient paroître, leur seroient continués, aussi bien que l'ordinaire du sel tant pour ladite ville que ressort.

12° Que toutes charges de justice, tant du Bailliage que des Sauneries, et tous autres offices que S. M. C. avoit accordées sur lesdites Sauneries et puits à muire, soit à survie, soit autrement, demeureroient à ceux qui en avoient été pourvus.

13° Qu'en cas que S. M. C. trouveroit à propos de mettre des commandans dans la ville et dans les forts, ils seroient payés par ladite M.

14° Seroient par elle donnés des juges pour rendre la justice aux habitans de la ville et du ressort, sans les pouvoir tirer hors de la province, conformément à ce qui s'y observe.

15° Seroit permis aux habitans de la ville qui ne voudroient y demeurer, de se retirer avec leurs familles et biens.

16° Que la garnison que S. M. mettroit dans la ville et les forts, ne seroit point à la charge des habitans.

Ces articles furent portés le matin du 7

Digitized by Google

février 1668 au Duc de Luxembourg, qui les accorda d'abord très-facilement et les soussigna de MONTMORENCY-LUXEMBOURG, après y avoir fait ajouter la date en cette forme : Fait au camp devant Salins, cejourd'hui septième février 1668, le tout en bonne foi.

(N° 3.)

CAPITULATION DE SALINS,

Du 21 *juin* 1674.

1° Que S. M. T. C. ne souffriroit aucune liberté de conscience dans la ville et ressort d'icelle, la religion de laquelle demeureroit dans la pureté ancienne.

2° Que tous les sieurs Ecclésiastiques demeureroient dans leurs dignités, bénéfices et revenus desquels ils étoient en possession, en jouiroient dans toute la province, soit que leur revenu dépende tant du domaine des Sauneries qu'autres.

3° Que tous monastères et maisons religieuses demeureront sous la protection de S. M., avec interdiction sous grosses peines qu'il ne soit attouché à iceux monastères, ni aucuns biens y enfermés, non plus qu'à l'honneur des religieuses, ni d'aucune femme ou fille de la ville.

4° Que la ville de Salins et tous les parti-

Digitized by Google

culiers d'icelle jouiront de tous les avantages, franchises, priviléges et immunités, sous la domination de S. M. T. C., desquels ils jouissoient ci-devant sous la domination de S. M. C., sans exception ni réserve.

5° Que tous les habitans de Salins et du ressort seront conservés dans tous leurs biens qu'ils possèdent et jouissent, tant dans la ville qu'ailleurs, et donnera S. M. sauve-garde à toutes personnes qui le demanderont, comme il sera trouvé convenir pour son service.

6° Que les sanctuaires, toutes les cloches et le métal de quelqu'espèce qu'il soit, demeureront à ceux à qui ils appartiennent, sans en pouvoir exiger aucune chose, à quelque prétexte que ce soit, dont néanmoins on accordera pour les cloches : (c'est l'apostille mise à cet article).

7° Quant aux armes des particuliers, quoique l'on eût demandé qu'ils en pourroient garder pour leur commodité et usage ordinaire, suivant leurs anciens priviléges, néanmoins le Duc de la Feuillade n'auroit accordé que l'épée et les pistolets aux gentils-hommes, avec le pouvoir de chasser sur leurs terres.

8° Et au regard de l'entretien et réparation des murailles de la ville, jaçoit l'on ait demandé que S. M. en demeureroit chargée ainsi que de toutes les fortifications qu'elle y vou-

Digitized by Google

droit faire, le Duc de la Feuillade auroit laissé cet article au choix du Roi.

9° Que toutes personnes qui se sont retirées hors de la province ou en quelque autre endroit du pays, pourront retourner dans ladite ville et ressort avec leur bagage en toute sûreté.

10° Que ceux qui par appréhension de la guerre ou autrement ont déposé quelques choses dans la ville, les pourront retirer en toute liberté et sûreté, sans en pouvoir payer aucune chose aussi bien que leurs personnes la part qu'ils trouveront convenir; hors marchandises de contrebande : (c'est l'apostille).

11° Que la noblesse qui a droit d'entrer dans les états de la province sera conservée dans toutes ses prérogatives et priviléges comme du passé : (l'apostille porte ayant prêté serment de fidélité).

12° Que les revenus des Sauneries et puits à muire demeureront chargés du payement que l'on est obligé d'y faire à ceux qui ont vendu leurs quartiers ou portion d'iceux ou autres, comme aussi de toutes dettes, rentes, hypothèques, pensions, gages et autres charges quelconques sans exception ni réserve. L'apostille porte (moyennant qu'ils ayent un bon droit).

13° Que les Sauneries et puits à muire demeureront et seront conservées à l'avenir au

Digitized by Google

même état qu'elles sont à présent. (L'apostille porte selon le service du Roi).

14° Que tout sel et effets existant tant aux Sauneries et puits à muire qu'ailleurs appartenant aux intéressés à la ferme des Sauneries tant habitans dudit Salins qu'autres, leur demeureront propres, avec pouvoir de vendre dans la province ceux destinés pour icelle, et en distraire ceux destinés pour les pays des Suisses et en recevoir le prix comme de choses à eux appartenant.

15° Que les mêmes octroys accordés aux habitans de Salins, tant pour réparation de ponts, pavés, entretien de fontaines et autres dont ils feront paroître, leur seront conservés aussi bien que l'ordinaire du sel tant pour ladite ville que ressort, suivant le prix ancien et conformément à la patente octroyée à la province par S. M. C.

16° Que toutes charges de justice tant du Bailliage que Sauneries et tous autres offices que S. M. C. a accordés sur lesdites Sauneries et puits à muire et bailliages, soit en survivance ou autrement, demeureront à ceux qui en ont été pourvus avec les gages et revenus en dépendans. (Apostille) : bon pour le Magistrat et les Sauneries.

17° En cas S. M. trouve à propos de mettre des commandans dans la ville et dans les forts,

Digitized by Google

que les uns et les autres seront de religion catholique et payés par S. M. et de ses deniers à la décharge entière de la ville.

18° Ne pourront être distraits les habitans de ladite ville hors de la province pour plaider soit en matière bénéficiaire ou civile, conformément aux souveraines ordonnances.

19° Sera permis aux habitans de ladite ville de Salins qui ne voudront demeurer, de se retirer de la province pour aller où bon leur semblera avec leurs familles et biens en toute liberté et assurance.

20° La garnison que S. M. mettra dans la ville et dans les forts ne sera nullement à la charge des habitans, mais à la seule charge du Roi. (Apostille, logemens et ustensiles).

21° S. M. continuera à la ville l'avantage d'avoir à perpétuité un professeur de philosophie en son collége.

22° Que tous prisonniers de l'un et l'autre des partis qui se trouveront avoir été arrêtés depuis la dernière guerre, seront respectivement renvoyés sans rançon. (Apostil. pour les habitans.)

23° Que M. le Conseiller Pelissonier qui est ici commis pour les affaires de S. M. C., pourra retourner au Pays-Bas avec la D^{elle} sa femme, sa famille, meubles et bagages, dans six mois,

Digitized by Google

par telle route qu'il trouvera à propos. Auquel effet ils lui seront donnés en cas de besoin tous passe ports nécessaires, pendant lequel tems de six autres mois après il lui sera permis de vendre et retirer tous les biens et effets qu'il peut encore avoir en cette province.

Signé LE DUC DE LA FEUILLADE, *le* 21 *juin* 1674.



Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES.

Digitized by Google

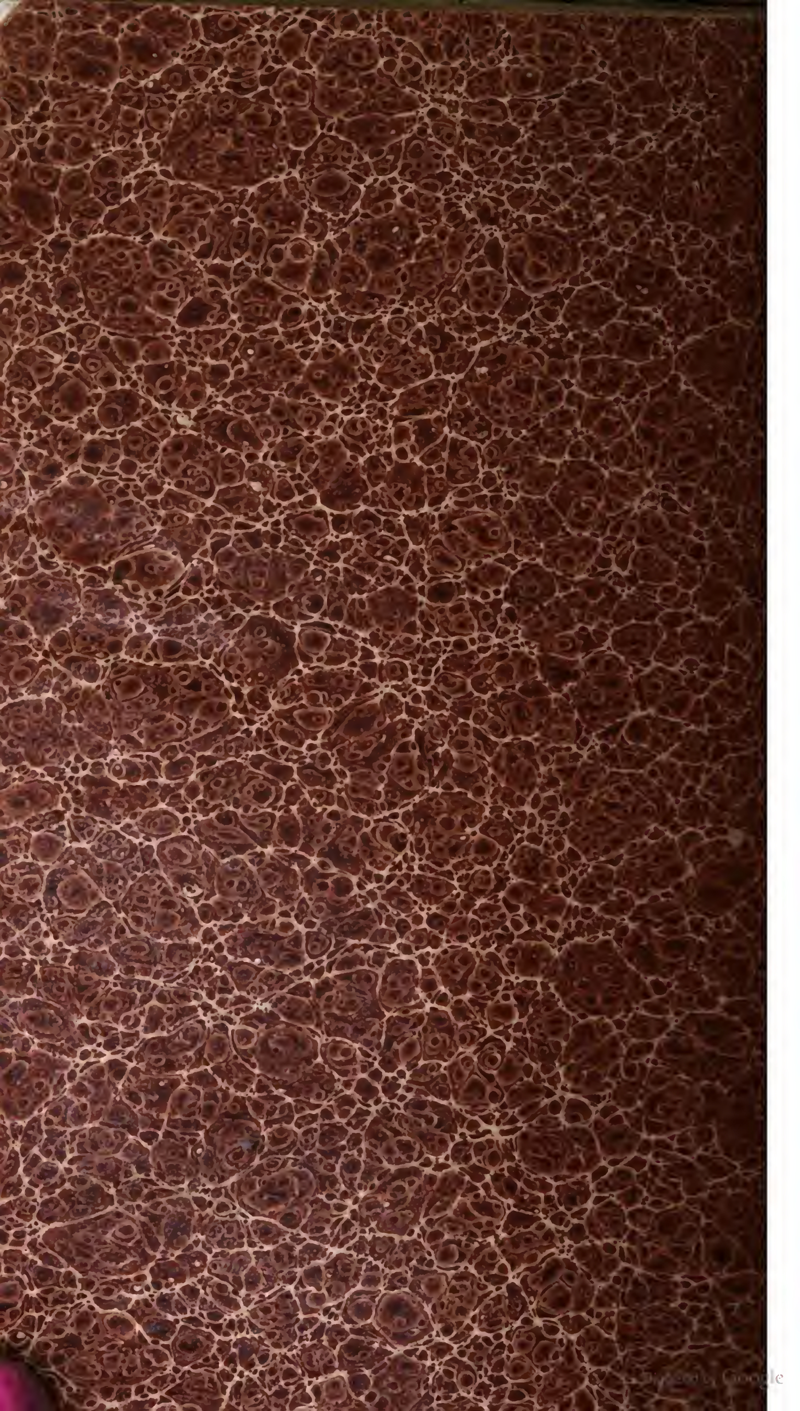
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

FIN DE LA TABLE DU 2me VOLUME.

Digitized by Google



Digitized by Google





Digitized by Google